



4^e



colloque national aires marines protégées

Biarritz, 22 - 23 - 24 octobre 2019

LES ACTES

Crédit photo : X.Desmier-Les Champs photographiques





SOMMAIRE

➤ PLÉNIÈRE D'INTRODUCTION	3
➤ TABLE RONDE : Contribution des zones de protection forte au bon état du milieu, à la gestion des ressources, à la naturalité des sites	13
Comment mettre en œuvre en mer l'annonce présidentielle de protéger 10 % de l'espace maritime en protection forte ?	13
➤ TABLE RONDE OUTRE-MER	27
Quelles ambitions pour 96 % de l'espace maritime français ?	27
➤ PLÉNIÈRE THÉMATIQUE N°1 Un réseau complet et cohérent	47
➤ PLÉNIÈRE THÉMATIQUE N°2 Un réseau de qualité grâce à une gestion efficace et efficiente	59
➤ PLÉNIÈRE THÉMATIQUE N°3 un réseau contribuant à des usages durables	81
➤ PLÉNIÈRE THÉMATIQUE N°4 Un réseau intégré dans les politiques et les territoires	107
➤ PLÉNIÈRE THÉMATIQUE N°5 Un réseau mobilisateur et engageant	128
➤ SYNTHÈSE des ateliers stratégiques	146
➤ RESTITUTION des ateliers opérationnels	160
➤ PLÉNIÈRE DE CLÔTURE	172
➤ ANNEXES	177
Les conférences du forum des solutions	178
Les cafés des connaissances du forum des solutions	191
Liste des participants	203
Répartition des participants par secteurs d'activité	209

Depuis 1^{er} janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage se sont rassemblés au sein de l'Office français de la biodiversité.

PLÉNIÈRE

d'introduction



»» Michel VEUNAC, maire de Biarritz

Monsieur le directeur de l'Eau et de la Biodiversité, Monsieur le directeur de l'Agence française pour la biodiversité, Mesdames et Messieurs, chers amis, je voulais d'abord vous souhaiter une très chaleureuse bienvenue à Biarritz en vous remerciant d'avoir choisi notre ville pour tenir cet important colloque qui consiste, et ce n'est pas rien, à lancer la réflexion sur la Stratégie nationale des aires marines et terrestres pour la décennie qui vient. Quel enjeu important ! La protection des océans pour nous à Biarritz est un sujet qui est une priorité. Pas seulement parce qu'il s'agit, pour une station touristique, de protéger ses eaux de baignade. Nous le faisons, je pense, avec beaucoup de rigueur puisque nos plages à Biarritz, pour la 2^e année consécutive, ont été classées par l'Agence régionale de santé dans la catégorie « excellence ». Mais malgré tout, il y a encore à faire et c'est un combat permanent. Non seulement contre la pollution bactériologique, mais aussi contre ce qu'on appelle les macros ou les micros déchets. Pour ce faire, nous participons à un programme européen qui s'appelle Life Lema depuis 3 ans avec nos amis du Gipuzkoa à la communauté autonome basque. Ce programme est fait pour essayer de comprendre notamment comment se déplacent les déchets plastiques et comment les capturer d'une manière efficace.

Mais cela va au-delà. Le président de la république m'a demandé voilà plusieurs mois de présenter, lors du G7 qui s'est déroulé à Biarritz, un document qui synthétise tous les travaux qui se font aujourd'hui sur la Nouvelle-Aquitaine. Et il y a beaucoup d'acteurs qui travaillent sur la question des océans, de sa protection, de l'analyse de la dégradation de l'océan. Nous avons ainsi remis au Président de la république un document qui s'appelle « un océan solution », qui retrace tout ce qui se fait effectivement dans notre région Nouvelle-Aquitaine. Le Président m'avait demandé que ce document soit le message des océans. Je me permets de vous le dire : « prendre conscience des menaces qui planent sur les océans, sur le rôle prépondérant dans la survie des organismes vivants ; Prendre aussi conscience, au moment où les ressources terrestres s'épuisent, de l'extraordinaire gisement d'avenir que représentent les ressources du milieu marin. À l'occasion du G7, sous présidence française, les territoires qui accueillent ce grand événement diplomatique en appellent à une coopération internationale pour faire de la protection des océans ainsi que de l'exploitation durable des ressources, une urgence, un défi partagé ».

Je voudrais ajouter qu'ici en pays basque, nous avons un réseau d'Aires marines protégées puisqu'il y a sur notre territoire 7 sites Natura 2000 dont deux d'ailleurs sur Biarritz. Nous avons sur les rochers de Biarritz une Réserve ornithologique qui répond à la Directive oiseaux. Biarritz est l'endroit où le rocher apparaît après les longues plages et les côtes sableuses des Landes. Permettez-moi à ce titre de vous raconter une anecdote : entre les deux guerres, un maire américain était venu visiter Biarritz et avait dit au maire de l'époque : « Monsieur le maire ces rochers sont formidables et surtout, vous les avez mis exactement là où il fallait les mettre ». Pour revenir à nos AMP, nous avons un également un site la côte basque rocheuse qui répond à la directive habitat faune et flore.

Nous sommes donc très directement concernés par les sujets que vous allez aborder. Je voudrais ajouter aussi que Biarritz est labellisé aire marine éducative. C'est-à-dire que des élèves des classes CM1 et CM2 de certaines écoles, accompagnés par le centre de la mer et la cité de l'océan, sont engagés dans un travail qui s'intitule « la biodiversité marine, mieux la connaître pour mieux la protéger ». Je crois que c'est effectivement au niveau de l'éducation primaire que l'enjeu est le plus fort. Il faut mobiliser les enfants, mobiliser les jeunes sur cet enjeu considérable que représente la protection de l'océan.

C'est bien le sujet que vous allez aborder pendant ces journées et je vous souhaite beaucoup de succès et renouvelle ma chaleureuse bienvenue, surtout pour ceux qui ne connaissent pas Biarritz. Ils sont ici chez eux.

Biarritz est une ville qui est née d'une histoire d'amour, l'amour avec une jeune aristocrate madrilène qui est devenue l'impératrice des Français. Dans son adolescence, elle avait l'habitude de venir en vacances dans ce petit port de pêcheurs qu'était alors Biarritz et, quand elle est devenue impératrice des Français, elle a conservé cette fidélité et a demandé à son impérial époux de lui construire une petite demeure, qui n'est autre que l'hôtel du palais.

Biarritz est une ville qui a beaucoup de charme, j'espère que vous y succomberez. Mais priorité au travail ; Je souhaite beaucoup de succès à vos travaux ; Merci d'être venu à Biarritz et de nouveau bienvenue.

➤➤ Thierry VATIN, Directeur de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la transition Écologique et Solidaire

Je suis très heureux de vous accueillir au nom de nos ministres pour ce colloque. Je remercie Monsieur le maire de Biarritz de nous accueillir dans cette belle cité que je suis très heureux de revoir à titre personnel et que je connais bien pour y avoir travaillé pendant 6 ans à la DDTM. C'est une très belle occasion qui nous est donnée de venir ici pour parler cette question majeure de la protection de la mer et des océans. Ces enjeux sont majeurs pour nos ministres, pour Élisabeth Borne et pour Emmanuelle Wargon. Nous avons une Stratégie dans le domaine de la biodiversité, nous avons aussi récemment construit, avec les assises de l'eau, une Stratégie dans le domaine de l'eau qui est aussi un bien commun indispensable majeur. La mer est aussi la mère de l'humanité et de la vie, il faut la protéger. Ce colloque est fondamental et très important ; C'est le 4^e colloque national organisé par l'Agence française pour la biodiversité et par l'UICN et c'est un jalon essentiel de la construction de la Stratégie des Aires marines protégées. Nous démarrons ici, aujourd'hui, une nouvelle Stratégie pour les aires protégées marines et terrestres pour 2020-2030. L'adoption de cette Stratégie est prévue dans un peu plus 6 mois, au Congrès mondial de la nature de l'UICN qui va se tenir à Marseille. C'est un jalon extrêmement important du calendrier de la biodiversité. Nos ministres ont pris l'engagement de mener la construction de cette nouvelle Stratégie au plus près et en coconstruction avec les acteurs du terrain. C'est très important. Ce n'est pas quelque chose qui sera construit depuis Paris mais avec l'ensemble des usagers de la mer et du littoral, des représentants socioprofessionnels, des associations de protection de l'environnement, avec les élus locaux évidemment. C'est un moment très important puisqu'on va tracer la route pour les 10 ans à venir dans ce domaine. Cette méthode de travail est très importante pour la Ministre. J'étais d'ailleurs aux Grenelles de l'environnement et de la mer de 2009 ; Cette méthode de construction avec l'ensemble des acteurs nationaux et des territoires de métropole et des outre-mer poursuivent l'idée que nous puissions

trouver un point d'équilibre ensemble. Ce point d'équilibre est très important pour le contenu de la future Stratégie, pour que nous visions un cap commun pour 2030 bien sûr et que chacun puisse y contribuer. La recherche de ce point d'équilibre devrait être le fruit du meilleur consensus possible entre nous tous et repose sur l'appropriation des enjeux propres aux Aires marines protégées mais aussi aux projets de territoire. Ce point d'équilibre devra être fondé sur la conciliation à long terme des objectifs de protection du milieu marin et de développement durable des activités marines. Ces activités ont toute leur place au sein de nos espaces protégés, à condition évidemment de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement des écosystèmes marins. L'atteinte d'un tel point d'équilibre que nous appelons de nos vœux n'est pas facile et la manière d'y parvenir est susceptible d'engendrer des inquiétudes, notamment de certains secteurs socioprofessionnels qui pourraient craindre que les activités dont ils dépendent et vivent soient stigmatisées. Ce n'est pas l'objectif. À l'inverse, d'autres pourraient redouter que l'on n'aille pas assez loin dans les moyens déployés pour protéger les écosystèmes marins. Il est vrai que les dernières évaluations scientifiques et internationales concernant les milieux marins montrent un état écologique des fonds marins dégradé. Bien que ça ne soit pas du tout évident, il faut peut-être s'encourager et positiver en rappelant que vous avez déjà fait preuve de votre capacité à trouver ce point d'équilibre dans le cadre de l'élaboration de la politique maritime intégrée de la France. Je pense notamment à l'élaboration des Stratégies de façade maritime qui viennent d'être adoptées pour la Métropole. Vous y parvenez également quotidiennement sur le terrain par exemple dans le cadre des Conseils de gestion des Parcs naturels marins qui sont des outils extrêmement importants où les acteurs essaient de concilier la protection avec le développement des activités ; mais aussi dans le cadre des grandes Aires marines protégées du Pacifique, à l'instar du Parc marin de la mer de Corail en Nouvelle-Calédonie.

Le domaine maritime français est immense, tout comme notre responsabilité à l'échelle de la planète. Il y a bien sûr la métropole mais c'est évidemment dans les Outre-mer que repose le potentiel de nos océans. Le renforcement de l'efficacité de la gestion de nos AMP ne pourra se faire sans les acteurs qui font vivre les territoires. D'ailleurs, au regard de la confiance mutuelle que vous avez pu bâtir ensemble, je suis convaincu que nous allons y parvenir et ces trois jours seront là pour le démontrer. Ces travaux sont primordiaux pour coconstruire notre vision de l'avenir. Nous aurons besoin de vous tous, les pêcheurs, les conchyliculteurs, les scientifiques, les industriels, les acteurs portuaires, les élus locaux, les ONG, les services de l'État, les opérateurs, sans être exhaustif. Nous ne pourrions réussir que si nous construisons ensemble les actions clés pour notre réseau d'Aires marines protégées. Ce réseau a connu une grande phase d'expansion au cours des dix dernières années. Il couvre aujourd'hui 23 % des eaux sous juridiction nationale, ce qui permet à la France de respecter ses engagements internationaux. Ce n'est pas rien mais nous pouvons peut-être faire mieux. En m'appuyant sur les éléments du bilan des Aires marines protégées dont vous avez pu prendre connaissance, je tiens à partager avec vous ce qui m'apparaît comme étant des points clés pour renforcer l'efficacité et la pertinence de notre réseau d'AMP d'ici 2030. Tout d'abord, l'extension récente du réseau nécessite le renforcement de l'efficacité et de la qualité de sa gestion. Il ne suffit pas qu'il y ait un périmètre, il faut aussi qu'il y ait un plan de gestion qui soit efficace. Cela passe par le renforcement de l'évaluation écologique des différentes AMP, un meilleur ciblage des services de l'État et des opérateurs comme l'Agence française pour la biodiversité, par du contrôle et de la surveillance des activités qui ont un impact sur les enjeux écologiques. Puis du point de vue de la gouvernance, il ressort clairement aujourd'hui la nécessité de consacrer davantage de moyens au pilotage national et local de la Stratégie

durant la décennie à venir. Il y a déjà des actes forts pris par la Ministre, notamment pour les Parcs naturels marins dont les moyens vont être augmentés sérieusement dès cette année. Cela passe aussi par la définition d'indicateurs d'évaluation de cette Stratégie qui devront être opérationnels. Un meilleur suivi des objectifs des AMP devrait bénéficier tant aux usagers qu'aux gestionnaires ou administrations nationales et déconcentrées. Cela devrait permettre aussi de renforcer la lisibilité et l'acceptabilité sociale des projets. C'est très important de pouvoir suivre les éléments de la Stratégie et de faire en sorte que cela ne reste pas entre les mains des experts mais que tout un chacun puisse se rendre compte des progrès réalisés pour y participer encore davantage.

Il convient également de porter davantage les enjeux de conservation du milieu marin des AMP au sein des politiques menées à terre. Ce lien entre les politiques maritimes et terrestres est fondamental et c'est d'ailleurs à ce titre que le colloque de vendredi sera dédié aux aires protégées terrestres. On ne peut pas avoir une Stratégie mer et une Stratégie terre, il faut nécessairement une Stratégie intégrée.

Je tiens aussi à souligner l'engagement des services de l'État et des opérateurs pour faciliter les échanges entre les acteurs de la mer. Vous avez vu que l'AFB devient l'OFB. Ce n'est pas rien. Nous avons enfin réussi la fusion entre l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et c'est un signal très important qui est donné en matière de police de l'environnement et sur le renforcement des politiques prises en compte par l'État. Il s'agit aujourd'hui de trouver un meilleur équilibre avec les activités localisées à terre et atteindre les objectifs de protection du milieu marin fixés pour chacune des AMP. La tâche qui nous attend pour ces trois jours est complexe mais il est nécessaire qu'au terme de ces échanges, nous parvenions à tisser ensemble les grandes lignes, les grands objectifs de cette future stratégie nationale des aires protégées concernant le réseau marin.

Enfin, ce colloque doit être un moment de réflexion qui lance les travaux d'écriture de la Stratégie 2020-2030. Ces travaux seront suivis de phases d'associations des acteurs jusqu'à l'adoption de la Stratégie au Congrès mondial de la nature en juin 2020. Concrètement, la Ministre Élisabeth Borne et sa secrétaire d'État Emmanuelle Wargon, ont émis le souhait de s'adresser à l'ensemble des acteurs associés à la coconstruction de cette nouvelle stratégie. Cette première phase de concertation devrait avoir lieu avant la fin de l'année. Le document sera rédigé avec l'aide de l'AFB sous le pilotage du ministère. Nous espérons que le document sera synthétique et à caractère opérationnel, c'est-à-dire qu'il puisse être compris et décliné dans les territoires. C'est un projet sur lequel nous travaillerons ces prochains mois et qui vous sera présenté en mars. Il y aura aussi certainement un moment politique fort vers la fin mars avec la Ministre qui sera un temps de partage de toute cette écriture et permettra de nouveau d'écouter l'ensemble des acteurs.

Le projet sera ensuite soumis à toutes les instances habituelles, le Comité national de la biodiversité, le comité national de protection de la nature, le Comité national de la mer et du littoral. Ce que nous allons faire ces trois jours est donc extrêmement important. Nous traçons la route pour 10 ans. Je vous remercie et souhaite à tous des échanges fructueux.

➤➤ Jérôme BIGNON, sénateur de la Somme (en vidéo)

Bonjour à toutes et tous, ce message me permet de vous saluer pour votre engagement en faveur des AMP et de la protection des Océans. En évoquant ces sujets-là, je pense à deux dates qui sont dans ma mémoire : 2005, Geelong en Australie

au premier congrès international des Aires marines protégées où la France n'est, ni présente, ni représentée. En 2005 également, au Parlement, où je suis député, nous allons voter, à l'occasion de la réforme sur la législation des Parcs Nationaux, la création de l'Agence des Aires marines protégées et la mise en place de l'outil Parc naturel marin.

Puis la première Stratégie de 2007 va permettre d'organiser les parcs marins et d'amplifier leur gestion en lien avec le Grenelle de la mer de 2009. Ces moments sont fondamentaux pour l'histoire des Aires marines protégées françaises.

Le réseau des parcs va se mettre en place, avec l'Iroise d'abord puis, petit à petit, une dizaine de parcs le rejoindront, les questions de la gestion, de développement et de moyens étant au centre des discussions. Tant bien que mal, le réseau s'est mis en place. C'est vrai que le bilan de l'actuelle Stratégie nous indique que tout n'est pas parfait. Ce serait invraisemblable que cela le soit, compte tenu du challenge que nous avons devant nous en 2005. Nous avons probablement réalisé trop vite, avec trop peu de moyens, mais avec une volonté très forte des acteurs de la mer et du monde scientifique qui nous a beaucoup aidés. C'était une aventure assez extraordinaire. Le président Macron l'a bien compris à l'occasion du Congrès de l'IPBES en indiquant qu'il fallait que nous ayons une exigence plus forte et que les AMP, telles que nous les connaissons devraient contenir des protections renforcées. Je pense que c'est dans cette direction qu'il faut que nous nous orientions. Notre particularité en France est d'avoir une vision des AMP à la française avec à la fois une gestion efficace et en même temps des usages durables tout en visant l'implication des collectivités. Les collectivités sont essentielles dans l'organisation des parcs naturels marins et c'est tout aussi évident lorsqu'on se trouve dans le Pacifique avec nos amis de Polynésie ou de Nouvelle-Calédonie. Les parcs marins à la française sont aussi des lieux privilégiés pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de biodiversité à travers, par exemple, les aires marines éducatives.

Quand nous avons créé l'Agence des Aires marines protégées en 2005, l'idée fondamentale était de mettre en place un lieu de construction collective. Tout le monde était concerné, tout le monde devait travailler ensemble. Aujourd'hui, nous allons travailler ensemble la nouvelle stratégie. Tout le monde doit rester à bord. C'est l'esprit de la future stratégie et c'est l'esprit d'origine des parcs marins. Merci de votre écoute. Je vous souhaite bon vent et d'excellents travaux.

➤➤ Bernard CRESSENS, président du Comité français de l'UICN

Bonjour à tous, chers amis qui êtes engagés dans la protection de la nature et surtout du milieu marin. Il est vrai que nous avons parcouru un chemin important depuis le 1^{er} colloque national des AMP à Boulogne en 2007. Nous étions à moins de 1 % d'AMP à l'époque ; c'est dire si beaucoup a été fait. Comme le dit Jérôme et comme le titre notre colloque, nous avons pu continuer ensemble à maintenir le cap. Ensemble : c'est un mot-clé. On ne peut pas faire de la protection de la nature et du développement durable contre les acteurs. Nous avons réussi à nous convaincre de nous respecter mutuellement et à nous apercevoir que les objectifs de développement économique ne peuvent pas être atteints sans objectif de conservation de la biodiversité.

Beaucoup a été fait. Mais le dernier rapport de l'IPBES nous montre que le déclin mondial de la biodiversité continue avec un taux d'extinction des espèces qui est sans précédent. Nous savons qu'il y a cinq facteurs responsables de cette érosion de la biodiversité : les changements d'usages, l'exploitation directe des organismes, le changement climatique, la pollution puis les espèces exotiques envahissantes. Ce

rapport dit aussi qu'il n'est pas trop tard pour agir. Je rappelle que l'UICN a 70 ans. Il y a 70 ans, nous disions qu'il était important de se préoccuper des sujets de biodiversité. Nous ne pouvons pas dire que nous ne savions pas.

Il y a aujourd'hui dans le monde 17 000 Aires marines protégées et les objectifs quantitatifs internationaux sont presque atteints notamment grâce à certains pays comme la France qui a créé de très grandes Aires marines protégées avec par exemple la grande Réserve des terres australes ou avec les parcs marins de la mer de Corail, de Mayotte ou des Glorieuses. Nos objectifs sont même dépassés puisque nous sommes à 23 % d'AMP. Est-ce suffisant ? Non, nous avons des efforts à faire. Il y a des endroits comme la Guyane, Saint Pierre et Miquelon où il n'y a pas d'AMP. En Polynésie, il y a une pratique et une approche culturelle très intéressante mais qui reste difficile à mettre en musique. Il y a donc aujourd'hui des grands trous dans la raquette que nous devons combler et cela doit être un des objectifs de nos travaux à venir ici à Biarritz. Il y a aussi des habitats clés qui ne sont pas encore suffisamment protégés comme les récifs coralliens, les monts sous-marins ou les herbiers.

Il y a aussi trop peu de protection forte. Nous avons de grandes aires marines, de grands parcs naturels marins mais à l'intérieur desquels il y a peu de protection stricte. Sur ce point, je m'adresse à nos collègues pêcheurs ; je suis un ancien agriculteur et je considère les agriculteurs comme les pêcheurs comme des acteurs majeurs de la gestion de l'espace. Les Réserves ne sont pas faites contre les pêcheurs, elles sont faites pour que les populations de poissons, de crustacés et autres puissent remonter. Nous savons bien que si l'on pêche partout, il n'y a aucun espace pour que les populations animales et végétales puissent se développer correctement. Tout le monde connaît l'effet Réserve et il faut absolument qu'on continue à être convaincu des bénéfices des Réserves en travaillant avec les pêcheurs et notamment avec les pêcheurs côtiers. Avoir des zones de protection forte est extrêmement important et c'est un des éléments que la nouvelle stratégie devra particulièrement prendre en compte. Un autre élément est le manque de moyens. Le ministère nous a rappelé qu'il y a eu un gros effort de fait parce que les présidentes et présidents de parc marin sont montés au créneau pour demander plus de moyens et financiers. Il est aussi nécessaire d'inscrire les outils de protection de la nature dans des partenariats avec les acteurs concernés. Je pense bien sûr aux collectivités mais aussi aux socio-professionnels et aux activités économiques qui dépendent des milieux. Il y a encore aujourd'hui un certain retard pour engager le secteur privé dans notre réseau d'Aires marines protégées.

2020 est une année charnière. Bien sûr avec le congrès mondial de l'UICN. Je rappelle d'ailleurs que l'UICN est née en France il y a 70 ans et que nous n'avions jamais reçu le Congrès mondial alors que nous étions le pays fondateur. Grâce à l'initiative prise par le Ministère et avec l'appui des collectivités, notamment la ville de Marseille, la candidature de la France a été retenue. Le Congrès mondial réunira aux environs de 15 000 congressistes. C'est un moment extrêmement important puisqu'il précède la COP15 sur la biodiversité qui se passera en Chine. C'est une COP fondamentale qui intervient à un moment correspondant à un point de bascule au niveau mondial. On sait tous des engagements forts ne sont pas pris par les 196 États parties, non seulement fort au niveau du discours mais aussi sur le terrain, nous allons vers une catastrophe écologique majeure où l'humanité se retrouvera dans une situation extrêmement difficile. Je rappelle que nous sommes engagés dans la protection de la nature pour protéger aussi l'humanité. Il faut à ce titre que la future stratégie annonce des objectifs ambitieux mais en prenant garde de n'exclure personne. Il faut que ce soit une stratégie d'adhésion. Ce sont les relations humaines qui sont complexes et primordiales. Il faut se respecter mutuellement et accepter le fait qu'il puisse y avoir des visions divergentes.

Présentation des cinq enjeux et de l'organisation du colloque

Christophe Aubel, Directeur Général de l'Agence française pour la biodiversité
François Gauthiez, Directeur de l'appui aux politiques et aux acteurs (DAPA),
Agence française pour la biodiversité

»» Christophe AUBEL

Pour commencer je voudrais dire deux choses : la première est de saluer notre partenaire, le Comité français de l'UICN et de rappeler quand même que Boulogne 2007, La Rochelle 2010 Brest 2015 et maintenant Biarritz 2019, nous l'avons fait ensemble. C'est un partenariat qui dure et il faut s'en féliciter. Je salue aussi et je remercie les équipes qui ont rendu ces 3 jours possibles. Rien qu'en regardant le programme, nous voyons le travail qui est derrière. Un petit clin d'œil aussi au forum des gestionnaires d'Aires marines protégées et à son président Emmanuel Caillot. Les membres du forum ont commencé leur travail hier et ils vont nous apporter aussi leur contribution.

Deuxième point de cette introduction : Je voudrais revenir sur l'IPBES. Pas pour vous refaire le constat de l'état de la biodiversité qui a été évoqué dans les interventions précédentes mais plutôt pour rappeler le message que je trouve le plus important : l'IPBES nous incite à agir et il nous donne des pistes pour agir. Le rapport parle de changements transformateurs de la société. C'est-à-dire des changements transformateurs de nos modèles par exemple agricole, de nos modèles d'exploitation des ressources naturelles, de notre modèle économique mais aussi de nos modes de gouvernance. Les AMP peuvent contribuer à tout cela si nous y allons vraiment, si nous avons une vraie stratégie au sens opérationnel, pas seulement une stratégie sur un document en papier glacé. Cela veut dire que, sur ces 3 jours, nous comptons sur vous pour contribuer, pour proposer et faire vraiment des propositions qui soient innovantes. Nous comptons sur vous aussi pour vous écouter. Bernard a insisté là-dessus et c'est évident que les changements transformateurs auxquels nous sommes invités, nous ne les atteindrons que si nous sommes capables d'embarquer l'ensemble de la société et de sortir du cercle des convaincus.

»» François GAUTHIEZ

Bonjour à toutes et tous, les différentes éditions du colloque ont constamment accompagné le développement des Aires marines protégées en France. En 2007, nous étions sur la Stratégie métropolitaine ; en 2010 nous avons préparé la Stratégie de 2012 qui s'est ouverte aux Outre-mer ; puis en 2015 nous avons fait un bilan à mi-parcours de cette Stratégie de 2012. Ce qui vous est proposé ici pendant 3 jours, c'est un exercice un peu inédit. Nous proposons, sur une durée limitée, de jeter les bases de la future Stratégie. Thierry Vatin l'a précisé, la Ministre souhaite une Stratégie intégrée : la terre, la mer, la métropole, les Outre-mer... Ce qu'il vous est proposé ici c'est de mettre en place des propositions, du matériel, des productions un peu concrètes pour alimenter le volet marin de cette future Stratégie. L'originalité de ce colloque est que nous proposons d'organiser nos temps de travail autour de 5 grands axes : Le premier qui est la cohérence du réseau, le deuxième sur la question de l'efficacité de la gestion, le troisième qui est autour de la question des usages durables et de leur intégration dans les Aires marines protégées, le quatrième

est consacré aux Aires marines protégées et, à l'ensemble des politiques maritimes intégrées et des politiques de planification à terre, et puis, en cinquième axe, c'est la mobilisation et l'engagement.

Nous avons déjà beaucoup parlé du premier axe ; quand nous parlons de cohérence, nous parlons notamment d'extension du réseau et du renforcement de la protection. Je ne vais pas redire ce qui a été dit mais ce qu'il faut souligner est qu'il ne suffit pas de le décréter. C'est un énorme travail, c'est beaucoup de concertation, c'est beaucoup de dialogue et nous sommes bien placés pour le savoir. C'est du travail de terrain car le renforcement de la protection se joue en fait dans chaque Aire marine protégée. Nous le faisons dans les parcs marins, les parcs nationaux, les sites Natura 2000. Il faut beaucoup de détermination et beaucoup d'écoute. Je voudrais dire que sur ce point, il y a un moment important aujourd'hui qui est la table ronde en plénière sur la naturalité/protection forte et je pense que c'est important que nous ayons un dialogue tous ensemble sur ce sujet. Puis, quand on regarde le réseau globalement il y a bien évidemment de gros enjeux Outre-mer et il y aura donc demain, de la même façon, une séquence collective sur les Outre-mer.

Un mot également sur le deuxième enjeu de ce colloque : la qualité de la gestion. Il y a des enjeux sur la planification, les contrôles, la gouvernance et l'évaluation mais, ce que je voulais souligner, c'est la montée en compétences. Aujourd'hui à l'AFB et demain à l'OFB, il y aura un centre de ressources sur les milieux marin qui va j'espère contribuer à la future Stratégie.

Il y aura aussi demain le « forum des solutions » dans le cadre de ce colloque. C'est important d'avoir aussi ces séquences d'échanges techniques dans nos colloques et de ne pas être uniquement concentré sur la Stratégie. Je pense que nous y verrons très concrètement la créativité et les réussites en matière de gestion.

➤➤ Christophe AUBEL

Je voudrais maintenant revenir sur la question des moyens et rappeler que la loi de 2016 dit des choses sur cette question en élargissant notamment le champ des missions des Agences de l'eau. Cela veut dire que les Agences de l'eau ont maintenant aussi vocation à financer les actions en matière de biodiversité, qu'elles soient marines ou terrestres. Les Agences de l'eau travaillaient déjà sur le marin mais davantage dans le cas de la Directive sur l'eau. Ce sont aussi les Agences de l'eau qui financent l'Agence française pour la Biodiversité via la redevance. Cela veut dire que nous portons l'idée d'un système – c'est le sens de la loi de 2016 mais aussi du plan biodiversité qui dit des choses avec notamment l'action 86 sur les questions de financement – qu'il faut passer d'un système où l'eau paye l'eau à un système où l'eau et la biodiversité sont ensemble. Cela veut dire réfléchir à de nouvelles sources de financement et de fiscalité et c'est forcément un travail difficile. Il y a des travaux au Comité National Biodiversité notamment sur le financement des aires protégées. Je rappelle aussi que sur ces questions de fiscalité, il y a un enjeu qui est collectif. Nous l'avons vu avec le mouvement des gilets jaunes, ces questions fiscales ne sont pas si faciles pour la transition écologique et elles méritent beaucoup de réflexion. Il y a aussi la question des moyens humains. L'AFB dès cette année, mais l'OFB à partir de 2020, va faire un effort significatif sur décision de la Ministre pour renforcer les moyens humains des Parcs naturels marins. 37 ETP vont être mis dans les Parcs naturels marins dans les trois années qui viennent. Je rappelle d'ailleurs que l'AFB l'a déjà fait en 2017 et me permets de signaler aussi qu'il y a eu plus de moyens attribués pour les parcs depuis que c'est l'AFB que lorsque c'était encore l'Agence des Aires

marines protégées. Tout cela pour dire que quelques fois, la synergie peut avoir du bon.

Une autre chose aussi que nous devons à l'Agence des aires marines protégée c'est la recherche de financements européens que nous essayons de poursuivre à travers différents Life comme le Life pêche à pied ou le Life Marha qui est en cours : différents programmes Interreg comme Maia ou Panache ; les équipes qui gèrent ces programmes sont d'ailleurs ici.

À chaque fois nous allons chercher ces financements supplémentaires c'est avec et pour nos partenaires. Cela ne bénéficie pas seulement à l'établissement mais amène des financements supplémentaires aussi pour les associations, les comités des pêches, les scientifiques...

Au sujet de la question de la meilleure intégration des enjeux des Aires marines protégées dans les politiques portées par les collectivités : la question qui est derrière, c'est évidemment le lien terre-mer et comment aller au-delà du cercle habituel des gens qui portent les questions marines pour faire le lien notamment avec les collectivités. Alors pourquoi avec les collectivités ? Eh bien parce que d'abord elles ont, notamment les régions avec le rôle de chef de file, mais évidemment aussi les communes, des responsabilités dans nos domaines, et que le temps où l'on gérait les choses en solo est révolu. Bien sûr, les AMP doivent être prises en compte dans les documents et les Stratégies de façade et tout ce qui est planification maritime, mais elles doivent aussi l'être dans les planifications comme les SDAGE, comme les Stratégies régionales biodiversité parce que, encore une fois, il faut avancer concrètement sur ce lien terre-mer. Les outils de planification permettent par ailleurs de donner un cadre à des actions concrètes. Lorsqu'on veut faire des aires de carénage qui respectent l'environnement, organiser les mouillages et toutes ces choses très concrètes qui se passent dans une AMP, nous avons besoin des collectivités. Elles sont aussi en interface avec toutes les questions touristiques. Aller chercher les collectivités territoriales pour qu'elles se saisissent des questions marines est primordial. Je pense que c'est un sujet stratégique parce qu'il y a une vraie dynamique autour du pari des territoires : La semaine dernière au Sénat, il y avait un colloque sur la mobilisation des collectivités territoriales, les Territoire Engagés pour la Nature (TEN), les Agences régionales de biodiversité. Il se passe déjà beaucoup de choses mais il serait dommage qu'elles ne se passent que sur la biodiversité terrestre ou aquatique.

Le cinquième axe du colloque, et là aussi c'est le « ensemble » mais l'ensemble qui va jusqu'à nos concitoyens – comment aller plus loin dans la mobilisation ? La mobilisation de tous puisque l'on sait, la biodiversité nous concerne tous, mais aussi parce que nous sommes prescripteurs et que l'on sait bien qu'une aire protégée qui fonctionne, c'est une aire protégée qui sait embarquer ses habitants, qui sait faire des choses avec eux, qui sait expliquer ce qu'elle fait. J'ajoute, et c'est une responsabilité supplémentaire pour les AMP : elles peuvent constituer des laboratoires pour inspirer ce qui se fait à l'extérieur des AMP. Comme nous parlons de mobilisation, je veux citer les aires marines éducatives, le maire de Biarritz l'a dit, c'est un gros succès. Je salue à ce titre nos amis Polynésiens. La dynamique des aires éducatives n'est possible que parce qu'il y a un accord entre le gouvernement polynésien et le gouvernement français. Un dernier mot sur la mobilisation : 15 000 personnes viendront au congrès mondial de l'UICN à Marseille. Je rappelle qu'il y a une autre innovation sur le congrès mondial cette année. Le ministère et l'AFB sont pilotes de ce qu'on appelle les espaces génération nature (EGN). Les EGN ont pour objectif d'aller chercher le grand public, 100 000 visiteurs attendus. Au forum, c'est le monde de la biodiversité et c'est essentiel de les avoir bien sûr, mais là encore, sortons de l'entre-nous. Il faut

aller chercher tout le monde possible et les espaces générations vitrine seront une vitrine formidable pour nos aires marines.

➤➤ François GAUTHIEZ

L'organisation de ce colloque repose sur un bilan que nous avons choisi d'externaliser et de confier au bureau d'étude Acteon Environnement. Cela nous a semblé intéressant d'avoir un regard extérieur, objectif et avec une vraie démarche d'évaluation. Ce n'est pas une évaluation qui a été faite en chambre, c'est une démarche participative. Il y a eu une cinquantaine d'entretiens, un questionnaire en ligne, des ateliers sur les trois façades métropolitaines. Il en ressort un bilan factuel avec des fiches qui seront présentées au cours des différentes séquences de notre colloque puis des recommandations plus synthétiques. Nous n'avons pas le temps de rentrer dans le détail mais il y a un aspect des recommandations que je voudrais souligner car c'est aussi ce que l'on retrouve sur le bilan de la Stratégie nationale biodiversité qui est en cours. Nous constatons que la Stratégie AMP aurait dû bénéficier davantage de suivi et d'animation. Il y a quelque chose d'essentiel si nous souhaitons que cela fonctionne. Nous parlons de stratégie opérationnelle et d'évaluation mais il faut aussi une stratégie animée. C'est très important et cela joue un rôle majeur pour mettre en place un suivi des plans d'actions sans attendre 2030 pour voir où nous en sommes.

Cet après-midi, nous aurons cinq plénières thématiques sur chacun des cinq enjeux de la Stratégie qui viennent d'être présentés. Elles viseront à partager les bilans et à nous mettre tous à niveau, puis à nous aligner pour dégager ensemble ce qui est important.

Deuxième séquence demain matin : Pendant les ateliers stratégiques, nous définirons les objectifs stratégiques pour chaque axe et les résultats que nous souhaitons atteindre à long terme. Et puis une 3^e séquence jeudi matin avec une dimension plus opérationnelle où nous tenterons de répondre au « Comment fait-on ? »

Je précise évidemment que c'est un colloque d'écriture certes mais la Stratégie ne sera pas finalisée et livrée jeudi soir. Il faut que nous fassions émerger des consensus mais il faut aussi que nous puissions laisser de la place et restituer des désaccords. Cela fait partie du jeu et nous ne nous attendons pas à ce qu'il y ait une sorte de consensus béat entre les 500 participants en 3 jours. Ce n'est évidemment pas possible. Il faut donc pouvoir exprimer les désaccords mais nous nous attendons aussi à ce qu'il y ait de la construction et beaucoup d'intelligence collective dans ces trois jours.

➤➤ Christophe AUBEL

Victor Hugo nous dit que la mer est un espace de rigueur et de liberté. J'ai envie de vous inviter à la rigueur, à la rigueur intellectuelle pour ces 3 jours, pour appréhender l'ensemble des enjeux dans leur complexité, mais aussi pour écouter le point de vue de chacun et de chacune. Et puis liberté, liberté d'innover, de créer, de faire appel à l'intelligence collective pour inventer la Stratégie Aires marines protégées dont la biodiversité a besoin, dont nous avons tous besoin. Car si la biodiversité continue de s'éroder, c'est notre avenir que nous hypothéquons. C'est notre responsabilité et notre fil conducteur pour ce colloque.

Bon colloque !

TABLE RONDE

Contribution des zones de protection forte au bon état du milieu, à la gestion des ressources, à la naturalité des sites



Comment mettre en œuvre en mer l'annonce présidentielle de protéger 10 % de l'espace maritime en protection forte ?

ANIMATION : DENIS CHEISSOUX

➤➤ **Éric TROMEUR, chargé de mission Aires marines protégées, Ministère de la transition écologique et solidaire**

Bonjour à toutes et à tous. J'ai l'honneur d'introduire cette table ronde pour le Ministère. Pour commencer quelques éléments de contexte et de présentation du concept de protection forte. Le contexte est d'abord celui de l'annonce présidentielle faite par Emmanuel Macron suite au rapport de l'IPBES qui déclare que, dès 2022, nous porterons à 30 % la superficie de nos aires protégées terrestres et marines dont un tiers en protection forte. Cela amène la question suivante : Qu'est-ce qu'une protection forte ? Je vais vous donner quelques éléments de définition. On peut définir une zone de protection forte comme un espace naturel dont les enjeux écologiques sont soustraits aux principales pressions liées aux activités humaines.

Alors, cela ne veut pas dire que ce sont des Réserves intégrales. Une zone de protection forte peut tout à fait accueillir des activités qui seraient compatibles avec la préservation des enjeux écologiques présents dans la zone.

Quel est l'intérêt économique et écologique d'une zone de protection forte ? Les bénéfices écologiques sont nombreux et la littérature est abondante à ce sujet. Les ZPF permettent par exemple de parvenir à des abondances supérieures des populations de poissons, des tailles d'individus supérieures. En retour, ces résultats positifs peuvent permettre de stimuler l'activité économique. On connaît l'effet réservé pour les pêcheries, mais on peut aussi citer d'autres activités bénéficiant des ZPF comme les activités touristiques.

Et l'état des lieux en France de ces protections fortes ? Actuellement, 1,5 % des eaux marines françaises sont au statut de protection forte. Ces chiffres correspondent à une étude menée par l'AFB. Ce sont donc des zones où la réglementation permet d'endiguer les principales pressions sur les enjeux écologiques.

Quatre AMP ultra-marines représentent près de 98 % de la superficie des ZPF. Parmi elles on a la ZPF des TAAF, soit 120 000 km², mais également les Glorieuses, Clipperton, mais aussi les ZPF de Nouvelle-Calédonie dont nous parlerons tout à l'heure.

La plupart de ces ZPF sont côtières c'est-à-dire qu'on a peu de ZPF au large et elles sont relativement petites car elles font en moyenne moins de 5 km².

Je vais maintenant faire un focus sur la métropole où il existe une mesure dédiée aux protections fortes dans les plans d'action pour le milieu marin. Cette mesure s'appelle la MOO3. Comme je le dis c'est prévu dans les PAMM. Un cadrage national a permis de décrire cette mesure et notamment de clarifier ce que l'on entendait par zone de protection forte. C'est une zone qui répond à cinq critères prioritaires qui sont définis dans les documents stratégiques de façade :

- Tout d'abord cette zone est définie par rapport aux enjeux écologiques prioritaires qui sont ciblés dans les documents stratégiques de façade ;
- Cette zone se situe prioritairement au sein d'une aire marine protégée (il s'agit avant tout de renforcer les protections au sein du réseau d'AMP) ;
- Cette zone dispose d'une réglementation des activités qui permet de réduire ou supprimer les principales pressions qui menacent les enjeux écologiques
- Elle s'appuie sur un document de gestion qui va permettre de définir les objectifs de protection et d'assurer un suivi de l'efficacité de la gestion
- Enfin, une ZPF dispose d'un dispositif de contrôle des activités.

Un exemple théorique de ZPF pour vous montrer la logique derrière cette définition. Supposons une zone où il y a deux enjeux : par exemple « herbier de Posidonie » et un autre enjeu sur une population de poissons : si l'on a une régulation des pêches et une régulation des mouillages qui se superposent, alors au croisement de ces 2 régulations, on a endigué les pressions sur les 2 principaux enjeux. Cette zone est donc une zone de protection forte. Tout cela pour dire qu'une ZPF peut découler d'une superposition de réglementations.

Les ZPF ne sont pas un nouveau statut d'AMP. Ce ne sont pas des AMP supplémentaires. Il s'agit de reconnaître l'existant et renforcer lorsque cela est pertinent.

Les ZPF, d'après le cadrage de la mesure M003 doivent satisfaire 4 critères de représentativité :

- ▶ D'abord un critère de représentativité : chacun des enjeux écologiques identifiés dans les documents stratégiques de façade sont bien représentés dans le réseau ;
- ▶ De plus, plusieurs exemplaires de l'enjeu sont représentés dans le réseau (ainsi par exemple, plusieurs surfaces d'herbiers sont présentes dans le réseau de ZPF de la façade)
- ▶ Un critère de viabilité : chaque exemplaire de l'enjeu est suffisamment vaste
- ▶ Un critère de connectivité : Chaque exemplaire de l'enjeu ciblé est lié aux autres, c'est-à-dire que ces zones sont suffisamment proches.

Critères	Un réseau où...	Critères
Réprésentativité	chaque enjeu est représenté.	Présence/absence
Réplication	en plusieurs exemplaires.	Nombre
Adéquation	en quantité suffisante.	Part de la population/ de la surface
Viabilité	ou chaque exemplaire serait viable individuellement.	Taille
Connectivité	et connecté aux autres.	Répartition géographique, éloignement

La mise en œuvre de cette mesure se fait en plusieurs étapes. Cette année, les pilotes locaux de la mesure ont travaillé à un inventaire des zones de protection forte sur chaque façade ainsi qu'à une analyse de la cohérence du réseau sur la base des 4 critères qui viennent d'être présentés. L'enjeu est d'identifier les zones dont la protection pourrait être renforcée afin de définir collectivement les cibles de développement des protections fortes en France par façade avec l'association des Conseils maritime de façade. C'est à cette étape que sera définie l'ambition de développement des ZPF sur chaque façade.

▶▶ Vincent TOISON, Agence française pour la biodiversité, chargé de mission « protection de la biodiversité marine »

Bonjour à tous, Je suis ici pour vous faire un retour sur la mise en œuvre de la mesure M003 en Méditerranée.

Tout d'abord pourquoi une table ronde sur les Zones de Protection Forte (ZPF), qui sont en fait un mode de gestion parmi d'autres, qui a beaucoup été évoqué pendant les introductions de la plénière ? Il s'agit bien d'un type de gestion parmi d'autres. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la gestion des AMP. C'est un mode de gestion en revanche très efficace en termes de conservation de la biodiversité, des populations de poissons et d'espèces prédatrices notamment. C'est aussi un mode de gestion qui

présente souvent des co-bénéfices pour les usagers de la zone. Elles sont aussi difficiles à mettre en œuvre et restent peu mobilisées aujourd’hui. Les ZPF représentent une part assez faible des eaux françaises. Les ZPF sont situées dans des grandes zones peu habitées. Ailleurs, sur les façades métropolitaines, les Caraïbes ou certaines zones de l’océan Indien, des zones qui sont plus habitées, les ZPF y sont très petites et très peu nombreuses.

Partant de ce constat, un atelier dédié à la notion de protection avait été organisé au dernier colloque de Brest pour se poser la question « comment peut-on faire progresser ce mode de gestion efficace mais difficile à mettre en œuvre ? »

À l’époque, il existait deux grands paradigmes : À l’international ; lorsqu’on parle de ZPF, on invoque rapidement la classification UICN avec les catégories I, II et III. Sans rentrer dans les détails, ces catégories sont fondées sur une liste d’activités qui sont autorisées au sein de la zone (activités traditionnelles, de recherche, et activités de loisir sans prélèvement). C’est ce qui fait consensus à l’international pour identifier les ZPF.

Puis, il y avait aussi ce qui était en place depuis 2010 à terre, à travers la SCAP qui était fondée sur une liste fermée de statuts forts (Cœur de Parc National, Réserves Naturelles et Arrêtés de protection de biotope). Ces deux visions étaient donc à notre disposition. Nous n’avons choisi ni la 1^{re} approche internationale car nous avons souhaité avoir une approche plus adaptée aux enjeux qui sont présents dans une aire marine protégée (donc au cas par cas) ni la 2^e approche, celle des statuts, car nous souhaitions pouvoir intégrer l’ensemble des statuts d’AMP. La définition présentée par Éric Tromeur en métropole est donc une définition qui est adaptée aux spécificités locales et qui intègre l’ensemble des Aires marines protégées.

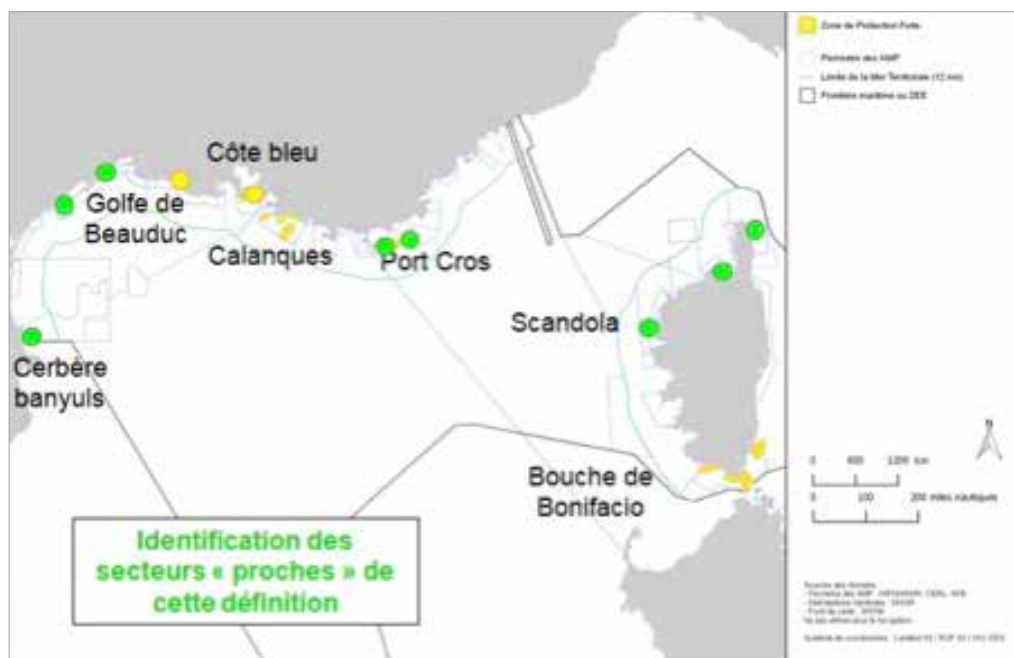
Le critère 3 de la définition de la mesure est important : Qu’est-ce que signifie « Une réglementation des activités pour permettre de baisser, voire supprimer les principales pressions ? ». Nous pouvons tous avoir une compréhension différente de ce critère et que cela peut être soumis à interprétation et présenter une difficulté. Nous pensons que c’est une force car cela permet, localement, de trouver un consensus et de forger une vision commune de ce que peut-être une zone de protection forte.

Comme l’a dit le Ministère, il y a une mesure dans les plans d’actions pour le milieu marin qui est en œuvre. En retour d’expérience sur ce qui s’est fait en Méditerranée, différentes étapes ont été franchies avec notamment un inventaire des zones qui peuvent correspondre à la définition, puis l’évaluation de la cohérence du réseau actuel des zones de protection forte.

L’inventaire a été réalisé par l’antenne Méditerranée de l’Agence française pour la biodiversité avec un certain nombre de secteurs identifiés (en jaune sur la carte ci-dessous). Il y a environ 200 km² en Méditerranée qui correspondent à la définition, soit 0,9 % des eaux territoriales et 0,2 % des eaux françaises méditerranéennes. L’un des intérêts majeurs de cet inventaire est aussi de pouvoir identifier des zones qui ne correspondent pas à l’ensemble des critères mais qui en sont proches et sur lesquels il serait possible de travailler pour faire progresser les niveaux de gestion (points verts sur la carte).

Le travail qui a suivi a été de regarder la cohérence du réseau selon les critères qui ont été présentés. Sans évoquer les questions de connectivité, en regardant une distribution générale du réseau, on s’aperçoit assez vite qu’il y a une absence de représentation des écosystèmes du large. Pour ceux qui connaissent la Méditerranée, on voit qu’il y a une plutôt bonne représentation des écosystèmes côtiers (coralligène, herbiers ...) mais une représentation plus lacunaire ailleurs, notamment sur les côtes sableuses.

Ce qui peut être retenu de cet inventaire est que nous avons des zones de petite taille identifiées en Méditerranée. Les deux tiers sont de très petite taille avec une surface inférieure à 1 km², en dessous des recommandations des scientifiques. On a aussi 7 zones supérieures à 10 km² en particulier dans les bouches de Bonifacio (5 zones) et 2 dans le Parc national des Calanques.



Dernier point sur la représentativité : est-ce que ce réseau est représentatif de la diversité des enjeux qui ont été identifiés sur la façade maritime ? Les enjeux sur lesquels doit porter l'action publique en matière de protection du milieu marin ont été définis dans le cadre de la DCSMM. Il y a une liste qui a été définie qui va toucher aux habitats et aux réseaux trophiques, ainsi qu'aux zones fonctionnelles pour les espèces. Si on regarde ce qui est présent au sein de ces zones qui ont été identifiées, on s'aperçoit que certains enjeux sont bien représentés, en plusieurs exemplaires (C'est le cas de l'herbier de Posidonie ou du coralligène) ; il y a des enjeux qui restent à mieux couvrir, par exemple les zones fonctionnelles pour les espèces halieutiques ; puis il y a des enjeux qui aujourd'hui ne sont pas couverts. On a parlé des zones au large mais c'est le cas aussi pour les zones d'interface terre-mer, comme les estuaires ou les zones entre mer et lagunes. Il y a aussi des enjeux pour lesquels on peut se demander si ce type d'approche est la plus adaptée, comme les espèces mobiles.

En bilan global, les ZPF restent très côtières, avec une absence des écosystèmes du large, en particulier les habitats profonds. Pour la Méditerranée, les Réserves et les cantonnements sont basés plutôt sur des fonds rocheux. Aujourd'hui, à l'échelle de la façade, la couverture reste faible avec des zonages de petite taille.

C'est une mesure qui ne concerne que la métropole et c'est un point important pour la prochaine stratégie. En dehors des grandes zones du Pacifique et de l'océan Indien, le contexte a peu évolué depuis 2015. La nouvelle stratégie devrait se poser la question : comment faire évoluer effectivement la mesure ? L'un des enseignements tirés des inventaires est que certains secteurs ont toute la réglementation nécessaire pour prétendre correspondre à la définition d'une zone de protection forte, mais que les dispositifs de surveillance et de contrôle restent insuffisants. Si l'on veut développer les ZPF, il y aura besoin de moyens pour contrôler. C'est un mode de gestion coûteux

à mettre en œuvre au niveau humain car il y a un besoin de mettre en place un suivi environnemental pour rendre compte de son efficacité.

➤➤ Joachim CLAUDET, CNRS

Merci au MTES, à l'AFB et à l'UICN d'organiser ce colloque. Je vais essayer de partager avec vous, une vision partagée par la communauté scientifique, de ce que pourrait être la protection forte.

La protection forte, on l'a vu ; ce sont des outils réglementaires pour réduire les pressions. Je paraphrase mais c'est à peu près ce qui a été présent auparavant. Ce qui est un peu problématique est que cette définition est en soi la définition UICN d'une AMP¹. On est donc en train de réfléchir à savoir comment atteindre le niveau le plus fort dans nos AMP qui serait pourtant le plus faible dans d'autres endroits.

La note de cadrage de l'UICN sur les AMP spécifie que l'objectif principal d'une AMP doit être la conservation de la biodiversité, que des outils de gestion qui ont pour objectif la gestion durable de la pêche ne sont pas des AMP. C'est autre chose, il faudrait que tout l'océan soit géré de manière durable mais ce n'est pas une AMP si l'objectif principal n'est pas la conservation de la biodiversité.

Ensuite, cette note de cadrage dit que tout engin de pêche utilisé ne doit pas avoir d'impacts sur d'autres espèces non ciblées par l'engin de pêche. Donc un engin qui n'est pas ultra sélectif ne devrait pas être compatible avec l'existence d'une AM. Ensuite, dans une AMP, il faut qu'il y ait d'importantes zones de non prélèvement et, dans le cas d'un réseau, il faut que ces zones soient répétées dans le réseau. Les activités industrielles ne sont également pas compatibles avec les AMP. Enfin, une AMP n'est pas zonée verticalement.

C'est simplement une liste de ce à quoi doit correspondre une AMP. Une zone de protection forte doit aller au-delà de ces critères.

Voici les résultats d'une étude menée sur les AMP appelées « AMP partielles » où les usages sont régulés pour une bonne gestion, une durabilité des usages. Nous avons développé une méthode simple pour mesurer l'intensité des usages qui sont autorisés dans les différentes zones d'une AMP. On a le contrôle pour regarder si les intensités des usages sont plus ou moins fortes dans les différentes zones de l'AMP. Il y a des usages extractifs et des usages non extractifs. Dans les zones de protection intégrale correspondant à des « no take », les usages extractifs sont par définition interdits mais il peut y avoir des usages non extractifs parfois même plus importants à l'intérieur de la zone qu'à l'extérieur.

Dans les zones partielles où il y a des usages extractifs, les usages se concentrent aussi au sein de la zone, plutôt qu'à l'extérieur. Se pose alors la question est-ce qu'on peut toujours atteindre les objectifs de conservation avec ce type d'AMP. Nous avons développé une classification des AMP qui complète celle de l'UICN. Celle de l'UICN est essentiellement basée sur les objectifs de gestion mais nous nous sommes basés sur l'impact que pouvaient avoir les différentes activités dans les zones.

Il y a cinq classes d'AMP :

- La protection intégrale
- La protection haute

1. Application des normes mondiales UICN aux aires marines protégées

- La protection modérée
- La protection faible
- Les zones non protégées

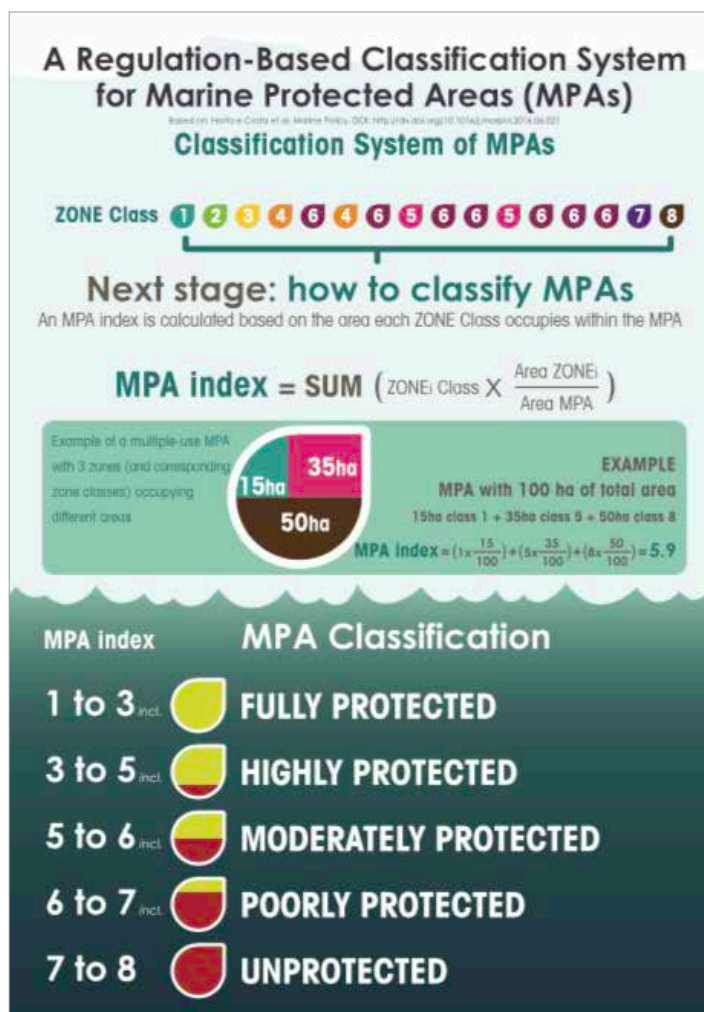
Un grand nombre d'AMP françaises correspond à la 5^e classe « non protégée » car il n'y a aucune différence de réglementation entre l'intérieur et l'extérieur. Pour autant, ce sont des zones délimitées avec un budget et des gestionnaires.

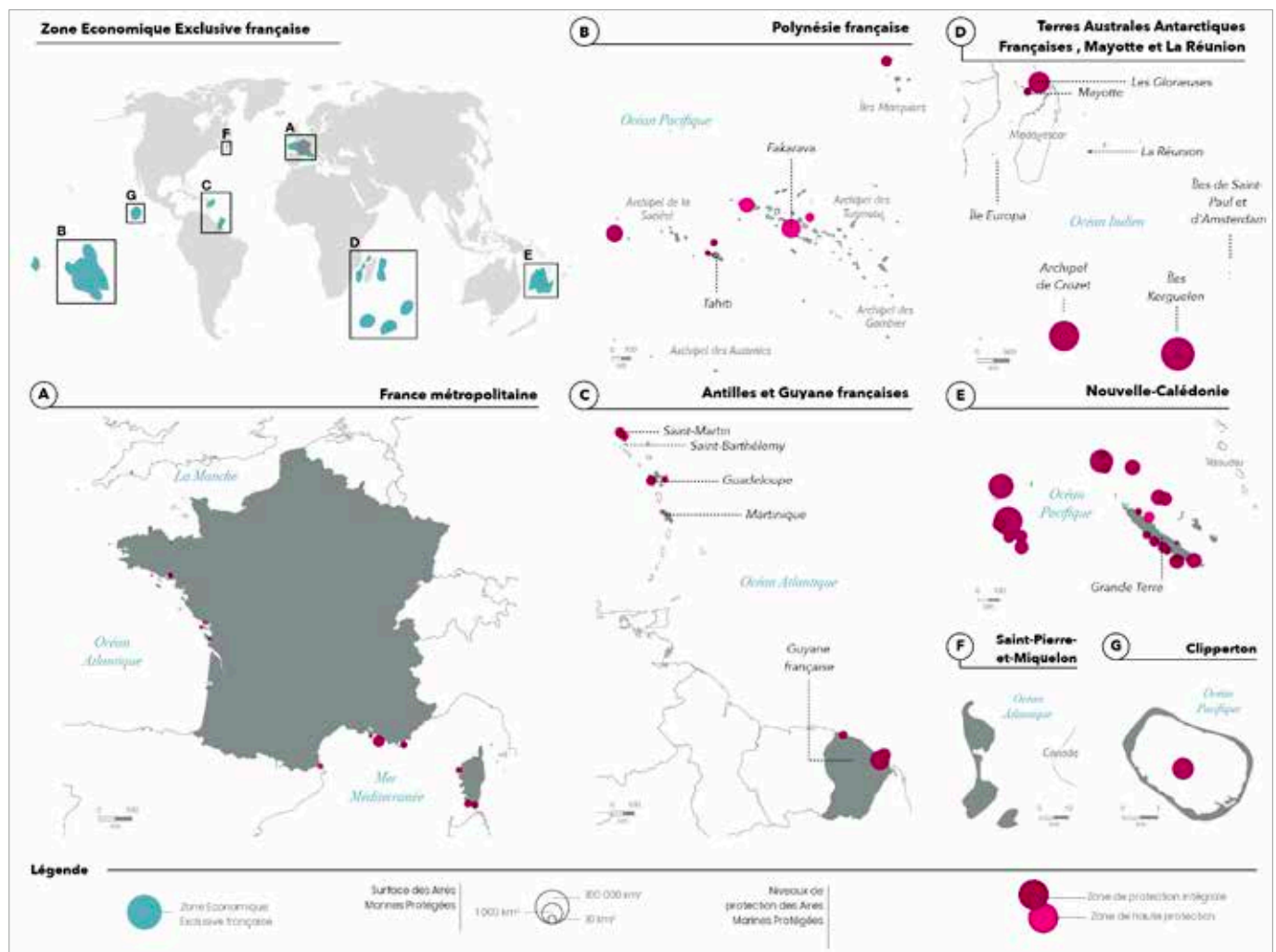
Cette classification est maintenant intégrée dans le guide des AMP et été validé par l'UNEP et la Commission internationale des Aires protégées de l'UICN (WDPA). Donc, tous les chiffres de la base de données de la WDPA vont être filtrés au travers de la classification du guide des AMP.

Maintenant que cette classification existe, nous nous sommes demandé s'il y avait une relation entre la classe de l'AMP, donc le degré de protection, et son efficacité écologique. Nous avons collecté toutes les données publiées dans la littérature scientifique dont voici une synthèse : Nous avons observé que, uniquement les aires intégralement et hautement protégées, fournissaient des bénéfices écologiques. Pour les autres classes d'AMP, nous n'avons trouvé aucune différence en termes d'abondance et de biomasse entre l'intérieur et l'extérieur de l'AMP. Or, la plupart, si ce n'est tous les bénéfices socio-économiques qu'on peut attendre des AMP, sont liés à un meilleur statut de la biodiversité.

Une suggestion de réflexion est de se dire que la protection forte pourrait correspondre à de la protection intégrale ou haute. Les aires modérément protégées sont aussi intéressantes du point de vue de la gestion. Mais il est apparu que, si elles existent toutes seules ou dans un zonage avec d'autres types d'AMP moins protégées, elles n'étaient jamais efficaces. Or, si elles existaient conjointement avec une AMP intégrale, elles pourraient avoir des bénéfices. Les AMP modérées, s'il y a une zone de protection intégrale mitoyenne, pourront avoir des bénéfices.

Enfin, nous savons maintenant qu'il y a un lien entre la classification et l'efficacité écologique des AMP, et donc les bénéfices socio-économiques qui en découlent. Nous avons aussi regardé les résultats de ce classement pour la France métropolitaine et dans les Outre-mer.





La carte ci-dessus représente les différents niveaux de protection basés sur la classification. Les 2 derniers niveaux correspondent une protection intégrale et haute. Nous y voyons que l'essentiel de la protection intégrale et haute se situe en Outre-mer. Sur la façade Méditerranéenne, nous sommes à 0,12 % et 0,01 % de protection intégrale sur la façade Atlantique. On est donc en fait loin de nos objectifs et ce n'est pas avec 0,12 % de couverture qu'on peut faire quelque chose à l'échelle d'une façade.

Pour conclure, je voudrais insister sur trois éléments qui pourront alimenter les débats pour les trois jours à venir :

- D'une part il est pertinent de pouvoir classer ses AMP pour en connaître les bénéfices possibles, puisque nous avons vu le lien entre les niveaux de protection, la classe et les bénéfices socio-économiques apportés par l'AMP ;
- Dans le cas d'une AMP multi zonage ou d'un exercice de planification spatiale, il est important de s'assurer qu'il y a de la protection intégrale et haute ;
- Puis, dans le cas des zones de protection plus légères, il faut faire attention à la réglementation des usages car nous avons vu qu'ils tendent à se concentrer sur les espaces les autorisant ?

➤➤ **Olivier LE PAPE, Agrocampus Ouest (en vidéo)**

À la demande de l'AFB, je vais essayer de vous présenter brièvement les fonctions écologiques et surtout halieutiques d'une zone de Réserve avec tout d'abord une

présentation des effets supposés et escomptés puis de leurs critères d'efficacité. Alors il s'avère qu'une Réserve, et ce n'est pas si facile à comprendre, a le même effet en termes d'impact de la pression de pêche, que le fait de baisser la mortalité par pêche. Pour expliquer cela, il faut en revenir aux conditions et aux limites des Réserves. Vous pouvez très vite comprendre que si vous mettez 0 % d'une zone en Réserve, cela n'a aucun effet. Alors que si vous en fermez 100 %, cela a un effet de diminution totale de l'effort de pêche. Il y a une correspondance entre la surface mise en Réserve et la baisse de mortalité par pêche : Si une Réserve est créée dans une zone où l'effort de pêche était fort, il va y avoir une augmentation de la biomasse et en même temps une augmentation des captures par la pêche. Si on est à peu près à l'équilibre entre pêche et Réserve, il y aura une augmentation de la biomasse sans augmentation des captures et, bien évidemment, si une zone sous exploitée est mise en Réserve, cela va accentuer le statut de sous-exploitation.

L'autre effet de la mise en Réserve c'est l'effet refuge qui fait qu'on préserve une fraction des populations de la pression halieutique, ce qui a notamment pour intérêt de préserver les gros individus, les individus aptes à grossir et les individus à maturité tardive et donc également le potentiel génétique.

Le fait de mettre une partie des écosystèmes exploités en Réserve annihile pour cette partie-là les effets de l'évolution induits par la pêche, notamment les effets de sélection des individus à croissance lente et à maturité précoce. De surcroît, le fait de mettre un système en Réserve préserve à la fois les communautés, les grandes espèces, les prédateurs supérieurs et avec un effet refuge concernant à la fois les habitats, les peuplements, les structures trophiques et donc l'intégralité des écosystèmes. C'est un enjeu fondamental. On parle à terre de « Nature needs half » pour parler de gouvernance et de statut de protection des écosystèmes. De la même manière en mer, ce sont des choses qui sont bien développées en ce qui concerne les Réserves récifales par exemple ou encore l'exemple du « gel de l'empreinte » sur les écosystèmes exploités.

Je vais essayer de faire un bilan sur les effets des Réserves en reprenant une publication de Lester de 2009, particulièrement parlante de par son côté pédagogique et dont les résultats n'ont pas été invalidés : quand on met une zone en Réserve, on augmente les densités de poisson par population, ainsi que la taille des individus. La conjonction de l'augmentation de la densité et de la taille fait que la biomasse et la biodiversité sont augmentées. Ce que j'aime dans ce graphique, c'est son côté un peu paradoxal : quand vous plongez dans une Réserve, vous voyez beaucoup plus de poissons que ce que vous voyez en dehors de la Réserve (c'est parfaitement vérifiable si vous allez par exemple sur la côte bleue. Le graphique est relativement probant puisque si vous considérez 446 % de biomasse par rapport à 100 %, cela montre inévitablement l'effet extrêmement fort de la mise en Réserve.

Les Réserves n'ont pas des effets qu'en leur sein mais aussi en dehors avec deux phénomènes qui viennent se conjuguer. Ce qu'on appelle l'effet spillover ou de débordement, c'est-à-dire qu'on a des espèces marines, pour la plupart mobiles, qui vont diffuser en dehors de la zone préservée. Puis, pour leur phase œuf et larve, de manière générale planctonique, il y a un effet d'ensemencement généralement plus fort encore que l'effet de débordement, c'est-à-dire que la zone en Réserve où la biomasse est beaucoup plus forte va augmenter la diffusion de larves et d'œufs vers l'extérieur.

Une AMP n'est pas une île. En mer il y a une forte connectivité et de ce fait, les Réserves ont cet effet de diffusion vers l'extérieur. On voit à l'intérieur ses effets. En dehors ils ne sont pas systématiques. Il faut d'abord que les effets se mettent en place à l'intérieur des Réserves avant qu'on les voit à l'extérieur mais on a vraiment ces effets de spillover et de débordement avec les phénomènes de pêche en bordure, illustrés ici par l'augmentation des captures par unité d'effort de la pêche à proximité

des Réserves. Plus on est à proximité des Réserves, plus les rendements sont forts car ils bénéficient de la diffusion de la biomasse beaucoup plus forte à l'intérieur.

En revanche, le bilan de l'exploitation par la pêche est beaucoup moins bien connu. On sait peu de chose sur l'exploitation par la pêche parce que l'exploitation est quantifiable au travers d'unités de gestion qui sont notamment les stocks. Les effets à large échelle des Réserves ne sont pas très fréquents même si on a des exemples de réussite en Afrique du Sud par exemple, avec certains sparidés.

S'il y avait une pêche très intense et qu'une grande Réserve est créée, on va avoir un impact direct à court terme négatif car la perte d'exploitation qui était réalisée à l'intérieur ne sera pas immédiatement compensée par la pêche à l'extérieur. L'effet peut ensuite devenir globalement positif si la surexploitation est résolue par la baisse de mortalité liée à la mise en Réserve.

Voilà donc disons un «warning» sur la surexploitation, la méconnaissance, mais aussi sur le fait que l'augmentation des rendements dus au spillover liés à la baisse de mortalité dans la Réserve ne signifie pas forcément une augmentation globale des captures sur l'ensemble intérieur et extérieur.

Je vais terminer cette cet exposé en vous présentant les critères d'efficacité des mises en Réserve : il n'y a pas d'influence de la taille des Réserves, c'est-à-dire que même une petite Réserve a des effets positifs à l'intérieur de son périmètre en termes de biomasse, du fait de l'augmentation de la densité et de taille des individus. Ces effets sont modulés par la mobilité des espèces bien évidemment en dehors des Réserves. En revanche, aux alentours et à l'extérieur, les effets sont relativement proportionnels à la taille des Réserves : plus une Réserve est grande, plus la zone à en bénéficier par ensemencement et par spillover est étendue. Par contre en ce qui concerne l'exploitation, plus la Réserve est grande, plus la perte d'exploitation sera grande, au moins court terme. Une perte immédiate d'exploitation par rapport à l'exploitation antérieure. La diminution de mortalité peut permettre de compenser cette perte mais pas systématiquement. Cela dépend du ratio entre la taille qui est mise en Réserve et ce que cela représente en termes de baisse d'efforts de pêche.

Le dernier point dont je souhaite vous parler en termes de critères d'efficacité est le fait que protéger des habitats essentiels est bien plus efficace que protéger unilatéralement des zones. Si on essayait de faire des Réserves pour protéger les espèces, c'est entre 20 et 40 % des écosystèmes qui devraient être protégés avec évidemment des impacts socio-économiques majeurs. Il vaut donc mieux protéger des zones où les populations sont sensibles et protéger les habitats essentiels au renouvellement de ces ressources avec des Réserves cibles telles que les zones de conservation halieutique : protéger des nourriceries, des frayères ou des goulots d'étranglement comme des voies de migration par exemple. Les Réserves ont une efficacité qui est démontrée, avec un autre avantage de surcroît : en protégeant les zones sensibles nous nous intéressons non seulement à l'exploitation halieutique mais aussi à l'ensemble des pressions et non pas uniquement à la pêche, ce que je développerai un petit peu sur un exposé sur la zone de conservation demain.

Voilà le bilan de ce que je voulais vous présenter. La sanctuarisation a une efficacité réelle. Les populations sont protégées en augmentant les densités, les tailles et donc la biomasse. Cela permet aussi de préserver des communautés et des écosystèmes dans leur intégralité et donc d'augmenter la biodiversité au sens large.

En ce qui concerne l'exploitation, l'effet d'ensemencement va augmenter la production halieutique autour de la Réserve. Mais si les ressources sont peu mobiles et si la mise en Réserve se fait uniquement pour diminuer l'effort de pêche, cela ne maintient

pas systématiquement la production globale par rapport à ce qui était réalisé au préalable à l'intérieur et à l'extérieur de la Réserve.

»» Thierry CANTERI, Directeur des affaires maritimes de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Calédonie est compétent des 12 nautiques jusqu'au 200. La Calédonie est un espace un peu particulier puisque c'est un îlot à gestion raisonnée. Autour, on a beaucoup d'États indépendants qui vendent des licences de pêche ou des droits d'exploitation, souvent aux chinois, et la production part soit en Chine, soit est traitée sur place. La Calédonie réserve son exploitation de pêche aux Calédoniens français. Il n'y a donc pas une surpêche ni une suractivité dans toute la ZEE. C'est important et c'est ce qui a incité le gouvernement à classer cet espace et créer le Parc naturel la Mer de Corail en 2014. Dans cet espace il y a des îlots de quelques kilomètres carrés qui sont très nombreux et dans lesquels il y a des enjeux très forts, soit parce que ce sont des récifs coralliens, soit parce que ce sont des zones de nidification d'oiseaux.

Le gouvernement a classé l'année dernière ces espaces en Réserve naturelle ou intégrale selon la classification Calédonienne. Les Réserves naturelles correspondent à la catégorie 2 UICN et les Réserves intégrales à la catégorie Ia. Cela représente 30000 km², soit la superficie de la Belgique, ce qui explique pourquoi on arrive à avoir un pourcentage assez élevé. On est au début de l'histoire puisque ces Réserves ne sont classées que depuis 1 an. Les Réserves intégrales, de par mon expérience, ne sont pas plus faciles à gérer ou moins coûteuses. Surtout quand elles sont à 3 jours de mer de la côte et que personne n'y habite. Il a donc été relativement facile de créer ces Réserves puisque ce sont des espaces où il n'y a pas d'habitant et pas de pêcheur. C'est un peu comme dans le Parc marin des Glorieuses : il n'y a pas vraiment de concertation extraordinaire à faire puisque ce sont des espaces qui sont déjà en Réserve. Le gouvernement a un autre projet de travailler sur la protection des monts sous-marins. Ces écosystèmes sont très importants pour la biodiversité car ils constituent des zones refuges, des oasis en quelque sorte puisque tous les étages du fond des mers jusqu'à la surface sont représentés et on sait aussi par exemple qu'il y a énormément de transit de baleines sur les monts. Le projet est donc de classer cette zone en zone de protection forte mais on ne sait pas exactement ce qu'on va faire ce puisqu'on est en train de travailler au processus.

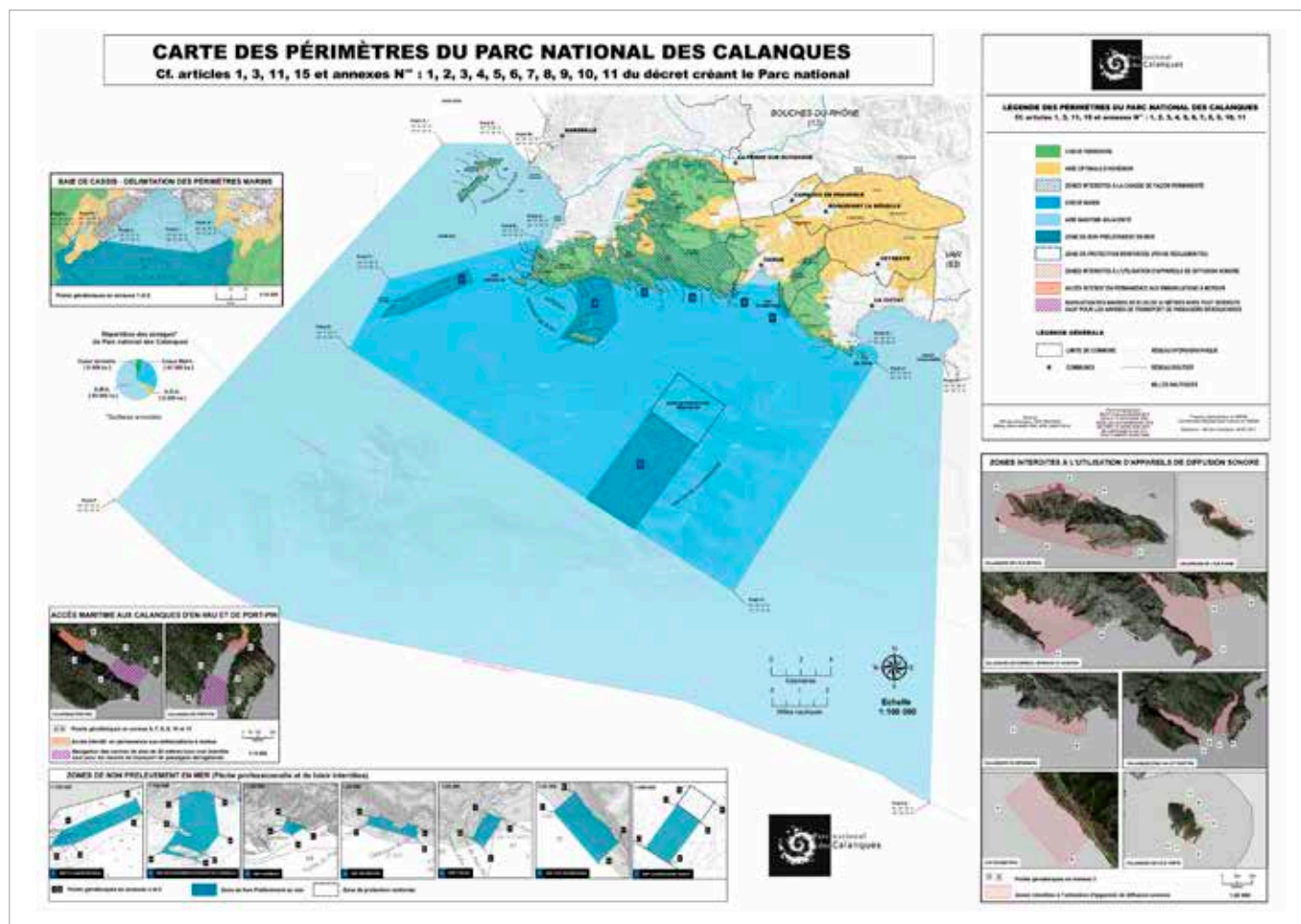
Lorsqu'on crée une Réserve, que ce soit une grande ou une petite Réserve, il faut être pragmatique tout de suite, évitant de mettre tout le monde dehors quand ce n'est pas nécessaire.

Si l'objectif est de protéger les zones de transit des baleines par exemple, ce n'est pas forcément la peine d'interdire les palangriers. C'est pour ça que la définition donnée en introduction me semble acceptable. Si une activité ne va pas à l'encontre des objectifs visés par la création d'une Réserve, il doit être possible de travailler ensemble. Enfin je terminerai par la dimension temporelle. Il faut aussi être pragmatique sur cet aspect et bien prendre en compte la dimension temps : quand on crée une aire marine protégée, il se passe du temps avant qu'elle soit totalement effective. Mais si on passe 20 ans à se bagarrer pour créer cette aire protégée, c'est autant de temps perdu.

»» Nicolas CHARDIN, Directeur adjoint du Parc national des Calanques

Bonjour à tous, je vais commencer mon propos par un questionnement que j'aimerais vous faire partager : je vois bien ce qu'est une aire marine protégée ; c'est en revanche moins clair de savoir ce qu'est une zone de protection forte. En entendant les exposés précédents, j'ai essayé de rapprocher les propos à une réalité territoriale dans une AMP comme le Parc national des Calanques et j'avoue que j'ai un peu de mal et je voudrais vous faire partager ma perplexité : zone de protection forte dans le Parc national des Calanques ça peut être plusieurs choses. Ça peut être le cœur marin du Parc qui est déjà une zone sur lequel nous avons de nombreuses interdictions d'activités qui ont été posées par le décret de création. Pour donner quelques exemples : interdiction du jet-ski, interdiction des concours de pêche, des engins de relevage pour la pêche de loisir, contingentement du transport maritime de passagers... Donc a priori, le cœur du Parc national a tous les atouts pour répondre aux définitions qui ont été proposées. J'ai cru comprendre dans les cartes qui ont été présentées que ce n'est pas tout à fait ce qui a été retenu. Est-ce que les ZPF sont des Réserves intégrales ? C'est-à-dire où toute activité est interdite. Dans ce cas, il n'y en a pas dans le Parc national des Calanques au jour d'aujourd'hui. Est-ce que les ZPF sont des zones où une activité particulière bénéficie dans le régime d'encadrement ? Dans ce cas nous disposons effectivement comme beaucoup d'autres AMP de toute une panoplie de zones réglementées, souvent à des petites échelles, sur le mouillage, sur la navigation des navires à moteur, sur la plongée sous-marine, sur le prélèvement du corail rouge, sur la diffusion sonore ... Autre possibilité, est-ce que ce sont des zones de non prélèvement ? en bon français des No Take. Dans ce cas, pourquoi vouloir recréer un nouveau mot sur un concept qui existe déjà et qui est claire pour tout le monde. Pour pousser un peu la discussion, si on parlait sur le fait qu'une zone de protection forte est forcément une zone de non prélèvement, quel retour d'expérience on peut en tirer aujourd'hui à l'échelle territoriale du Parc national des Calanques ?

Pour poser un petit peu le sujet : sur le Parc national des Calanques nous avons 7 zones de prélèvement, soit 4 600 hectares représentant 10 % du cœur marin du Parc, auxquels s'ajoute une zone non prélèvement qui existe également en zone maritime adjacente qui est sur une zone de récifs artificiels gérés par la ville de Marseille, soit au total 4 900 hectares de zone de non prélèvement, ce qui représente d'ailleurs 56 % des zones de non prélèvement de Méditerranée française sur ce seul espace des calanques. Ces ZNP ont été mises en place en 2013 et ont fait l'objet de ce qu'on appelle un état zéro, c'est-à-dire un état des lieux de départ. C'est particulièrement important puisque la grosse difficulté en termes de mesure de gestion, c'est d'être capable de les évaluer et pour pouvoir évaluer, le mieux c'est quand même de pouvoir faire un inventaire au moment où l'on met en place ces mesures de gestion. Depuis, les ZNP font l'objet de suivi tous les 3 ans avec des comptages en plongée, une campagne de pêche scientifique standardisée en visant notamment les espèces mobiles et les zones profondes puisque nous avons aussi une ZNP sur une tête de canyon donc particulièrement profonde ; et également, troisième volet, un état des populations de corail rouge. Ces suivis s'effectuent à l'intérieur et à l'extérieur des zones non prélèvements. Sans rentrer dans les détails scientifiques qui ont été brillamment présentés, le résultat est que cela fonctionne bien et la rapidité de réponse du milieu à la mise en place des ZNP est démontrée. Les trois premières années de suivi ont montré que l'on avait une multiplication de la biomasse par 2. En dehors des ZNP, cette biomasse était plutôt stagnante. On remarque également d'autres effets, évoqués préalablement, avec un rééquilibrage de la chaîne alimentaire, une augmentation du nombre de planctonophages, des herbivores et des espèces de haut niveau trophique, donc un réseau trophique qui va mieux. L'effet Réserve est constaté



au sein des ZNP. Est-ce qu'il essaime à l'extérieur (effet spillover)? Nous avons encore du mal à l'évaluer au bout de 3 ans. C'est très clairement sur ce sujet que l'effort d'évaluation doit porter aujourd'hui. Alors sur la base de ce constat, faut-il en déduire que la zone de protection forte est un outil miracle? Est-ce que c'est la panacée, et est-ce qu'il faut l'étendre à tout prix? Sur ce sujet, nous sommes plus mesurés pour deux alertes que j'aimerais poser à la réflexion ce matin : il y a deux sujets qui doivent poser question dans le développement des zones de protection forte, d'une part l'effet report et d'autre part, l'acceptabilité sociale.

En ce qui concerne l'effet report : lorsqu'une zone est interdite à une activité, soit cette activité disparaît, soit elle va tout simplement se pratiquer ailleurs. Elle peut donc se concentrer sur des zones qui sont périphériques et qui ne bénéficient pas de protection. Si une ZNP ne prend pas en compte ce qui se passe autour, il y a un risque de ne faire que reporter la pression à l'extérieur d'une zone très protégée. Un exemple concret sur le parc national des calanques : Les ZNP ont été positionnées sur les zones à plus forts enjeux halieutiques à la création du parc national. Heureusement, la petite pêche durable se poursuit, mais elle se poursuit sur des zones qui aujourd'hui sont des zones qui ne sont pas du tout protégées et qui subissaient d'ailleurs moins de pression préalablement. Autre exemple : mon collègue Frédéric Bachet du Parc marin de la Côte Bleue appelle régulièrement notre attention à ce sujet. Lorsque nous renforçons notre réglementation sur le transport à passagers, sur la pêche de loisir, sur les navires boîte de nuit (parce que nous avons aussi ce genre de pratique), ces activités sortent du cœur de Parc et vont aller d'abord sur l'aire maritime adjacente. Pour ceux qui connaissent un peu Marseille, ces activités sortent du cœur de Parc et se focalisent aujourd'hui sur l'archipel du Frioul. Quand on commence à mettre la

pression sur l'aire maritime adjacente, le risque, que nous fait partager régulièrement le Parc marin de la Côte Bleue, est qu'elle se reporte sur l'aire marine protégée qui est juste en face. Pour être efficace, la zone de protection forte ne doit donc pas être un simple facteur de report de la pression mais doit être accompagné de mesures de gestion, y compris en dehors de la zone de protection forte.

Ma deuxième alerte concerne l'acceptabilité sociale des zones de protection forte. Les AMP restent d'abord des acteurs territoriaux, certes dédiés à la protection de l'environnement marin, mais qui doivent mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour de cette protection. Or, lorsqu'on interdit une activité sur un espace pour éliminer la pression, cela peut être très séduisant sur le papier, mais très clairement, il y a une remise en cause de la liberté d'usage sur l'espace naturel. Plus la réglementation concerne beaucoup d'activités, plus la zone va être importante et plus l'acceptabilité va être compliquée à faire partager. Le Parc est très bien placé pour en parler puisque ça a tout simplement failli coûter la création du Parc national. Les oppositions les plus fortes à la création du Parc national se sont focalisées en grande partie sur le sujet des ZNP. Par ailleurs, la validation scientifique qui devait être faite au moment de sa création a failli elle aussi échouer en reprochant que nous n'allions pas assez loin et que le curseur n'était pas placé assez haut. Cela reste d'ailleurs aujourd'hui un sujet très figé, très compliqué voire tabou. Notre charte prévoit normalement de faire chaque année en Conseil d'administration un débat sur le périmètre des zones de non prélèvement dans un objectif clairement posé par la charte qui est celui de l'augmentation. Depuis 7 ans, ce débat n'a jamais pu avoir lieu de manière sereine. La mise en place des ZNP nous a coûté également 4 ans d'absence de débat et des relations très compliquées avec le monde de la pêche, que ce soit la pêche de loisir ou la pêche professionnelle. Donc ce facteur d'acceptabilité sociale ne doit vraiment pas être négligé car, une fois que la zone de protection forte est édictée, encore faut-il être capable de la faire vivre. Ce que nous savons en tant que gestionnaire, c'est que pour être bien appliquée, une réglementation doit pouvoir être bien comprise et, si possible, être partagée et être appropriée. Pour pouvoir être mise en œuvre sereinement, le processus de mise en place d'une zone de protection forte, à mon sens, doit impérativement réunir trois éléments :

- ▶ Il faut qu'elle soit bien expliquée et bien justifiée dans ses motivations ;
- ▶ Il faut qu'elle soit bien accompagnée dans sa mise en œuvre avec une visibilité sur le terrain, avec des contrôles réguliers et également une gestion existant sur le pourtour des ZNP ;
- ▶ Elle doit également, et c'est un élément essentiel, être suivie et évaluée dans ses effets pour qu'un retour sur les effets de la zone de protection forte puisse être fait à ceux qui ont consenti à sa mise en place.

Pour conclure mon propos, une zone de protection forte, qu'elle soit entendue de manière très générale ou en tant que Zone de non prélèvement, est clairement un instrument efficace mais ce n'est pas la solution à tout. Surtout, cela ne doit pas être l'excuse ou la solution de facilité visant à interdire pour la simple raison que c'est plus difficile de gérer ou de réguler. Il me paraît donc indispensable de sortir d'une course au chiffre. On l'a suffisamment reproché lors de ma mise en place du réseau des AMP. Je crois qu'il ne faut pas renouveler cette course aux chiffres sur les zones de protection forte. Si la zone de protection forte est un bon outil de gestion, il y a plusieurs conditions : elle doit rester un outil de gestion parmi d'autres ; elle doit être au minimum portée et partagée par les acteurs du territoire et, dans le temps, il faut être capable d'en attester les effets sur le milieu marin.

TABLE RONDE

Outre-mer



Quelles ambitions pour 96 %
de l'espace maritime français ?

ANIMATION : DENIS CHEISSOUX

Introduction

➤➤ Maïna SAGE, députée de la Polynésie française

Bonjour à tous. Moi aussi je voudrais remercier toutes les collectivités d'outre-mer qui sont présentes, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, l'île de la Réunion, Mayotte, la Polynésie. Je les cite tous volontairement car on dit souvent l'Outre-mer, mais ce sont les Outre-mer. Notre souhait est qu'il y ait une reconnaissance au niveau national. La France n'est pas que continentale ou européenne, elle est mondiale et maritime avec ses territoires d'outre-mer et je pense qu'en l'occurrence sur le sujet des Aires marines protégées, nous sommes d'autant plus légitimes pour la Stratégie nationale que 97 % de la ZEE française est en Outre-mer. Ce chiffre implique une responsabilité en matière de gestion. Comment établir un bon partenariat avec l'État sur les questions de surveillance, de sécurité mais aussi d'accompagnement dans la gestion qui doit être effective mais surtout adaptée. Ce que je ressens des ateliers qui se sont déroulés hier est que ce n'est pas qu'une problématique ultramarine. Finalement, c'est aussi un sujet pour les élus, les gestionnaires de Corse, de Bretagne ou d'ailleurs. Il y a une volonté beaucoup plus forte aujourd'hui de nous intégrer et il faut une Stratégie plus inclusive qui nous mette au cœur de la décision. Nous ne voulons pas juste être consultés, nous voulons pouvoir décider ensemble pour que la France propose un modèle différent. Il y a peu de pays comme le nôtre avec cette dimension mondiale. Plutôt que d'être considéré comme une aspérité et de vouloir nous faire rentrer dans un cadre, quand on pèse 97 % de la ZEE, qui doit rentrer dans le cadre de qui ?

Il y a donc cette question de légitimité mais je voudrais aussi parler de l'hyper vulnérabilité de nos territoires et de l'urgence d'agir. Les Outre-mer sont des milieux insulaires, à part la Guyane. Ce sont des milieux extrêmement riches qu'il faut préserver. Demain quand les récifs du Pacifique ne seront plus fonctionnels, ce sont des écosystèmes qui vont s'écrouler et c'est une ressource qui va s'écrouler aussi. Je rappelle à ce titre que la moitié des thonidés que nous consommons en Europe proviennent du Pacifique.

Au sujet de la surveillance, il faut prendre en compte les différences juridiques des territoires. Nous avons la compétence de principe comme en Nouvelle-Calédonie. Maintenant, l'État exerce ses compétences régaliennes et notamment en matière de sécurité. C'est l'État qui assure effectivement cette fonction de surveillance maritime en partenariat avec le pays sur la partie du sauvetage. Le pays, lui, dicte les règles d'exploitation et d'exploration sur l'ensemble de la ZEE. Que l'on soit en Polynésie ou dans d'autres territoires, l'État a une responsabilité qu'il doit partager avec nous, d'autant plus qu'aujourd'hui, cela fait partie des atouts géostratégiques pour la France à l'international. Nous ne voulons pas être des faire-valoir. C'est le message qui est partagé par les Outre-mer et que j'entends, que je sois dans l'océan Indien, aux Antilles ou ailleurs, nous ne voulons pas être des faire-valoir. Le Pacifique c'est deux tiers de la ZEE française. Cela permet à la France d'avoir des positions de choix sur la scène internationale et de passer des messages. Nous souhaitons que ces messages prennent en compte la richesse et la diversité des territoires. Que l'on soit dans l'hexagone ou dans nos Outre-mer, la question est de proposer un modèle qui soit respectueux de cette diversité et fondé aussi sur la promotion des différences.

Cette imbrication de l'Outre-mer dans la Stratégie nationale est pour moi une évidence. Cela ne doit pas être une homogénéisation de l'outre-mer sur un modèle métropolitain. Bien au contraire, il faut que le national prenne bien en compte les Outre-mer, non pas comme des aspérités ou une contrainte mais comme une richesse. Une richesse à promouvoir sur les plans national et international. Cela fait aussi appel à la coopération régionale. Lorsqu'on parle d'une AMP dans le Pacifique, il

est certain que ce n'est pas la même dimension et que cela demande des moyens conséquents qui appellent à la coopération régionale.

Un dernier message que je voulais faire passer aujourd'hui : je suis convaincue qu'une meilleure intégration des Outre-mer dans la Stratégie nationale est un enrichissement réciproque et mutuel. Nous apprenons du national mais je pense vraiment que nous pouvons aussi apporter des solutions liées par exemple aux savoir-faire traditionnels, ou aux aires marines éducatives qui sont une belle réussite. Nous avons créé les AME en Polynésie, aux Marquises, il y a à peine une dizaine d'années. Nous avons su utiliser une solution locale et la développer sur l'ensemble du territoire. Le concept est maintenant déployé au niveau national.

➤➤ Benoit SIMIAN, député de Gironde

La puissance de nos Outre-mer résonne en moi sur le sujet des aires marines, surtout quand nous répétons sans cesse que tout ne peut pas se décider à Paris. Je m'inscris totalement dans ce qui vient d'être dit. Nous devons faire confiance à nos territoires et aller vers la différenciation territoriale. Il ne s'agit pas d'avoir une stratégie unique des aires marines mais une stratégie adaptée au cas par cas.

Dans cet acte 2 du quinquennat où l'on veut faire confiance aux territoires, nous sommes clairement dans cette trajectoire décentralisatrice avec un texte qui arrive au Parlement en début d'année 2020 qui permettra de répondre à ces défis. Il ne s'agit pas d'imposer à la Polynésie ou à d'autres territoires d'Outre-mer telle ou telle stratégie. Nous voyons bien d'ailleurs que toutes les volontés partent du territoire et c'est quelque chose qu'il faut soutenir. Je pense en effet que nous pouvons nous inspirer ici en métropole de ce qui est fait de façon exemplaire sur le volet éducatif. Je rêve que ce volet éducatif sur l'aire marine des Pertuis de la Gironde soit beaucoup plus puissant. Il est vrai que quand on est dans nos Outre-mer, nous avons conscience des différents défis, des contraintes climatiques. C'est particulièrement visible avec le corail. Maïna Sage m'a accueilli, il y a un mois, lors d'une mission parlementaire de la conférence des parlementaires des îles du Pacifique. Nous avons visité le CRIOBE à Moorea et nous avons été sensibilisés à ce défi de la mort du corail. Nous avons beaucoup parlé de l'Amazonie aussi à cette période bien sûr. Mais le corail représente 50 % de l'oxygène. Il faut donc le dire et le porter politiquement et surtout de façon pédagogique, pour la jeunesse, avec un volet éducatif puissant.

Les aires marines nécessitent aussi beaucoup de surveillance et cela peut passer par le transport, avec la surveillance maritime, la surveillance aérienne et la surveillance satellitaire. Je suis rapporteur du budget transport à l'Assemblée Nationale et en effet, il y a une ligne budgétaire consacrée à cette surveillance. Et là je dois dire qu'en septembre lorsque Maïna Sage m'a amené visiter le centre de surveillance, le JRCC, qui est le seul centre de surveillance où l'on mutualise les forces en France, c'est quelque chose d'exemplaire. Il y a la Marine, l'Aviation civile et le dispositif satellitaire. Tout cela est un exemple à dupliquer et à utiliser pour l'ensemble des aires marines d'Outre-mer qui sont des territoires immenses. Il est vrai que sur les aires marines métropolitaines, nous arrivons à surveiller sans trop de mal avec les moyens maritimes. Mais dans le cas de la taille comme par exemple le projet aux australes qui serait la deuxième plus grande AMP après celle d'Hawaï, on imagine bien les moyens de surveillance qu'il faut déployer. Derrière surveillance, il y a la question du budget. S'il n'y a pas de budget, cela ne sert à rien. Il faut un budget cofinancé avec l'armée, le Ministère de la transition écologique, l'aviation civile, pour avoir une force de frappe adaptée.

Je suis convaincu du travail mené par les Polynésiens, notamment par rapport aux flottes chinoises. Il y a vraiment un travail réalisé « au peigne fin » 24 heures sur 24. Ils sont mobilisés sur la surveillance toute l'année et pas uniquement sur les aires marines. Car nous voyons bien que la Stratégie doit aller au-delà des aires marines. Le défi est mondial.

Quelle peut être la Stratégie européenne par exemple pour le Pacifique? Je pense que dans une période de Brexit, et où les positions britanniques sont sans doute un peu moins affirmées dans le monde, l'Europe a une véritable carte à jouer pour rayonner dans toute cette partie du monde qui est extrêmement puissante, comme cela vient d'être rappelé. Les enjeux face aux puissances notamment chinoises sont fondamentaux. J'insiste sur cette notion de Commonwealth à l'européenne. Je crois vraiment qu'il faut définir avec l'Europe une stratégie à l'échelle européenne. Parler de l'international en ce moment est compliqué. La planète n'a jamais été aussi morcelée, avec les dissensions sur la scène internationale que l'on connaît. Nous voyons bien la difficulté à respecter l'accord de Paris. Donc, commencer à l'échelle de l'Europe me semble déjà un objectif. C'est bien entendu sur la scène internationale que tout se joue mais nous voyons aussi que rien ne pourra se décider seul et la stratégie doit être mondiale, sans opposer mais en rassemblant. Les chinois par exemple ont une stratégie particulière et d'ailleurs paradoxale : ils sont les premiers pour investir sur le zéro carbone, je pense notamment à l'hydrogène et d'un autre côté, leur stratégie en matière de pêche est une catastrophe. Lors de la conférence des parlementaires des îles du Pacifique en septembre qui s'est tenu en Polynésie, certains collègues nous alertaient sur le fait que les chinois payent les ports, les routes, qu'ils arrivent. Je pense qu'il faut que l'Europe affirme vraiment une stratégie ambitieuse, sans quoi ces territoires seront livrés en pâture et c'est extrêmement inquiétant.

➤➤ **Ferdy LOUISY, Président du parc national de la Guadeloupe** (en audio)

Bonjour ; Je vous prie de m'excuser de ne pas pouvoir être parmi vous en ce moment. J'interviens en ce moment à la conférence internationale sur les sargasses qui traite également de la mission qui doit être la nôtre pour les espaces maritimes français. Je me réjouis que les Outre-mer soient associées à la rédaction d'une nouvelle Stratégie de création et de gestion des Aires marines protégées pour la période de 2020-2030. Je souhaite évoquer le rôle des collectivités d'Outre-mer pour les Aires marines protégées. Les collectivités territoriales doivent s'inscrire dans une relation avec les établissements publics compétents en matière de biodiversité. Avec 11 millions de km², la France possède le second espace maritime au monde. Il est certain que les solutions en matière d'AMP doivent venir en premier lieu de l'Outre-mer. La gestion des aires marines protégées doit être transversale : État, région, collectivités locales, acteurs socio-économiques et la population elle-même. Mais l'État ne doit pas se désengager pour autant. Je sais que le Président de la République Emmanuel Macron est particulièrement engagé dans la cause environnementale et la cause ultra-marine. La France, je l'ai dit, a le deuxième domaine maritime au monde. Ceci implique des devoirs, des responsabilités et de l'exemplarité. Le défi est immense : Les collectivités ultramarines ne pourront, à elles seules, sauver 96 % de l'espace maritime français. Nous devons donc aller encore plus loin dans la collaboration et la répartition des compétences afin qu'il y ait davantage de lisibilité.

Aujourd'hui, la mer et les océans sont une source de nouvelle économie et ce en dehors de la pêche. Nous devons favoriser et développer la croissance bleue durable, notamment sur les territoires insulaires.

La mer est un espace fragile. Faut-il continuer à exploiter la mer alors que nous l'avons tellement fragilisée, en Outre-mer plus qu'ailleurs. La mer est notre patrimoine. Nous devons la préserver avec intelligence et discernement. Certaines de nos entreprises, membres du cluster maritime, empoisonnent la mer, et lorsque nous ferons l'autopsie de celle-ci, il sera trop tard. Il faut avoir le courage de le dire et d'y remédier. Il serait bon que l'ensemble de la ZEE française soit une aire marine protégée. À trop vouloir mutualiser, les établissements publics, Parcs nationaux, Parcs naturels marins, sanctuaire Agoa, Direction de la mer, collectivités autonomes de Polynésie, Nouvelle-Calédonie et de Saint Barthélémy, risquent de perdre leur âme.

Ils manquent cruellement de moyens financiers et humains, contrairement à l'hexagone qui dispose d'outils comme Natura 2000. Cela s'avère primordial, non seulement pour la connaissance des milieux et de l'état de conservation de la biodiversité mais aussi pour l'animation des réseaux ainsi que pour la surveillance de cet immense domaine maritime français sans frontière physique.

Nous devons aussi nous poser la question du dépassement répété des limites des eaux internationales par certains gouvernements. Sans oublier les accords bilatéraux passés par la France qui ont un impact social, culturel, environnemental et économique. L'inquiétude que manifestent les organisations syndicales, les personnels de l'environnement, les Conseils d'administration et les Conseils de gestion des établissements publics, est loin d'être anodine. Ils ont tous une responsabilité dans la gestion quotidienne des espaces protégés. Cela mérite beaucoup plus de prise en considération de la part du gouvernement et des législateurs français. Pour finir, je suis convaincu que nous devons lutter tous ensemble contre les pollutions de nos mers et de nos océans pour la sauvegarde nos récifs coralliens. Comme je le dis souvent, pour sauver la biodiversité française, nous devons commencer par nous sauver collectivement de nous-même.

Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite de bons travaux.

1^{re} partie : Gestion des grandes Aires marines protégées

➤➤ Gilbert DAVID, géographe de la mer et des îles, chargé de recherches à l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement)

La loi sur le droit de la mer a changé la donne dans le monde. Nous parlons de Tuvalu, c'est une île de 26 km², mais représente 900 000 km² de ZEE. Nous parlons de l'Outre-mer européen et du Brexit. La présence du Royaume-Uni dans le Pacifique c'est Pitcairn, 835 000 km² de ZEE et toutes les îles britanniques qui vont d'Ascension jusqu'aux Bermudes dans l'Atlantique, qui ont de gigantesques ZEE. Actuellement l'Outre-mer européen est représenté par la France à hauteur de 95 %. Si la Grande Bretagne s'en va de l'Europe, ce sera 99 %. Il ne restera plus dans l'Outre-mer européen que l'Espagne avec les Canaries, le Portugal avec les Açores et Madère et les Pays-Bas avec les Antilles ou Aruba à côté du Venezuela. Cela veut dire que la France aura un rôle encore plus prépondérant dans l'Outre-mer européen.

Les grandes Aires marines protégées sont une histoire nouvelle. On ne parlait pas de grandes AMP il y a 20 ans. C'est une histoire nouvelle et c'est largement une histoire du Pacifique. La plupart des grandes Aires marines protégées sont dans le Pacifique.

Une des premières grandes AMP c'est Kiribas, 408 000 km². Cela a été créé en 2006 dans le cadre un programme par le président Chirac qui s'appelait CRISP (Coral reef initiative for the south Pacific). C'était la plus grande Aire marine protégée du monde en 2006 et puis après, cela s'est totalement emballé. Nous avons eu les Mariannes en 2009, la Mer de Corail en 2014 (1,3 million de km²). Nous sommes aujourd'hui dans un contexte où les grandes AMP font plus d'1 million de km². Toute cette évolution est liée, je pense, à la Convention pour la Biodiversité et l'objectif 11 d'Aichi qui dit que nous devons avoir classé 10 % des eaux en Aires marines protégées d'ici 2020. Si nous voulons atteindre cet objectif, les grandes Aires marines protégées sont très utiles et les petits pays du Pacifique sont sur le devant de la scène. Ce n'est pas toujours facile non plus de décréter une aire marine protégée pour un petit pays, de faire respecter sa souveraineté et de faire face aux problèmes de gestion. Lorsque nous allons faire le bilan des Aires marines protégées à la convention pour la biodiversité, il faudra réussir à faire la distinction entre les AMP qui sont bien gérées et dotées de moyens et les AMP de papier qui font jolies sur les cartes.

Ce n'est pas évident pour un petit pays sans beaucoup de moyens de gérer son aire protégée.

La coopération internationale autour des grandes Aires marines protégées est encore à construire. Je vois d'ailleurs un certain antagonisme. C'est-à-dire que, lorsqu'on crée une AMP sur l'ensemble de sa ZEE, la coopération régionale dans ce cas-là devient une coopération véritablement interétatique avec un acteur important qui est la Marine Nationale. Lorsqu'une AMP plus petite et côtière est créée, nous pouvons envisager la coopération régionale comme étant quelque chose de plus technique.

Jusqu'à présent, nous avons fait des AMP dans le cadre d'une Stratégie nationale. Il n'est pas certain que dans un pays, toutes les AMP soient représentatives de tous les habitats qui sont nécessaires pour avoir une bonne résilience. Nous avons donc tout intérêt, dans le futur, à organiser les Stratégies AMP dans un cadre régional. Dans ce contexte, il y a un maître mot qui s'appelle la connectivité, c'est-à-dire faire le lien entre les AMP en amont des grands courants, qui émettent des flux de gamètes, et celles en aval qui vont les recevoir.

»» Thierry CANTERI, Directeur des affaires maritimes de Nouvelle Calédonie

L'écosystème administratif de la Nouvelle-Calédonie est très divers. Il y a l'État, les provinces, le gouvernement, et les communes. Pour simplifier car nous pourrions y passer l'après-midi. Les eaux jusqu'aux 12 nautique sont des zones dans lesquelles la gestion est provinciale (Province Nord, Province Sud et Province des îles), la bande très côtière des 300 mètres c'est plutôt les mairies, puis la gestion de la zone des jusqu'aux 200 nautiques relève de la compétence de l'État et du gouvernement. Il y a des aires protégées dans ces différents espaces qui sont gérés en fonction des cas, par la Province ou par le gouvernement. Le Parc marin de la Mer de Corail ne porte que sur la ZEE, c'est-à-dire entre 12 et 200 nautiques. Le fonctionnement du parc repose sur un système assez classique de gouvernance avec un comité de gestion, un programme d'action. Il n'y a pas de différence fondamentale avec ce que l'on peut connaître en métropole ou dans d'autres parcs marins. Nous l'avons dit, c'est un parc d'1,3 million de km², soit deux fois la superficie de la France métropolitaine terrestre. Gilbert David l'a dit : les AMP ne sont pas très vieilles et les grandes AMP sont encore moins vieilles. On ne sait pas vraiment faire. Nous avons des espaces de

grande importance qui sont à 3 jours de mer de la Grande Terre, 3 jours aller 3 jours retour. Vous imaginez bien que nous ne pouvons pas y aller facilement. Les moyens nautiques dont nous disposons ne sont pas nombreux. Il y a un navire scientifique, la Lice, et un navire du gouvernement, l'Amborella, soit deux bateaux. Un bateau avance à 15 nœuds. On ne peut donc pas couvrir toute la ZEE et quadriller le territoire. C'est très compliqué. C'est aussi un enjeu de connaissance avec des espaces gigantesques et, qui plus est, profonds de plusieurs milliers de mètres.

L'espace du parc naturel marin est réservé aux activités des navires des opérateurs français calédoniens. Il n'y a aucune licence de pêche vendue à l'extérieur contrairement aux pays voisins qui vendent leur licence de pêche notamment aux chinois. Le parc est quand même un espace de préservation. Il peut y avoir des points de vue mitigés mais je n'ai pas entendu un scientifique critiquer la manière dont la pêche est gérée dans le Parc de la Mer de Corail : un kilo de poisson au kilomètre carré et par an. Daniel Pauly, qui est un halieute renommé, est venu nous voir et il a plutôt salué la manière dont le parc est géré.

La gestion des pêches préexistait au parc. Ce n'est pas le parc qui a changé les choses. Mais la création d'un parc donne un cadre pour montrer aux voisins que la gestion d'un espace protégé est utile et permet de faire évoluer les pratiques. À titre d'exemple, notre voisin australien a aussi un parc qui s'appelle aussi le Parc naturel de la Mer de Corail et qui est aussi éloigné des côtes. Nous avons donc les mêmes problématiques. Les questions de coopération ne sont pas que politiques, elles sont aussi techniques. La coopération existe au travers de beaucoup de structures comme le Comité du Pacifique Sud, le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), le Forum des îles du Pacifique ... Il y a donc beaucoup de structures politiques mais aussi un besoin d'échanges techniques pour apprendre à gérer ensemble ces espaces.

Dans une grande AMP, avec des espaces de biodiversité très connus où il y a des pontes de tortues, des zones de nidification pour les oiseaux etc., avec des espaces éloignés à 200 miles nautiques où le commun des Calédoniens ne peut pas aller, le sentiment d'appropriation est difficile à faire naître. Nous entendons souvent que ces espaces sont réservés à une élite ou aux scientifiques donc nous avons besoin, quand on gère une AMP, de pouvoir rapporter ce qui se passe. Nous avons besoin d'images, de photos, de vidéos. Nous avons besoin de raconter et de montrer tout cela et de faire du rapportage citoyen. C'est très compliqué à mettre en place sur grande AMP. Donc, nous avons des manques de connaissance, nous avons du mal à surveiller, et en plus il est difficile que les citoyens s'approprient l'espace.

Mais ce n'est pas parce qu'il y a des problématiques que l'on peut dire pour autant que c'est une AMP de papier. Il se passe beaucoup de choses sur le terrain. Il y a des Réserves, de la surveillance, la police arrête régulièrement des bateaux qui tentent de braconner. Simplement nous n'arrivons pas à gérer aussi parfaitement qu'une aire marine protégée plus petite et plus près des côtes, pour lesquelles il y a une visibilité et des bateaux qui patrouillent régulièrement. Il faut inventer ce modèle et cela va prendre du temps et demander des moyens. Je me réjouis d'ailleurs de savoir que les parlementaires vont nous voter des budgets très importants pour que nous puissions développer ces moyens. Nous en avons besoin ; tout cela coûte cher.

Pour ajouter un mot sur la surveillance des pêcheurs, sur une grande AMP où il y a peu de pêche, ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui nous alertent des problèmes. C'est donc positif de travailler avec les professionnels locaux car cela participe de la surveillance et de la protection. La protection peut donc être renforcée par une présence de professionnels.

➤➤ Maina SAGE, députée de la Polynésie française

En Polynésie, le concept est un peu différent. Le Ministère de l'environnement défend cette aire marine dite gérée. Lorsqu'on vient en Polynésie en voulant créer une AMP, dès qu'on fait appel à des concepts traditionnels comme le Rahui, cela parle davantage et chacun comprend ce qui va être fait. Cela permet aussi de faire un parallèle avec le concept d'AMP et je comprends que le gouvernement essaie de concevoir quelque chose d'un peu différent et plus adapté aux Polynésiens. Il y a des volontés au niveau local de créer des Aires marines protégées. Lorsque les citoyens, les usagers, les pêcheurs s'y mettent, et pas que les ONG, cela va dans le bon sens. Je défends personnellement l'idée que demain, nous serons en cogestion, d'autant plus sur les grandes aires marines où la puissance publique ne pourra pas aligner la totalité des fonds.

À Hawaï par exemple, les compagnies aériennes qui font Hawaï le Japon, contribuent à la surveillance de la ZEE de Papahānaumokuākea qui est une grande AMP. Tous les acteurs peuvent donc contribuer à la surveillance des grandes AMP.

2^e Partie : Aires marines protégées et développement économique et social endogène des Outre-mer

➤➤ Gilbert DAVID, géographe de la mer et des îles, chargé de recherches à l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement)

Nous avons eu hier une présentation de Joachim Claudet qui parlait de relations entre les populations littorales de Polynésie et les aires marines et il employait le mot de dépendance écologique. Il faut se rendre compte que dans le monde des récifs coralliens, il y a énormément de gens qui dépendent pour leur quotidien et leurs besoins en protéines des récifs coralliens. Les Aires marines protégées peuvent aussi être un outil d'appui à la pêche. D'ailleurs, je dirais que les premières formes, dans tous les endroits du monde, la gestion de la ressource marine se faisait par le territoire en contrôlant l'accès aux lieux de pêche. Il y a eu par ce moyen une appropriation forte, une relation au territoire. C'est un concept qui n'est pas étranger aux gens. Mettre en place un territoire pour améliorer la pêche dans un contexte vivrier, c'est facilement compréhensible. En revanche en ce qui concerne la pêche commerciale, il y a beaucoup d'exemples comme les Rahui, qui sont appelées aujourd'hui les LMMA (Locally managed marine areas) qui consiste en ce que les populations villageoises gèrent leurs ressources naturelles en considérant que, puisque cela avait été efficace dans les siècles passés, on va pouvoir reproduire ce même système. Ce système était efficace lorsque l'enjeu était la ressource vivrière ou lorsque les ressources de pêche étaient utilisées pour des relations sociales par exemple. Quand on commence à vouloir gérer de cette manière des espèces à haute valeur commerciale comme les holothuries, le troca etc., c'est beaucoup plus compliqué car il y a une pression extrêmement forte des acheteurs. C'est un véritable défi, faire en sorte que les aires protégées soient des outils efficaces pour la gestion des ressources à haute valeur commerciale.

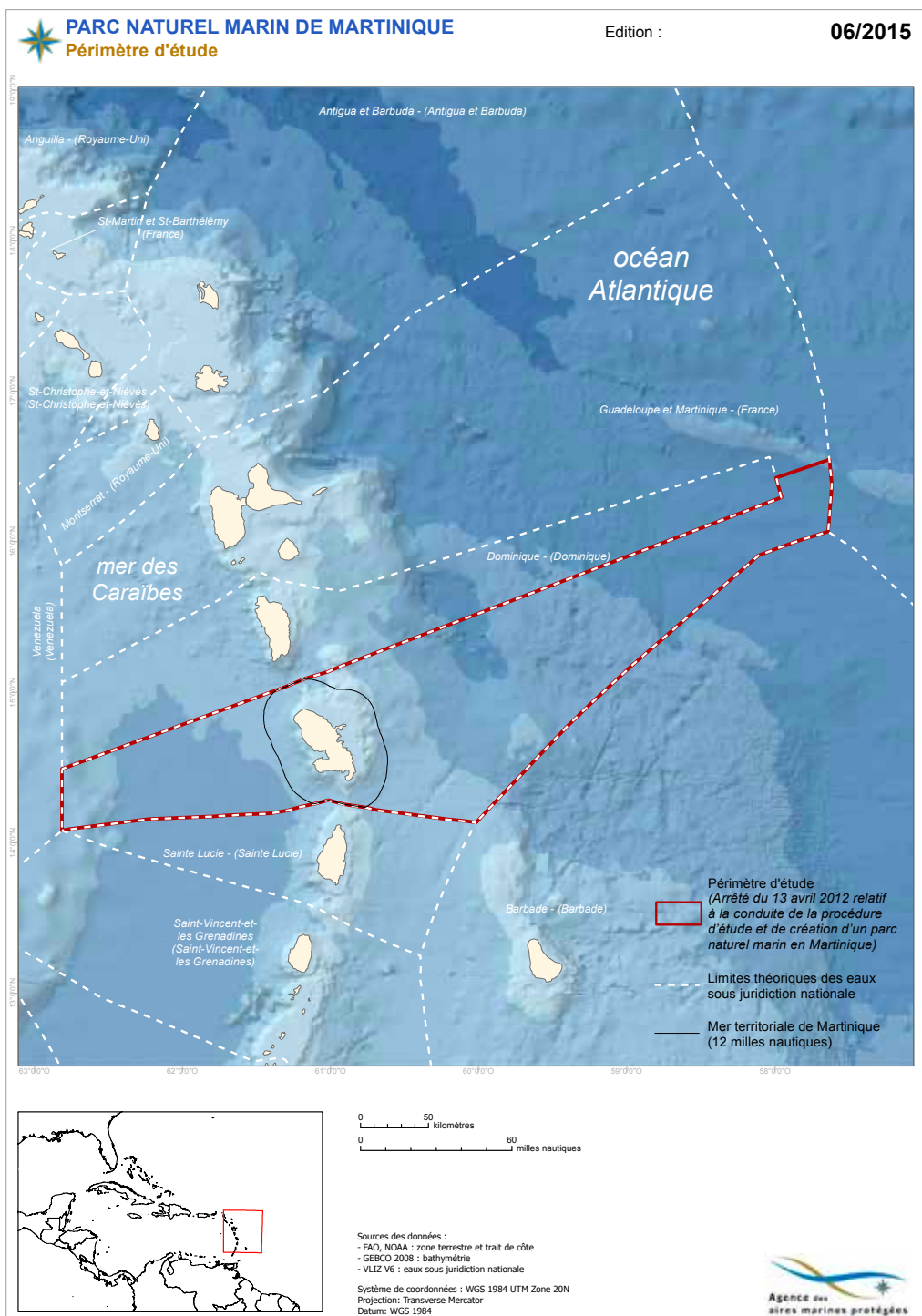
L'introduction des aires protégées dans le monde économique se fait à travers le tourisme. Je me souviens par exemple que lorsqu'on a classé les récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial, certains alertaient sur le fait que cela

allait générer du tourisme et impacter les récifs, cela n'a pas été le cas. Il faut essayer d'éviter les antagonismes entre pêcheurs et touristes, et dépasser cette vision selon laquelle le bon praticien serait le touriste et le mauvais le pêcheur. Par exemple dans les Antilles françaises, de l'écotourisme et des hôtels ont été mis en place et cela a conduit à l'éloignement des communautés de pêcheurs sous le prétexte qu'on leur reprochait d'être des ennemis de la biodiversité. Nous savons pourtant bien que les hôtels internationaux ne sont pas les meilleurs amis de la biodiversité. Tout cela pour dire que la question d'efficacité des AMP n'est pas si simple et qu'il ne faut pas chercher à rendre les AMP rentables. Il ne faut pas uniquement prendre en compte le critère économique. Le fait de mettre en place une AMP va mobiliser les jeunes, amener une nouvelle appropriation des jeunes au territoire, et amener une meilleure relation entre les aînés et les jeunes en tissant du lien intergénérationnel. C'est important pour de nombreux jeunes d'Outre-mer de garder des liens avec le territoire. Les AMP peuvent jouer un rôle important en ce sens, pour moi plus important que la fonction économique. Il ne faut donc pas oublier cette fonction sociale et culturelle des aires protégées.

➤➤ Aude BRADOR, Directrice déléguée du Parc naturel marin de la Martinique

Un parc naturel marin peut et doit contribuer au développement endogène de différentes façons. Il y a la notion de qualité de vie et de qualité de l'environnement car c'est ce qui est recherché avec un Parc naturel marin. Une autre notion qui est importante pour nos îles : à la Martinique, la densité de population est très importante, plus importante qu'en France hexagonale. Il y a pourtant un modèle de développement qui s'apparente à celui de l'hexagone, car il y a des logiques territoriales qui ne prennent pas forcément en compte la dimension ilienne. Selon moi, un des objectifs du Parc marin est bien de rappeler que nous sommes sur une île. Cela paraît évident mais ça ne l'est pas toujours et nous constatons que les choix économiques actuels peuvent venir d'un modèle qui n'est pas forcément adapté à notre cas. Pour moi un Parc marin aide à inspirer ses voisins, Sainte-Lucie, Dominique ou la Guadeloupe, et voir comment cela se passe en matière de développement et par exemple de transport maritime qui n'est pas encore développé. Un Parc marin peut aider à porter ces sujets et doit contribuer au développement économique parce qu'il se base sur les données socio-économiques du territoire.

Ensuite, au sujet du lien terre-mer, la Martinique est une île volcanique, très pentue et abrupte et donc avec un lien Terre-mer évident. Il est d'ailleurs important de bien comprendre la diversité des Outre-mer. Certains territoires ont 14 habitants par km² sur des îles plates, puis des territoires comme le nôtre où il y a 360 habitants au km², encore plus qu'à Mayotte ou qu'à la Réunion. Le lien terre-mer est donc différent selon les territoires et il est assez fort chez nous. Toujours dans cette logique de développement et de modèle qu'il peut proposer, un parc marin doit mettre en avant de manière encore plus forte ce lien terre-mer. Les projets agricoles en Martinique sont liés à l'histoire, d'abord l'esclavage, puis ensuite il y a eu la colonisation, pilotée par les anciens colons qui ont développé la banane et la canne, avec des monocultures nécessitant beaucoup d'intrants chimiques. La chlrodécone était normalement connue comme une molécule hydrophobe. Pour autant, les nouvelles mesures montreraient que la sargasse se charge en chlrodécone. La solution qui avait été de la collecter et d'en faire du compost est donc maintenant remise en question. Les impacts cumulés sur cette zone sont donc réels. Il y a des réflexions en cours dans le cadre du plan de gestion mais il sera difficile pour le Parc de porter une ambition de renforcement des protections, alors même que 33 % des côtes sont interdites à la pêche. Nous avons cette histoire en héri-



tage et le parc marin mis en place en 2017 hérite et de cette situation. Le lien terre-mer et le développement économique étant très fort, le Parc marin aura aussi vocation à interroger aussi les pratiques agricoles. Mettre en place et renforcer le lien terre-mer est, selon moi, une ambition forte à marquer dans cette future Stratégie. Elle devra prendre en compte la diversité des Outre-mer et des territoires.

➤➤ Hughes FRANCIL, directeur du comité des pêches de la Martinique

Je représente le comité régional des pêches. Nous avons pris des mesures de protection pour les tortues marines il y a quelques années. Nous avons interdit la pêche

malgré l'aspect lucratif de certaines pêcheries. Les tortues ont foisonné de nouveau. Cependant, à quelques kilomètres de la Martinique, en Dominique et à Sainte-Lucie, on mange les tortues. Cela peut donc engendrer une frustration chez les marins pêcheurs. C'est pareil aussi pour le sanctuaire AGOA qui est sur presque sur toute la ZEE : vous savez que les poissons et cétacés n'ont pas de frontière. Or, les dauphins sont aussi mangés en Dominique et à Sainte-Lucie. Avant l'existence de l'Agence des Aires marines protégées, nous avons piloté un certain nombre de mesures et d'outils de gestion pour protéger la ressource avec, par exemple, des zones de cantonnement de pêche. Ces zones n'ont pas été accompagnées. Le balisage et le contrôle n'ont pas été suivis.

Aujourd'hui, 33 % des zones sont polluées par le chlordécone et interdites à la pêche. Cela crée ce que nous appelons les AMPP, les Aires marines protégées polluées. Ce qui explique d'ailleurs que nous sommes contre les zones de protection forte et les zones de conservation halieutique car elles existent déjà. Sans parler du poisson lion qui n'a pas de prédateur ou les bancs de sargasse qui arrivent. Les protections fortes ne sont pas le bon outil pour cela.

➤➤ Céline MARTINI, Directrice adjointe de l'environnement, Province Sud de Nouvelle-Calédonie

Ce que l'histoire retient plus en Nouvelle-Calédonie, c'est plutôt la mine. Nous avons 150 ans d'histoire d'exploitation du nickel. La Nouvelle-Calédonie est en effet un des plus gros producteurs de nickel au monde. C'est une activité que nous devons continuer à gérer. Néanmoins, il y a des perspectives de développement économique, notamment avec le tourisme qui est le secteur qui présente le plus gros potentiel à venir d'ici 10 ans.

Il y a une perception particulière des Calédoniens envers le tourisme : nous souhaitons le développer mais pas trop non plus. C'est assez pertinent puisqu'il faut pouvoir évaluer l'activité en termes d'impacts sur les milieux naturels en Calédonie qui restent très sensibles. Pour citer le cas de la croisière qui a un développement assez considérable en Australie et qui a un impact direct chez nous car ce n'est pas très loin. En 2007, nous avions une centaine de touchés et plus de 500 en 2016, avec des bateaux qui font 4000 personnes. Cela a évidemment un impact immédiat en termes de fréquentation. Lorsque des bateaux viennent sur l'Île des Pins dans le Grand Sud, qui est une terre coutumière, ce sont des milieux extrêmement sensibles et cela a un impact qu'il faut prendre en considération. Ce n'est pas à la Direction de l'Environnement de la Province Sud que nous pouvons régler cela mais cela doit être intégré à une échelle beaucoup plus large.

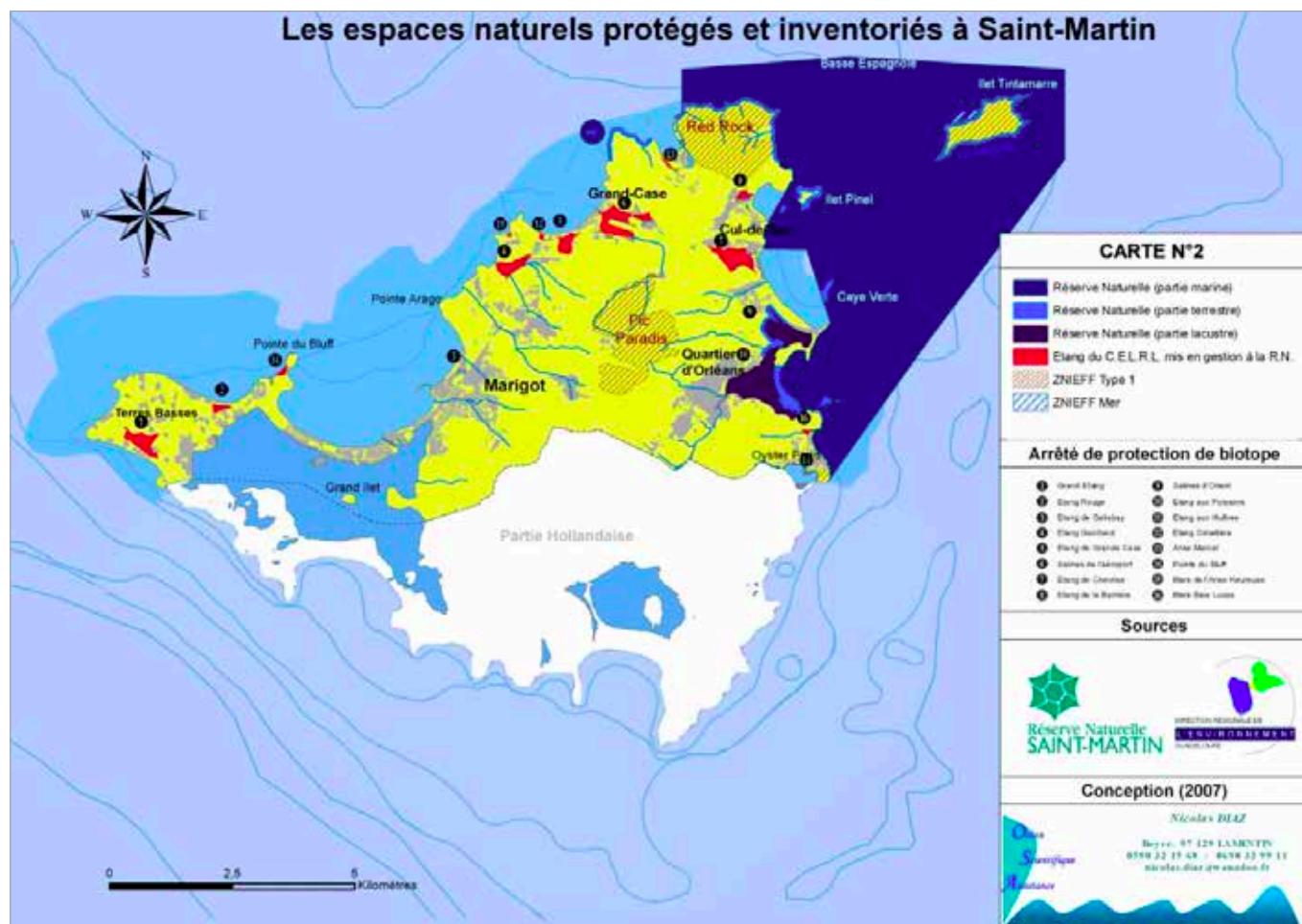
À une autre échelle, il est aussi important d'intégrer ces éléments dans quelque chose de plus concret. L'exemple que je citerais est lié aux baleines à bosse qui viennent dans nos eaux, en particulier dans le Sud pour s'accoupler et mettre bas. La baleine est une espèce emblématique, une espèce que nous appelons Totem. Il y a de l'activité touristique autour de cette espèce puisqu'il y a maintenant des charters qui amènent les touristes les voir de plus près. Les baleines à bosse sont une espèce protégée, elles viennent dans le grand Sud qui est un Parc, classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Il ne devrait donc pas y avoir d'inquiétude. Seulement, lorsqu'une nouvelle activité économique apparaît dans un contexte tel que celui-ci, cela s'encadre. Mes équipes viennent au jour le jour sur le terrain pour faire en sorte que les bateaux ne viennent pas trop près, que les espèces ne soient pas dérangées et que les règles soient respectées. Nous avons créé une charte avec les opérateurs nautiques avec

une formation donnée chaque année. Cette charte est intégrée dans le code de l'environnement pour que cela soit un niveau supérieur et nous avons interdit l'approche des paires baleines et leurs baleineaux.

Nous avons une logique qui est commune, malgré une entrée territoriale qui est très importante. Nous avons une approche différente, mais nous avons tous une vision de la gestion participative qui est très prégnante en Nouvelle-Calédonie. Nous nous appuyons beaucoup sur les acteurs locaux et faisons en sorte qu'ils soient présents et qu'ils participent. En Province Sud, nous avons une cinquantaine d'aires protégées dont 27 AMP. Les échelles peuvent être très variées : ou bien du Patrimoine mondial, espace extrêmement vaste, aux petites AMP, il y a une prise en compte effective des acteurs sur le terrain. Soit nous fonctionnons en régie, soit nous fonctionnons avec le support du comité de gestion. Ce n'est pas toujours simple à mettre en œuvre et cela demande beaucoup d'animation et d'investissement. Nous avons trois codes de l'environnement mais les structures sont à peu près les mêmes. Il y a l'outil aire protégée qui existe et qui bénéficie d'une vraie appropriation. Par exemple, le Patrimoine mondial a vraiment un effet catalyseur. Il y a eu un tel travail en amont, pour la candidature au Patrimoine mondial, que les gens se sont approprié l'outil. Cela a engendré beaucoup de fierté.

➤➤ Nicolas MASLACH, Directeur de la Réserve naturelle nationale de Saint Martin

Chaque île a ses spécificités mais aussi ses pressions. Saint-Martin est un territoire collectivité territoriale à part entière qui, à la différence de Saint-Barthélemy, a gardé l'environnement comme compétence régaliennne. Saint – Martin a aussi été l'Europe avant l'Europe, puisqu'il n'y a pas de frontière entre la partie hollandaise et la partie française. Il s'agit d'une Réserve naturelle nationale avec un décret ministériel de création et une réglementation. Saint-Martin, c'est aussi 1 million de croisiéristes par an, 2 millions de visiteurs qui arrivent par l'aéroport international de Juliana, et je ne parle pas de l'aéroport régional qui est en partie française et je ne parle pas non plus de la plaisance. Sur l'ensemble de cette pression touristique, il y a à peu près 700 excursions qui ont lieu en partie française. C'est dire que la pression est forte. Pour donner un exemple, lorsque 4 bateaux de croisière arrivent, c'est 4 fois 4 000 passagers qui débarquent en une seule journée dans les villes de Philippsbourg. La partie française aimerait en capter une partie pour faire vivre les commerces de centre-ville, malheureusement la partie hollandaise conserve jalousement cette manne financière. Le fait est que sur la mer, nous avons beaucoup d'opérateurs nautiques qui partent de la partie hollandaise et qui emmènent des passagers, notamment dans la Réserve naturelle. Partant du principe que les activités commerciales sont interdites, à l'exception de celles qui participent à l'animation et à la gestion de la Réserve, et qui sont conformes aux orientations du plan de gestion. L'idée est de faire en sorte que cette Réserve devienne un outil pour le développement économique, et dans le temps, pousser le curseur vers la qualité et l'excellence. Tout cela prend du temps et il nous a fallu 8 ans pour mettre en place la redevance pour les activités commerciales qui apportent 120 000 euros. Cette redevance va être triplée prochainement. C'est intéressant de considérer ce qui se passe dans la région en la matière : on parle des Vierges britanniques, des Vierges américaines. Lorsqu'on sait que dans les Vierges américaines, une personne qui vient dans un espace protégé paye à peu près 20 dollars, pour ne serait-ce qu'avoir le droit de mouiller, nous considérons que payer 5 euros pour avoir un accès à un espace protégé et géré n'est pas si cher que cela. D'autant plus que ce sont les touristes qui les payent, et qui sont pour la plupart américains. En termes d'acceptation, c'est très important. Lorsqu'on réussit à avoir un



arrêté préfectoral qui met en place une redevance, c'est que nous avons déjà réussi à convaincre les institutions. Quand en plus, les opérateurs touristiques acceptent cette, idée, et acceptent même d'en tripler le montant, cela montre bien que l'outil est accepté et bien géré. À quoi sert cet argent ? Il sert de plus en plus à mettre en place des mouillages, l'idée n'étant pas d'accueillir le plus mais d'accueillir le mieux. Dans la nécessité du développement économique, au départ, il se passait un peu de tout et n'importe quoi dans la Réserve, les activités de scooter des mers, les différentes activités sportives, la pêche etc. Certaines activités ne sont absolument pas compatibles avec la gestion d'une Réserve naturelle. Il n'y a pas à composer par exemple avec l'extraction de sable, l'extraction de granulat dans les fonds marins etc. Certaines activités strictement interdites, comme le scooter des mers, posent trop de problèmes avec les autres usagers. L'activité du kite surf également peut être problématique pour les usagers de la plage. La réglementation ou l'interdiction de ces activités est toujours difficile à faire accepter. Les choses peuvent se faire dans le temps, pour laisser le temps aux esprits de faire le changement. On dit souvent qu'il faut une petite génération pour qu'une aire marine protégée soit acceptée et que finalement l'AMP soit même appropriée comme patrimoine identitaire.

Lorsque nous avons mis en place la redevance sur les activités commerciales, il s'agissait dès le départ de faire en sorte que les opérateurs s'approprient leur outil. Le 2^e élément est que ces redevances participent à l'entretien de la Réserve, voire à l'investissement. Partant du principe que nous avons à peu près 3 millions de touristes, et que généralement, il est considéré qu'il y a peu près 17 % de la masse globale touristique qui vient pour les espaces naturels. Je rappelle que Saint-Martin est particulier : pas de DEAL au départ, pas d'ONF, pas d'IRD, pas d'Ifremer, rien...

Un manque cruel de sensibilisation au patrimoine naturel et au potentiel des espaces naturels. L'idée était de créer un organisme qui prenne en compte l'ensemble de ces spécificités et de ces manques, et de les regrouper au sein d'un outil qui est l'Institut Caribéen de la biodiversité. Le fait est qu'un outil comme celui-ci demande du temps, une parfaite connaissance du territoire et de ses enjeux. Cela coûte aussi évidemment cher. In fine, l'idée est par exemple d'accueillir des séminaires, proposer 700 m² de muséographie virtuelle.

»» Aude BRADOR, Directrice déléguée du Parc naturel marin de la Martinique

En termes d'actions concrètes et pour répondre à la question « Quelle ambition pour les 97 % du territoire maritime français ? », selon moi, l'ambition, le cap pour 2030, serait aussi de formuler un objectif stratégique de développement endogène. Et donc des actions concrètes qui peuvent démarrer dès maintenant. Le modèle de nos îles repose sur l'importation et donc beaucoup de production de plastique et du suremballage. La loi qui devrait permettre qu'il n'y ait plus de plastique, le retour à la consigne pour ces îles devrait être une priorité. Il faut qu'il n'y ait pas de dérogation possible pour les pesticides et les produits destinés à l'agriculture sur nos territoires. Puis il y a la question de l'assainissement qui est très importante et que la future Stratégie devrait traiter particulièrement pour les Outre-mer.

Dans le sanctuaire Agoa qui a pour vocation de protéger les mammifères marins, les opérateurs souhaitent qu'il y ait de l'encadrement. La charte Agoa préconise qu'il y ait au maximum deux opérateurs sur site pour observer les mammifères marins. Avec 46 opérateurs en Martinique, c'est difficile d'en avoir deux. Nous souhaitons à ce titre mettre en place un système de licence, mais cela dépend aussi du Ministère.

Pour résumer, la question du plastique, les pesticides, l'assainissement et l'encadrement des activités semblent correspondre à des enjeux communs aux territoires ultramarins.

3^e partie – Gestion communautaire et coutumière

»» Catherine SABINOT, anthropologue spécialiste des sociétés côtières et insulaires, IRD

Je vous remercie et suis heureuse d'être parmi vous. Depuis 6 ans, je travaille en Océanie et en particulier en Nouvelle-Calédonie. Je voulais en guise d'introduction parler des petites, des très petites et des grandes aires protégées et du peu de moyennes aires protégées dans les Outre-mer. C'est un élément marquant et qui nécessite de travailler beaucoup sur la connectivité, comme en parlait Gilbert David. Ce sont aussi des aires protégées qui sont très anciennes. Puisque nous traitons la question de la gestion coutumière, nous avons des petites aires protégées avec un véritable sens qui est donné à ces sites. Nous parlons de Réserve, de Rahui, nous pouvons aussi parler de Hwadä en iaai, une des langues d'Ouvea. J'ai un extrait d'un entretien avec un homme de Fayaoué à Ouvea. Nous lui demandions ce qu'était une AMP ou une Réserve. Il nous a répondu « il y en a une en face de chez moi. Si je vois quelqu'un faire n'importe quoi, j'ai l'autorité de les chasser de là ». En iaai, on appelle ça « Hwadä ». Cela veut dire « en face de chez moi ».

Une autre proposition de témoignage est plus centrée sur la notion de « garde-manger ». Les Réserves sont des lieux où on va avoir à manger. Il y a donc une fonction sociale du lieu afin de manger au quotidien et avoir une grande Réserve pour pouvoir faire une grande pêche pour un événement particulier. Parfois, ces sites ont des externalités positives. Il y aura des bénéfices pour l'environnement mais ce n'est pas leur première fonction. Elles ont été créées pour jouer un rôle social. C'est important d'intégrer cette réflexion lorsqu'on travaille sur des politiques de gestion et de plans d'action.

Il y a des contextes socio-politiques, culturels et institutionnels très différents dans les Outre-mer, en particulier dans les Outre-mer français où il y a des collectivités, des départements, donc des institutions qui doivent s'articuler entre elles. Tout cela nécessite de créer une gouvernance transversale entre les différents niveaux de gouvernance qui vont articuler parfois l'État, un gouvernement, des provinces, parfois avec des codes de l'environnement différent, des communes, des aires et des terres coutumières. Tout cela doit être bien articulé en termes de gouvernance. Il est aussi important d'intégrer les différentes cultures et ce n'est qu'en le faisant qu'on arrive à penser une gestion où chacun peut s'impliquer et participer.

L'autre élément que je voudrais aborder, en reprenant les termes de Jean-Brice Herrenschmidt, qui mettait en avant que nous avons 3 ingénieries à articuler dans ces situations : l'ingénierie territoriale, l'ingénierie de concertation et l'ingénierie de la conduite du changement dans les administrations. Les deux premières ont fait leur chemin un peu partout. La troisième peut mettre beaucoup de temps et est difficile à concevoir dans certains endroits. Je pense que ce qui se passe dans les outre-mer et notamment pour ceux où il y a beaucoup d'autonomie avec des cadres qui viennent en partie de l'État mais aussi des cadres locaux qui ont plus de flexibilité, surtout en termes de temporalité. Il est possible par exemple d'observer des changements dans l'administration elle-même dans le cours d'une année, pour pouvoir intégrer les spécificités et les attentes locales. C'est un point très important.

➤➤ Sophie KATRAWI, Province Nord de Nouvelle-Calédonie

Chez nous en Province Nord, le premier critère auquel nous sommes très attachés est l'acceptation sociale. Nous avons choisi de gérer nos AMP de façon concertée et participative. C'est un choix qui a été évident puisque l'ensemble de nos AMP correspond à des zones dont les populations dépendent pour se nourrir. Les populations sont dépendantes des fruits de la terre et de la pêche et en ce sens, nous ne dissociions pas la terre de la mer.

Le choix de la gestion communautaire s'explique aussi par la structure et l'organisation culturelle. Il faut savoir que nous sommes aussi organisés de manière coutumière en chefferie. Ce sont les premières instances de décision pour mettre en place des actions. Pour nous, pour la collectivité, il est évident qu'il faut travailler avec eux car c'est la clef pour une gestion efficace de nos Aires marines protégées. Nous travaillons avec eux aussi pour qu'ils puissent s'approprier les outils.

Une des initiatives de la collectivité était de reconnaître en tant qu'AMP des Réserves coutumières. L'effet négatif qu'il y a eu par rapport à ces aires coutumières a été de perdre une partie des savoirs coutumiers. Par exemple, les coutumiers doivent maintenant demander à la collectivité l'autorisation d'aller pêcher dans des Réserves qu'ils ont eux-mêmes mis en place. C'est un des effets négatifs que nous avons eus et nous tenons, pour ne pas répéter ces erreurs, à nous appuyer sur le volet culturel, sur notre lien à la nature et à l'océan, et à prendre en compte les savoirs culturels

et traditionnels dans la gestion de nos AMP. Des comités de gestion ont été mis en place dans lesquels tous les acteurs coutumiers sont représentés, ainsi que les acteurs touristiques et les élus.

➤➤ Marjorie WEJIEME, cheffe du service environnement à la Province des Îles Loyauté

90 % de la Province des Îles sont une aire coutumière. Comme le rappelait Sophie, il y a une organisation sociale structurée autour des chefferies et des clans qui interagissent ensemble. Dans la conception canaque, nous sommes identifiés à un lieu, par exemple à un rocher ou à un récif. Nous sommes liés à la nature et nous en sommes garants. En partant de ce principe, la Province des Îles, qui a la compétence en environnement et sur le domaine public maritime, reconnaît la légitimité des coutumiers qui sont les premiers garants et protecteurs de ces espaces. Nous n'avons pas d'AMP comme celles connues en métropole mais nous avons donc des Réserves coutumières. Pour affirmer cette légitimité, nous avons signé avec l'ensemble des autorités coutumières et la commune, une déclaration commune garantissant la reconnaissance mutuelle et nous engageant dans un processus de cogestion du Bien du Patrimoine mondial de l'Unesco. Nous avons aussi créé un groupement de droit particulier local appelé « terre sacrée ». C'est un statut particulier qui regroupe les propriétaires fonciers à vocation économique. C'est le seul groupe qui a une compétence environnementale qui coordonne les actions du plan de gestion. La Province des Îles a été la dernière à adopter son code de l'environnement. Ce code intègre cette vision holistique et a adopté le principe de subsidiarité qui reconnaît la gestion coutumière et les usages traditionnels. Le fait de rendre officielles les Réserves coutumières permettra de rendre ces espaces publics tout en maintenant une gestion traditionnelle.

➤➤ Raimana DOUCET, Ministère de la culture et de la biodiversité, Polynésie française

J'aimerais commencer par rappeler deux notions, l'efficacité de la gestion puis le concept de bottom-up, en y apportant une dimension culturelle. Nous savons tous que le lien culturel est très fort dans les Outre-mer. Je voudrais revenir sur le concept du Rahui. Beaucoup le connaissent mais très peu savent le définir. Le concept est en quelque sorte une mise en jachère d'une superficie maritime. Un espace marin peut être divisé en quatre ou plus et, tout au long de l'année, une ou plusieurs de ces parcelles sera mise en jachère. C'est comme cela que sont nées les AMP en Polynésie, fondées sur un lien culturel très fort. Aujourd'hui les AMP bénéficient d'un classement dans le code de l'environnement Polynésien. Il y a six catégories en tout. Le classement d'un espace implique directement la création d'un comité de gestion participatif, présidé par le maire ou ses adjoints. Il est accompagné par un gestionnaire administratif qui est aujourd'hui la DIREN, dont je fais partie. Ce comité est aussi agréementé par les associations locales.

Les premiers espaces protégés ont été créés dans les années 1970 dans la commune de Fakarava, sur l'atoll de Taiaro, également désigné Réserve de biosphère. Afin de garder le label Unesco, nous avons élargi le périmètre à l'échelle de la commune. Aujourd'hui, ce sont 19 espaces protégés qui constituent la Réserve de biosphère de Fakarava. Nous avons aussi souhaité aller plus loin que les exigences de la Réserve de biosphère qui demande une protection optimale des aires centrales. Les zones tampons sont également protégées.

L'aire marine gérée de Te Tainui Atea a été classée en 2018 et concerne l'ensemble de la zone économique exclusive. Elle s'appuie sur deux plans d'actions principaux. Le premier est celui sur la conservation des espèces marines emblématiques (baleine, requins raies ...). Le deuxième s'appuie sur le plan de gestion de la pêche hauturière en Polynésie. Le plan de gestion implique la conservation de l'activité de pêche pour les locaux. C'est basé sur des quotas mais aussi sur des méthodes de pêche spécifiques. Par exemple, la pêche à la senne est interdite chez nous, tout comme le chalut. Si nous sommes venus aujourd'hui, c'est plus pour être force de proposition dans une logique bottom-up que pour prendre des leçons.

»» Ateliana MAUGATEAU, adjointe au chef du service de l'Environnement de Wallis et Futuna

Le lien Terre-mer est inné chez nous, encore plus à Wallis et Futuna. Nous sommes entre la tradition et la modernisation. La population pratique à la fois la pêche et l'agriculture. Si on n'est pas pêcheur, il y a le troc : je troque mon poisson contre de l'igname. C'est la réalité du quotidien.

Je suis là en tant qu'observateur pour le concept d'AMP car nous avons d'autres priorités qui relèvent justement de ce lien terre-mer. Nous avons besoin de mener en priorité des actions sur les pollutions d'origine terrestre qui impactent notre lagon. Nous n'avons pas encore ces objectifs d'AMP car les problématiques sont bien terrestres. Il n'y a pas d'activité nautique ou de développement économique sur le lagon. Le développement de l'agriculture se fait de manière générale sur la bande côtière puisque c'est là où la population est concentrée. Cela a forcément un impact direct sur le lagon.

Notre territoire est aussi complexe. Nous avons trois institutions, le préfet qui représente l'État et la collectivité, nous avons l'Assemblée territoriale mais aussi nos royaumes qui sont reconnus : le royaume d'Ouvea sur Wallis et deux royaumes sur Futuna. Nous faisons le lien entre ces institutions et notamment avec les royaumes qui représentent la voix du peuple. Pour les coutumiers, il y a une rupture de la confiance envers l'État et en général des étrangers qui pourraient arriver avec des projets. Un exemple est l'exploration qui avait été faite en 2010 sur les ressources profondes. Selon les coutumiers, nous avons ouvert la boîte de Pandore. Cela a généré une inquiétude. Certes, cela a été fait sur une base scientifique mais cela a mis en avant quelque chose susceptible d'être convoité. Cette inquiétude se fait ressentir auprès de la chefferie.

Les ambitions de développement économique pour faire revenir nos jeunes. Comme vous le savez nos îles se dépeuplent et nous sommes responsables pour faire en sorte que le développement économique n'aille pas à l'encontre des objectifs écologiques. La porte d'entrée est le lien culturel, notre lien historique entre l'Homme et la nature. Nous voulons valoriser les pratiques traditionnelles en tant que pratiques de développement durable. Mais nous, nous avons peu de moyens et c'est difficile de faire ce travail sur nos 33 villages.

»» Karine POTHIN, Directrice de la Réserve naturelle nationale de la Réunion

Je vous remercie de me donner l'opportunité de parler de l'océan Indien. Je voulais rappeler d'abord que derrière une AMP, il y a avant tout une équipe. Je suis directrice d'une équipe composée de « locaux » qui savent de quoi ils parlent, qui sont passionnés et merveilleux.

versant et socio-économie. Ce sont des thématiques qui sont au cœur des préoccupations des Réunionnais. Beaucoup de choses sont sorties. Malgré le fait que la Réunion soit une petite île, nous ne sommes pas toujours au courant de ce que chacun fait et des Stratégies mises en place. La concertation est déjà intéressante à ce titre, pour apprendre à mieux se connaître. Nous avons par exemple appris que la Réserve de Saint-Paul était dans une démarche de « marque Réserve » et nous permet de nous inspirer de leur expérience puisqu'il n'existe pas de « marque Réserve » à l'échelle nationale. Et enfin, la volonté des citoyens d'être beaucoup plus partie prenante de la gestion est particulièrement ressortie (Partie prenante à la fois dans la coconstruction des actions, mais aussi être impliqués dans le suivi des actions). Les participants étaient très demandeurs de se revoir, de faire des points d'étape pour éventuellement réajuster la gestion. C'est important de le rappeler : Un plan de gestion n'est pas quelque chose de figé mais doit pouvoir être adapté et évoluer en fonction de l'actualité. Nous avons abouti à l'identification de 50 actions prioritaires identifiées par les usagers. Toute l'équipe de gestionnaires est également venue avec des propositions d'actions complémentaires. Les usagers ont aussi exprimé la volonté de travailler avec plus de proximité. Nous avons un comité consultatif constitué de 44 membres et des commissions ad hoc : la commission activités subaquatique et la commission pêche de loisirs à pied traditionnelle qui est un élément fort de notre aire marine protégée. À la demande des usagers, nous allons mettre en place d'autres commissions, comme par exemple la commission développement durable et tourisme. Cette volonté vient des professionnels qui ont envie de travailler avec nous. Nous allons d'ailleurs faire une convention avec l'Île de la Réunion tourisme, non pas pour que nous fassions à la place, ce n'est pas notre rôle en tant que Réserve nationale, mais c'est pour travailler avec les professionnels pour la mise en place de produits éco touristiques par exemple.

➤➤ Débora KIMITETE, Présidente de NUKU HIVA, îles Marquises, Polynésie française

Nous avons eu un processus un peu différent par rapport à d'autres territoires d'Outre-mer et par rapport à d'autres archipels. Tout est parti d'un réveil identitaire. Nous nous sommes engagés au départ dans un processus d'inscription de notre archipel au Patrimoine mondial de l'Unesco. Nous avons ensuite affiné la candidature au fur à mesure en se concentrant sur plusieurs sites. Suite à cette inscription du dossier Unesco, nous avons ajouté le volet marin. Le lien terre-mer est tellement primordial aux Marquises qu'on ne pouvait pas envisager une candidature au patrimoine mondial sans le volet marin. Une convention a été signée entre le gouvernement de la Polynésie et l'Agence des Aires marines protégées pour étudier la zone. Trois programmes scientifiques ont permis de démontrer la grande valeur du patrimoine naturel marin des Marquises. Cela a permis d'identifier des aires de reproduction des espèces pélagiques comme le thon, donc des sites de haute importance pour l'ensemble du Pacifique qu'il faut protéger. Le zonage du site a été établi grâce à l'ensemble des réunions qui ont eu lieu et auxquelles les Marquisiens ont participé. Ces programmes scientifiques ont aussi permis de mettre en place des référents patrimoniaux en lien avec les aires marines éducatives.

Je retrouve des similitudes avec la Calédonie ou Wallis et Futuna. Nous avons tous une manière très proche d'aborder le lien terre-mer. Nous avons des traditions qui réussissent à perdurer dans le temps comme le Rahui. Même si elles ne sont pas formalisées, il y a des pratiques ancestrales qui ont été menées. Aujourd'hui, on les dénomme AMG ou AMP, peu importe la dénomination, ce qui est important est la protection et la gestion des ressources. Il y a une pression exercée par les bateaux

étrangers qui viennent pêcher dans nos eaux. Nous voyons aussi la multiplication des dispositifs de concentration de poissons (DCP) qui est une pollution maritime et une façon illégale de pratiquer la pêche. Si vous allez voir un site qui s'appelle Global fishing watch, il y a au Nord des Marquises une multitude de petits points blancs qui représentent tous des bateaux de pêche, qu'ils soient américains, chinois, coréens ou vietnamiens. Nos pauvres thons qui viennent se reproduire dans nos eaux, n'ont aucune chance de s'en sortir en quittant notre ZEE. Il faut protéger ces espaces car ils sont importants pour tout le Pacifique.



PLÉNIÈRE THÉMATIQUE N°1

Un réseau complet et cohérent





CONTEXTE

Dans son rapport d'évaluation sur la biodiversité et les services écosystémiques (2019), l'IPBES constate que les deux tiers des océans subissent des impacts cumulatifs croissants, en particulier la surexploitation des ressources naturelles, la dégradation des habitats, les pollutions, dont les effets sont exacerbés par le changement climatique. Face aux pressions dont les impacts s'exercent pour certaines à une échelle globale, la mise en œuvre de réseaux d'Aires marines protégées constitue une des réponses les plus adéquates pour enrayer l'érosion de la diversité biologique et contribuer à l'atteinte du bon état écologique des eaux marines. Toutefois, pour être effectifs, ces réseaux doivent être cohérents, c'est-à-dire suffisamment étendus et bien connectés, représenter les exemples de l'ensemble de la biodiversité marine et des habitats et ce en proportion suffisante, garantir le bon fonctionnement des écosystèmes marins et répondre efficacement à l'ensemble de leurs finalités. Quel que soit leur statut (Parc, Réserve, site Natura 2000, etc.), les différentes AMP doivent également être bien articulées à l'échelle de chaque façade ou bassin maritimes et comprendre des secteurs de protections fortes, essentielles pour réduire significativement l'ensemble des pressions générées par les activités humaines s'exerçant sur les enjeux écologiques à protéger et contrôler effectivement ces activités.

COMPOSANTES ABORDÉES

- ▶ Extension et cohérence du réseau
- ▶ Consolidation du réseau
- ▶ Articulation des différents outils

ANIMATION

- ▶ Aude BRADOR, Directrice déléguée du PNM de Martinique, Agence française pour la biodiversité
- ▶ Alain PIBOT, Coordinateur national du Life IP Marha, Agence française pour la biodiversité

INTERVENANTS

- ▶ Serge PLANE, CNRS, CRIOBE
- ▶ Joachim CLAUDET, CNRS
- ▶ Perrine DUCLOY, CNPMM
- ▶ Ludovic FRÈRE-ESCOFIER, WWF
- ▶ Sophie MAJTI, France Nature Environnement
- ▶ Alizée MARTIN, Parc naturel marin du Golfe du Lion
- ▶ Emmanuel CAILLOT, RNF

Extension et cohérence du réseau

➤➤ Serge PLANES, CNRS, Criobe

Retour sur l'expédition consacrée à l'exploration profonde du Récif de l'Amazone, au large de la Guyane

Nous sommes rentrés de mission il y a trois semaines et souhaitons partager avec vous nos premiers résultats. Le terrain d'exploration se situe au niveau du débouché de l'Amazone avec des eaux très turbides et un courant qui remonte vers le Nord et la Guyane française. Un récif a été décrit sur l'Amazone il y a moins de 3 ans. Il était relativement connu d'un point de vue géologique avant et la question était de savoir ce qu'il y avait en Guyane et comment l'écosystème était structuré. Nous parlons de récifs mais pas récifs coralliens. Il n'y a pas de corail dans ces zones, pas de corail hermatypique, c'est-à-dire du corail à zooxanthelles. Nous sommes sur des récifs comme ce que l'on peut trouver en Méditerranée et relativement profonds. Nous avons réussi à cartographier à peu près 250 hectares de récifs sur les 4 500 hectares de récifs présents. En prenant en compte la zone plus profonde, nous pensons que les récifs représentent entre 10 000 et 120 000 hectares.

Les plongées sont très compliquées car elles sont à 100 m de profondeur et avec des courants qui peuvent être très violents, entre 3 et 4 nœuds, et avec des eaux de surface très turbides. Nous ne sommes pas vraiment dans la zone d'influence directe de l'Amazone et de ses sédiments mais dans une zone planctonique.

Nous ne nous attendions pas à voir autant de diversité au fond. Il y a beaucoup de crinoïdes, différents types de cnidaires, beaucoup de gorgones, beaucoup de corail noir, beaucoup d'hydriaires. Des poissons qui, pour certains, sont typiquement des poissons de récifs coralliens alors que nous ne sommes pas sur un récif corallien. Il y a des poissons que l'on retrouve habituellement à 10 ou 15 mètres de fond. Ce qui caractérise aussi cette zone est ce que nous appelons la « neige océanique », c'est-à-dire le plancton en surface qui se dégrade. Il va être attaqué par les bactéries et une grande partie de ce plancton est ensuite récupérée par tous les organismes que l'on retrouve au fond. Une grande partie de ces organismes sont dits suspensivores, qui mangent dans la colonne d'eau avec les polypes pour les cnidaires, ou avec d'autres structures comme avec les crinoïdes par exemple. Il y a donc une faune assez importante, parfois des groupes ancestraux, mélangés avec une faune plus récente. Tout ceci en sachant qu'en plongée, nous ne pouvions observer qu'un carré d'à peu près 20 mètres de côté. C'est une toute petite partie et cela laisse supposer qu'il y a une diversité relativement significative. Nous avons remonté près de 2 500 échantillons et allons commencer les études génétiques. Nous ne sommes pas convaincus qu'il y ait des espèces nouvelles. L'exploration a donc montré que la zone présente un enjeu important en termes de conservation. Il n'y a pas de pression particulière car le site est très au large. Il y a malgré tout un peu de chalutage par des crevettiers par exemple mais assez peu puisque nous sommes sur des substrats durs. Il y a par contre des enjeux identifiés en termes d'exploitation pétrolière encore d'actualité dans le contexte brésilien.

➤➤ Perrine DUCLOY,
Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

Je voudrais revenir sur cette notion de complétude du réseau et sur le sujet des zones de conservation halieutique. La Stratégie AMP doit s'apprécier au regard des autres

stratégies existantes sur le milieu marin. Jusqu'à présent, elle a été assez déconnectée. Dans le bilan, nous avons parlé des lacunes géographiques. Mais, pour dresser le bilan exhaustif des lacunes, il faut d'abord que nous nous posions la question de la pertinence de l'outil AMP au regard des différents objectifs. L'AMP est un outil mais pas l'unique outil et n'est pas forcément le plus approprié pour ce que l'on souhaite faire. Lorsqu'on ferme une zone à la pêche, spécifiquement en Méditerranée avec un contexte assez particulier avec des petits métiers, il y a des pêcheurs qui sont satisfaits. Cela peut être efficace, mais dans un contexte de surexploitation des ressources. En Atlantique, dans le cadre de la politique commune des pêches, nous avons d'autres outils et la surexploitation diminue très nettement au fur et à mesure du temps. De plus en plus de stocks sont effectivement exploités au rendement maximum durable. Nous devons nous poser la question : si l'objectif est de diminuer la mortalité par pêche, est-ce qu'il faut créer des AMP, en considérant les coûts que cela engendre ? Il y a aussi un besoin d'une expertise scientifique sur le réseau d'AMP : beaucoup de campagnes de recherche se font mais il n'y a pas concrètement une expertise. Il y a par exemple le CIEM, organisme international qui travaille sur toutes les questions sur le niveau marin. Pouvons-nous nous servir de ces expertises ? Nous parlions de la Guyane. Certaines études montrent que des éléments doivent être protégés. Nous avons d'autres exemples qui montrent qu'un énorme travail est fait sur les captures accidentelles, notamment les tortues, par le Comité régional des pêches de Guyane en partenariat avec le WWF. Finalement, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'AMP qu'il n'y a pas de résultat. Il faut donc réussir à bien articuler les outils entre eux et avoir une réflexion intelligente sur ce qui reste à faire en matière d'AMP. Au sujet de la protection des zones fonctionnelles halieutiques, à la base, elle était souhaitée par les pêcheurs parce que cela répondait à un manque mais nous sommes passés à côté de l'exercice. Nous avons beaucoup travaillé dessus, notamment dans le cadre du Grenelle de la mer et l'objectif était d'aller au-delà en agissant simultanément sur toutes les pressions qui s'exercent sur les zones fonctionnelles halieutiques. Seulement aujourd'hui, par le biais des processus législatifs et réglementaires, nous nous retrouvons avec un outil qui n'a aucun pouvoir sur les actions qui se trouvent en dehors de la zone elle-même ; aucun pouvoir d'action sur tout ce qui vient des bassins versants ; aucune gestion ni gouvernance n'est mise en place. Concrètement, l'outil ne suscite plus aucune adhésion. Nous avons toujours le sentiment qu'il y a quelque chose à faire, mais ce n'est pas l'outil approprié.

Il y a aussi dans certaines zones un contexte, parlons de l'exploitation pétrolière. Nous sommes souvent en concurrence avec des intérêts industriels beaucoup plus forts que la pêche avec des situations de tension locale, à l'instar du projet éolien du Tréport qui a entraîné la démission de tout le Conseil de gestion du Parc marin. Le contexte est très changeant. Nous parlions du Brexit ce matin qui est une préoccupation extrêmement importante qui fait que nous pouvons aujourd'hui être réticents à bloquer des zones ouvertes à la pêche.

Pour finir, l'outil n'est pas très adapté et là où nous voulions nous en servir, nous avons eu des réticences d'autres acteurs, y compris des services de l'État. Il faut peut-être revoir l'outil. Le dernier élément sur lequel je voulais intervenir concerne la question temporelle. La mer étant un milieu très changeant, les pêcheurs peuvent être réticents à s'engager dans le temps car il y a des exemples où ce n'était pas forcément une bonne idée. L'étude de 2012 sur l'effet des Réserves montrait des cas où cela ne fonctionnait pas. Dans les années 1980, nous avons protégé 70 à 90 % des zones de nourricerie de plie en Mer du Nord, nous avons presque fermé toute la pêche et étendu les mesures au fur et à mesure des années, puis, 10 ans après, il n'y avait plus rien. Parce que le changement climatique était aussi passé par là et que la zone protégée n'avait plus aucune raison d'être. Il faut donc aussi pouvoir intégrer ces

questions-là et réussir à mettre en place une gestion adaptative sans poser de limites d'un point de vue temporel.

»» Sophie MAJTI, France Nature Environnement

Il faut absolument consolider le réseau existant. Je rappelle qu'un rapport de la commission européenne qui vient de sortir dit que 75 % du milieu marin est en très mauvais état et 12 % restent inconnus. C'est une situation grave et il y a une vraie urgence à protéger. Les niveaux de protection sont extrêmement bas. Des activités continuent à être autorisées dans des AMP françaises alors que nous disposons d'une bibliographie scientifique qui prouve que ces activités ont des impacts extrêmement délétères sur les habitats et les espèces. J'aimerais aussi revenir sur Natura 2000. Aujourd'hui, la France ne respecte pas les dispositions de la Directive Habitat Faune Flore qui prévoit que des évaluations des incidences doivent être mises en œuvre dans les sites Natura 2000 en mer pour les activités de pêche et que, sans ces évaluations, les activités ne peuvent se produire.

Ces analyses sont en cours et nous saluons ce travail. En attendant, une matrice de la commission européenne a été réalisée et fait le lien entre les activités de pêche et les espèces protégées par la Directive. Une analyse similaire est mise en œuvre par le MNHN et nous proposons de s'appuyer sur ces travaux et de proposer une suspension des activités en cas de probabilité élevée d'impact sur les espèces et les habitats.

»» Ludovic FRÈRE-ESCOFIER, WWF

Au sujet de la cohérence du réseau et en rapport avec l'annonce d'Emmanuel Macron qui a été reprise et modifiée d'ailleurs, (nous l'avons vu ce matin : Elisabeth Borne parle de protection forte alors que le Président parlait de pleine naturalité) : où en sommes-nous ? Il suffit de regarder pour constater que tout a été mis dans les TAAF et qu'au final cela ne change pas grand chose. Le débat est plus important dans les différents bassins et sur les différentes façades. Force est de constater que depuis les engagements du Grenelle de la mer qui visait 20 % d'AMP dont 10 % en Réserves marines, nous sommes à peine arrivés à 1,5 % et encore une fois tout se retrouve dans les TAAF. Il y a quand même un problème en termes de délimitation des zones. 75 % des habitats marins sont en mauvais état. Où est le problème ? Nous entendons du côté des pêcheurs que les zones de conservation halieutique ne fonctionnent pas pour des raisons de gouvernance et que nous n'arrivons pas à agir au niveau des bassins et qu'on ne parle pas assez de la qualité de l'eau. Du côté des scientifiques, nous entendons que les zones de protection forte peuvent apporter des bénéfices économiques.

Globalement, nous manquons de méthode et d'une vision. Il doit évidemment y avoir une approche régionale fondée sur la concertation mais il faut que des éléments directeurs soient donnés. Il y a des études scientifiques, il y a l'OFB, il y a grand nombre de données qui permettraient de donner des orientations par bassin et ensuite faire de la concertation sur ces orientations. Or, aujourd'hui nous sommes à un niveau d'amateurisme et il faut dire les choses telles qu'elles sont : ce chiffre de 23 % ne veut rien dire. Nous sommes en fait au même stade qu'il y a 35 ans. La preuve en est que même les gestionnaires parlent d'AMVP, d'aires marines véritablement protégées. Nous sommes dans une réflexion tautologique tellement nous n'arrivons plus à nous exprimer. Il sera d'ailleurs difficile pour la France au congrès de l'UICN de vanter ses Parcs marins à la française. Qu'est-ce que cela veut dire ? Un peu de concertation et

de la promotion du territoire. Cela sera ridicule vis-à-vis du monde anglo-saxon qui a une vision plus rigoureuse des AMP. Nos 23 ou 30 % ne passeront pas au Congrès mondial de la nature à Marseille.

Au sujet de la question des petites ou des grandes AMP, force est de constater que les grandes AMP sont placées sur des zones où il y a peu d'enjeu économique. Si on se limite à cela, l'exercice est raté. Ce n'est pas si complexe de définir, comme l'ont fait les scientifiques de l'UICN, 30 % de zones à protéger au niveau mondial incluant des zones de migration, des zones de frayère, des nourriceries etc. pour avoir un océan qui soit sain, résilient, et productif. Nous avons l'impression que ce travail est évincé et qu'il y a une pondération des pouvoirs en faveur des acteurs socio-économiques par rapport aux associations environnementalistes. C'est pour cela que nous demandons qu'il y ait des orientations, des directives qui soient données. On ne fait pas une politique simplement avec de la concertation.

Consolidation du réseau

»» Joaquim CLAUDET, CNRS

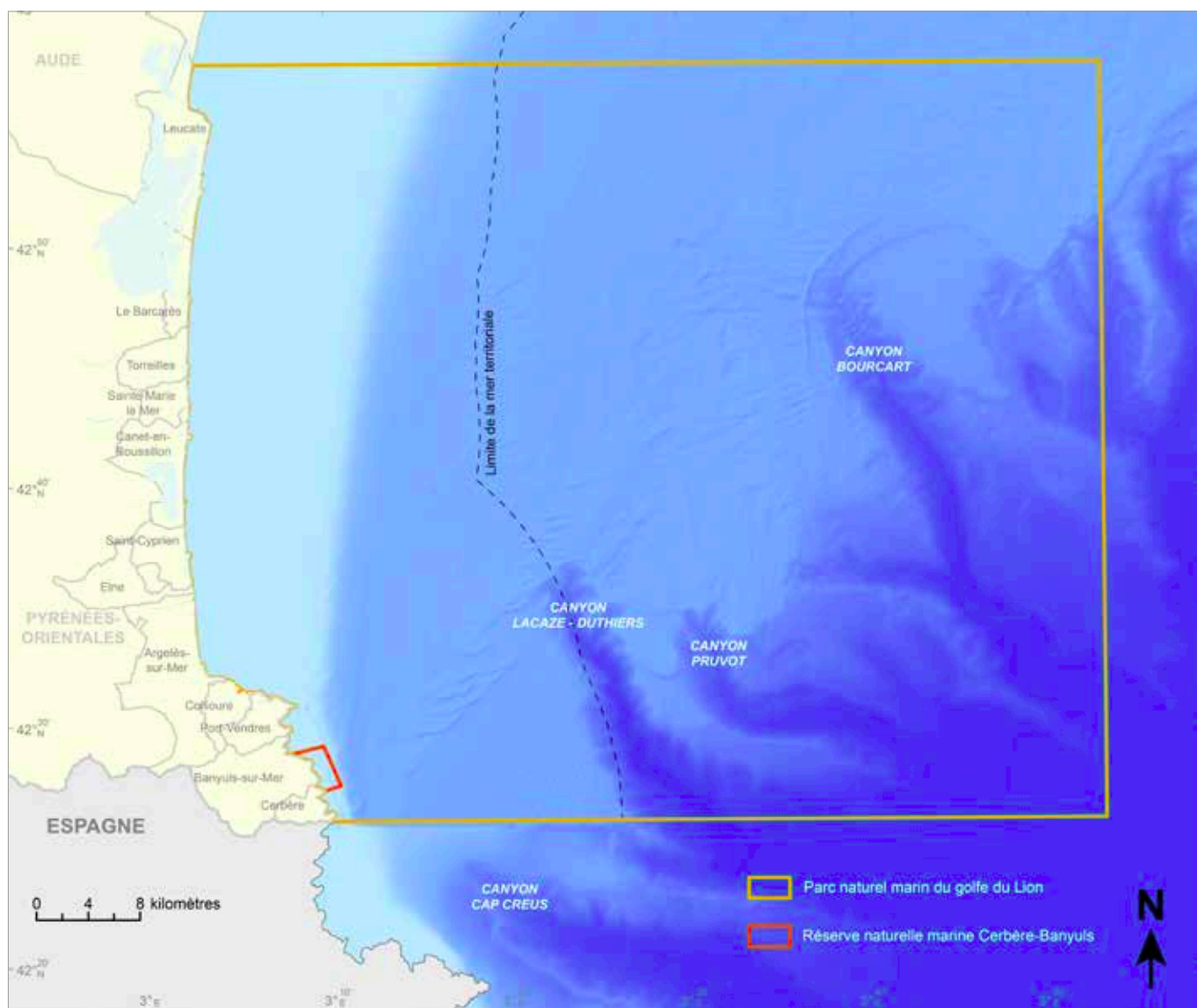
Aujourd'hui en France, nous sommes à près de 23 % d'AMP. Sur certaines façades en métropole, on atteint même les 60 %. Un grand nombre de ces AMP ne fournissent pas encore de bénéfices écologiques, ce qui est je pense le but premier d'une AMP. Autrement, il s'agit de gestion durable des pêches et non d'AMP. La première chose à faire selon moi, plutôt que de rajouter des AMP, est de renforcer le niveau de protection dans les AMP existantes. Si l'objectif est la conservation de la biodiversité, il faut augmenter les niveaux de protection, sans quoi nous n'atteindrons pas nos objectifs, même en mettant 100 % d'AMP qui auraient des niveaux de protection trop faibles. La protection forte peut correspondre à de la protection intégrale, donc sans prélèvement, et à de la protection haute, où il peut y avoir des prélèvements, avec des engins très peu impactant sur les habitats et les espèces non ciblées. Il peut y avoir la pêche dans la protection haute. Il ne s'agit pas de chasser les pêcheurs mais de pêcher différemment. Le constat est qu'il y a des problèmes dans les océans et qu'il faut les régler. Si nous ne cherchons pas à les régler, il y aura moins de pêche, moins de loisirs nautiques. Ce ne sera pas à cause des AMP mais parce que nous n'aurons rien fait. Il s'agit de modifier nos usages aujourd'hui pour que nous puissions encore les avoir demain et que nos enfants puissent les avoir demain. Lorsqu'on travaille avec des bio-économistes, ils nous montrent que les AMP avec des niveaux de protection forte délivrent un grand nombre de bénéfices écologiques mais également des bénéfices socio-économiques à l'extérieur de l'aire marine protégée. Et très souvent si ce n'est tout le temps, la perte d'espace pour la pêche est compensée par une augmentation des populations à l'extérieur. Les poissons sont plus grands et ils sont plus nombreux. Seulement, ces aires marines protégées n'existent pas ou très peu en métropole et il est par conséquent difficile de montrer ces bénéfices.

Un petit élément par rapport aux services écosystémiques : les AMP sont des solutions fondées sur la nature. En éliminant les pressions, on laisse la nature récupérer et fournir un certain nombre de services écosystémiques aux populations, qu'elles soient locales ou globales, avec par exemple la captation du carbone. Selon la typologie des solutions fondées sur la nature et en fonction du degré d'intervention humaine, on peut augmenter le niveau de productivité d'un service donné en ciblant des usagers particuliers. Les Aires marines protégées sont des endroits où il va y avoir un très grand nombre de services mais qui ne favorisent pas un type d'usagers ou de service

en particulier. Les Aires marines protégées apportent un grand nombre de services pour un grand nombre d’usagers mais ne permettent pas de maximiser un service en particulier.

➤➤ Alizée MARTIN, Parc naturel marin du Golfe du Lion

Bonjour à tous, je vais vous faire un retour sur une démarche concernant les protections fortes qui représentent un enjeu identifié dans notre programme d’action de 2018. Ce programme s’est traduit dans un premier temps par un séminaire scientifique, le séminaire « carte sur table », qui a rassemblé bon nombre de scientifiques pour discuter des enjeux sur le territoire du parc et travailler autour de cartes pour essayer d’établir un diagnostic partagé de notre territoire et de définir les zones sur lesquelles il y a un besoin de protection. La seconde étape a été de mobiliser le Conseil de gestion en portant à connaissance les éléments du séminaire. 15 personnes issues du Conseil de gestion ont constitué un groupe de travail (donc des représentants des usagers, de la pêche professionnelle et de loisir, des représentants des associations, des élus mais aussi des représentants de l’état). Les échanges avec le groupe ont permis d’aboutir à un mandat validé collectivement au mois de mars et qui définit un cadre de travail. Nous nous donnons deux ans pour délimiter les zones à enjeux



et définir les outils de protection adaptés. Le groupe de travail s'appelle « zone de protection forte » mais l'objectif n'est pas la mise en place d'une zone de protection forte mais davantage la planification de la protection sur notre territoire du parc, que ça soit avec la mise en place d'une zone de protection forte, de plusieurs zones de protection qui vont se superposer, mais aussi toute la réglementation à l'échelle du parc qui est une réglementation plus générale.

Ce mandat définit aussi comment nous allons procéder et quels sont nos besoins. Nous avons besoin d'études pour analyser les pressions et les impacts qui sont exercés sur ces enjeux que nous avons identifiés. Nous avons aussi besoin d'évaluer les bénéfices que nous allons retirer de cette protection et l'accompagnement que nous allons pouvoir proposer aux acteurs du territoire. Nous allons travailler aussi sur la méthodologie et le suivi que nous pouvons mettre en place et essayer d'évaluer si ce qui est mis en place fonctionne.

Le premier travail a donc constitué une base scientifique permettant de définir un diagnostic et d'identifier des enjeux. Nous nous demandons aujourd'hui s'il ne faudrait pas mettre en place un séminaire similaire sur les usages. Essayer de réunir les usagers, dresser des cartes pour mieux identifier les pratiques et les enjeux du point de vue des usagers et parvenir à croiser les jeux de cartes. Un autre sujet sur lequel nous allons travailler concerne l'appropriation. Nous envisageons des voyages d'étude pour voir ce qui se fait ailleurs, comment cela a été fait avec des pêcheurs par exemple. Et enfin, un autre sujet à travailler sera la communication : comment communiquer les résultats de ce travail et faire percoler ces réflexions-là jusqu'aux usagers, aux pêcheurs, aux plongeurs mais aussi jusqu'au grand public ? Pour mobiliser les élus et le Conseil de gestion, nous avons besoin de mobiliser la population locale. Tout cela est un peu théorique et il va falloir rentrer dans la pratique, ce qui devrait arriver dès la semaine prochaine.

Nous avons besoin de protection dans notre Parc, c'est quelque chose qui est partagé collectivement. La réflexion est vraiment partie d'une échelle locale mais est aussi alimentée par la démarche nationale, qui paraît un peu floue parfois et appelle à se poser les bonnes questions. Cela nous permet en tout cas de nous inscrire dans une démarche et une dynamique qui nous aident à aller de l'avant.

»» Emmanuel CAILLOT, Réserves naturelles de France

Quelle stratégie adopter face aux changements globaux ?

Bonjour à tous, je souhaite vous présenter ce diaporama qui traite des zones de protection forte mais également des changements globaux.

J'interviens au nom du forum des gestionnaires des Aires marines protégées, qui est un forum assez inédit en termes de tête de réseau de gestionnaire, puisqu'il rassemble effectivement tous les types d'Aires marines protégées. Nous rassemblons tous les outils, qu'ils soient contractuels ou réglementaires et constituons un réseau autour d'une culture commune et des positions communes, notamment au sujet des thématiques abordées aujourd'hui, à savoir la cohérence, la complétude du réseau et son efficacité.

On m'avait posé la question des changements globaux et de leur prise en compte dans le cadre de la gestion des Aires marines protégées au sens générique du terme. RNF, Réserves naturelles de France, s'est saisie de la question pour l'outil Réserve naturelle nationale, notamment à travers son dernier congrès qui s'est déroulée cette année en début d'année. Nous avons pu catalyser quelques éléments qui peuvent

apporter des réponses à la situation soulevée tout à l'heure. Très clairement sur les sujets de communication et de sensibilisation des publics et des décideurs car nous constatons une réelle carence en ce qui concerne la prise au sérieux, à l'échelle des territoires, de ces effets globaux. Il y a un besoin de concertation et le recours aux sciences humaines et sociales semble vraiment quelque chose d'important, justement pour animer une concertation qui soit efficiente auprès de tous les acteurs du territoire. Il y a aussi un besoin de connaissance et de suivi, de mobilisation de la recherche avec des moyens financiers adaptés pour assurer des suivis sur des séries longues. Nous parlions d'efficacité des aires protégées, il faut du temps pour répondre à cette question et j'illustrerai ce thème à travers des Réserves qui ont aujourd'hui du « background » et qui peuvent témoigner de l'efficacité des mesures. Nous avons aussi besoin d'accompagner la dynamique naturelle. Si l'on prend le cas des espaces littoraux par exemple dans le contexte de l'élévation du niveau des mers, on imagine bien qu'il va y avoir un report des principaux enjeux.

Il y a bien sûr la nécessaire intégration des effets du changement climatique dans les documents de gestion des AMP. Les gestionnaires et les Conseils de gestion doivent être acteurs du changement et de l'adaptation. Ces réflexions s'inscrivent à des échelles temporelles et spatiales étendues et impliquent la nécessité de réfléchir à l'échelle d'un réseau d'Aires marines protégées bien connectées. Il y a nécessairement besoin d'une approche éco-régionale et internationale, notamment sur les Outre-mer. Et puis il y a besoin enfin d'une dynamique compensatoire avec la création de nouvelles Aires marines protégées.

Le congrès a permis d'émettre quelques recommandations qui peuvent répondre en partie aux effets des changements globaux. Ce qui nous paraît important est de définir et de mettre en œuvre une politique d'accompagnement qui doit être pensée au niveau national mais aussi être adaptée au niveau des territoires qui peuvent être confrontés à des problèmes différents au regard des changements globaux.

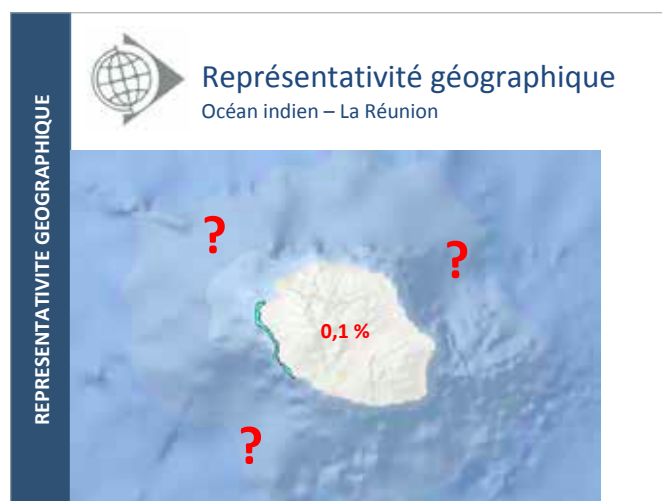
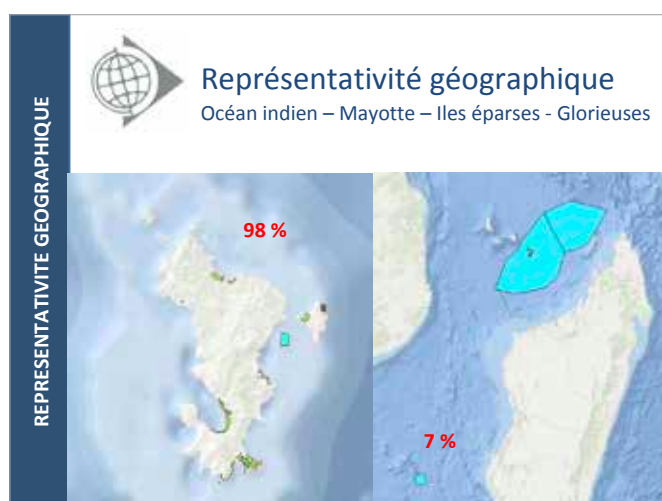
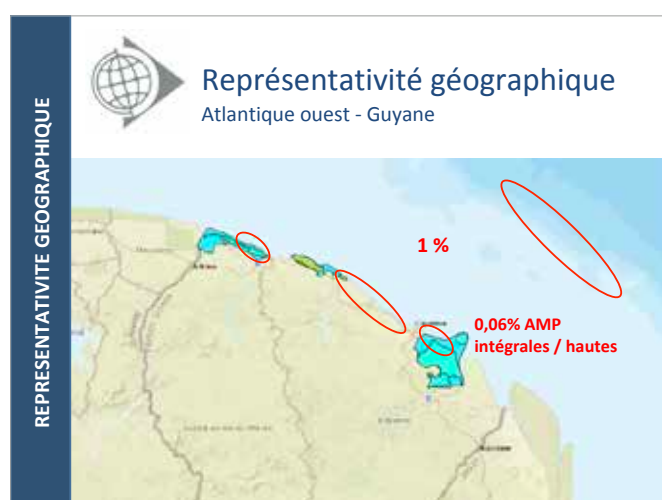
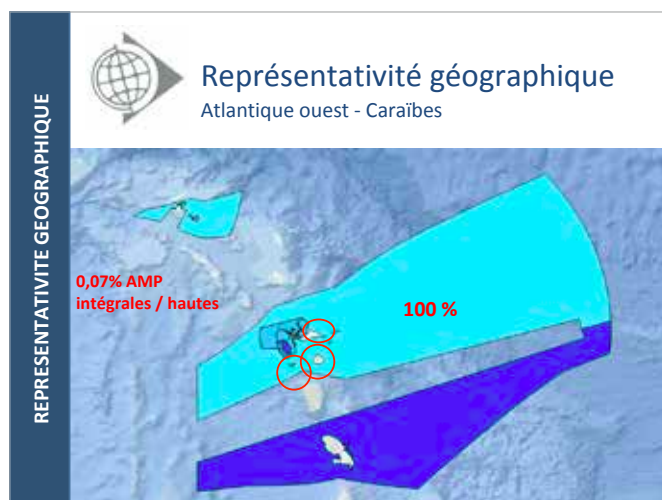
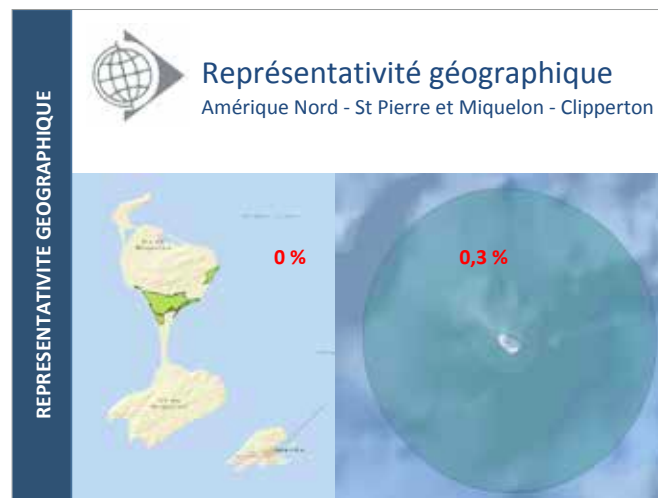
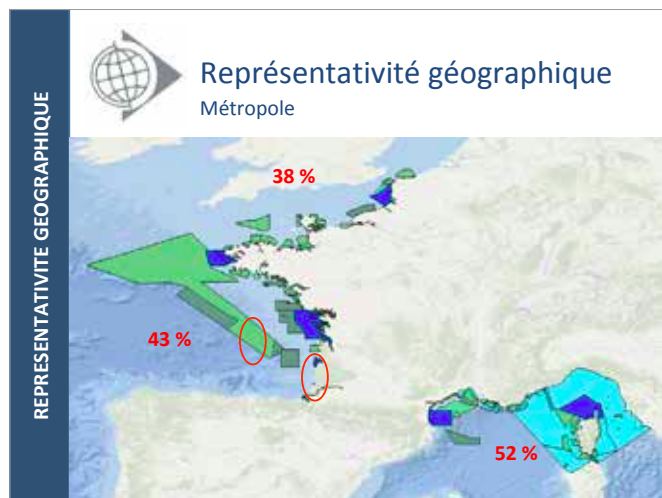
Un exemple concret est le Life Natur'Adapt qui est porté par RNF et dont l'objectif est de trouver des solutions pour intégrer l'ensemble des mesures qui doivent être mises en place pour prendre en compte les changements globaux dans les plans de gestion. En termes d'innovation, il y a un exemple de la Nouvelle-Calédonie qui a mis en place en Province Sud des AMP modulables dans le temps et l'espace en fonction de la dynamique de nidification des oiseaux marins. Ils ont imaginé un système très simple de mâts avec un fanion rouge qui indique qu'on ne peut pas débarquer et sans fanion si les oiseaux ne sont pas présents sur le site. Je trouve que c'est un exemple assez intéressant en termes d'outils innovants et dynamiques par rapport à des enjeux mobiles dans le temps comme les populations d'oiseaux. Cette mesure bénéficie d'ailleurs d'une très bonne acceptation du public.



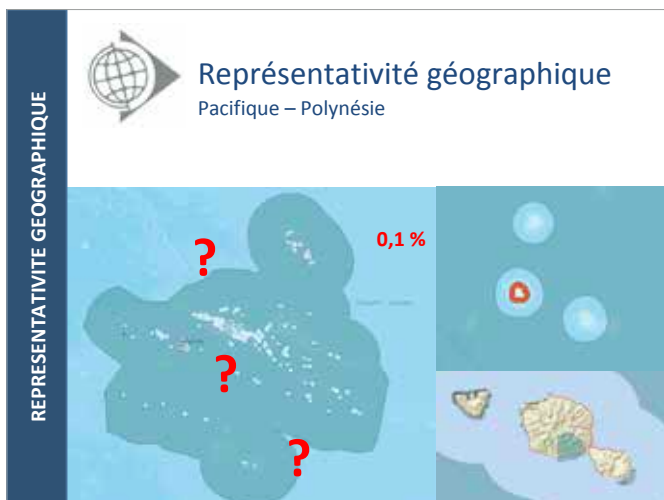
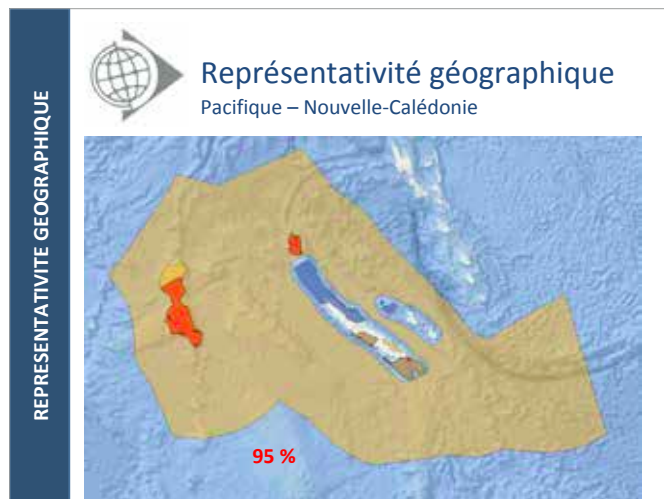
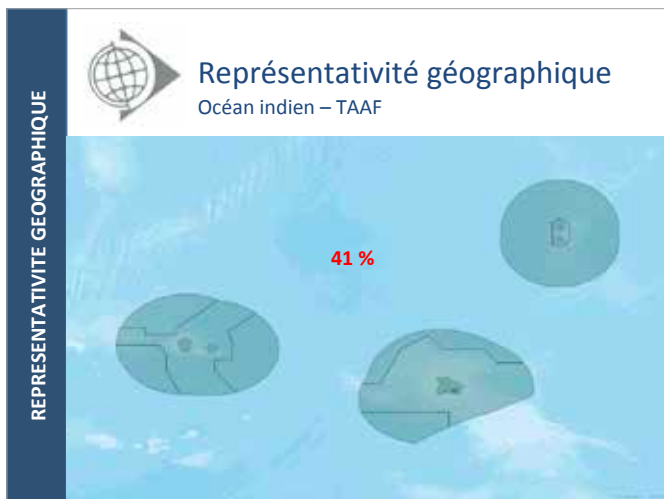
Je rappelle que l'outil Réserve naturelle nationale a porté ses fruits par rapport à la nécessité de protection forte, avec des équipes dédiées et des moyens alloués. Pour certaines Réserves, il y a des résultats qui font référence à l'échelle à l'internationale en termes de biomasse des poissons. La biomasse du mérou brun est par exemple 13 fois supérieure à l'intérieur de la Réserve des Bouches de Bonifacio que dans les zones soumises à effort de pêche. Il y a aussi le cas du Parc marin de la Côte Bleue qui est une aire marine protégée un peu particulière puisqu'elle est basée sur un partenariat entre des collectivités territoriales et la pêche professionnelle. Il y a aussi des résultats puisque le Parc est en place depuis longtemps. Les résultats montrent qu'il y a une biomasse plus importante pour les poissons mais également pour les crustacés à l'intérieur des zones qui ont été classées en Réserve.

Au sujet des zones de protection forte, le forum des gestionnaires d'AMP est parvenu à un consensus sur une définition qui reste à poursuivre, à savoir des habitats originaux sans pression qu'on pourrait qualifier en pleine naturalité. Nous considérons que la mesure DCSMM peut s'appliquer. Cela peut aussi être des zones de référence comme l'évoquait Pierre Thiriet tout à l'heure, pour pouvoir comparer les choses et voir s'il n'y a pas ce que nous appelons le « shifting baseline ». Puis, pour les zones qualifiées d'anthropisées mais qui représentent malgré tout un enjeu pour la biodiversité, nous serions plutôt favorables à une proposition plus opérationnelle basée sur des expérimentations de terrain issues des gestionnaires. Nous souhaitons contribuer au titre du Forum en proposant une définition un peu pragmatique qui serait plus « bottom-up », venant des territoires. Cela permettrait de parvenir à quelque chose de partagé, de concerté et surtout applicable sur les façades.

Annexes cartographiques pour la plénière N°1 : Cohérence et complétude du réseau



Réseau des AMP (en % de la ZEE).





PLÉNIÈRE THÉMATIQUE N°2

Un réseau de qualité grâce
à une gestion efficace et efficiente





CONTEXTE

Si le réseau d'AMP doit être complet et cohérent, il doit également être géré de manière efficace et efficiente. L'amélioration de la qualité de la gestion est visée par l'objectif 11 d'Aichi de la CDB qui engage les États Parties à se doter de « réseaux gérés efficacement et équitablement ». Les modalités d'une gestion de qualité pour le réseau d'AMP devront ainsi être ambitionnées dans la future stratégie du point de vue de la robustesse de la planification de la gestion, la qualité de la gouvernance, l'efficacité des mesures, l'adéquation des ressources humaines et financières aux enjeux de gestion et des dispositifs d'évaluation déployés aux différentes échelles.

ANIMATION

- ▶ Christophe Aulert, Agence française pour la biodiversité
- ▶ Ronan Lucas, Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

COMPOSANTES ABORDÉES

- ▶ Planification de la gestion
- ▶ Priorisation des mesures
- ▶ Qualité de la gouvernance
- ▶ Dispositifs d'évaluation

INTERVENANTS

- ▶ Arthur de Cambiaire, Ministère de la transition écologique et solidaire
- ▶ Vincent Toison, Agence française pour la biodiversité
- ▶ Laurent Courgeon, Direction inter-régionale de la mer (DIRM) Sud-Atlantique
- ▶ Frédéric Quemmerais, Agence française pour la biodiversité
- ▶ Hubert Carré, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)
- ▶ Joachim CLAUDET, Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- ▶ Gilbert David, Institut de recherche pour le développement (IRD)
- ▶ Michel Ledard, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne
- ▶ Thierry Lefebvre, Comité français de l'UICN
- ▶ Frédéric Bachet, Parc marin de la côte bleue

Planification de la gestion

➤➤ Arthur de CAMBIAIRE,
Ministère de la transition écologique et solidaire

Bonjour à tous. Je travaille à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du ministère de la Transition écologique et solidaire. Je suis adjoint du chef du bureau de la politique des écosystèmes marins. C'est le bureau d'administration centrale situé à Paris – La Défense qui traite de ces questions stratégiques relatives aux Aires marines protégées. Je n'ai pas fait de PPT, néanmoins je suis venu avec le schéma d'élaboration des plans de gestion. Cela a été dit ce matin et à l'instant. Planifier la gestion : assez concrètement, c'est pouvoir se donner les moyens d'assurer de manière sereine et dans la durée la continuité de la gestion à travers l'élaboration et la mise à jour de plans de gestion des Aires marines protégées dont il convient et c'est un point important que nous avons abordé ce matin d'être capable d'évaluer les résultats atteints par la déclinaison des objectifs opérationnels en mesure. Nous y reviendrons.

J'imagine que certains d'entre vous ont une expérience assez poussée en termes de planification pour la gestion et stratégique du point de vue des façades ou des bassins maritimes. Ce sont des notions que nous utilisons de plus en plus dans le cadre de la construction d'une politique maritime dite intégrée et qui comprend un volet environnemental. Je pense concrètement à la mise en œuvre des directives européennes, Stratégies pour le milieu marin en directives-cadres, planification des espaces maritimes qui offrent un cadre au niveau de l'Union européenne et qui sont déclinées dans des documents stratégiques de façade. Aujourd'hui, parler de la gestion, cela fait aussi écho à cela et j'insisterai sur la question de la planification de la gestion concernant les AMP avec la planification de la gestion stratégique également du point de vue de ces documents.

Cette planification de la gestion est nécessaire dans un contexte où les moyens existent, mais ne sont pas sans limites puisque cela a été dit et c'est connu de tous. Le tout dans un contexte où nous consolidons le réseau. Nous sommes là pour en débattre en ces lieux : est-ce que le réseau nécessite d'être encore consolidé ? En tout cas, aujourd'hui, rien qu'avec le réseau existant qui couvre au total 23 % des eaux métropole et outre-mer tout compris, nous avons bien évidemment un besoin de priorisation. Concrètement, pour rentrer dans ce sujet de planification, avec quoi s'articule-t-elle ? Je tiens à noter un rapport qui a fait date en fait dans l'évaluation des politiques pour la biodiversité, c'est un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable qui est l'un des services d'audit du ministère de la transition écologique.

Dans un rapport qui était consacré au réseau Natura 2000, terrestre comme marin, le CGEDD notait à l'époque « le besoin d'outils pour suivre les évolutions et les relier aux actions menées demeure très prégnant pour le réseau Natura 2000 et la mise en place d'un réseau d'animateurs de sites Natura 2000 par ailleurs convient d'être préservée ». Ce sont des affirmations que nous pouvons considérer comme toujours justes aujourd'hui et qui nous montrent le besoin d'avoir une approche davantage stratégique, ce qui à mon sens revient à pouvoir davantage prioriser les objectifs à atteindre en termes, d'une part, d'évaluation et de protection des enjeux écologiques à évaluer, d'acquisition des connaissances, de conciliation des usages. Je parle de tous les usages, que ce soit les activités économiques, de loisirs, ou humaines ou en termes d'actions à mener sur les principales pressions engendrées par les activités humaines.

Par exemple, nous rejoignons le débat que nous avons eu ce matin, en tout cas sur la nécessité de réguler les pressions par des outils réglementaires, en tout cas par tout un tas de mesures. Le message qui mérite par ailleurs d'être souligné, c'est la nécessité aujourd'hui d'arriver à mieux évaluer l'efficacité des mesures qui sont prises. Je pense que c'est un point important pour arriver en tout cas à mieux mettre en œuvre notre planification en termes de gestion. Cette capacité jugée assez faible à évaluer l'efficacité des mesures, c'est un point important du bilan qui a été réalisé récemment pour le compte de l'AFB et du ministère. Nous avons parlé ce matin des AMP, ce sont des projets structurants pour l'activité de leur territoire, mais il convient de pouvoir définir une vision des priorités à accomplir dans ces Aires marines protégées. Je l'ai dit, la question de la planification pour la gestion de ces Aires marines protégées est très liée à la question de la gouvernance stratégique parce qu'elle est effectivement très liée au besoin de concerter les acteurs à différentes échelles : à une échelle que nous avons vue très locale, mais également en termes de cohérence à une échelle du type façade ou régionale. Nous en avons parlé ce matin, le débat n'est pas clos.

La planification de la gestion est par essence pluriannuelle. Je vais y venir. Elle doit pouvoir être en lien avec les enjeux écologiques des sites, les engagements pris dans les documents de planification stratégique. Je pense concrètement aux objectifs environnementaux dans les documents stratégiques de façade par exemple, tout en sachant qu'il y a des enjeux importants derrière cette planification stratégique en termes notamment d'articulation du dialogue terre/mer, du contenu des schémas directeurs d'aménagement de gestion de l'eau et des DSF entre autres. Je pourrais même aller plus loin en vous disant qu'il y a également un besoin de prioriser et de planifier la gestion en termes d'activité de contrôle et de surveillance dans les Aires marines protégées. Nous-mêmes en tout cas (État, moyens de l'État et ses opérateurs), nous avons besoin d'être capables de nous projeter aussi sur notre capacité à mettre en œuvre une surveillance, un contrôle effectif dans les Aires marines protégées.

Maintenant, je vais en venir aux outils de planification. Quelques chiffres sur les Aires marines protégées, mais ce n'est pas complètement exhaustif. Parmi les aires maritimes protégées qui sont dotées d'un document de gestion aujourd'hui, vous avez par exemple 8 parcs naturels marins sur 9. Actuellement, il y a un plan de gestion qui est en train d'être élaboré pour le PNM de la Martinique et il y a environ 60 % des 220 sites Natura 2000 ayant une partie marine qui ont un document de gestion. Je vais en venir au sujet qui, j'espère, vous intéresse tous, c'est comment arriver à homogénéiser cette gestion ? Notamment par un document technique qui a été produit par l'Agence Française pour la Biodiversité à la demande de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, donc un guide d'élaboration des plans de gestion qui permet de distinguer très concrètement la nécessité d'avoir des objectifs de long terme avec une temporalité de 10 à 15 ans et ainsi que des objectifs opérationnels qui permettent de les décliner tout en sachant qu'ils doivent être suffisamment clairs, précis, et partagés par les acteurs.

Deux ou trois choses que je peux souligner, c'est que par ces objectifs de long terme, il faut pouvoir identifier ce que nous allons évoluer pour mesurer l'efficacité de la gestion. Il faut également être clair sur le fait que les enjeux que nous allons pouvoir déterminer dans les plans de gestion, ce sont aussi des éléments qui vont être utiles à la régulation de différentes activités humaines. Nous pouvons prendre très concrètement des éléments qui se trouvent dans les objectifs ou les enjeux des Aires marines protégées et qui peuvent servir à accompagner de manière raisonnée le développement des énergies renouvelables en mer. Point important : le manque de connaissance ne doit pas être un frein à la planification en termes d'objectifs de long terme. C'est un

point difficile auquel je n'ai pas la réponse, mais c'est clairement quelque chose qui mérite d'être souligné.

La mise en œuvre de cette planification nécessite d'être réaliste. Je vous disais, le réalisme de la gestion, c'est faire aussi avec les moyens que nous avons, ce qui veut dire arriver à prioriser concrètement en disant : « Quand il me reste x documents d'objectifs Natura 2000 à élaborer sur ma façade ou dans ma région, par quoi je commence ? » C'est un point important, notamment à l'heure où nous raisonnons en termes de prise par exemple de mesures visant à mieux réglementer la pêche. C'est un exemple. Ce n'est pas pour stigmatiser la pêche, mais c'est un sujet très actuel. Je ne sais pas si j'en ai trop dit ou pas assez, mais en tout cas tout est lié et je pense que Vincent va pouvoir nous le rappeler sur la question des enjeux écologiques.

»» Vincent TOISON, Agence française pour la biodiversité

Nous venons de présenter la nouvelle architecture des plans de gestion. L'une des bases fondamentales sur lesquelles repose cette nouvelle architecture, c'est la hiérarchisation des enjeux. Enjeu, c'est un mot que tout le monde utilise dans le langage courant, dans les politiques, et qui veut dire plein de choses. Quand nous posons la question aux gens : « Que représente pour vous l'enjeu ? » Ils vont nous répondre parfois ce qui est important, le rorqual représente un enjeu, mais c'est aussi ce qui doit être atteint. Par exemple, la restauration de ses populations. Cela peut être également être : c'est quoi le problème ? Les collisions du rorqual avec les bateaux. L'enjeu consiste à équiper les navires de dispositifs de détection. En fait, un enjeu peut être plein de choses dans le langage courant.

Ce que nous proposons d'identifier dans les plans de gestion, c'est ce qui est important, c'est-à-dire la première question : quel élément du patrimoine marin protégé doit rétablir ou maintenir ? Ce n'est pas répondre aux questions sur lesquelles nous sommes un peu tentés d'aller : qu'est-ce qui doit être fait ? Cette définition a été construite dans le cadre du CT88 qu'a présenté Christophe en lien avec l'ensemble des têtes de réseaux de gestionnaires d'aires marines protégées. Un enjeu, c'est un élément du patrimoine naturel marin dont nous devons rétablir ou maintenir l'état. Nous allons aller prioriser au regard de la représentativité ce que mon espace a à avoir par rapport à cet enjeu et par rapport à leur sensibilité et leur importance fonctionnelle. Par exemple, cela va être un habitat qui va être en proportion importante dans un parc et puis qui présente une sensibilité forte.

Pour information, il y a des AMP qui ont d'autres finalités de développement durable. Nous pouvons avoir des enjeux de développement durable. Nous les définissons comme des éléments de fonctionnement humain de cet espace dont nous devons améliorer ou maintenir la situation. Nous avons des indicateurs pour les identifier. Par contre, nous ne les hiérarchisons pas entre eux. Nous n'allons pas arriver autour de la table en disant : « Le tourisme, c'est plus important que l'industrie ici ». Nous ne les hiérarchisons pas, nous les identifions et nous identifions leur compatibilité environnementale, leur interaction entre les activités, leur importance économique, culturelle et sociale. Ce n'est pas une démarche nouvelle, elle existe depuis qu'à peu près il existe des politiques de conservation. Les débuts de la hiérarchisation des enjeux, ce sont les premières listes rouges. Nous avons des critères qui étaient plutôt axés sur la rareté ou les tendances de dégradation. En 1694, nous nous disons : il faut peut-être travailler sur les espèces qui sont soit rares ou dont les populations déclinent. Assez tôt, à travers la convention de Ramsar en particulier, nous arrivons sur d'autres types de critères, sur la représentativité, sur les fonctionnalités écologiques.

Dès la convention sur la diversité biologique, nous nous apercevons qu'il y a aussi des concepts de diversité biologique à prendre en compte, de naturalité. Il ne faut peut-être pas aller que dans les zones qui sont aujourd'hui dégradées, mais aussi dans certaines zones qui sont encore des espaces de naturalité. C'est comme cela que c'est écrit et puis introduction des critères économiques, sociaux, culturels et scientifiques pour orienter l'action publique en termes de conservation.

Dans la littérature scientifique, nous commençons à dire : il faut aussi s'intéresser à la nature ordinaire, parce que si nous ne nous intéressons qu'à l'exceptionnel, nous loupons une partie du spectre à gérer. Ces critères que je viens de vous présenter et qui sont arrivés successivement peuvent être antagonistes. Je n'ai pris qu'un seul exemple qui ne marche pas pour tout, mais si nous priorisons les éléments rares, nous avons une autre réponse que si nous priorisons par exemple ce qui structure les écosystèmes, qui vont structurer le fonctionnement. Dès fois, ce sera pareil, dès fois, ce sera différent. Tout cela pour dire que l'utilisation d'un critère est un choix politique de gestion. Cela va conditionner notre stratégie de gestion. Les choix qui ont été faits à savoir de travailler sur la fonctionnalité écologique, c'est pour avoir une approche qui travaille sur le fonctionnement des écosystèmes, la sensibilité plutôt que la vulnérabilité. Nous y reviendrons peut-être dans les questions et puis bien sûr la représentativité qui est utilisée par toutes les méthodes qui existent.

Nous avons fait un premier travail à l'échelle des sous-régions marines dans le cadre de la DCSMM que je vais vous présenter rapidement. Je ne rentre pas dans la méthode, mais si vous avez des questions, vous pourrez me les poser. Ce travail a mobilisé une communauté scientifique assez importante et nous avons identifié des enjeux tant sur les habitats pélagiques, les réseaux trophiques, que sur les habitats benthiques, les zones fonctionnelles de taille restreinte pour les espèces, mais aussi des enjeux un peu transversaux sur les espèces mobiles pour lesquelles nous n'étions pas capables d'identifier des zones en particulier. Je ne rentre pas dans les détails. Tous ces enjeux ont été précisés et définis dans des secteurs qui couvrent l'ensemble des eaux métropolitaines et nous avons des cartes communicantes qui ont été faites. Nous ne voulions pas les faire, mais on nous a demandé de les faire.

En pratique, qu'est-ce que cela donne ? À gauche, nous avons les scientifiques et à droite nous avons les services de l'État. Quand nous posons la question des enjeux, des scientifiques nous disent : « C'est une question de gestionnaires et de services de l'État, ce n'est pas une question de scientifiques » et puis les services de l'État nous disent : « Nous, nous ne sommes pas compétents, c'est aux scientifiques de répondre ». Au milieu de la table, nous sommes un petit peu embêtés. Après, les scientifiques nous disent : « D'abord, tout est important dans l'écosystème. J'enlève une brique, cela tombe et puis il nous manque des connaissances ». Qu'est-ce qu'on nous répond ? « Si tout est important, rien n'est prioritaire, tout va bien. Nous pouvons continuer et si nous ne connaissons pas, il est prématuré de prendre des mesures de gestion ». À la fin, les premiers nous disent : « Votre carte est trop simpliste, il manque plein de choses. Ce n'est pas du tout ce que nous vous avons dit ». Quant aux seconds, ils nous disent : « Nous ne comprenons pas votre truc, il y a trop d'enjeux en fait ».

Tout cela pour dire que c'est un processus compliqué, mais qui doit mobiliser et les scientifiques et les gestionnaires et les services de l'État. Les scientifiques doivent être mobilisés et nous arrivons à trouver des gens pour répondre à ces questions et les services de l'État doivent participer dès le départ du processus pour s'approprier les résultats et les porter. Il y a des biais de connaissances dont nous pourrions parler, mais bien sûr nous ne priorisons que ce que nous connaissons. Il faut en prendre conscience lorsque nous prenons après les décisions de gestion. Ce que nous voyons,

c'est que nous sommes au deuxième cycle de la DCSMM, et ces travaux permettent de faire progresser la prise en compte des enjeux, y compris fonctionnels que nous avons un peu du mal à appréhender sinon dans les politiques publiques. Deuxième point, quand nous mettons un panel de scientifiques d'horizons différents autour de la table, nous faisons émerger une approche interdisciplinaire. C'est assez intéressant. Je l'ai dit lors de ma précédente présentation, nous n'avons pas traité des Outre-mer.

Priorisation efficace des mesures

➤➤ Laurent GOURGEON,
Direction inter-régionale de la mer (DIRM) Sud-Atlantique

Bonjour à tous. Merci de m'accueillir dans ce colloque. On m'a demandé de vous présenter un certain nombre de réflexions à l'échelle de la façade autour de la complémentarité des travaux que nous faisons sur les documents stratégiques de façade avec l'échelon local des Aires marines protégées et comment aller vers des mesures environnementales et socioéconomiques plus intégrées. En 7 minutes, je ne vous garantis pas un résultat très complet ni forcément pertinent, mais je vais vous faire part un peu d'un certain nombre de choses qui résultent en fait du travail que nous avons fait, ne serait-ce que déjà vous recadrer peut-être ce que sont les Stratégies de façade maritime. Je ne sais pas si tous connaissent bien le cadre global de cet exercice. Pour ce qui nous concerne, elles viennent juste d'être approuvées.

La Stratégie Sud Atlantique a été approuvée le 14 octobre à La Rochelle, c'est-à-dire lundi dernier. Ces stratégies comme l'a dit Vincent fixent un certain nombre d'objectifs stratégiques. Il n'a parlé que des objectifs environnementaux, mais en fait comme c'est un exercice intégrateur en fait de la directive planification d'espaces maritimes, il y a également des objectifs socioéconomiques qui sont définis dans ces stratégies et qui sont également opposables. Il n'y a pas simplement en fait que les scientifiques et l'administration de l'État qui discutent autour des enjeux écologiques, mais il y a aussi les acteurs économiques qui sont le troisième pied du trapèze et qui permettent justement d'aller vers une dimension de développement durable au fait de ces objectifs. C'est bien la réponse à ces deux directives qui ont complexifié un peu l'exercice.

Après, ces travaux sont très novateurs et ont été regardés d'ailleurs avec un intérêt certain par la Commission Européenne parce que c'est le seul État membre qui propose cette intégration et la traduction dans un seul document de deux directives-cadres. C'est donc un exercice assez compliqué. Évidemment, ils n'ont pas la patine d'outils rodés et ils sont largement perfectibles puisqu'ils vont être confrontés à leur prise en compte dans les projets d'aménagement, dans les réglementations, dans les documents de planification des régions puisque les objectifs sont opposables. Chaque fois que nous regarderons un projet, il faudra regarder s'il y a bien une traduction effective du projet, un respect en tout cas de ces objectifs et notamment des cibles et des indicateurs qui sont fixés dans cette Stratégie. Comme je vous le disais, en fait cette dimension du développement durable a introduit justement dans la discussion beaucoup de modifications de cibles parce que lorsque nous avons commencé à parler d'artificialisation, de travaux sur des impacts du milieu benthique, de travaux sur l'impact de la pêche par exemple sur les fonds, nous avons été confrontés parfois à des cibles qui étaient peut-être un peu trop ambitieuses.

Les scientifiques travaillant sur un sujet précis, c'est pour eux le plus important et comme ils le considèrent comme étant le plus important, les objectifs le sont égale-

ment. C'est un peu ce que disait Vincent, mais du coup derrière, les préfets ont quand même à signer un document qui va être opposable. Ce n'est pas rien en fait. Nous les engageons aussi sur l'avenir. Les termes documents stratégiques de façades commencent à faire leur apparition dans d'autres politiques et c'est tant mieux. En fait, un des buts des plans d'action que nous allons devoir construire maintenant, c'est de renforcer les synergies avec les actions des collectivités parce que bien évidemment elles aussi ont des stratégies et montent des projets locaux pour faire vivre ces stratégies et les rendre réellement compréhensibles et opposables et intégrer les problématiques des Régions, des Départements, des Communautés de Communes, des projets qui se font à l'échelle locale. Ces stratégies se construisent sous ce prisme nouveau.

Les plans d'action vont se construire sous ce prisme nouveau à une échelle inédite dans un contexte évolutif en termes de connaissance, parce que mine de rien ce n'est pas parce que nous, nous avons fait un diagnostic des 11 descripteurs à la directive-cadre et que tous les établissements ont fait un travail considérable qu'ils ne se sont pas finalement rendu compte qu'il y avait encore des lacunes et que de toute façon nous nous heurtons aussi à des objectifs qui finalement ne pouvaient pas obtenir une réponse forcément effective parce que nous n'avions pas la connaissance nécessaire. Nous avons des qualifications par exemple du bon état qui ne sont pas encore définitives, qui ne sont même pas encore définies, qui limitent justement l'ambition parfois d'un certain nombre d'objectifs. C'est la raison pour laquelle les plans d'action que nous allons devoir bâtir doivent être pragmatiques et réalistes.

Il va falloir s'appuyer sur des choses qui existent, faire des diagnostics de choses qui sont simples et compréhensibles sans monter des usines à gaz. C'est la raison pour laquelle nous nous appuyons beaucoup, nous précisons, justement sur le réseau des Aires marines protégées, mais aussi sur les plans de gestion des SAGE par exemple ou les schémas d'aménagement des eaux parce qu'ils ont des plans d'action territorialisés, des plans de gestion qui existent dans les parcs naturels marins et que des travaux ont déjà été faits à cette échelle territoriale. Nous, nous travaillons toujours sous cette même méthode de territorialisation puisqu'en fait vous avez peut-être en mémoire que les documents stratégiques de façades ont déterminé un certain nombre de secteurs, ce que nous appelons les cartes des vocations appuyées sur une vision d'un territoire.

La manière dont nous allons construire le plan d'action, c'est d'interroger les territoires par rapport aux termes de la vision. La vision tient en 5 phrases qui vont porter sur un thème. Nous allons interroger les territoires sur ces questions-là. C'est le travail qui nous attend, mais c'est ce que je disais tout à l'heure, ce travail d'élaboration de ces plans d'action doit prendre en compte ces projets de territoires. Il y a une question intéressante qui a été abordée ce matin à plusieurs reprises, notamment par les pêcheurs, c'était celle du lien terre-mer, de la qualité des eaux et des pollutions qui venaient de la terre, etc. Une des particularités que nous avons à la Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique, c'est que nous avons créé une Commission de travail au sein du Conseil maritime de façade qui associe des membres du Comité de Bassin. Nous avons des gens du Comité de Bassin.

Nous avons une Commission lien terre-mer qui regarde nos objectifs maritimes et de développement territoriaux sous ce prisme en fait de : qu'est-ce qui se passe dans le haut bassin ? Quelles vont être les incidences des politiques agricoles sur le bassin, des politiques de gestion de l'eau, des politiques de préservation des milieux en amont ? Pour ce qui concerne l'intégration des mesures environnementales et mesures socio-économiques, l'idée est de construire ce plan d'action qui répond à deux types d'objectifs : socio-économiques et environnementaux en sachant que la manière de construction de ces objectifs est radicalement différente.

Les objectifs socio-économiques reviennent de la base, des filières, des gens qui travaillent. Par contre, les objectifs environnementaux viennent un peu de l'amont, des gens qui réfléchissent.

L'approche-métier si vous voulez est réellement à prendre en compte dans les plans d'action, ce n'est pas simplement la déclinaison d'un objectif et d'une vision scientifique et d'une traduction. Derrière, vous avez des entreprises, un port qui fait travailler 1 000 personnes, des obligations des entreprises qui travaillent sur le dragage. Évidemment, il y a des leviers d'action qui devront être trouvés par rapport à leurs propres projets, aux investissements que font les régions puisqu'évidemment ce n'est pas l'État qui va dire : «Vous allez faire ces actions socioéconomiques». Mais après, pour payer, nous nous débrouillerons. Nous menons une analyse croisée entre les objectifs socio-économiques et environnementaux pour éviter des doublons et bien faire un plan d'action qui soit intégrateur. Actuellement et il est intéressant de le noter, 90 % des objectifs environnementaux répondent à des préoccupations environnementales et réciproquement 50 actions socio-économiques répondent à des objectifs environnementaux. Nous espérons que de nombreux travaux émergeront des travaux à venir.

Le maire de Biarritz a parlé du diagnostic qui avait été fait, c'est le type d'outils dont nous allons nous servir pour piocher les actions qui vont permettre d'atteindre ces objectifs stratégiques. En tout cas, le primordial, c'est celui de l'association des acteurs. Nous parlions de la prise en compte de l'avis des uns et des autres. Au sein des discussions que nous avons pu mener et je l'ai vu encore lundi dernier, un opérateur portuaire m'a dit : «Votre truc n'est pas mal. J'ai pu discuter avec une association de plongeurs et nous avons réfléchi à des questions qui nous permettraient de voir ensemble». En fait, ces gens-là ne se connaissaient même pas, ils n'avaient pas de préoccupations communes. C'était le gros intérêt. Nous espérons construire ce plan d'action de la même manière que celui qui nous a permis de définir ces objectifs stratégiques en restant simples et pragmatiques.

➤➤ Frédéric QUEMMERAI, Agence française pour la biodiversité

Bonjour, je m'appelle Frédéric QUEMMERAI. Je travaille à l'AFB, à Brest, au département milieux marins et je vais essayer de vous illustrer l'intérêt des analyses spatiales en appui à la gestion, à l'identification et à la localisation de mesures de gestion. Je vais me baser sur un projet qui s'intitule CARPEDIEM qui a été mené par l'AFB entre 2016 et 2018 qui avait vocation à développer des méthodes et des outils pour l'analyse spatiale des pressions anthropiques et de leurs risques d'effets sur les écosystèmes marins. Aujourd'hui, je vais vous présenter deux choses : un exemple sur des analyses de risques d'effets concomitants sur les habitats benthiques et de risques d'exposition d'un groupe de mammifères marins à des pressions anthropiques. Je ne vais vous parler que de pressions anthropiques, mais initialement dans le projet. C'est pour cela qu'il y a un partenaire L'UMR, c'est le centre d'économie et le droit de la mer.

Une des idées au départ dans le projet, c'était aussi de traiter les activités humaines sous l'angle des richesses économiques et sociales et nous avons commencé à travailler sur cet aspect-là parce que nous avons envie de parler des activités sous les deux angles : pression et richesse. Malheureusement, nous avons mis cela de côté pour l'instant. Je ne vais pas vous développer toute la méthodologie qui est un peu longue, c'est de la mobilisation basée sur des données qui décrivent des activités humaines et les habitats benthiques, je vais juste présenter 3 à 4 concepts clés. Nous voulons décrire des activités humaines dans l'espace, dans le temps, en termes d'intensité, des habitats benthiques en termes de surface, de types d'habitat, etc., et de sensibilité.

Ce que nous utilisons surtout dans ce genre d'approche, ce sont deux matrices : une qui fait la relation entre les activités et les pressions pour nous dire telle ou telle activité contribue à générer tel ou tel type de pression et une de sensibilité qui est produit par l'UMS PatriNat qui vient des travaux sur l'analyse risque pêche et qui nous dit que tel ou tel habitat benthique est sensible d'un point de vue écologique avec différents niveaux de sensibilité basés sur la résilience et la résistance écologique. Ce sont un peu nos ingrédients de base.

Ensuite, grâce à cela, nous allons pouvoir cartographier des activités, des pressions. Nous avons des habitats. Nous pouvons cartographier un risque d'exposition d'un habitat I à une pression A ou alors de plusieurs habitats à plusieurs pressions. Pour avoir le risque d'effet, il faut cette matrice de sensibilité. J'ai mis ceci, juste pour vous dire les outils que nous utilisons.

C'est une base de données. Cela veut dire que nous pouvons explorer les résultats et les données pour essayer de comprendre pourquoi nous avons telle ou telle situation et c'est cela qui est intéressant. Ce n'est pas un one shot, nous pouvons revenir en arrière pour essayer d'expliquer ce que nous observons. Voici par exemple une analyse qui a été menée sur les habitats benthiques. C'est une carte de risques d'effets cumulés ou concomitants sur les habitats benthiques qui traite environ de la période 2011-2016 parce que les données sur les activités humaines que nous avons utilisées traitent de ces périodes-là. Il y a 21 activités humaines, 7 activités de culture marine, dragage, clapage, extraction de granulats, mouillage sur ancre, mouillage sur bouée, artificialisation, 8 activités de pêche différentes.

Une petite précision sur les activités de pêche, ce n'est que sur les navires qui sont suivis par VMS dans le cadre de la politique commune des pêches. En gros, cela sous-estime l'effort de pêche des petits navires. Cela donne une carte de risques avec des zones qui *a priori* – nous n'avons pas fait le calcul parce que nous n'avons pas assez de données – sont à risque zéro et après une graduation d'intensité de risques sachant que le rouge, le plus dense, est là où il y a le plus de risques avec ces données sur cette période. Nous ne parlons que de pression physique. Nous avons commencé à travailler sur les pressions chimiques et biologiques. Notamment, j'ai fait des tests avec des modélisations d'Ifremer sur l'azote dissous hivernal pour intégrer la pression eutrophisation, sur le phosphate aussi. Je ne peux pas vous les présenter là, mais nous travaillons là-dessus, aussi sur les métaux lourds et composés organiques, mais c'est vraiment moins mûr.

Je ne vous parle pas de cela, mais nous savons que la question des pressions chimiques existe. Je vais juste simplement essayer de vous parler des différentes approches par sous-région marine, par AMP, sur la bande des 3 000 également pour vous dire une fois que nous avons ce résultat, c'est bien gentil, mais en fait qu'est-ce que nous en faisons ? Juste quelques illustrations. Ensuite, j'ai fait des statistiques à partir de cette carte-là par exemple sur les mailles. Les mailles font une minute de degré par une minute de degré. Toutes les mailles qui sont à l'extérieur du réseau des HFF et toutes celles qui sont dans le réseau. En termes de risques, avec ces données sur cette période avec les pressions physiques, nous ne voyons pas de différence. Il n'y a pas moins de risque dans le réseau des HFF qu'à l'extérieur. Cela me pose quand même des questions sur la gestion, vu que c'est l'idée de l'atelier.

Nous avons l'impression qu'il y a un peu plus de risques dans les sites Natura 2000 qu'à l'extérieur, mais cela n'est pas significativement différent. Il n'y a pas moins de risque dans le réseau Natura 2000 qu'ailleurs. Si nous regardons dans le détail, j'ai pris deux risques extrêmement différents pour faire des statistiques : quels sont les enjeux et les difficultés ou les choses qui expliquent cette situation site par site ?

J'ai pris deux sites vraiment extrêmement différents : Estérel en Méditerranée où c'est surtout l'artificialisation qui contribue essentiellement au risque, les mouillages permanents et forains. C'est assez logique. Un site également en Manche où c'est plutôt le chalut de fond, la drague, l'artificialisation, le clapage. Si nous intégrons l'eutrophisation, nous allons avoir un résultat différent parce que l'eutrophisation va arriver aussi un petit peu en haut du tableau.

Ensuite, Manche, les périmètres bleus représentent des sites Natura 2000 et un parc marin. Ce que je voulais illustrer là, c'est que les zones bleues représentent des zones avec une faible sensibilité écologique, mais une forte intensité de pression et les zones orange, ce sont des zones avec de fortes sensibilités et de fortes intensités de pression. Donc, des situations contrastées au milieu de ce risque avec ces données et ces habitats qui peuvent nous permettre de cibler là où il faut agir et là où il y a des problèmes.

Je reviens sur la bande des 3000 où j'ai fait des statistiques particulières dans la sous-région Manche mer du Nord pour voir un peu quel était le paysage bande des 3000 en termes d'enjeux. C'est le chalut de fond qui arrive en tête et la question que je me posais, l'usage des filets remorqués est interdit dans la bande des 3000.

C'est un article du code rural et de la pêche maritime, mais avec ces données, sans les petits bateaux, je vois que le chalut de fond est présent dans 50 % des mailles de la bande des 3000. Cela pose quand même question en termes de gestion sur les autorités qui valident les dérogations. L'usage est interdit, mais on peut avoir des dérogations et les dérogations pèsent 50 % de la zone. Dernier exemple, mammifères marins. C'est sur un groupe de globicéphales. Pourquoi ai-je pris cette diapositive ? C'est une autre manipulation : même concept, même méthode sur des mammifères marins avec une résolution spatiale différente dans le cadre d'un projet européen et il s'agissait de travailler avec les Espagnols. Ce que je voulais dire avec cette diapositive, c'est que cela ne sert à rien de faire des stratégies franco-françaises sur des bestioles comme celles-là parce qu'elles vont de part et d'autre de la frontière. Il faut travailler la Stratégie directement avec les Espagnols et il faut aussi avoir des données qui viennent des Espagnols.

Nous avons essayé d'avoir des données de pêche sur les bateaux espagnols, mais en fait nous avons eu des données qui n'étaient pas du tout représentatives de l'activité de pêche des Espagnols. C'est un problème qu'il faut gérer en amont. Ma conclusion est la suivante : l'intérêt pour moi de ce genre d'approche, c'est multiactivités, multipressions. Nous pouvons faire varier la résolution spatiale et temporelle. Nous pouvons explorer les données et les résultats pour choisir des habitats et des zones à enjeux, etc., etc. Je ne vous l'ai pas présentée, mais il y a une grosse analyse sur la variabilité des incertitudes liées aux résultats avec des simulations qui nous permettent de voir les zones où nous pensons avoir raison et des zones où nous pensons avoir tort. C'est juste un outil qui contribue au diagnostic comme une base de discussion pour ensuite élaborer des mesures de gestion.

➤➤ Hubert CARRÉ, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

Au vu de ce qui a été dit ce matin et de ce qui vient d'être dit, je crois qu'il y a un élément important sur la notion de contrainte. Ce qu'il faut savoir, c'est que finalement la plus grande contrainte actuellement, c'est le Brexit. Tout à l'heure, il y a une avocate qui est intervenue en disant que nous étions dans une zone d'incertitudes, c'est clair que nous y sommes, mais, quelle que soit l'issue puisqu'il y aura un Brexit, c'est

qu'en réalité nous allons nous retrouver face à un redéploiement spatial des activités de pêche. Lorsque nos amis britanniques ont voté le Brexit, il y a 3 ans, nous avons été les premiers à alerter l'État français au plus haut niveau en disant que certes, il y aura le problème géographique entre les 2 Irlande, mais il y aura aussi le problème spatial entre les flottilles européennes et les flottilles britanniques.

Ce qui veut bien dire que vous ne pouvez analyser la pression exercée par la pêche que si vous avez effectivement – et les cartes étaient intéressantes – une approche spatiale. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'il faut avoir une approche spatio-temporelle, car l'activité du pêcheur s'exerce à la fois sur la surface dans la colonne d'eau au fond de l'eau, mais aussi de manière temporelle. C'est-à-dire qu'effectivement, il y a une saisonnalité des métiers et ce qui fait la force de la pêche française, c'est justement d'avoir cette diversité des métiers. Contrairement par exemple à nos amis hollandais, danois ou islandais, eux sont assez monovalents dans leur production. Ils travaillent sur une dizaine d'espèces. Nous, nous avons la chance en France de travailler sur plus de 150 espèces, 150 stocks plus exactement. Ce qui fait que vous avez une différence, une multiplicité, une diversité, une richesse des différents métiers qui sont exercés dans la banque.

Il faut bien tenir compte de cette approche en 4 dimensions. Voilà pourquoi j'ai attaqué avec le Brexit, c'est-à-dire que 50 % de la pêche française, si elle se voit interdite d'accès aux eaux britanniques, va se replier dans la zone économique française et dans les eaux territoriales. C'est bien de raisonner entre nous et nous avons raison et je me félicite que tous les 4 ans nous nous retrouvions et puis même le partenariat que nous avons avec l'agence fait que les Comités régionaux et départementaux et les gestionnaires se retrouvent plus souvent. Il faut partager l'expérience et les enjeux, s'écouter, se comprendre, avoir un diagnostic partagé pour qu'effectivement nous relevions ensemble les enjeux. Il y a une quinzaine d'années, il y avait une guerre entre les pêcheurs et les représentants d'Iframer. Les pêcheurs disaient : « Les représentants d'Iframer sont dans leurs éprouvettes et ils n'en sortent pas » et puis les représentants d'Iframer disaient : « Les pêcheurs ne racontent que des bêtises parce qu'ils n'ont pas un protocole scientifique qui leur permet de constater les évolutions ».

Je pense que nous avons enterré la hache de guerre. Nous avons travaillé relativement intelligemment ensemble. Dans une de mes précédentes fonctions, j'ai été directeur départemental à Boulogne-sur-Mer et j'ai eu à gérer le passage des câbles en fibre optique dans un certain nombre de zones. J'ai eu des sociétés qui venaient des États-Unis. J'ai eu même des prestataires japonais qui sont venus et qui ont fait un petit peu tout et n'importe quoi avec des technologies modernes en disant : « Voilà le tracé. Il se fera comme ça. Il se fera selon telle orientation, à telle profondeur, etc. » Bien entendu, nous avons fait des réunions avec les Comités des pêches et puis les pêcheurs ont dit : « C'est très bien ce que vous avez fait, sauf que là vous êtes complètement à côté de la plaque. Votre câble, vous ne le passerez jamais ». « Comment cela ? » « Vous savez, il y a là une tête de roche, un canyon, etc., et avec vos faisceaux visiblement, vous n'avez pas vu ».

Finalement, nous avons réussi à faire passer des câbles en fibre optique parce qu'il y a eu un échange constructif. L'enjeu, c'était bien de faire passer les câbles, que ces câbles soient ensouillés, se maintiennent, ne soient pas coupés, éviter les zones de mouillage. Dans le Nord, nous avons les dunes sous-marines qui se déplacent. Finalement, ensemble, et cela marche maintenant depuis une bonne vingtaine d'années, il y a justement ce travail collectif pour atteindre un enjeu. C'était de faire passer des câbles en évitant que ces câbles soient cisailés et surtout pour permettre aux pêcheurs de continuer à travailler. Cela ne s'est pas fait de cette manière, mais au bout d'un certain nombre de réunions, il y a eu un accord et nous avons réussi

globalement à trouver des solutions qui permettaient à la fois de répondre aux enjeux de ceux qui voulaient faire passer des câbles et aux enjeux des pêcheurs qui étaient ceux de continuer à travailler.

Je pense qu'effectivement la prise en compte des enjeux de manière collective et de l'écoute réciproque et respectueuse avec le respect et la confiance sur des données partagées et constatées permet à mon avis de trouver des solutions. Le Comité national a été l'un des premiers à réclamer l'exercice de planification avant que la Commission Européenne l'impose aux États membres. Cet exercice de planification est important puisqu'une des cartes qui a été présentée et qui représentait la Manche mer du Nord et la Baie de Seine nous a permis de voir toutes les zones qui sont interdites à la pêche depuis 14-18 et 39-40 en raison du matériel militaire qui s'y trouve. Il y a toutes les zones de mouillage, ce que l'on appelle d'atterrissage, aux ports du Havre et de Rouen, tous les câbles téléphoniques qui datent de l'arrivée du morse, les zones d'extraction, des zones qui sont interdites parce qu'il y a du PCB, les Aires marines protégées, les parcs marins.

À un moment, nous nous sommes dit : « Mais finalement, les pêcheurs ne vont avoir le droit de pêcher que sur les lignes qui séparent chaque zone ». C'est pour cela que nous avons demandé non pas à ce qu'il y ait un cadastrage de la mer, mais à ce qu'il y ait une carte des vocations. J'ai un peu un esprit moqueur. J'ai dit : « C'est une carte des invocations », mais je pense que globalement il est important et cela rejoint la préoccupation que nous avons, c'est effectivement de raisonner en spatio-temporel. Je crois que c'est de cette manière que nous arriverons peut-être à trouver des solutions. Je pense que l'exemple de la Méditerranée a été suffisamment cité, nous savons très bien que ce sont les pêcheurs dans le cadre des prud'homies qui ont été les premiers à faire des zones de protection et de cantonnement.

Il faut se méfier quand même parce qu'il y a une trentaine d'années et je parle sous contrôle de pêcheurs qui pêchaient la langoustine, je crois que le Comité local du Guilvinec avait fait une zone de protection pour la langoustine. Elle n'a pas été pêchée pendant une quinzaine d'années, mais comme il n'y avait pas eu un protocole d'observation avant, mais 15 ans après, il n'y avait plus rien puisqu'en réalité il n'y a plus de langoustines parce que la vase, les pennatules ont complètement appauvri cette zone.

Je finis par cela, je disais que nous sommes dans un espace spatio-temporel. Nous avons le réchauffement climatique qui fait qu'actuellement nous avons quand même une migration très forte des espèces de poissons. Le merlu qui traditionnellement était de Saint-Jean-de-Luz au Guilvinec est en train de se déplacer vers l'Irlande. Nous avons du thon rouge qui arrive à Boulogne-sur-Mer. Nous avons le maigre qui est de plus en plus dans le Golfe de Gascogne. Cela veut dire que nous devons avoir une vision partagée, pas avec des enjeux figés parce que si vous avez des enjeux figés et que vous voulez vous caler sur un raisonnement avec la satisfaction effectivement d'avoir rempli la mission, je pense que nous ne la remplissons pas parce que le temps et le milieu nous donnent des leçons et justement, c'est ensemble que nous devons être en capacité de pouvoir nous adapter à tous ces enjeux à mesure que les épreuves nous imposent la réalité des faits. Je vous remercie.

➤➤ Joachim CLAUDET, CNRS

Bonjour à tous. Je vais vous présenter une étude que nous avons faite en Polynésie française à Moorea. Une grande partie des travaux est issue de la thèse que j'ai encadrée de Lauric Thiault. Nous le saluons ici. Moorea en Polynésie française,

c'est l'île juste en face de Tahiti, la deuxième la plus peuplée en Polynésie. Il y a 8 aires marines, 5 intégralement protégées et 3 modérément protégées. Nous les avons évaluées en faisant de l'avant et de l'après. Nous avons regardé leur efficacité écologique. Je ne vais pas du tout rentrer dans les détails, ce n'est pas important, les bénéfiques étaient beaucoup moindres que ce que nous aurions pu en attendre. Nous nous sommes dit : est-ce que nous n'avons pas essayé de traiter les symptômes plutôt que les problèmes qui étaient liés à l'exploitation et potentiellement, le degré de dépendance qu'avaient les populations riveraines à la ressource? Nous nous sommes dit : nous essayions uniquement de chercher à augmenter et à rendre plus favorable la qualité du milieu plutôt que de prendre en compte également la qualité et l'état social. Selon d'où proviennent les gens où les acteurs, la manière que nous pourrions avoir pour faire que l'impact sur le milieu soit moindre sera différente.

L'idée, c'est d'avoir une méthodologie qui permette ensuite de suivre l'évolution et d'utiliser cela pour évaluer des mesures de gestion. L'approche que nous avons prise, c'est celle qui avait été développée par le GIEC pour le climat, de vulnérabilité. Ici, nous avons la vulnérabilité et une entité, donc un habitat ou une personne va être vulnérable selon son degré d'exposition à un problème, un enjeu ou une pression et la sensibilité que nous avons à cet enjeu. Ensemble, cela se combine, c'est l'impact potentiel. Selon la capacité d'adaptation que nous avons, nous aurons un degré de vulnérabilité. Ce que nous avons fait, nous nous sommes dit : mais nous sommes intéressés par la vulnérabilité socio-écologique, donc nous allons combiner les deux. Nous allons avoir une vulnérabilité écologique et une vulnérabilité sociale. En fait, nous nous sommes intéressés au système ressource pêcheur.

Le système écologique, c'est la ressource. Ce sont les poissons exploités. Le système social, ce sont les pêcheurs qui exploitent la ressource. Nous nous sommes dit : les deux vont être liés par la vulnérabilité écologique. En fait, plus la ressource écologique va être vulnérable, plus les pêcheurs vont être exposés eux-mêmes parce qu'il vaut mieux que la ressource ne soit pas vulnérable pour qu'ils puissent l'exploiter correctement. Plus ils sont dépendants à la ressource, plus les populations de poissons vont être exposées. Nous avons un système socio-écologique parce que nous avons des co-dépendances et une rétroaction. Nous avons mesuré cela avec différents indicateurs. Ensuite, nous avons cartographié tout cela autour de Moorea.

Ce que vous voyez ici, c'est le lagon. C'est la vulnérabilité écologique de la ressource, plus c'est rouge et plus les poissons sont vulnérables. Ce que vous voyez dans les petits points en terre, ce sont des foyers puisque nous avons fait l'analyse foyer par foyer. C'est la vulnérabilité écologique des foyers à une dégradation de la ressource. Nous nous sommes dit : c'est super avec cela parce que nous allons pouvoir identifier ce que nous avons appelé des points froids là où ni la ressource ni les pêcheurs ne sont vulnérables. Nous allons identifier des points chauds là où il y a des problèmes parce que les deux sont vulnérables et des zones de déconnexion où là par exemple la ressource est vulnérable et les pêcheurs le sont moins. Nous nous sommes dit : c'est très bien, mais avec cela, que faisons-nous? Nous savons où il faut potentiellement intervenir, mais nous ne savons pas ce qu'il faut faire.

Nous avons réfléchi. Nous sommes revenus un peu en arrière. Nous avons essayé de redécomposer la vulnérabilité. Là, nous sommes sur le système social, ce sont les pêcheurs, et nous avons regardé leur degré de dépendance à la ressource et leur capacité d'adaptation par rapport à une dégradation de l'environnement. Nous avons plusieurs cases. Nous avons par exemple ceux qui ont une faible capacité d'adaptation et une forte dépendance. Ils sont ceux pour lesquels il faut avoir la plus grande attention parce qu'ils sont beaucoup plus fragiles, potentiellement vulnérables que les autres. Il y a ceux qui n'ont pas du tout d'importance pour l'instant en termes

de priorisation parce qu'ils sont peu dépendants à la ressource et ils peuvent très facilement s'adapter. Nous avons fait pareil pour la ressource écologique où nous avons regardé le degré d'exposition à la pêche et la capacité de résilience des peuplements de poissons à des prélèvements.

Nous sommes repartis sur les cartes et nous l'avons mis en cartes, mais d'abord comment avons-nous priorisé les choses ? Nous retrouvons les 4 petits quadrants que nous avons vus tout à l'heure, plus c'est violet et plus c'est à prioriser. Nous savons pour chaque type quel type d'intervention peut potentiellement soit diminuer l'exposition, soit augmenter la capacité d'adaptation, mais c'est si nous travaillons uniquement sur le système social ou le système écologique. Par exemple, un des cas peut être des Aires marines protégées intégrales, mais nous avons vu que cela ne marchait pas là-bas parce que justement quand c'est en face d'un endroit où les gens sont trop dépendants, cela ne marchera pas. Ce que nous avons fait, nous avons combiné ces listes d'intervention soit sociales, soit écologiques et nous avons filtré par rapport à l'environnement.

Dispositifs d'évaluation

»» Michel LEDARD, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

Bonjour à tous. Je vous fais un petit retour sur la mise en œuvre du tableau de bord dans un premier site Natura 2000 en Bretagne, sachant que la Bretagne est très concernée en termes de réseau Natura 2000 par les milieux marins puisque nous avons 24 zones spéciales de conservation au titre de la directive habitat et 23 au titre de la directive oiseaux. Le premier cas de mise en œuvre d'un tableau de bord sur un de nos sites Natura 2000 s'est fait récemment sur l'île de Groix et la démarche est allée jusqu'au bout. C'est pour cela que l'on m'a demandé de vous rapporter un peu l'expérience de ce site. Le cas de l'île de Groix comme je viens de le dire, c'est le premier cas en Bretagne d'applications concrètes et complètes. Je parlerai plus d'ailleurs de démarche tableau de bord que de méthode, c'est la sémantique, mais en termes de méthodologie même si le réseau Natura 2000 breton est très marin, l'approche par enjeux était déjà privilégiée jusqu'à présent.

Heureusement, parce qu'il y a quand même beaucoup de DOCOB qui sont déjà finalisés et de manière récente. Il n'est pas question de rentrer en révision de tous les DOCOB déjà approuvés. Si les premiers DOCOB réalisés étaient déjà sur cette entrée en jeu, ce n'est pas plus mal parce que la mise en œuvre du tableau de bord ne se fera pas sur tous les sites rapidement. Pour le cas de l'île de Groix, nous étions sur une révision d'un DOCOB. Ce site disposait déjà d'un DOCOB sur sa partie historique avant l'extension marine de 2008. C'est un territoire qui est concerné par une ZSC uniquement (directive habitat), une Réserve Natura nationale et des propriétés du Conservatoire du littoral. Le petit plus aussi pour le cas particulier de l'île de Groix, c'est que le nouveau DOCOB a constitué une occasion d'élaborer un document unique de gestion, à la fois pour la ZSC, mais aussi pour les propriétés du Conservatoire du littoral, ce qui donne aussi un peu de nouveauté dans l'approche.

Je vous ai mis le lien internet pour télécharger le DOCOB si cela vous intéresse. Je vais passer là-dessus parce que vous l'avez déjà vu. Mais la référence est sur le cahier technique 88 qui présente la démarche du tableau de bord. Je vais me concentrer surtout sur les apports positifs et les limites que nous avons pu constater en mettant en

œuvre le tableau de bord sur Groix. Pour les DOCOB bretons, ce que je viens de dire, le tableau de bord n'était pas forcément une nouveauté par rapport à la définition et la prise en compte des enjeux, mais jusqu'à présent en fait la référence qui servait pour définir les enjeux, c'était la fiche identité du site Natura 2000 qui était vraiment la base de données officielle rattachée à chaque site Natura 2000 et dont dispose la Commission Européenne. Mais dans ces FSD, il y a déjà une démarche de définition des enjeux sur le site Natura 2000.

Premier rapport positif que nous pourrions mettre en avant, c'est l'homogénéisation et la synthèse de la présentation entre les documents de gestion. C'est vraiment positif parce que cela donne un cadre pour l'écriture du DOCOB. Vous voyez ici pour Croix, il y a eu 17 tableaux de bord d'élaborés correspondant à 17 enjeux identifiés et hiérarchisés sur le site. Parmi ces 17 enjeux, il y en a 8 qui concernent les milieux marins. Ce que je n'ai peut-être pas dit, c'est que la plupart de nos sites bretons sur le littoral sont terre-mer. Ils sont mixtes avec une importance de longue date portée en Bretagne sur le lien terre-mer. D'où aussi la mutualisation avec la démarche du Conservatoire du littoral puisque nous y retrouvons aussi des territoires terrestres qu'il faut inclure dans le DOCOB. Ici, je ne vais peut-être pas rentrer dans le détail de la composition d'un tableau de bord parce que ce n'est pas forcément l'objet aujourd'hui, mais vous voyez ici à chaque fois que nous définissons l'enjeu, nous définissons à la fois ce qui concerne Natura 2000 et la politique du Conservatoire du littoral. Parfois, ce sont des enjeux communs et parfois ce sont des enjeux séparés, mais à chaque fois que nous abordons les enjeux, ils sont abordés de la même façon.

Ici, il y a une sémantique propre à la méthode tableau de bord, par exemple les facteurs d'influence, les niveaux d'enjeux, les objectifs opérationnels. Ce problème de sémantique, je vais y revenir, peut parfois poser question, au moins vulgarisation parce que c'est parfois compliqué. Une des étapes importantes pour bien réussir un tableau de bord, nous l'avons déjà abordé, c'est la connaissance du site. Je ne vais pas en remettre une couche, je considère également que la connaissance du site est vraiment primordiale pour aller jusqu'au bout de la démarche. Même faute de moyens, il faut faire avec ce que nous avons, mais c'est quand même un enjeu très important. Deuxième point important, c'est justement la définition de ces enjeux. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y en a 8 de retenus pour le site de Groix pour le milieu marin allant des herbiers de zostères, des bancs de maërls, les récifs d'Hermeille circalittoraux, les roches infralittorales, les sables des milieux meubles, des milieux rocheux infralittoraux, les estrans et les mammifères marins.

Ici, vous avez le cadrage pour l'application au site de Groix avec l'importance que je souligne à nouveau d'avoir eu l'approche sur les deux démarches Natura et Conservatoire du littoral. Je ne rentre pas dans le détail, tout cela est contenu dans le document de gestion, mais si vous êtes intéressé, tout est écrit. Je vais insister plutôt sur les conclusions. Le deuxième apport positif, c'est un langage commun entre les différentes aires protégées, mais attention la sémantique doit être bien partagée et comprise par tous. Par exemple, ce que nous entendons par niveau d'exigence : objectifs à long terme. Ce n'est pas forcément toujours bien compris par rapport aux objectifs de développement durable. C'est sûr que le guide vient juste de sortir, mais il y aura sans doute des pistes d'amélioration et des définitions. Nous soulignons l'importance de bien accompagner les gestionnaires pour la mise en œuvre de la démarche et nous, nous préconisons fortement de faire des formations à l'échelle des régions. Je crois qu'il y en a eu une récemment en Bourgogne, mais ce serait très bien de développer ces formations à l'échelle des territoires régionaux.

Nous pouvons aussi nous interroger sur l'appropriation par les acteurs de COPIL. C'est une démarche qui reste assez complexe malgré tout, notamment pour expliquer

toute la structure du tableau de bord. J'insiste vraiment sur la nécessité de faire preuve de pédagogie.

Éventuellement, ce qui a montré un gage de réussite, c'est de prévoir aussi un DOCOB simplifié à destination des acteurs qui s'approprient le moins facilement la démarche. Je pense notamment aux élus. En termes de limites, nous n'allons pas revenir sur la connaissance, mais c'est vraiment primordial et notamment pour définir les indicateurs d'état qui ne sont pas toujours connus. L'exemple des analyses de risque pêche, Solène tout à l'heure a cité le cas des Glénans ou de la rade de Brest. C'est vrai que lorsque nous voulons aboutir à une mesure concrète, lorsque nous connaissons bien les habitats en présence, c'est quand même plus facile d'aboutir. Il y a aussi l'échelle de l'enjeu. Je souligne le fait que nous puissions être confrontés à des difficultés lorsque l'enjeu dépasse largement les périmètres de l'aire protégée. Je pense notamment aux problématiques de la mégafaune marine qui est très mobile. Bien sûr, nous retrouvons toutes ces limites qui existaient déjà avant. Ce n'est pas le tableau de bord qui les a fait émerger. Ce sont des limites qui sont propres à la gestion des Aires marines protégées de manière générale.

En conclusion, nous considérons pour l'instant que c'est plus une évolution qu'une révolution au moins pour la Bretagne. Il faut conserver la démarche, mais sans doute faut-il apporter des compléments au cahier technique, sans forcément le réviser tout de suite puisqu'il vient juste d'être finalisé, mais au moins s'il y a des formations et de la vulgarisation, de fait améliorer peut-être les définitions au sein du réseau des AMP. Nous soulignons quand même en tant que Graal que le cahier technique n'aborde pas tous les sujets liés à Natura 2000. Je pense notamment aux chartes et aux contrats. Il ne faut pas négliger non plus l'appropriation des acteurs, donc développer des outils pédagogiques et de vulgarisation de l'outil. Il faudra aussi s'attacher à articuler les différentes échelles de suivi du réseau au niveau de la mise en œuvre des directives. Je les cite toutes les 3. Pour finir, nous avons été plutôt satisfaits de la démarche qui a été développée sur Groix et qui va désormais être mise en œuvre progressivement sur plusieurs sites Natura 2000 qui viennent de démarrer cette année : Cap d'Erquy-Cap Fréhel, Baie de Saint-Brieuc, Baie de Vilaine, etc. Nous allons tester un nouveau cas de mutualisation des documents de gestion via un document unique sur les territoires du Cap Sizun en mutualisation le DOCOB, la gestion du Conservatoire du littoral et la gestion des espaces naturels sensibles du département, ce qui va rajouter encore une couche à cet exercice de mutualisation des documents de gestion.

➤➤ Thierry LEFÈVRE, Comité français de l'UICN

Je vais vous présenter la liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN qui est un outil qui a été développé récemment, qui a été lancé en 2012 à l'échelle internationale. C'est très important puisqu'en fait c'est issu d'une recommandation que l'UICN s'est adressée à elle-même à l'occasion d'une de ses assemblées internationales qu'elle organise tous les 4 ans. La prochaine aura lieu en France à Marseille en juin 2020. En fait, dans l'un des textes que l'UICN a rédigés à l'attention de ses commissions, il y avait ce projet de créer une liste verte, mais à la fois des espèces, des écosystèmes et des aires protégées. L'ambition en fait, c'était de pouvoir mesurer les succès de conservation sur ses différents échelons : spécifique, écosystémique et aire protégée sachant que c'est surtout celle des aires protégées. Je vais vous en parler aujourd'hui puisque c'est celle qui a le plus avancé dans son déploiement à l'échelle internationale, mais l'idée est effectivement que



nous puissions aboutir à terme sur des critères à peu près cohérents qui mesurent les succès de conservation sur ces 3 éléments.

C'est vraiment un travail de labellisation qui s'est développé au cours des dernières années – il n'y a pas d'équivalent au niveau international – d'un système de labellisation qui reconnaisse en fait la qualité de gestion et de gouvernance des aires protégées. Cela existe à une échelle européenne. Par exemple, nous connaissons tous le diplôme européen. La liste verte s'inspire un petit peu de cette démarche qu'elle déploie à une échelle beaucoup plus globale. Ce qui est très intéressant, c'est qu'en fait nous avons commencé très tôt en 2012 et dans les années qui ont suivi, il y a eu une très forte médiatisation en fait les deux années suivantes.

En 2014, nous avons eu le Congrès mondial des parcs qui s'est organisé à Sidney en Australie que nous organisons tous les 10 ans et la liste verte a été vraiment lancée à cette occasion-là. Après 2 années de travail intensif avec un certain nombre de pays qui se sont engagés dans l'initiative pour vraiment développer le cadre de travail. La France en faisait partie. Nous étions 8 à l'origine. Dès les toutes premières années, la deuxième en l'occurrence, nous avons eu une forte médiatisation, ce qui témoignait d'une certaine attente et en même temps d'un intérêt à la fois des gestionnaires et d'un certain nombre de pays engagés très tôt dans l'initiative.

La France a fait partie des pays pilotes. Nous avons eu 5 sites d'emblée reconnus en 2014 qui ont fait l'objet d'une forte médiatisation puisque nous avons eu une centaine d'articles, ne serait-ce qu'à l'échelle nationale et internationale. Cela ne s'est pas démenti depuis puisque nous avons reçu de nouvelles candidatures très récemment qui se sont portées sur la liste verte et qui ont également fait l'objet d'une forte médiatisation. Nous y reviendrons tout à l'heure. Il y a un enjeu de lisibilité finalement parce que ce label étant international, il bénéficie aux gestionnaires qui ont été reconnus qui sont lauréats de cette liste verte. Donc, une forte reconnaissance à l'échelle mondiale. C'est aussi un changement de paradigme par rapport à ce que l'UICN est habitué à faire en matière de liste. Nous connaissons tous la liste rouge des espèces qui mettent l'accent en tant qu'outils de connaissances sur les enjeux prioritaires en matière de conservation puisqu'effectivement cela caractérise un certain nombre d'aires protégées. Il y a la liste rouge des espèces et aussi celle des écosystèmes. Là, nous sommes dans une approche qui vise davantage à promouvoir finalement les succès, à mettre en exergue ce qui fonctionne en termes de dynamique de réseaux.

J'en viens maintenant sur le contenu même de la liste verte. C'est un système de labellisation, mais qui repose sur un certain nombre de normes. Nous en avons au total 17 standards que je vais vous décrire très rapidement. Il y a pour cela un livre plus détaillé qui vous donne effectivement par le menu l'ensemble des critères qui permettent de qualifier un site, quel qu'il soit puisque c'est un système international sur ce dispositif de labellisation. Il y a 4 grands thèmes qui sont considérés dans la liste verte. Le premier, le plus fondamental d'entre eux, c'est bien sûr ce qui se rattache à la notion de gouvernance dont nous avons parlé tout à l'heure. Il y a un certain nombre de critères rattachés à la notion de gouvernance équitable qui permettent de mesurer et de qualifier cet enjeu. Ensuite, nous prenons en compte un certain nombre de critères qui s'attachent aux enjeux de planification robuste. Tout ce qui a trait au périmètre, au développement du plan de gestion en tant que tel. Tout cela est mesuré à travers la maîtrise de la liste verte. Bien sûr, la question de la gestion efficace. C'est là que nous avons le plus grand nombre de critères. Il faut savoir que la liste verte repose aussi sur des méthodologies que l'UICN avait déjà mises en œuvre dans les années précédentes. Nous avons repris un certain nombre de critères d'autres méthodes d'évaluation de l'efficacité de gestion. C'est pourquoi nous avons

beaucoup de critères sur ces compartiments-là. Bien évidemment, nous considérons et c'est un peu la logique de ce processus que si les 3 premiers échelons sont atteints, *a priori* effectivement, nous devons pouvoir déterminer une conservation réussie qui s'intéresse à la fois bien évidemment au patrimoine naturel, mais aussi aux enjeux culturels et aux services écologiques.

Vous avez en fait la liste complète de tous les standards de la liste verte, donc la répartition des 17 standards. L'intérêt, c'est qu'évidemment nous passons en revue tout site, quel qu'il soit à l'échelle mondiale à l'aune de ces 17 indicateurs sachant que nous avons ensuite des possibilités d'adaptation à une échelle plus fine. Chacun des indicateurs que vous voyez ici peut être mesuré par 2 ou 3 standards qui sont adaptés. Nous pouvons le faire soit par pays, soit par région. Nous pouvons avoir des adaptations aussi en fonction du domaine, marin ou terrestre et bien sûr aussi des statuts. Nous pouvons avoir une adaptation différente évidemment entre un Parc national ou un Parc naturel marin. Nous comprenons bien que les enjeux de gouvernance, la structuration de la gestion ne sont pas les mêmes et donc nécessairement nous adaptons la manière de mesurer l'atteinte de ces différents standards. Ce travail d'adaptation est fait à l'échelle nationale à travers un groupe de travail que nous avons mis en place dès les années 2012.

En plus d'être adaptable, c'est aussi une liste verte des sites qui sont les plus performants à l'échelle internationale. Ce faisant, avec ces sites lauréats, nous disposons quelque part de bons modèles, de bons exemples qui servent d'étendards et qui servent aussi à être déployés puisqu'ils vont chacun promouvoir un certain nombre de bonnes pratiques que nous pourrions réappliquer dans d'autres contextes. C'est une initiative qui s'est globalisée très rapidement. C'est assez étonnant, mais en l'espace de cette année, nous avons plus de 35 juridictions. Parfois, nous raisonnons plus à l'échelle soit régionale, soit régionale au sens où nous l'entendons en France, d'une région – C'est le cas en Espagne. En réalité, c'est l'Andalousie – ou bien d'ensemble d'États. Vous voyez les pays du Maghreb. C'est considéré comme une juridiction. Nous en avons donc 35 au niveau international qui sont aujourd'hui impliqués dans la mise en œuvre de la liste verte. À l'heure actuelle, plus de 40 sites sont inscrits sur ce dispositif international. En l'espace de quelques années, c'est assez impressionnant. Il y a 300 sites candidats, sachant que l'objectif à terme d'ici 2025, c'est d'avoir à peu près 1 000 sites sur la liste verte à l'échelle mondiale sachant que nous avons 200 000 aires protégées à l'échelle mondiale. Ça vous donne un peu une idée de la proportion.

Un point important, c'est qu'à travers ce système, cette métrique qui s'intéresse à la fois aux enjeux de gouvernance, de gestion et également des résultats de conservation, nous avons une possibilité de mesurer un certain nombre de progrès. Quand on s'engage dans la liste verte, on le fait pour une durée de 5 ans et on est en mesure de voir sur cette période de 5 ans les progrès aboutis. Ce qui est intéressant, c'est qu'à l'échelle internationale, nous avons tous en tête l'objectif d'Aichi 11 qui intéresse directement les aires protégées. Nous nous sommes beaucoup focalisés à l'échelle internationale en France, mais nous ne sommes pas le seul pays à l'avoir fait sur les enjeux quantitatifs : 17 % de terrestre et 10 % marin. C'est vrai que beaucoup d'États ont effectivement fait beaucoup d'efforts sur cet enjeu-là qui est atteint d'ailleurs puisque nous sommes aujourd'hui à +17 % d'aires protégées terrestres. Nous ne sommes pas loin des 10,2 % au niveau marin. Effectivement, c'est une réussite. En revanche, sur les autres dimensions de l'objectif 11 d'Aichi qui sont beaucoup plus qualitatives, nous n'avons pas d'étalon de mesure à l'échelle internationale. La liste verte a précisément l'objectif de pouvoir répondre à cet enjeu. Nous parlons effectivement de gestion efficace, de gestion équitable. C'est la gouvernance qui est ici

dessinée et les enjeux d'intégration des aires protégées dans leur contexte. Tous ces éléments-là sont effectivement présents dans les critères de la liste verte.

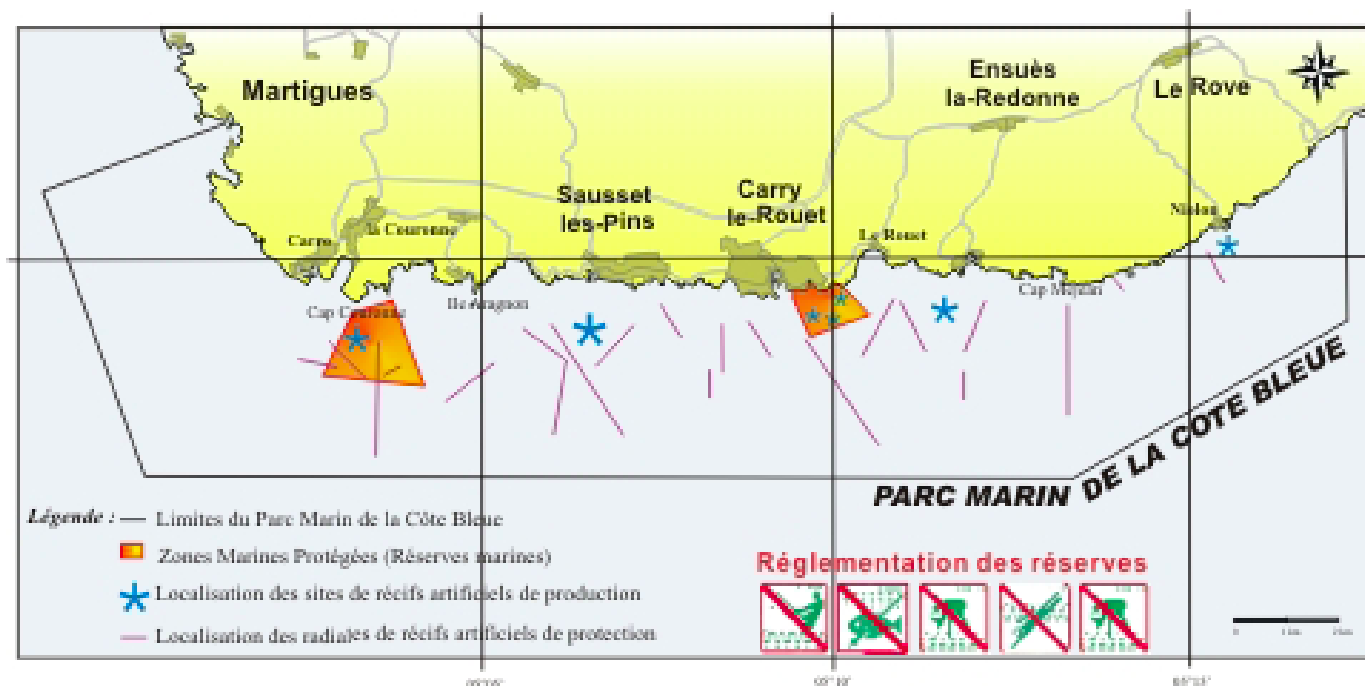
C'était simplement une carte pour vous montrer la répartition des aires protégées. Il y a effectivement une assez bonne représentativité écologique des réseaux à l'échelle mondiale, même si bien évidemment il y a encore de nombreux efforts à faire. Ce que nous voyons, c'est que sur les aspects qualitatifs d'efficacité de gestion, les États européens n'ont de dispositifs de suivi efficacité que sur à peu près 28 à 29 % de leurs aires protégées, qu'elles soient terrestres ou marines. Nous sommes très loin du compte en matière de suivi évaluation. C'est le cas également en Asie & Pacifique, en Amérique du Nord. Il est très rare que nous dépassions les 30 % de dispositifs types tableaux de bord justement dont nous venons de parler. Il y a vraiment un manque par rapport à cet enjeu qualitatif sur la gestion. Il en va de même sur les aspects d'équité de gouvernance où nous voyons que l'IUCN a développé un certain nombre de catégories de gouvernance, soit par le gouvernement, soit une gouvernance partagée qui concerne par exemple le cas des PNM en France où nous avons plusieurs acteurs outre que l'État qui sont impliqués dans le dispositif. Nous voyons que sur les gouvernances plus privées ou communautaires, nous avons très peu d'aires protégées qui relèvent de ces catégories. Il y a un vrai enjeu en termes de représentativité de ces différents types de gouvernance. Là aussi, la liste verte a vocation à reconnaître cette diversité.

Je vais en terminer très rapidement juste pour vous dire que la liste verte fait l'objet d'une reconnaissance à l'échelle de la CDB. Elle a aussi été très bien intégrée par la convention sur la diversité biologique qui appelle les États partis à l'encourager dans son développement pour préciser développer le système de suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées. C'est vrai aussi d'un certain nombre de conventions régionales comme celle de Barcelone qui l'a reconnue en tant que tel dans le même objectif. Un point très important et je vais en terminer là-dessus, c'est sur le fait qu'au-delà de labelliser et de reconnaître, il y a aussi tout un enjeu de créer un réseau, donc une communauté de praticiens, d'experts qui sont engagés dans cette démarche d'excellence et qui bénéficient ce faisant d'un certain nombre de cadres techniques que l'IUCN met en œuvre, mais aussi partagent d'États à États et nous sommes en train de mettre en œuvre notamment un réseau francophone puisque nous avons plus de 8 pays francophones qui sont engagés dans la liste verte pour échanger des bonnes pratiques. Cela concerne beaucoup de pays notamment en Afrique, mais aussi le Canada.

L'objectif pour nous, c'est de faire en sorte que nous pérennisions cette logique d'échange, de mutualisation de bonnes pratiques à une échelle qui dépasse bien évidemment la France. Je ne vais pas aller plus loin parce que je crois que je suis limité dans le temps et je ne veux pas dépasser le temps imparti. Simplement vous dire qu'au niveau français, nous avons le plus grand nombre de sites engagés et inscrits sur la liste verte. La France peut s'enorgueillir d'être le pays le plus engagé dans ce dispositif à l'échelle internationale. Nous avons depuis 2018, 14 sites labellisés et plus de 10 candidatures aujourd'hui engagées avec l'objectif de pouvoir les finaliser au prochain Congrès mondial de la nature. Je vais sans plus tarder la parole à Frédéric qui va continuer la présentation sur un cas plus spécifique d'un site labellisé très récemment qui est le Parc marin de la côte bleue.

➤➤ Frédéric BACHET, Parc Marin de la Côte Bleue

Merci. Effectivement, le Parc marin de la côte bleue a candidaté sur cette liste verte. En fait, ce lieu a été proposé vu un petit peu l'originalité du statut de cet organisme. Je vais en rendre un petit peu compte. Le Parc marin de la côte bleue, c'est un syndicat mixte de collectivités qui rassemble la région Provence Alpes Côte d'Azur, le départ-



tement des Bouches-du-Rhône, 5 communes de la cote bleue et les organisations professionnelles de la pêche de Marseille et Martigues et le Comité régional des pêches. Il a été fondé au début des années 80 sur une idée de la région PACA d'alors, de transposer au milieu marin les objectifs des Parcs naturels régionaux. C'est un projet qui n'a pas abouti et qui a néanmoins expérimenté sur la côte bleue sous une forme associative au départ avec des objectifs complémentaires de protection du milieu marin, de gestion de la ressource – le terme de développement durable n'existait pas à l'époque et encore moins gouvernance – des formations et sensibilisation du public et puis de connaissance.

La feuille de route était la mise en place expérimentale d'une zone protégée. Ce qui a été fait en 1983 à Carry avec un niveau de protection élevé, toute forme de prélèvement interdite, la plongée, le mouillage également, et l'expérience a été reconduite au Cap Couronne sur proposition des pêcheurs professionnels en 1996. Il y a eu également une expérimentation de récifs artificiels et également dans le cadre de cette expérimentation une forte volonté d'aménagement des fonds par rapport à une protection contre le chalutage côtier illégal qui a été mis en place à la demande des pêcheurs professionnels. À l'heure actuelle, le Parc marin de la côte bleue a été opérateur depuis 2009, puis animateur du site Côte Bleue Marine qui fait 19 000 hectares et il a également été inscrit sur la liste des ASPIM (Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne) qui découle de la Convention de Barcelone en 2012. Nous intervenons donc sur ces périmètres emboîtés devant à peu près 40 km de littoral entre la rade de Marseille et le Golfe de Fos. Je ne reviens pas sur la candidature. C'est un processus qui a duré pendant 2 ans avec différentes étapes et notamment des étapes de vérification de la validité de ce qui était mis dans le dossier. Donc, visite sur site et puis à la fin de l'année 2018, la décision de description.

Je vais faire un retour sur les 4 piliers qui nous ont été présentés. Les points forts de la candidature du Parc marin sur le pilier 1 de gouvernance équitable, ce qui a été remarqué, c'est l'engagement sur le long terme des collectivités; depuis 1983, le taux de participation aux réunions – pour les collectivités, il faut noter que le Parc marin est essentiellement financé sur des fonds des collectivités (Région, Département, Commune) – du Comité syndical et du Comité de pilotage; la participation des

pêcheurs professionnels depuis l'origine puisque le statut de ces zones protégées, ce sont des cantonnements qui ont été renouvelés régulièrement et leur perception du Parc marin qui a été sondé à deux reprises au cours de programmes nationaux et européens d'études. Ce qui a été également noté, c'est le soutien des acteurs du territoire lorsqu'il a été question que la Métropole Aix-Marseille Provence absorbe le Syndicat mixte qui gère le Parc marin. Il y a eu une véritable levée de boucliers de la part à la fois des élus toutes tendances confondues et des pêcheurs professionnels.

Sur le pilier 2 de la planification robuste, les points forts étaient l'implication de l'équipe du Parc marin dans les programmes scientifiques, la connaissance du territoire et l'anticipation des évolutions à venir, notamment dans le DOCOB nous avons inscrit une mesure sur le mouillage des grands navires de plaisance alors que la pression n'existait pas encore sur la côte bleue. Elle est en train de venir, mais nous avons maintenant une mesure réglementaire qui permet de gérer cette activité et ce mouillage dans les herbiers de Posidonie et puis la stratégie globale de pédagogie auprès des scolaires qui est menée depuis 1984 à la demande des maires qui fait que nous avons fait en sorte que tous les enfants scolarisés sur la côte bleue puissent passer au moins une fois dans le cycle primaire par une classe de mer, un stage de découverte.

Le pilier 3, gestion efficace, ce qui a été noté, c'est l'investissement de l'équipe sur le terrain, l'effort consacré à la surveillance, à peu près 2 500 heures de surveillance des aires protégées dont un quart de nuit à peu près ; la prolongation des cantonnements en 2014 sans durée limitée sur décision des pêcheurs ; le soutien des valeurs naturelles et culturelles du territoire. Des recommandations ont été faites, elles sont un peu extérieures au Parc marin, mais nous comptons nous en servir. C'est faire évoluer les effectifs et les budgets et le Parc devrait être soutenu à une échelle plus large au niveau des décisions qui concernent le territoire. Le pilier 4, conservation réussie, c'est l'effet Réserve effectif et l'exportation de biomasses qui ont été mesurés ; les mesures fortes en faveur de l'habitat Posidonie (l'exclusion du chalutage, le balisage de la bande des 300 mètres, les mesures concernant le mouillage qui sont très diversifiées et puis la part qu'a pris le Parc marin pour le classement du site terrestre et marin au titre de la loi de 1930.

Au niveau du retour d'expérience, cette inscription sur la liste est le fruit d'un investissement non négligeable pour le questionnaire. C'est un parcours sur 2 ans qui nécessite de se pencher sur ce qui a été fait par la structure. Ce sont néanmoins des avantages certains, c'est-à-dire un retentissement important auprès des élus et des partenaires, notamment un regard nouveau porté sur une expérience qui est partie de l'échelon local et une consolidation certaine face aux évolutions permanentes des compétences des collectivités. Effectivement, le Parc marin est fondé sur une politique volontariste des collectivités qui consacrent des moyens financiers. Cela ne fait absolument pas partie de leur compétence obligatoire et il est nécessaire ainsi d'avoir ce regard extérieur porté sur ce qu'elles font depuis 35 ans. Un message porteur pour relancer la communication du Parc marin. Effectivement, cette inscription a eu un retentissement au niveau de la presse locale et nationale, une situation favorable pour le Congrès mondial l'année prochaine qui va se dérouler à Marseille, une méthode de travail appropriée et utile. Pour nous, l'équipe gestionnaire, c'est un effort de synthèse et un regard extérieur sur la structure après 35 ans d'évolution. C'est très riche d'enseignement. Cette méthode d'évaluation a été reprise pour la réinscription du Parc marin sur la liste des ASPIM en 2019. Nous avons présenté un petit peu les résultats selon la même méthode. Une dynamique relancée au sein de l'équipe du Parc marin. Cela a permis une valorisation du travail de l'équipe et de chacun.



PLÉNIÈRE THÉMATIQUE N°3

Un réseau contribuant
à des usages durables





CONTEXTE

Le réseau des Aires marines protégées s'étend progressivement et intègre une part importante des eaux françaises. Les AMP deviennent des espaces privilégiés pour accompagner la gestion des usages et leur évolution vers des pratiques durables. La protection de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes bénéficie aux usages qui en dépendent (pêche, aquaculture, usages récréatifs, ...). La gestion des usages dans les AMP doit être fondée sur une approche écosystémique et une recherche de compatibilité avec les objectifs de conservation. L'accueil des usages fixés mérite d'être dimensionné et optimisé, afin d'en réduire les impacts cumulés. Le partage des espaces maritimes au sein de l'AMP est important et la réflexion, sur chaque usage, doit être pensée en cohérence avec les mesures et politiques menées au-delà du périmètre de l'AMP, particulièrement pour les activités mobiles (pêche professionnelle et de loisir, plaisance, sports et loisirs...). Les pratiques vertueuses doivent également être accompagnées et valorisées par les AMP qui, pour certaines, doivent accompagner le développement durable des activités dans leurs finalités.

ANIMATION

- ▶ Céline Maurer, Agence française pour la biodiversité
- ▶ Frédéric Fasquel, Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, Agence française pour la biodiversité
- ▶ Appui technique : Stéphanie Tachaires, Agence française pour la biodiversité

COMPOSANTES ABORDÉES

- ▶ Réduction des pressions/impacts cumulés
- ▶ Préservation des services rendus
- ▶ Amélioration des pratiques et valorisation des activités respectueuses
- ▶ Spatialisation des usages

INTERVENANTS

- ▶ André Grosset, Préfecture maritime de la Méditerranée
- ▶ Rémi Mongruel, IFREMER
- ▶ Nicolas Chardin, Parc national des Calanques
- ▶ Catherine Piante, WWF
- ▶ Armand Quentel, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPEM)
- ▶ Emmanuel-Marie PETON, Cluster maritime français
- ▶ Fabien Boileau, Parc naturel marin d'Iroise

➤➤ Armand QUENTEL, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

Il y a visiblement un grand souci parce qu'il y a de multiples facettes au statut d'AMP et quand on parle de gestionnaire, je ne reçois ce terme de gestionnaire que pour les formats Parcs naturels marins qui ont un Conseil de gestion, Conseil d'administration effectivement ou le SMVM (schéma de mise en valeur de la mer). Quand on me parle d'une AMP avec des gestionnaires dans Natura 2000, ce qui est le gros morceau mine de rien surtout dans nos eaux métropolitaines, c'est quelque part un abus de langage total. Gestionnaire, effectivement, dans un cadre de mesures environnementales visant à maintenir forcément ou à atteindre un niveau d'impact recevable, pour ce qui a justifié la création d'une zone d'AMP. Par exemple, si c'est une zone Natura 2 000 oiseaux, je ne vois pas les gens qui sont en charge de la gestion de la population d'oiseaux s'occuper de la gestion globale des activités. C'est un non-sens.

Pour le coup, nous ne sommes pas d'accord du tout sur l'utilisation sans précaution du terme gestionnaire et mesure de gestion. C'est un point qui mérite d'être fait. Pour Natura 2000, nous avons des mesures techniques de conservation. Là, nous en faisons quelque part un amalgame phénoménal. Le bilan est très difficile parce qu'il y a plusieurs points. Je ne sais pas dans quel ordre il faut les présenter. Je vais simplement vous préciser une chose, c'est que nous avons parlé des ZCH. Pourquoi est-ce que cela ne fonctionne pas alors que les marins-pêcheurs avaient mis en place des zones de cantonnement de pêche? Parce que c'étaient eux qui en avaient la gouvernance. C'étaient eux qui l'instauraient. À l'époque, il n'y avait pas autant d'acteurs économiques extérieurs qui agissaient et c'étaient eux qui étaient capables de lever les restrictions de la zone de cantonnement.

La zone de conservation halieutique, c'est quelque part le sentiment que nous en avons, à savoir le résultat d'une guerre entre la DPMA qui essaye de placer son outil et le Ministère de la Transition écologique et solidaire qui a réussi avec l'injonction un petit peu poussée, un petit peu forte de FNE, en mettant un autre outil qui est l'arrêté de protection de biotope habitat naturel. Vous avez une distorsion phénoménale entre ces 2 outils qui se veulent à peu près poursuivre le même objectif, sauf qu'il y en a un qui se met par décision préfectorale à une vitesse phénoménale sans justification aucune. C'est l'arrêté de protection habitat naturel et biotope. La seule contrainte qui puisse le brider, c'est le trouble à l'ordre public et là, je pèse mes mots. C'est la seule réaction qui fera que les Préfets feront attention quand ils voudront mettre cet outil en œuvre, puisque c'est une zone de protection forte aussi qui peut être prise unilatéralement par le Préfet alors que pour les ZCH, c'est différent.

Le problème essentiel, c'est la gouvernance et surtout comment nous nous protégeons de tout ce qui nous retombe dessus, qui vient de l'extérieur? C'est le bilan que nous en tirons. J'ai très bien reçu la présentation qui a été faite par Denis Ody qui a dit : « Nous n'avons pas changé en pourcentage. Nous affichons un pourcentage énorme, mais l'objectif de protection réel, concret, n'est pas atteint. Il est quasiment le même qu'il y a 10 ans. Je ne suis pas fondamentalement d'accord non plus avec cela, parce que malgré tout maintenant nous nous parlons plus, nous échangeons plus, nous nous reniflons plus. Quand on dit de quelqu'un qu'on ne le sent pas bien, c'est que quelque part on ne l'accepte pas, mais le langage populaire a des fois ses vérités. C'est vrai que là, pour le coup, le fait d'échanger est déjà un gros début. C'est un sentiment très large.

➤➤ Emmanuel-Marie PETON, Cluster maritime français

Merci de nous avoir associés à cette table ronde et bravo pour ce gros travail, parce qu'il a fallu que nous lisions les 215 pages du bilan. Je ne vais pas revenir sur le bilan parce que l'idée pour nous est de faire plutôt des propositions. Dans la deuxième partie de cette table ronde, avoir des idées concrètes de ce sur quoi les acteurs économiques travaillent et sont prêts à accompagner les Aires marines protégées et l'ensemble des acteurs au sein de ces AMP pour l'avenir, à savoir les 10 prochaines années. Pour les deux ou trois mots de bilan global, pour reprendre ce que vient de dire Armand, le dialogue peut parfois être vif, mais tant mieux parce qu'au moins nous nous disons les choses. Il vaut mieux se les dire franchement, plutôt que pas du tout parce que c'est ce qui permet de faire avancer sur les besoins, les solutions et les enjeux. Là-dessus, nous aurons quelques petites pistes aussi de solutions.

Ce qui remonte aussi beaucoup de nos professionnels, mais c'est écrit noir sur blanc dans le bilan, c'est le temps dont les acteurs économiques disposent pour pouvoir s'intéresser, participer à la gestion et à la participation. Ce week-end, je me suis amusé à faire un glossaire. Je n'ai pas eu le temps de le finir parce qu'il faut vraiment se plonger dedans. Cela ne s'improvise pas et ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire, que c'est trop compliqué et que nous en restons là. C'est-à-dire qu'il y a peut-être aussi des sujets de formation et voir comment nous pouvons rendre cela plus accessible pour que ce soit mieux approprié et que derrière, au-delà de ceux qui passent déjà beaucoup de temps dans les Conseils maritimes de façades, dans les instances de gestion d'AMP, nous puissions avoir peut-être une meilleure association encore, de ceux qui pratiquent ces usages qui doivent être durables.

Quand on est dans le laboratoire pour développer des technologies, quand on doit chercher du financement pour ses technologies, quand on doit être en interaction avec toute la chaîne de valeur, être encore dans ces instances-là, cela prend énormément de temps. Je détaillerai un petit peu plus au-delà du bilan vraiment, les actions sur lesquelles nous sommes prêts à travailler dans un cadre à 2030 puisque nous parlons quelque part des 10 prochaines années. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'au-delà des AMP, 2030 est en quelque sorte l'horizon que fixe l'OCDE pour le doublement de l'économie maritime mondiale. Les AMP se situent dans un contexte où l'économie maritime mondiale s'accélère et ce n'est pas pour faire plaisir aux acteurs économiques, c'est que la mer répond à des besoins. 9 milliards d'êtres humains, on parle parfois de 10-11, et à 2030 40 ou 50.

Le sujet du maritime et des activités économiques en mer ne concerne pas uniquement la pêche, le granulat marin et l'éolien marin, c'est de l'alimentation, de la santé, de l'énergie, de la mobilité, de la logistique, du bâtiment, des infrastructures. Nous sommes quand même dans des sujets qui nous concernent tous à terre. C'est peut-être là aussi, dans le contexte d'accélération et de multiplication de stratégies qui ne sont pas liées directement à la mer, notamment la Stratégie nationale bas carbone, le Pacte 2025 qui a été présenté la semaine dernière par Bruno Le Maire sur la décarbonation, comment à partir de cela on crée de l'emploi. Vis-à-vis de l'ensemble de ces stratégies, on peut se dire : « On est loin des AMP ». Non. Cela a des impacts en mer parce que si nous rappelons les chiffres, mais je ne vais pas le faire, nous sommes au niveau du transport maritime à 90 % du transport des marchandises, la pêche qui contribue à un niveau important à l'alimentation de la population humaine, 99 % des télécommunications qui passent par les câbles sous-marins.

Tout cela arrive en mer, passe en mer, par des AMP et demain par des zones Natura 2000, par différents types d'Aires marines protégées. C'est la multiplication que nous allons avoir d'ici 2030 avec des stratégies qui modifient profondément les technologies, mais aussi les modèles d'affaires, les usages.

Quand on parle d'usages durables, ce sont les usages et les usagers. Ce qui fait que toute cette pression sur le milieu économique qui vient de la demande de citoyens à terre doit aussi nous interpeller sur la façon dont on les intègre, dont on associe cela à ces 10 prochaines années pour les Aires marines protégées. Voilà un petit cadrage un peu général, mais c'est un peu le sens dans lequel au niveau du cluster maritime et donc des 440 entités de toutes natures pour toutes les activités maritimes, nous prenons en compte les AMP avec des activités qui répondent aux besoins essentiels de l'humanité.

André GROSSET, Préfecture maritime de la Méditerranée

Je vais être optimiste en fait puisque nous regardons toujours ce qui reste à faire et c'est vrai que nous faisons des bilans, mais nous sommes toujours un peu déçus par les bilans. Nous nous disons : oui, nous aurions pu mieux faire. Je suis à la Préfecture maritime depuis 6 ans et je ne vous cache pas qu'en 6 ans j'ai vu énormément de choses changer, notamment pour ce qui concerne les activités environnement puisque à la Préfecture maritime, le Préfet représentant l'Action État en Mer a des missions en termes de protection de l'environnement, mais pas que, et le Préfet maritime à l'origine, c'est le Préfet de l'urgence. Nous l'avons vu en Méditerranée, il n'y a pas longtemps, il y a un bateau qui s'est échoué sur une plage en Corse. À ce moment-là, toute la Préfecture est mobilisée sur cet événement et on oublie que le Préfet maritime a certaines compétences, notamment pour ce qui concerne la gouvernance des Aires marines protégées.

En Méditerranée, nous avons de nombreuses Aires marines protégées de tous types : Natura 2000, des Parcs nationaux, des Parcs naturels marins. Dans ce domaine-là, en 6 ans depuis que je suis à la Préfecture maritime, il y a énormément de choses qui ont changé. Il y a une implication très importante des collectivités, notamment dans la gouvernance des Aires marines protégées, c'est vraiment un point positif que j'ai constaté depuis quelques années. C'est l'implication progressive de tous les acteurs dans la gouvernance des Aires marines protégées et notamment des collectivités territoriales. Comme cela a été rappelé ce matin, pour que les mesures qui sont prises soient efficaces, il faut qu'elles fassent consensus et que cela ne soit pas uniquement des acteurs bureaucratiques qui s'impliquent dans ces dossiers, mais des acteurs de terrain qui connaissent les enjeux, les difficultés et puissent proposer des solutions qui satisfassent tout le monde.

Pour moi, il y a vraiment un gros point positif de ces stratégies. À mon sens, c'est la gouvernance, en tout cas du point de vue de la Méditerranée, et puis il y a aussi un autre volet qui concerne l'action de connaissance. Nous en avons parlé tout à l'heure, c'est un volet important de cette stratégie. Nous, nous l'avons vu au moment de la rédaction des DOCOB (Documents d'Objectifs Natura 2001), il y a une prise de conscience sur la nécessité effectivement d'acquérir de la connaissance, alors pas uniquement dans le domaine environnemental, mais aussi dans les activités pour bien identifier les enjeux et proposer encore une fois des solutions qui puissent être acceptables. Pour moi, il y a vraiment un énorme travail qui a été fait dans ce sens-là et qui en nécessite encore bien entendu. Pour ne retenir que Natura 2000, comme vous le savez, il y a eu un travail en 2014 qui a été réalisé sur l'extension du réseau Natura 2000 au large.

Il y a un certain nombre de sites qui ont été proposés à la Commission Européenne en Méditerranée et tout cela a fait l'objet aussi d'un travail d'acquisition de connaissances, de concertations pour que ces sites-là puissent recueillir le maximum de consensus, notamment de la communauté des pêcheurs, mais pas que. Ce sont

les 2 points que je retiens de positif de ces stratégies. Bien entendu, il y a encore des choses qui nécessitent d'être améliorées, nous en parlerons dans la deuxième séquence. Ce que je vois et que je regrette un peu aujourd'hui, ce sont les aspects surveillance et contrôle de ces Aires marines protégées, parce que c'est bien beau de faire des Aires marines protégées, mais si nous ne savons pas ce qui se passe, si nous n'avons pas une réglementation suffisamment efficace, cela reste des Aires marines protégées de papier qui permettent de remplir des statistiques et des chiffres, mais qui ne répondent pas à des objectifs de terrain. À mon avis, il y a encore un travail à faire dans ce domaine-là.

J'en parlerai dans la deuxième partie de notre plénière, mais à la Préfecture maritime Méditerranée, nous avons enclenché un travail sur la réglementation des mouillages parce que nous avons considéré qu'effectivement il y avait une lacune et qu'il fallait aller de l'avant pour justement encourager des solutions durables de mouillage. Nous sommes positifs là-dessus parce que les concertations sont en cours et pour l'instant nous n'avons pas identifié de blocages majeurs sur ce sujet.

➤➤ Fabien BOILEAU, Parc naturel marin d'Iroise

Sur les points forts de cette stratégie, déjà elle existe. À un moment, la France a décidé de se doter d'une Stratégie sur les Aires marines protégées. Ce qui était déjà quand même une grande avancée et de surcroît une stratégie plutôt ambitieuse. Deuxième point positif, cela a été de placer la connaissance au centre des réflexions, connaissance à la fois des enjeux et puis à la fois de l'efficacité, encore que sur ce deuxième point, nous allons commencer à rentrer dans la deuxième partie de mon propos. Le point faible, je pense qu'il a été dit ce matin, cela a été d'afficher dès le départ un objectif en termes de surface ou de pourcentage d'aires à protéger. Nous ne faisons pas des aires protégées pour atteindre un objectif, mais parce qu'il y a un enjeu de protection, un besoin de protéger quelque chose et comme cela a été dit, nous le faisons avec les acteurs du territoire.

Pour moi, je pense que dès le départ il y avait peut-être un malentendu et il y a eu un malentendu. Cela a crispé pas mal d'acteurs du territoire et quand nous avons voulu après mettre en place des zones de protection renforcée, on nous a dit : « Ah oui, tu veux faire parce que derrière il y a des objectifs et c'est ton ministère qui te le dit ». Quand nous arrivons avec des arguments réels, il faut d'abord commencer par déminer cette partie-là et là, cela a été quelque chose d'assez compliqué. Il y a un autre point qui me frappe depuis ce matin et qui ressort peut-être assez peu finalement dans le bilan, nous avons l'impression que la réglementation, c'est l'alpha et l'oméga des Aires marines protégées et que quand nous regardons la carte que nous avons ce matin des aires marines vraiment protégées, nous n'avons presque plus rien et nous avons l'impression que nous n'avons rien fait.

Cela me fait un peu froid dans le dos parce que quand nous regardons réellement ce qui se fait sur le terrain, y compris dans des Parcs naturels marins et là, je vais forcément mettre cet outil à l'honneur, nous sommes capables de protéger. C'est un outil, certes, qui n'a pas de réglementation propre pour la protection, mais d'abord il est capable d'en mettre en place dans la concertation parce que nous acquérons de la connaissance, nous connaissons les acteurs, nous sommes capables de faire de la pédagogie, d'expliquer à l'ensemble des acteurs du monde maritime que leur activité dépend aussi de la bonne qualité du milieu. À la fin, quand nous voulons mettre en place de la protection, c'est accepté. Une des premières zones de protection qui a été mise en place en Iroise et cela a été même à la demande des pêcheurs à l'époque et un cantonnement qui aujourd'hui d'ailleurs fonctionne très bien. Il y

a des gens qui sont dans la salle, qui le connaissent très bien (un cantonnement à langoustes).

Au-delà de ça, j'entendais tout à l'heure parler des bureaucrates, je n'aurais pas osé, mais puisque la Préfecture maritime le dit, effectivement nous ne pouvons pas avoir des aires marines technocratiques et puis opposer ces aires marines technocratiques aux aires marines issues d'une concertation locale. Je pense que l'opposition est plus là qu'entre les Aires marines protégées et les pêcheurs comme nous avons pu l'entendre ce matin. Nous sommes vraiment capables aujourd'hui d'avoir des zones dans lesquelles nous réfléchissons ensemble à de la protection forte. Nous avons fini récemment une concertation sur la mise en place d'une zone de protection forte, ce n'est pas la première, j'y reviendrai tout à l'heure après dans les discussions là-dessus. Cela peut fonctionner dans ce contexte-là, également probablement dans les Parcs nationaux. Lorsque j'ai vu ce matin les quelques points rouges de zones vraiment gérées, cela m'a fait un peu mal parce que je considère quand même qu'il y a d'autres zones réellement gérées dans lesquelles nous arrivons à faire des choses et à réellement protéger.

➤➤ Rémi MONGRUEL, IFREMER

Les travaux que je conduis concernent essentiellement 2 aspects. Je m'occupe en fait de l'analyse économique et sociale que nous menons dans le cadre de l'évaluation initiale de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin. Vous savez que pour mettre en œuvre la DCSMM, nous faisons appel à une expertise scientifique, essentiellement écologique puisque cette directive vise le bon état écologique, mais nous avons aussi une expertise en sciences sociales qui vise à connaître les usages du milieu marin, notamment ceux qui impactent le milieu marin et les usages possiblement dépendants de son bon état. Nous cherchons à évaluer ce que nous appelons le coût de la dégradation du milieu marin, ce qui en fait consiste à analyser ce que nous coûte le fait de ne pas être en bon état écologique et ce qui nous impose de prendre des mesures de protection du milieu marin, d'encadrement des usages, éventuellement de restauration. C'est ce qui est fait en matière d'analyse économique et sociale dans le cadre de la DCSMM et auquel je contribue. Je parle un petit peu de ce point de vue là.

Le deuxième point de vue que j'apporterai peut-être plus tard, c'est celui de l'évaluation des services écosystémiques puisque je participe aussi à un projet qui s'appelle Évaluation française des écosystèmes et services écosystémiques. C'est un grand projet national du ministère de l'Écologie qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie pour la biodiversité. Nous verrons que l'approche par service écosystémique, c'est fait pour faire de la conservation de la biodiversité et dans ce cadre-là, il a été demandé dans une première phase du programme de faire des évaluations par grands types d'écosystèmes : forestiers, agricoles, de montagne, d'eau douce continentale et marins et littoraux. Nous avons fait cette évaluation pour les écosystèmes marins et littoraux. Si je vous dis tout cela, et si j'en reviens maintenant à la stratégie, je ne vais pas faire un grand bilan de ses forces et faiblesses tous azimuts. Je n'ai pas le point de vue général. Mon angle d'attaque va être plutôt effectivement l'aspect intégration des connaissances et mobilisations de la recherche. De ce point de vue là, je pense que la stratégie est très bien conçue, très ambitieuse, et très cohérente.

La seule chose que nous puissions lui reprocher, c'est évidemment de ne pas être allée assez loin et si probablement elle ne l'a pas été, c'est faute de moyens et pas uniquement de moyens au niveau de l'Agence, mais aussi de moyens généraux pour les thématiques qu'elle porte. Si je dis cela, pourquoi est-ce que nous ne sommes pas

allés complètement au bout des choses ? C'est qu'effectivement nous parlons d'avoir recours aux sciences humaines et sociales pour améliorer les connaissances des usages, des interactions entre les sociétés humaines et leurs écosystèmes marins. Sans cela, nous ne pouvons pas effectivement prétendre réfléchir à leur gestion et améliorer cette gestion. Malheureusement, les choses avancent très lentement là-dessus pour des raisons évidentes là aussi de manques de moyens, de faiblesse aussi des équipes scientifiques qui interviennent sur ces sujets-là. Il y a des initiatives qui sont prises, nous allons y revenir rapidement, mais si nous voulons dresser un bilan, cela ne concerne pas spécifiquement les aires marines.

Les Aires marines protégées ont des initiatives locales qui leur permettent localement d'améliorer leurs connaissances des usages et plus généralement des aspects culturels et des interactions homme/milieu. Si nous nous transportons sur un bilan global, ceux qui peuvent être faits dans les programmes nationaux auxquels j'ai participé, la DCSMM est une directive européenne quand même. Il y a tout un environnement très cadré qui veut que nous étudions 23 secteurs d'activités dont nous savons qu'ils interagissent avec le milieu marin. C'est requis par la directive. Nous faisons l'exercice sur 2 cycles et au bout de ces 2 cycles, nous nous apercevons que même si nous prenons les choses à un niveau très global, au niveau national, sur 23 secteurs nous ne pouvons en renseigner correctement qu'une quinzaine. Il y a déjà de gros trous dans la raquette et ces 15 secteurs pour lesquels nous sommes capables d'avoir les indicateurs socioéconomiques d'intérêt possiblement pour la gestion, pour avoir une analyse de ce qui se passe, nous ne les avons pas à des échelles appropriées.

Cela ne va pas être suffisamment fin et en particulier cela ne va pas nous permettre d'aller jusqu'au niveau à proprement parler des interactions réelles avec le milieu et donc de poser ouvertement la question centrale qui est celle de la durabilité des usages. Par exemple, nous avons une boîte qui va nous extraire un peu des thématiques strictement marines, c'est celle qui concerne l'agriculture. Ce qui est évident puisque nous ne pouvons pas nier que l'agriculture a des impacts sur l'état du milieu marin. Renseigner l'activité agricole au niveau national n'a aucun intérêt. Dans le cadre de cette directive, il faut effectivement aller au niveau des pratiques dans des zones à enjeux du point de vue du milieu marin, mais c'est tout un travail qui pour l'heure n'est pas encore opérationnel, qui est simplement en cours de construction. Nous en sommes simplement à nous poser des questions vis-à-vis des usages durables, à ces échelles-là, qui sont encore très méthodologiques. Comment effectivement repérer le bon degré de description des usages pour pouvoir vraiment poser cette question de la durabilité ? C'est un premier point.

Le deuxième point concerne plutôt le côté vision globale, mais la vision plus opérationnelle, donc celle qui vient effectivement des aires marines, partir du terrain, des enjeux écologiques. Du fait qu'ils se confrontent à des usages et à des interactions avec la société, nous sommes sur des initiatives très locales, ce qui n'est pas un problème, mais surtout très ponctuelles. Le problème devient différent, c'est-à-dire que cela n'a d'intérêt de suivre des usages quand on est déjà au bon degré de précision et sur le bon angle d'attaque pour questionner leur durabilité que si nous pouvons pérenniser ces suivis. Là, nous avons un enjeu très fort qui est effectivement au-delà de nos initiatives locales d'intérêt stratégique et de programmes ponctuels qui peuvent faire avancer les choses à un moment donné, d'être capable d'enclencher la mise en place de dispositifs pérennes de suivi des usages.

Cela aura certainement une utilité pour l'aide à la gestion, pas seulement pour comprendre ce qui se passe, mais y compris pour valoriser. Si nous nous fixons des objectifs de dire, nous voulons faire évoluer les usages vers tel ou tel type de pratique et ensuite pouvoir mettre en valeur les évolutions positives qui ont été constatées, si nous

n'avons pas le suivi des usages, nous ne pourrions pas faire justement la publicité, obtenir la reconnaissance des efforts qui auront été faits quand même par des acteurs et qui ne sont pas anodins pour eux et qui doivent être reconnus. Tout cela ne peut être fait que par des suivis dans la durée pérenne et pour lesquels il faut évidemment des moyens.

➤➤ Nicolas CHARDIN, Parc national des Calanques

Pour faire également quelques éléments de bilan sur cette stratégie, je ferai comme André Grosset, je préfère commencer par le positif. Je vois 4 sujets qui ont beaucoup progressé pendant la durée de cette stratégie et qui sont pour moi particulièrement positifs. Le premier sujet auquel je pense, c'est celui de la complétude du réseau. Nous nous mettons souvent en avant les manques du réseau, etc. nous avons quand même un réseau d'Aires marines protégées aujourd'hui qui est particulièrement complet et divers, que ça soit dans ses outils, dans ses objectifs, dans les milieux qui sont couverts. Si je prends l'exemple de la Méditerranée, le réseau couvre tellement le littoral que cela en est presque vexant pour les aires littorales qui ne sont pas Aires marines protégées, tellement la couverture du littoral est importante.

Le deuxième élément qui me paraît important, c'est celui de la dynamique du réseau. Nous avons une dynamique de réseau sur les Aires marines protégées qui est très productive, très régulière, qui doit beaucoup, et je tiens à le souligner devant Céline, au rôle des antennes de façades de l'AFB. Pour être à la fois aire terrestre protégée et aire marine protégée à terre, je sais que nous sommes beaucoup plus dans des dynamiques de réseaux en silos, par types d'outils. Le choix qui a été fait sur les Aires marines protégées sous l'égide de l'Agence des Aires marines protégées d'abord et puis de l'AFB ensuite, c'est vraiment d'avoir cette dynamique de réseaux multi-statuts, multi-outils et qui fonctionne à mon sens particulièrement bien.

Le troisième aspect positif, c'est la progression très nette de la cohérence terre-mer. Ce n'est peut-être pas complètement dû à la stratégie, mais en tout cas cela doit être poursuivi par la stratégie. À mon sens, c'est dû surtout à une impulsion qui a été celle de la directive stratégie pour le milieu marin qui a obligé finalement un gestionnaire d'Aires marines protégées et un gestionnaire de la politique publique de l'eau à se parler et à travailler ensemble. Cela me paraît absolument essentiel à poursuivre.

Dernier point, c'est peut-être moins connu parce que cela se fait encore relativement dans les coulisses, mais c'est un sujet qui a vocation à vraiment se développer, c'est celui d'une vraie professionnalisation en matière de police de l'environnement en mer. Malheureusement, toutes les Aires marines protégées n'ont pas une capacité de contrôle des mesures de gestion qui soient à la hauteur des enjeux, mais lorsqu'elle y est et qu'elle existe, nous avons des agents qui sont de mieux en mieux formés à ce sujet.

Il y a une vraie définition de ce qui est aussi aujourd'hui la police de l'environnement en mer, des plans de contrôle de l'environnement en mer qui se mettent en place, des objectifs de contrôle qui se dessinent, qui sont réactualisés. C'est quelque chose qui n'existait pas tout simplement, il y a quelques années. Il y a quand même des bémols. Il y en a dont j'ai parlé ce matin, Fabien Boileau l'a rappelé tout à l'heure, c'est celui de la politique du chiffre. Très clairement, vous avez bien compris déjà dans mes propos que ce n'est pas forcément quelque chose qui paraît un objectif à poursuivre avec le risque de créer des tigres de papiers d'une certaine façon. C'est à-dire que nous sommes très contents, nous avons des Aires marines protégées, mais si nous n'arrivons pas à les faire fonctionner, et avoir une gestion efficace derrière,

nous passons un petit peu à côté de l'exercice. Si la future stratégie pouvait ne pas le reproduire, cela n'en serait sans doute que mieux.

Le deuxième bémol qui est un vrai risque, auquel il faut faire attention, c'est de ne pas 'déterritorialiser' la gouvernance des Aires marines protégées. Les Aires marines protégées ont une légitimité parce qu'elles fonctionnent sur des gouvernances locales, parce qu'il y a une implication des acteurs du territoire et le risque avec notamment la création d'une grosse agence ou d'un encore plus gros office, c'est peut-être de vouloir recentraliser cette décision. C'est quelque chose qui à mon avis est à éviter absolument et que chacun des outils de gestion des Aires marines protégées puisse s'appuyer sur des gouvernances locales fortes et légitimes. Enfin, le dernier point sur les bémols, c'est une question un peu collective sur l'effet que nous avons pu avoir en tant qu'Aire marine protégée sur la pérennité et le basculement vers des activités maritimes durables. Est-ce qu'aujourd'hui, nous avons vraiment eu cet effet-là ?

J'ai quelques exemples très précis en tête sur la petite pêche méditerranéenne par exemple qui connaît une érosion constante depuis de nombreuses années. Est-ce qu'en Aire marine protégée, nous avons été capables de contrarier cette tendance en pérennisant une petite pêche durable ? Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui nous y soyons complètement arrivés. Il y a vraiment un vrai sujet là-dessus. Nous pouvons décliner cela sur de nombreuses activités. A-t-on aujourd'hui un nautisme durable en Aire marine protégée ? A-t-on fait évoluer complètement les pratiques nautiques ?

Lorsqu'il y a des pratiques de grande plaisance en Aire marine protégée, est-ce que nous avons trouvé le moyen de voir le bon équilibre entre l'existence de cette activité et un impact maîtrisé, voire réduit sur les milieux ? Même sur des activités de loisirs comme la plongée, a-t-on réussi à passer dans une activité de plongée de loisirs qui soit aujourd'hui durable et respectueuse des milieux, qui soit différente entre ce qui se passe en Aire marine protégée et à l'extérieur des Aires marines protégées ? Les prémisses sont sans doute là. Le basculement vers la durabilité de ces activités n'est pas forcément acquis encore aujourd'hui.

➤➤ Catherine PIANTE, WWF

Puisque nous parlons des usages, il me semble qu'un point important pour démarrer, même avant de parler de l'évaluation de la stratégie, c'est de rappeler à quel point le paysage qui concerne les usages en Aire marine protégée ou dans leur périmètre proche a évolué sur ces dernières années. C'est une évolution phénoménale. Je me rappelle lorsque nous avons commencé à relancer le réseau MedPAN, il y a quelques années, nous avons demandé aux gestionnaires quels étaient les usages qui les concernaient. C'était essentiellement pêche et tourisme. En fait, sur ces dernières années, il y a de multiples nouveaux usages qui sont apparus pour 2 raisons : la première, c'est parce que les Aires marines protégées se sont agrandies et qui dit plus grand périmètre, dit interaction accrue avec de nouveaux usages.

Dans une très grande Aire marine protégée, nous allons nous retrouver à proximité d'un port. Nous allons être traversés par le trafic maritime, etc. Après, c'est ce que vous disiez, monsieur, c'est que l'économie maritime se développe à grande vitesse. Nous avons une augmentation des usages et les Aires marines protégées l'ont vu. Je pense que c'est difficile d'aborder la question de l'évaluation de la stratégie sans rappeler à quel point le contexte et les choses ont changé entre le moment où nous avons pensé cette stratégie, nous avons commencé à la mettre en œuvre et la situation dans laquelle nous sommes maintenant qui a radicalement changé.

Je vois plein de points positifs dans cette stratégie. Je crois que l'objectif, c'est d'en faire un tremplin pour des axes de projets, mais évidemment de regarder tout ce qu'elle a apporté. De mon point de vue, un grand point positif que je voudrais souligner, c'est l'effort de concertation qui a été mené dans les Aires marines protégées. Au fur et à mesure que les années passent, je suis toujours aussi admirative des gestionnaires parce qu'en fait c'est un travail très complexe. La concertation est un travail usant et difficile. Je suis très sincère en disant cela. Nous avons vu aussi au fur et à mesure que les années ont passé des techniques de concertation qui se sont énormément professionnalisées et qui ont amené de plus en plus une participation des acteurs.

Après, dans ce qui peut avoir manqué dans cette stratégie, je pense qu'aujourd'hui pour rebondir, nous pouvons nous poser la question du niveau de durabilité des usages en aire marine protégée. Cela interroge un certain nombre de points. Je pense qu'il nous manque encore des connaissances socio-économiques sur pas mal de sujets. Également, les conséquences socioéconomiques des évolutions de pratiques dans les Aires marines protégées ou les choix de zonages n'ont été ni évaluées ni anticipées sur les secteurs. Au niveau scientifique en Méditerranée, sur des centaines d'études, je n'en ai trouvé qu'une à l'heure actuelle qui a démontré que par exemple la perte d'un territoire de pêche dans l'archipel des Columbretes en Espagne a été compensée par la croissance des rendements à l'extérieur. Cela fait partie des choses qui sont encore très faiblement évaluées.

Je pense que la question du point d'équilibre que j'appelle le curseur de ce qu'il faut faire justement pour que nous atteignons la durabilité est encore un grand point d'interrogation. Nous avons des référentiels socioéconomiques. Je ne sais pas à quel point ils sont appropriés. Je pense que le contexte évoluant tellement vite, ils sont probablement à remettre à jour régulièrement. Il y a des secteurs sur lesquels la réglementation nationale finalement a très peu évolué sur les 10 dernières années. Sur la pêche de loisir, nous avons une charte de pêche de loisir en négociation, il y a 10 ans, qui n'a pas été mise en œuvre et qui doit l'être parce que les Aires marines protégées ont besoin de cette réglementation ensuite pour pouvoir dialoguer avec ce secteur.

Il y a des secteurs avec qui le dialogue doit se développer. Par exemple, typiquement, il y a des Aires marines protégées qui sont extrêmement proches des zones portuaires qui se retrouvent un matin avec un bateau qui est presque échoué dans l'Herbier de Posidonie pour la Méditerranée parce qu'il y a eu une tempête, etc.

Comment ces choses se discutent-elles? Ce sont des choses qui arrivent. Il y a des questions de sécurité maritime qui sont primordiales, mais comment ces choses se discutent, s'anticipent avec des autorités portuaires par exemple? J'ai parlé beaucoup de concertation, mais il me semble que dans certains domaines, la concertation n'est pas suffisante. Aujourd'hui, les papiers scientifiques montrent que par exemple sur le domaine de la pêche professionnelle, c'est vraiment la gestion. Hors des Aires marines protégées, nous pouvons parler de cogestion. La cogestion, c'est la décision commune concernant la pêche. Armand va me dire non, les pêcheurs sont les seuls gestionnaires de la ressource halieutique.

Mais c'est vrai que des expériences en Catalogne actuellement montrent à quel point des tours de table composés de façon équivalente de pêcheurs, de gestionnaires publics, de scientifiques et parfois de sociétés civiles aboutissent à la prise de décisions collectives qui sont totalement appropriées et qui obtiennent des résultats assez exceptionnels sur le terrain. En Catalogne, j'ai rencontré des pêcheurs extrêmement heureux de ce mode de fonctionnement. Je pense qu'en Aire marine protégée, nous

ne pouvons pas avoir de cogestion parce que souvent nous avons des Conseils de gestion ou des Conseils d'administration qui ne permettent pas strictement parlant une cogestion, mais nous pouvons avoir une gestion participative très avancée sur laquelle les décisions sont prises dans des collèges qui sont sous le Conseil de gestion, qui préparent des décisions pour des Conseils de gestion. Je pense que cette idée de gestion participative, c'est un outil de gouvernance qui a été exploré, mais qui mériterait d'être développé. C'était au niveau des Aires marines protégées. Au niveau plus large, je dirais que la critique principale que je peux faire à la stratégie au niveau national, c'est son manque de visibilité. Je pense que c'est un outil majeur et énorme. Ce manque de visibilité nous est néfaste.

Compatibilité et conciliation des usages dans les Aires marines protégées

➤➤ André GROSSET, Préfecture maritime de la Méditerranée

Pour pouvoir répondre à cette question, je vais parler un peu de notre marotte qui concerne l'organisation des mouillages. Je pense qu'elle illustre bien finalement la problématique puisque pour organiser les mouillages, il faut pouvoir planifier ces activités de plaisance. Sur ce sujet, nous avons mené un gros travail des services de l'État dans le cadre du plan d'action pour le milieu marin pour définir ce qu'est l'activité, où elle s'exerce, comment? Un état des lieux en fait de ces activités. Cet état des lieux a permis d'identifier des zones sur lesquelles nous souhaitons que le mouillage soit organisé. Cela a été un gros travail de concertation avec d'une part l'ensemble des services de l'État, les scientifiques et aussi également les acteurs du maritime dont évidemment les plaisanciers. Cela a abouti à une stratégie mouillage dans laquelle nous avons un certain nombre de cartes qui définissent ces zones à enjeux d'un point de vue environnemental et qui permettent d'envisager des solutions et d'organiser le mouillage. Ces solutions peuvent être des bouées, des coffres, des zones de mouillages d'équipements légers. L'objectif de cette stratégie, c'est de permettre finalement une organisation des mouillages durable. En fait, cet exercice de planification a montré qu'effectivement nous aboutissons *in fine*. L'objectif consiste aussi à réduire les conflits d'usage bien entendu, mais cela entraîne aussi des solutions en termes de protection de l'environnement et de développement durable. C'est une illustration assez pratique de ce que peut être la planification d'usages pour améliorer la durabilité des activités et la conciliation des usages.

C'est un autre chantier qui, pour le coup, relève vraiment du pouvoir de police administrative du Préfet maritime. En fait, comme je disais précédemment, nous avons considéré que le travail sur le mouillage n'était pas encore assez abouti. Notamment, nous parlions dans les Aires marines protégées du manque de réglementation sur certaines activités. Nous avons considéré que pour ce qui concerne le mouillage, il fallait prendre des mesures un peu plus contraignantes. En clair, prendre de nouvelles mesures réglementaires. C'est un chantier qui a commencé l'année dernière, là aussi avec une large concertation des acteurs concernés et qui est toujours en cours.

Comme nous l'avons dit précédemment, pour pouvoir réussir ce chantier, il faut faire adhérer les acteurs. Il ne faut pas imposer. Aujourd'hui, nous n'imposons plus des mesures réglementaires, nous avons fait un gros travail de conviction qui est passé notamment par la démonstration que l'habitat concerné, en l'occurrence l'herbier de Posidonie rendait des services qui étaient à la fois profitables pour l'environnement

bien entendu, mais aussi pour les acteurs et notamment les plaisanciers. C'est un gros travail scientifique qui a été mené notamment par l'AFB et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse et qui a permis lors de réunions de démontrer ces aspects-là. C'était un argument important qui a permis aux acteurs d'adhérer à notre travail.

Préservation des services rendus

➤➤ Rémi MONGRUEL, IFREMER

Je vais peut-être d'abord revenir sur ce que c'est que l'approche par les services écosystémiques. Je suppose que tout le monde a entendu parler de ce que nous avons appelé le *millenium ecosystem assessment* qui est paru en 2005 et qui est donc la grande initiative internationale sous l'égide de l'ONU qui a abouti à la popularisation de cette notion de services écosystémiques avec l'adoption du cadre d'analyse avec les 3 ou 4 grandes catégories de services : de support, de régulation, d'approvisionnement dans lesquels nous trouvons par exemple la pêche, et culturels dans lesquels nous allons trouver les activités récréatives, mais aussi des dimensions patrimoniales. C'est un cadre d'analyse qui a été rendu populaire dans ce contexte-là et ce qui est intéressant, c'est le contexte justement parce qu'en fait, l'idée que la nature rend des services est très vieille.

Les gens qui ont travaillé sur l'histoire de cette notion sont remontés jusqu'à l'Antiquité. Ils ont trouvé des textes qui nous expliquent en quoi la nature rend des services. Il y a une citation célèbre d'un dictionnaire Larousse des années 1870 : il n'y a pas qu'à l'économie rurale – il faut comprendre l'agriculture – que la forêt rend des services, les forêts régulent nos cours d'eau, le promeneur y trouve son plaisir, l'artiste son inspiration. Vous voyez qu'en 1870 nous étions capables de dire que la forêt rend des services de support et de régulation, des supports d'approvisionnement pour l'économie agricole et des services culturels. L'approche par services écosystémiques n'est pas révolutionnaire, mais quand nous en avons parlé aux alentours des années 2005, nous en avons parlé dans un contexte particulier qui est celui de la grande crise environnementale des années 70 qui s'est poursuivie et justement qui a justifié cette réappropriation du concept des services écosystémiques par le mouvement de la biologie et de la conservation.

Le mouvement de la biologie et de la conservation en fait s'est exprimé sur le sujet notamment par la voix d'Harold Levrel qui dit que toutes les tentatives de trouver des substituts aux services écosystémiques se sont soldées par de coûteux échecs. En fait, l'idée est de dire que nous savons que la nature nous rend des services, ce n'est pas nouveau, mais dans un contexte qui est marqué à la fois par les atteintes au bon fonctionnement de l'environnement d'une part, mais aussi au progrès technique d'autre part. Nous savons que nous avons des problèmes, mais nous pensons que nous pouvons avoir des solutions par le progrès technique. La conclusion de 20 ou 30 années de cette confrontation entre détériorations des services et recherche de substituts à ces services, c'est que nous pouvons très difficilement trouver des substituts.

À partir de là, nous sommes dans une espèce de stabilisation de cette approche comme étant une approche qui va effectivement servir et vous l'avez bien démontré avec votre exemple du mouillage, pour démontrer en quoi la conservation d'un écosystème est utile à la société par bien des aspects. C'est vraiment cela la logique désormais de cette approche par services écosystémiques. Maintenant, si nous adoptons un point de vue un peu moins politique, militant et un peu plus scientifique, l'ap-

proche par les services écosystémiques, c'est aussi le produit des développements en écologie autour de la théorie des systèmes. Ce qui veut dire que quand nous parlons de services écosystémiques, en réalité il ne s'agit pas simplement de faire un inventaire des services possibles pour démontrer que la nature est utile à la société, mais en réalité de comprendre l'ensemble des interactions entre les bénéfiques que la société retire de la nature par son fonctionnement par des fonctions écologiques et les interactions qu'il y a entre services.

Ce qui va nous conduire à faire des arbitrages et qui veut dire que nous ne pouvons pas obtenir tous les services d'un même écosystème à tout moment, il faut faire des choix dans la manière dont nous l'utilisons, dont nous le gérons, etc... Ce qui veut dire que l'approche par les services écosystémiques met en lumière la diversité des services, mais également la complexité des processus et les interactions. À partir de là, il y a plusieurs utilisations possibles, nous en avons vu une qui était *grosso modo* l'effet plaidoyer. Nous sommes capables de montrer que la nature rend des services. La conserver, c'est utile et à la société et va amener les acteurs à accepter l'idée que nous avons intérêt collectivement à aller dans une démarche de protection des écosystèmes et de leur bon fonctionnement. Mais en allant un peu plus loin, il y a d'autres usages possibles de cette approche.

Au-delà des usages en information en plaidoyer, nous pouvons nous servir de cette approche pour prendre des décisions pour justement gérer des questions d'arbitrage entre services. Je l'ai dit, nous ne pourrions pas maximiser tous les services. Nous pouvons discuter de quel niveau de service doit-on « sacrifier » pour obtenir un peu plus d'un autre service ? Cela peut servir à prendre des décisions à travers des affectations là aussi d'espaces, d'usages, etc. Cela va modifier ce que nous appelons le bouquet de services rendus par les écosystèmes. Deuxième utilisation possible, c'est prendre des décisions. Troisième type d'utilisation : des analyses encore plus précises. C'est une utilisation technique. Là, nous allons pouvoir littéralement quantifier des niveaux de services que nous allons chercher à atteindre ou au contraire des niveaux de compensation que nous allons devoir considérer pour accepter telle ou telle mesure de gestion.

Nous avons bien potentiellement 3 types d'utilisation de l'approche par les services écosystémiques en aide à la gestion. C'est le cadre général. Après, effectivement, nous avons mené quelques opérations en collaboration avec l'Agence Française pour la Biodiversité autour d'un certain nombre de projets. Il y a un projet plus ancien qui était le projet Valmer qui s'est déroulé dans les années 2012-2015. Il y a un projet actuel qui est le projet Marha qui va remobiliser aussi cette approche. L'idée, c'est vraiment de partir de situations concrètes, donc d'Aires marines protégées qui ont à la fois des enjeux écologiques et des arbitrages autour des usages.

Là, nous pouvons mobiliser cette approche par les services écosystémiques pour justement éclairer les questions de gestion qui se posent. Pour Marha, il est trop tôt pour en parler parce que le projet est en cours, il est encore en phase de démarrage.

Le projet Valmer était franco-britannique. Il y avait 3 sites en Angleterre et 3 en France. Dans les 3 sites français, nous avons eu 3 utilisations différentes de l'approche par les services écosystémiques, dans le Golfe normand breton à l'époque de la mission de préfiguration d'un parc qui n'a jamais vu le jour. Mais c'est une autre histoire que celle du projet Valmer. Ce qui avait été fait, c'est un grand diagnostic des services rendus une espèce d'approche en termes de comptabilité. Il faudrait peut-être que je vous dise un petit mot aussi sur la comptabilité des services écosystémiques. Cela avait été mis en œuvre. Il y avait aussi une approche qui avait été mise en œuvre sur la vulnérabilité des habitats et leur capacité à rendre des services en fonction de

différents scénarios de modification de l'état et des habitats. Sur le site du Parc naturel marin d'Iroise, il y avait eu une mise en œuvre de l'approche autour de la question de l'exploitation des champs de laminaires.

Comment différentes options de régulation de l'exploitation des laminaires allaient modifier la fourniture des services ? Nous voyions que nous étions déjà dans un usage un peu plus technique, voire décisionnaire autour de différentes options de gestion possibles. Dans le site du Golfe du Morbihan, le travail a été fait autour des herbiers de zostères et cela a été essentiellement un travail de pédagogie auprès des usagers et du grand public de mettre en évidence, et cela rejoint aussi l'exemple des mouillages les différents services qui sont possiblement rendus par les herbiers de zostères. Je dis juste un dernier mot complémentaire, j'ai parlé à un moment de comptabilité. La comptabilité est très intéressante. C'est un outil d'analyse macroéconomique qui permet de prendre des décisions d'orientation de l'économie pour prendre telle ou telle direction en matière de développement. C'est pour cela qu'ont été mis en place les systèmes de comptabilité.

C'est aux premiers travaux sur la comptabilité que nous devons la définition qui nous dit que bien gérer, c'est subvenir à ses besoins actuellement sans compromettre notre capacité à subvenir à nos besoins dans la période future. C'est une règle de comptabilité des années 1950. Vous voyez bien que quand dans les années 1980, nous définissons le développement durable en disant que c'est subvenir aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir à leurs propres besoins. Nous ne faisons que répéter d'une certaine façon ce que nous dit la comptabilité économique de base. Quand nous le disons dans les années 80, avec la notion de développement durable, ce qui est nouveau, c'est le contexte. C'est-à-dire que nous ne voulons plus simplement prendre en compte la durabilité du développement économique, mais nous voulons aussi prendre en compte le maintien du capital naturel et en principe le maintien du capital social.

Quand nous parlons de durabilité, cela veut dire qu'en général désormais par raccourci, nous parlons de durabilité forte et nous nous intéressons au maintien du capital naturel. Ce qui veut dire que quand nous parlons d'usage durable, nous avons toujours intérêt à préciser les choses, cela renvoie un peu à votre intervention de tout à l'heure. La durabilité, c'est la durabilité économique, sociale, écologique, les 3 à la fois. En principe, quand nous sommes dans le contexte de la protection de la nature, c'est la durabilité compte tenu de la nécessité de maintenir le capital naturel et sachant que nous avons bien du mal par cette entrée-là à gérer la durabilité économique et sociale parce que cela fait appel à d'autres facteurs sur lesquels nous n'avons pas forcément la main.

D'où l'intérêt de parler plutôt d'usages compatibles ou si nous nous bornions à traduire littéralement l'Anglais qui parle de *sustainable development*, d'usages soutenables du point de vue de la capacité des milieux marins justement à les supporter. Je reviens à la comptabilité pour finir.

L'approche par les services écosystémiques, c'est aussi très intéressant pour faire de la comptabilité environnementale. Pourquoi ? Parce que nous sommes capables de dire : un écosystème nous rend tel ou tel service et nous sommes capables également pratiquement de les inventorier tous. Cela répond bien à un impératif de la comptabilité qui est cette vision exhaustive. De ce point de vue là, il y a une rationalité à utiliser l'approche par les services écosystémiques pour faire de la comptabilité d'écosystèmes. Maintenant, il ne faut pas se tromper sur le type de comptabilité que nous pouvons faire.

Si nous disons que nous allons faire de la comptabilité en compte de patrimoine, pour moi cela n'a aucun sens. Qu'est-ce qu'un compte de patrimoine? C'est dire : j'ai un patrimoine et je lui attribue une valeur et je ne veux pas que sa valeur décroisse dans le temps. Attribuer une valeur monétaire à un patrimoine naturel, cela n'a absolument pas de sens. L'équivalence qui dit : je suis capable de dire tel service a telle valeur parce qu'il représente un flux marchand par exemple ou un flux d'activités économiques ou un flux de demandes sociales, les gens expriment des besoins que nous pouvons effectivement mesurer monétairement, c'est vrai. Il est faux de dire que la somme de la valeur monétaire de ces flux = la valeur du capital naturel. Une somme de valeurs de flux ne peut pas être égale à la valeur d'un stock, en particulier s'agissant du capital naturel, ne serait-ce que parce que nous ne mesurons pas tous les flux.

Nous ne sommes pas capables de le faire et je vous épargne notre difficulté à être capables de comprendre ne serait-ce que mesurer physiquement l'ensemble des activités humaines. Ne parlons pas de mesurer économiquement l'ensemble des flux qu'elles génèrent. Déjà, techniquement, ce n'est pas possible. Même conceptuellement, cela ne tient pas la route. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire de la comptabilité. La comptabilité, ce n'est pas de la comptabilité simplement de stock, ce peut être ce que l'on appelle de la comptabilité emplois/ressources, de la comptabilité de flux. Nous en revenons à nos services écosystémiques. Ce qui est intéressant, c'est qu'est-ce que nous retirons de la nature d'une part et qu'est-ce qu'il faut investir dans la nature pour qu'elle continue à nous fournir les services qu'elle nous fournit? Là, nous sommes dans un autre type de comptabilité.

Il y a un débat parmi les gens qui travaillent sur les services écosystémiques et c'est pour cela que j'en parle : quel type de comptabilité va permettre de mettre en œuvre cette approche par les services écosystémiques? Le débat a lieu au niveau international, là aussi sous l'égide de l'ONU. Il y a un cadre comptable international qui veut évoluer vers une comptabilité environnementale et il y a un débat sur les techniques de comptabilité à mettre en œuvre. Nous, dans le cadre de l'EFESE puisque j'ai travaillé dans ce projet-là qui est national, nous recommandons d'utiliser l'approche par les services écosystémiques pour faire de la comptabilité emplois/ressources, c'est-à-dire s'intéresser aux flux de services et aux investissements dans la gestion des écosystèmes dans le maintien du capital naturel, surtout pas une comptabilité en patrimoine, c'est-à-dire en valeur du stock de capital naturel.

Valorisation des pratiques

➤➤ Fabien BOILEAU, Parc naturel marin d'Iroise

D'abord, c'est dans notre ADN puisqu'un parc marin repose sur 3 piliers. Le premier, c'est la connaissance. Nous l'avons bien compris et d'ailleurs cela faisait partie de la précédente stratégie. Évidemment, cela fera partie, je pense, de la suivante. Le deuxième, c'est évidemment la protection. Nous sommes quand même une aire marine protégée. Le troisième, c'est le maintien des activités durables qui dépendent de la mer et notamment des écosystèmes. Juste pour vous donner une idée, le parc marin a une superficie de 3 500 km², avec un linéaire de 400 km de côtes, 24 communes.

Autant vous dire qu'il y a quand même quelques activités. Je vais essayer d'illustrer 2 ou 3 pistes de réflexion à travers des choses que nous avons mises en place. D'abord, nous pouvons faire évoluer les activités dans un Parc naturel marin grâce aux Conseils de gestion. Nous l'avons dit et nous le répétons dans la concertation avec un Conseil de gestion qui est capable de comprendre la nécessité de le faire.

La première chose, c'est de partager les connaissances et les enjeux. Si nous ne comprenons pas ce qu'il y a à protéger, il n'y a pas de raison de réussir à persuader quand nous ne pouvons pas réglementer et nous verrons que nous pouvons aussi réglementer dans un parc marin. Il faut d'abord comprendre ce qu'il y a à protéger et pourquoi nous le protégeons. Connaissance et partage des enjeux sont les deux piliers principaux du Conseil de gestion. Pour cela, il s'avère être un outil intéressant parce que régulièrement, nous y revenons. Nous faisons de la pédagogie et nous essayons de faire comprendre ce qui est important à notre Conseil de gestion. Des résultats sont obtenus sur des suivis, sur l'évolution de certaines espèces, de certains habitats. Le Conseil de gestion est imprégné de cette connaissance.

La deuxième chose, il faut que les actions socioéconomiques comprennent leur dépendance à la qualité du milieu. L'ensemble des activités que nous voyons aujourd'hui dans un Parc naturel marin comme celui de l'Iroise perdure, celles qui restent tout du moins parce qu'il y en a qui ont disparu. Certains disent qu'un parc marin ne protège pas. En attendant, il n'y a plus d'extraction de matériaux dans le parc marin d'Iroise. Ce n'est pas arrivé tout seul. Les autres sont conscients de leur dépendance à ce milieu-là. Les pêcheurs en premier, mais pas que. Les activités de tourisme et même tout simplement les activités de nautisme, de pêche de loisir très peu structurées, mais quand on discute avec eux, ils sont bien contents et ils comprennent tout à fait que leur activité dépend de la qualité du milieu. Il faut aussi qu'ils en soient conscients.

Le troisième point, il faut qu'ils soient conscients de leur impact sur le milieu. Au niveau de la pêche, c'est clair. Aujourd'hui, il y a des travaux qui ont été faits. Je veux dire, ce n'est plus un tabou. Oui, sur certaines activités, il peut y avoir un impact sur le milieu. Nous travaillons dessus. Nous faisons des analyses risque pêche, etc. C'est beaucoup moins simple dès lors que nous commençons à nous adresser à des activités de tourisme encadrées ou non d'ailleurs. Là aussi, nous avons un gros travail de pédagogie à faire, je vais revenir dessus après. Ensuite, il faut se dire que tous ces gens-là (les acteurs socioéconomiques) acceptent des mesures ou acceptent de ne faire évoluer leurs pratiques que si elles sont efficaces. Cela veut dire qu'il faut aussi prouver que cela peut être efficace, que ce soit le changement des pratiques, la mise en place de zones de protection fortes. Ce qui est le cas actuellement et nous sommes en train de travailler dessus. Je vais revenir aussi dessus tout à l'heure très rapidement.

Enfin, il faut pouvoir suivre cela et démontrer que les décisions qui ont été prises ou les aménagements, les changements de pratiques, la mise en place des zones de protection fortes sont elles-mêmes efficaces. C'est-à-dire que les décisions que nous avons prises sont efficaces. Là aussi, nous travaillons dessus et cela demande des suivis. En gros, chez nous, qu'avons-nous? Aujourd'hui, que reste-t-il comme activités susceptibles d'avoir un impact sur le milieu marin? Évidemment, la pêche, le tourisme encadré. Ici, nous avons de plus en plus d'entreprises de découverte du milieu marin et puis les activités un peu moins encadrées. J'ai mis kayak, mais cela pourrait être la pêche de plaisance, la voile, etc., avec quand même un focus sur le kayak, parce que c'est une activité nature et pour tout le monde, elle paraît formidable. Sauf que cela permet d'aller dans des lieux qui jusqu'à présent étaient parfaitement préservés et où personne d'autre ne peut aller. Finalement, ce n'est pas si anodin que cela.

Si nous prenons le tourisme encadré par exemple, la seule chose que nous avons réussi à faire pour l'instant, parce que nous n'avons pas aujourd'hui les outils qui permettent de réglementer ou de mettre sous licence cette activité, ce qui pourrait à terme être utile, cela a été une décision prise à l'époque par la Préfecture maritime alors que le Conseil de gestion avait proposé une réglementation là-dessus. Nous leur avons proposé une charte de bonne pratique. Vous allez me dire : avec une bonne pratique, on fait tout et rien, c'est mou. Sauf que cette charte leur donne aussi

une force économique. C'est-à-dire que globalement, une fois qu'ils ont signé cette charte, ils deviennent partenaires-guides du Parc naturel marin et donc ils ont accès non seulement à de la formation, ils ont un petit logo, etc., ce qui leur permet aussi d'attirer un autre public.

Les gens ne viennent plus en Iroise simplement pour se mettre sur la plage avec une serviette, ils viennent pour voir un environnement préservé et de plus en plus ils souhaitent être certains que l'activité qu'ils vont pratiquer est bien respectueuse du milieu marin. Ce label que nous leur donnons leur permet d'avoir accès à cette clientèle-là. Ils y tiennent beaucoup. J'ai mis 2 exemples, c'est sur l'approche des mammifères marins par exemple sur les phoques, mais il n'y a pas que cela. Nous leur avons demandé par exemple dans tout le parc de réduire leur vitesse, y compris dans les transits. Alors, en dessous de 25 nœuds jusqu'à présent, ils ont de très gros moteurs. Cela a amusé un peu les touristes à un certain moment de monter à 40 nœuds. Nous avons discuté avec eux, nous avons fait de la pédagogie. Quel sens par rapport à un public qui vient rechercher quelque chose de naturel ? Ce n'est pas faux et puis en plus accessoirement sur le plan carbone, ce n'est pas bon.

Aujourd'hui, dans la charte, ils ont signé. Nous ne dépassons pas 25 nœuds, y compris dans les transits quand nous sommes pressés. Il y a tout un tas de mesures comme celles-ci qui sont de plus en plus contraignantes qu'ils acceptent de signer et nous en sommes à la troisième version de la charte et plus cela va et plus c'est contraignant. Plus c'est contraignant, plus ils signent et plus ils appliquent parce qu'il se trouve en plus que nous avons les moyens de contrôler l'application de cette charte. Après, si nous prenons une autre activité par exemple la plaisance qui est non encadrée, nous sortons d'une période de concertation sur l'extension d'une Réserve naturelle nationale. Là aussi, on nous dit souvent : « Vous ne protégez pas ». Sauf que nous avons une Réserve naturelle nationale et nous gérons une Réserve naturelle qui faisait 40 hectares et là, en 6 mois, nous sommes arrivés dans la concertation à proposer une nouvelle réglementation sur 1 200 hectares, y compris l'estran, avec dessus des activités de plaisance et notamment c'était une des activités principales qui posaient problème parce que comme je vous l'ai montrée tout à l'heure avec l'exemple du kayak, ces gens-là ont accès à des sites qui sont extrêmement protégés.

La première chose qu'il a fallu leur montrer, c'est que les Réserves fonctionnent. Nous avons sorti les chiffres de la Réserve actuelle. On nous disait : « De toute façon, les Réserves ne servent à rien, elles ne marchent pas, etc. » Nous avons prouvé que cela fonctionnait et nous allons leur prouver que la nouvelle Réserve fonctionne également. Nous avons aujourd'hui toute une zone que nous avons mise en place avec eux dans le consensus, une nouvelle réglementation. Enfin, pour la pêche, nous nous sommes intéressés à une activité qui avait un certain impact, c'était la pêche à l'Hyperborea, pêche aux algues dans certaines zones, etc. Là encore, dans la concertation, nous avons réussi à exclure certaines zones, mais ce que nous demandent les pêcheurs, ils étaient d'accord sur l'impact. Sur la mise en place de zones, nous avons discuté avec eux. OK, pourquoi pas ? Mais est-ce que nous sommes certains que les règles que nous allons prendre au niveau du Comité régional des pêches et qui seront ensuite appliquées vont être utiles ? C'est un suivi qu'ils nous ont demandé. Ils l'ont demandé au Conseil de gestion et l'équipe du parc aujourd'hui est en train de démontrer l'utilité de cette zone d'exclusion pour un certain type de pêche. Pour l'avenir, nous en parlerons après.

Réduction des pressions/ impacts cumulés

➤➤ Frédéric FASQUEL, Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Il y a aussi la question des effets que peuvent engendrer ces activités. Nous, ce dont nous nous sommes aperçus dans le Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale, c'est que trop souvent les services de l'État, dans des logiques de procédures administratives classiques, ont tendance à encadrer ces usages événementiellement par événement. C'est-à-dire que sur un secteur, nous pouvons considérer qu'une course a un effet assez limité sur un espace. Sauf qu'une répétition au cours d'une année ou au cours d'une saison peut créer des effets et des impacts forts. Nous, nous avons lancé tout un travail pour essayer de quantifier et qualifier ces effets, ces pressions sur les usages pour travailler *in fine* et à terme avec les porteurs de projets à une meilleure intégration calendaire. C'est-à-dire que oui, l'activité est possible, mais peut-être pas à ce moment-là parce que l'espace a besoin de respirer.

D'autre part, dans le cadre d'un observatoire, pour essayer à terme de mieux appréhender sur une année justement les effets cumulés et derrière de modifier la manière d'encadrer d'un point de vue administratif ces courses de nature au sens large,



Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte (juin 2011)
© Laoumi Aboutoïhi/Agence des aires marines protégées

sachant que nous sommes aussi dans un contexte où il y en a une multitude et la course de nature ne cesse de se développer. Ce qui pose aussi parfois des problèmes parce que la réglementation n'est pas toujours adaptée pour pouvoir encadrer ces nouveaux usages. Nous pouvons parler de l'électrification de certains vélos, trottinettes. Nous voyons de tout maintenant sur les estrans, c'est assez incroyable. Je vais faire la transition pour poser la question à Nicolas Chardin du Parc national des Calanques. Sur ces usages au sens large, nous pouvons dépasser les usages de loisirs ici, en quoi une aire marine protégée comme le Parc national et nous pouvons aller même plus loin, constitue quelque part un espace privilégié pour accompagner l'évolution de ces usages ? Qu'est-ce que cela apporte par rapport à un périmètre où il n'y a pas cette aire marine protégée ?

➤➤ Nicolas CHARDIN, Parc national des Calanques

J'aurais souhaité focaliser mon propos effectivement sur un sujet qui nous paraît aujourd'hui assez essentiel, qui est celui de la régulation de la fréquentation par les activités maritimes en Aire marine protégée qui fait tout à fait écho à ce qu'évoquait Fabien, il y a quelques instants. C'est particulièrement prégnant sur le Parc national des Calanques, mais les Aires marines protégées ayant le bon goût d'être par définition en zone littorale, qui sont des zones à forte pression urbaine et touristique, je pense que c'est un sujet qui peut largement faire écho sur bon nombre d'Aires marines protégées. Pourquoi doit-on en tant qu'Aire marine protégée se préoccuper aujourd'hui de cette fréquentation et sa croissance exceptionnelle ? Tout simplement, parce qu'en tout cas quand on est dans des zones d'hyperfréquentation, c'est sans doute aujourd'hui après les impacts liés aux changements globaux une des principales sources d'impacts sur le milieu naturel marin.

Au travers des différents impacts potentiels de la fréquentation qui sont l'atteinte directe aux espèces, soit par le piétinement en zone littorale, soit par le mouillage en zone marine, à travers le dérangement d'espèces par les nuisances sonores terrestres ou marines qu'elles génèrent, par l'atteinte à la qualité des eaux en matière de déchets, de rejets générés par la fréquentation, et également sur un sujet auquel nous sommes très attachés dans les Parcs nationaux, mais je pense qu'il doit parler à bon nombre d'Aires marines protégées, qui est également l'atteinte aux caractères. Dans un Parc national, dans une Aire marine protégée, ce que vient normalement chercher le public, c'est la découverte du territoire. C'est le ressourcement, ça n'est pas forcément l'aspect récréatif de l'usage de l'espace. Il y a pour cela plein d'autres espaces pour utiliser récréativement le territoire marin. Ce n'est pas forcément en Aire marine protégée que cela doit être privilégié.

En termes de prévention des conflits d'usage également, c'est un sujet qui est pour nous particulièrement important. C'est également, en termes économiques si nous sortons un peu du champ écologique, une source de fragilisation de la pérennité des activités qui sont basées soit sur l'attractivité du territoire, soit sur sa qualité environnementale. Cette sur-fréquentation est également un facteur à terme d'atteinte à la pérennité de ces activités. Face à cette situation, nous nous retrouvons dans un champ un peu paradoxal. C'est que nous avons certes une mission de préservation des patrimoines naturels qui est première, mais nous avons également tous quel que soit l'outil d'Aire marine protégée une mission d'accueil du public, d'accès à la nature pour tous et de découverte des milieux naturels. Comment accueillir dans ces Aires marines protégées sans dégrader pour autant le milieu naturel ?

Alors à cela, nous pourrions avoir des réponses simples pour ne pas dire un peu simplistes, il y a celle de la sanctuarisation. Nous pouvons très bien dire : nous n'allons

plus dans certains territoires, sauf que d'une part cela peut peut-être fonctionner à une petite échelle, mais à grande échelle clairement nous allons nous poser le problème de l'acceptabilité sociale. Se pose également la question du fait que nous ne remplissons pas une de nos missions qui est celle de l'accueil du public dans ces aires protégées. L'autre solution un petit peu spontanée qui vient, c'est celle du *numerus clausus*. Pourquoi ne pas limiter l'accès en nombre de manière indifférenciée ? Aujourd'hui, ce n'est clairement pas dans la logique des espaces protégés en droit français et les outils juridiques d'ailleurs pour le faire n'existent même pas.

Alors, qu'est-ce qui nous reste de fait comme solution pour agir en la matière ? Nous pouvons intervenir avec 2 types de leviers : celui de la régulation d'accès à l'espace naturel, mais en différenciant les pratiques en fonction de leur impact direct sur le milieu d'une part et également sans doute en les différenciant en fonction du bénéfice qu'elles tirent du bon état du milieu et de sa qualité environnementale. L'autre levier sur lequel nous pouvons intervenir, c'est la régulation de l'accueil des activités au sein de l'Aire marine protégée et en régulant cet accueil, nous régulons de fait également la fréquentation. C'est particulièrement délicat en mer puisque nous avons la chance et le bonheur d'avoir ce sujet-là en mer et à terre, mais en mer, on nous oppose très régulièrement une sacro-sainte liberté des mers. Alors, cette liberté des mers est sans doute parfaitement légitime sur le fait de pouvoir transiter, et c'est ce que nous rappelle régulièrement le Préfet maritime, d'un point à l'autre par voie maritime, mais en revanche elle n'a jamais été celle de faire usage comme bon nous semble de l'espace maritime.

C'est dans ce cadre qu'aujourd'hui nous essayons d'inscrire et d'impulser un certain nombre d'actions qui peuvent avoir vocation de servir de valeur d'expérience sur d'autres territoires : sur la régulation des activités économiques maritimes génératrices de fréquentation, notamment avec une régulation du transport maritime de passage qui existe depuis la création du Parc national, avec un travail aujourd'hui actuellement sur la régulation de l'activité économique, de location de navires à moteur, ce qui pour le coup serait une grande première, mais aussi sur la régulation de l'accueil des activités maritimes par un schéma global d'organisation des mouillages qui intègre l'ensemble des activités. Un accroissement également de la connaissance de cette fréquentation et de ses impacts parce que nous ne gérons bien que lorsque nous connaissons bien, avec des comptages par survol aérien sur lequel nous nous appuyons sur un dispositif qui a été mis en place par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse. Ce n'est pas un dispositif parc parce que nous n'avons pas les moyens de le faire tout seuls. Également, avec des expérimentations en acoustique marine pour commencer à évaluer l'impact sonore des activités sur le milieu naturel.

Enfin, une question un peu générale que nous nous posons sur la cohérence de certaines activités avec le caractère des Aires marines protégées. Nous, nous avons certaines activités qui ont déjà été gérées dans le cadre de notre décret. Le jet-ski par exemple est interdit sur la zone du cœur de parc.

Aujourd'hui, nous nous posons la question sur le foisonnement des activités nouvelles qu'évoquait Frédéric tout à l'heure, les paddles électriques, kayaks électriques, jet-ski électriques, propulseurs sous-marins, sous-marins de loisirs, toute une panoplie de nouvelles activités qui peuvent avoir potentiellement leur intérêt ludique, mais ont-elles réellement leur place dans ce que doivent être les objectifs d'une Aire marine protégée ?

Pour terminer, je dirais qu'en matière de régulation de la fréquentation, il est vital aujourd'hui à notre sens pour les Aires marines protégées d'être innovants et proactifs. Là-dessus, le statut de l'Aire marine protégée n'est pas forcément une excuse parce

que lorsque j'ai parlé précédemment dans d'autres cadres de ce problème-là, on m'a dit : « Oui, mais un Parc national, c'est facile ». Déjà, non, un Parc national, ce n'est pas plus facile qu'ailleurs d'une part, et d'autre part ce n'est pas du tout le statut de Parc national qui nous amène à travailler sur ce sujet ou de pouvoir y apporter des solutions différentes de ce qui peut être apporté ailleurs, c'est par contre à chacune des Aires marines protégées de construire ces solutions et de pouvoir ensuite effectivement les faire appuyer et valider en lien et avec le soutien des services de l'État qui, sur l'espace maritime, est indispensable pour pouvoir mettre en place ces régulations nécessaires. Merci pour votre attention.

Spatialisation des usages

»» Catherine PIANTE, WWF

En fait, la conclusion de ce travail au cours duquel nous avons regardé la planification de l'espace maritime fait dans d'autres pays fait que nous avons aussi mené un projet qui s'appelle Pharos4MPA, qui regarde l'interaction des Aires marines protégées avec les secteurs de l'économie maritime et nous en avons tiré des recommandations pour la planification de l'espace maritime. Les messages à retenir de tout cela, c'est qu'en fait, dans beaucoup de cas, et nous nous en rendons compte aujourd'hui dans les discussions, nous voyons que les exemples qui sont donnés sont souvent les exemples où les gestionnaires peuvent contrôler directement les pressions. C'est-à-dire qu'en général, ce sont les activités de tourisme, de loisirs, qui ont lieu dans leur périmètre. Souvent, d'autres pressions qui sont plus à l'extérieur ne sont pas en fait considérées comme légitimes pour le gestionnaire.

En fait, une des conclusions de ce projet, c'est de dire au contraire il est important dans pas mal de cas pour le gestionnaire de dépasser son périmètre et d'aller porter ces messages près de la planification de l'espace maritime. Pour illustrer mon propos, je vais vous donner quelques exemples. Dans le cadre par exemple du transport maritime, nous avons plusieurs Aires marines protégées en France qui ont déposé des demandes pour dérouter des routes maritimes qui passaient à l'intérieur ou trop près des Aires marines protégées. Ce sont des cas parfois qui ne sont pas connus. Par exemple, à la Côte Bleue, ils avaient à l'origine le passage de transports pétroliers dans l'Aire marine protégée, cela a été dérouté à l'extérieur du Parc. Si les gestionnaires ne s'en occupent pas, ce n'est souvent pas le planificateur de l'espace maritime qui va s'en occuper. Il faut que cela vienne de sollicitations qui sont ensuite reprises par les autorités compétentes.

Dans le cadre de l'éolien off-shore, pareil, la planification a été vraiment importante. J'ai suivi le processus en Méditerranée pour placer les macro-zones au bon endroit. C'est vrai que l'évitement des zones, par exemple des têtes de canyons, l'évitement de zones sensibles pour les mammifères marins ou d'autres zones sensibles, est essentiel pour qu'en fait au niveau de la planification de l'espace maritime, le « éviter » de la séquence ERC soit réellement appliqué. C'est vraiment la PEM qui a ce pouvoir-là. Pour la croisière, nous avons d'autres exemples aussi.

Par exemple en Norvège, ils ont interdit, il n'y a pas très longtemps, la circulation des navires de croisière dans les fjords, dans les Aires marines protégées. Pourquoi ? Parce que les pollutions qui sont extrêmement gênantes au port en ville, nous les retrouvons aussi en mer. En fait, elles retombent pendant la navigation des bateaux et retombent aussi en mer sur le milieu marin et les Norvégiens ont décidé d'interdire ce transport-là.

Ce sont des mesures qui sont prises à l'extérieur des Aires marines protégées, qui ne sont pas prises par les gestionnaires, mais qui peuvent être sollicitées par les gestionnaires au vu du milieu marin et je pense que c'est très important de se donner la légitimité de lever un drapeau rouge et de sortir des frontières. Après, à l'intérieur des Aires marines protégées, pour réduire les pressions, je voudrais donner l'exemple du Golfe du Lion et de la ferme éolienne qui a été implantée dans le Parc marin du Golfe du Lion qui a permis la mise en œuvre d'un groupe de travail qui a abouti quand même à une amélioration significative de certains paramètres de l'installation de la ferme éolienne dans le Parc. Pour terminer, pour limiter ces pressions, il y a d'autres mesures qui sont indispensables, c'est-à-dire que je pense que c'est du niveau de l'OFB. L'OFB a tissé de façon plus active et je pense à l'avenir des partenariats de R&D avec certains secteurs du maritime. Il y a des initiatives comme EcoNav aujourd'hui qui permettent d'améliorer des pratiques de la plaisance pour limiter les impacts, mais ce sont des choses qui doivent être développées. Ces partenariats de R&D doivent aller plus loin et se développer avec d'autres secteurs.

➤➤ Armand QUENTEL, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

En réalité, je voulais surtout rappeler que l'exemple qui a été développé dans les Parcs naturels marins et les Parcs nationaux, c'est exactement ce qui se passe dans les Conseils maritimes de façades ou les Conseils maritimes de bassins pour les départements ultramarins. C'est exactement le modèle. Le problème en plus, c'est que systématiquement il faut prendre en compte les exigences environnementales. Là, nous sommes dans une autre approche qui consiste à dire, nous réalisons – je n'aime pas le mot planification, je vais le dire en anglais – le planning d'utilisation de la mer.

Là, c'est la conciliation entre les usages, l'intégration des nouvelles activités et la synergie entre les activités nouvelles qui arrivent aussi et qu'il faut mettre en lien avec l'existant. C'est ça l'objet du planning de la mer. Ensuite, il y a la partie environnementale. Mais comme la France a fait un choix tout à fait original au sein de l'Union européenne, qui consiste à intégrer la transposition des 2 directives : la directive sur les milieux marins – bon état écologique et la directive planning de la mer, nous sommes obligés de faire les deux, ensemble, et cela se concrétise dans cette instance particulière qui vient d'être créée qui est le Conseil maritime de façade en métropole et de bassin pour l'outre-mer. C'est extrêmement important, nous sommes le seul pays à avoir porté cela.

Maintenant, la réponse que nous pouvons produire vis-à-vis de l'impact des engins de pêche particulièrement, je ne parle pas de la gestion des stocks, c'est ce que nous avons mis en commun. C'est quasiment miraculeux.

Les Anglais étaient dedans à l'époque. Ils sont un petit peu toujours dedans, ils ne vont peut-être pas rester, mais nous avons mis nos eaux de l'Union européenne en commun et nous en avons fait une gestion commune entre tous les États membres et cela a donné la politique commune de la pêche. Cela donne des totaux autorisés de capture qui sont répartis ensuite entre les différents États et ce sont les comités qui, pour le coup, par les délibérations gèrent ces stocks-là. Bien sûr, avec la validation de l'État. C'est la partie du stock.

Mais la partie des engins, il y a une dimension qui est particulièrement intéressante, qui est mise en place avec pour le coup l'obligation de répondre aux directives Natura 2000, surtout bien sûr relative aux écosystèmes, c'est l'analyse des risques de porter atteinte aux objectifs Natura 2000 qui sont très précis. Si nous décidons

de protéger les zostères, je ne sais pas, la pennatule par exemple, pour prendre un sujet critique, nous regardons quels sont les impacts et les effets. Nous les analysons. Il y a une grille d'évaluation qui est toujours en cours d'échanges, de négociations et c'est la réponse qui sera produite par l'utilisation de cette grille-là. Le programme marin reprendra un petit peu ces travaux-là d'ailleurs. Nous sommes dans la construction de cette façon de prendre en compte les effets des engins qui sont utilisés dans nos activités. Un exemple précis, ce serait idiot de vouloir développer en 2 minutes, ce n'est pas possible. Je m'arrêterai là, mais pour moi c'est très important que nous fassions ce rappel en disant que le planning d'utilisation, c'est une chose, et les effets des engins, c'est encore un autre sujet.

➤➤ Emmanuel-Marie PETON, Cluster maritime français

Tout d'abord, sur l'aspect innovation, et pour reprendre au-delà de la réglementation l'accompagnement des usages dans les Aires marines protégées, le Cluster maritime français va lancer dans un plan d'action mené l'ADEME et le ministère de la Transition écologique et solidaire sur 2019-2020 un écosystème OCEAN TECH. Ce sont des choses qui existent, notamment aux États-Unis où à partir des besoins des différents acteurs en mer, nous pouvons aller identifier quelles sont des startup, des PME, des laboratoires, des centres de recherche qui ont des solutions existantes ou des gens qui pourraient nous aider à développer des solutions et donc à répondre. Quand nous parlons de la hausse de fréquentation en mer dans les Aires marines protégées et de la multiplication de ces usages, quelles sont demain des technologies qui permettront de réduire, même si nous régulons et nous limitons l'accès ?

Par exemple, nous avons plusieurs axes notamment sur la transition écologique : le navire. Vous avez parlé, Mme Pianté, de la Norvège. 2026, des navires zéro émission et zéro bruit dans les fjords. Nous n'avons pas encore de plan de ce type-là en France. En revanche, nous avons des technologies qui nous le permettraient. Il y a le sujet pour les navires de commerce, mais il y a aussi le sujet pour les navires de plaisance. Nous avons une filière nautique en France qui est très forte à l'export, qui a la capacité demain aussi bien dans l'écodesign, les biomatériaux, et les fiouls alternatifs, les carburants alternatifs ou les énergies renouvelables embarquées, d'apporter aussi des solutions pour la plaisance, le nautisme et aussi le transport de passagers.

Ce sont des choses qui vont arriver. Travaillons peut-être aussi ensemble à ces réglementations qui vont arriver dans les Aires marines protégées, mais aussi au développement de ces technologies, que ce soit aussi pour cela ou les navires de travail. Il y a les navires de pêche, les navires d'extraction de granulats, les navires de pose d'éoliennes en mer, etc. Il y a quand même ces choses qui arrivent et ce ne sont pas juste des vœux pieux.

Il y a de véritables programmes et des échéances de toute façon réglementaires, que ce soit l'Élysée, Matignon, les ministères mettent la pression aussi sur les acteurs économiques qui en ont besoin parce que de toute façon demain Ikea, LVMH, DHN, ne travailleront qu'avec des acteurs économiques propres. C'est la réalité aussi. Nous avons une bascule de ce point de vue là.

Ensuite, au-delà de cet axe de transition énergétique et écologique, il y a le sujet de tout ce qui est drone, des robots qui permettraient aussi de répondre aux besoins quand nous parlons de surveillance, de contrôle. Nous avons des robots et des drones autonomes qui permettraient peut-être dans le cadre de grandes AMP, que ce soit en métropole, mais aussi en outre-mer, de travailler en fait à ces usages-là pour la surveillance, le contrôle, le monitoring. Au-delà de cela, il y a également tout le

travail sur l'amélioration du numérique, le machine learning sur les robots, et quand nous parlons d'extraction ou de collecte d'algues qui ont été présentées de ce type-là, plutôt que parfois interdire directement certaines activités, il y a peut-être la possibilité avec les antécédents, les analyses, les données que nous avons, qui ont permis d'avoir de bonnes gestions de certaines ressources, travailler à développer des technologies, des drones, des robots qui permettent de mieux prélever des ressources et pendant un temps donné. Il y a aussi tout ce travail dans le temps, dans l'espace, par rapport aux technologies et à ce que nous pouvons améliorer. Tout cela est un travail à faire dans les prochaines années.

C'était le premier point. Deuxième point qui est un peu en lien avec le premier, sur un plan numérique. Cela a été mis dans le bilan. Tout le système d'information, etc., qui va être développé. Il y a au-delà du partage de données qui a été bien mis en avant tout le sujet en fait de la multiplication des objets connectés qui sont également sur de multiples outils et engins qui sont en mer : les navires, les ports, etc., qui permettent d'avoir des données, mais aussi de mieux connaître, comprendre le comportement de certains outils en mer, notamment les navires qui sont de plus en plus bardés de capteurs. Il faut sûrement en embarquer encore plus et travailler avec les équipementiers numériques et dans l'énergie, les électriciens, etc. pour bien comprendre la réaction de ces outils en mer, pour pouvoir travailler derrière à la sobriété et à l'amélioration de l'impact, l'analyse des comportements en mer. C'est un vrai plan numérique pour lequel nous travaillons dans le maritime, notamment la filière de la construction navale, du nautisme, les armateurs et autres, et pour lequel nous avons sûrement des choses à faire en commun pour les impacts et le déploiement peut-être de ces AMP.

Dans cette idée-là, les Aires marines protégées doivent être des vitrines de l'excellence scientifique et technologique et si nous nous fixons quelques objectifs communs, quelles roadmaps technologiques et scientifiques communes, nous allons peut-être aussi pouvoir contribuer à une acceptabilité beaucoup plus grande de la part des professionnels du grand public qui se diront : « Dans une Aire marine protégée, je participe aussi au développement de nouveaux marchés qui positionnent des entreprises françaises qui derrière vont créer de l'emploi » parce que c'est cela aussi l'enjeu.

Le troisième point sur le financement, flécher, mieux identifier des taxes, des redevances existantes pour les 170 millions d'euros nécessaires. C'est une chose, la création de nouvelles taxes, il faut faire attention parce qu'il ne faut pas se dire derrière que c'est de la fiscalité punitive. Mais en revanche, il faut réfléchir à une vision globale. Outre les AMP, il y a aussi tout ce qui est transition énergétique, créer un avantage compétitif à être vert et propre, que ce ne soit pas une punition, que ce soit un avantage, des incitations. Cela se fait aussi dans une dimension internationale, européenne, par bassin.

C'est un vrai travail à opérer et peut-être aussi trouver de nouveaux moyens d'associer les acteurs privés. Le bilan montre que les fondations, les mécènes sont importants, mais nous pensons que parfois ils sont plus importants qu'ils ne le sont réellement. Il y a peut-être d'autres associations. BMW par exemple a investi et a soutenu des unités de bio-méthanation qui n'alimentent pas des véhicules au biocarburant de BMW, mais comme ils sortent des navires propres, ils se disent : « J'investis dans ce type d'usine pour quelque part compenser d'une certaine façon ».

Il y a peut-être aussi de nouvelles façons d'associer ces acteurs-là, pas de sponsoring directement, mais pas loin, de leur donner envie parce que derrière ils ont besoin de cette image-là aussi.

Le quatrième point sur la gestion, quelques pistes : il faudrait développer et aller dans le détail pour mieux associer des acteurs privés, notamment toutes les nouvelles activités qui arrivent dans les organismes de gestion des AMP. Notamment, quand nous parlons d'aquaculture, pisciculture, conchyliculture, algoculture, il y a des vrais enjeux à leur donner de l'espace parce que c'est un enjeu d'alimentation, de biotechnologie, derrière aussi de santé « nutraceutique » et autres. Comme ils ont besoin d'eau de qualité et que nous avons aussi des développements sur l'aquaculture multi-trophique, peut-être les considérer aussi comme des AMP et donner aussi aux professionnels ce rôle-là de gestion et cela rejoint le sujet de confiance qui a été abordé ce matin.

Enfin, le dernier point sur les AMP : il faut les considérer comme outre des vitrines, des points de défense des intérêts de la France et en cela les raccrocher à la meilleure prise en compte des Outre-mer dont nous parlons beaucoup et qui sont au cœur de la stratégie Archipel France voulue par le Président de la République. Les AMP sont dans ces différents bassins. Il y a 4 bassins définis là-dessus et donc comment allons-nous vraiment profiter de ces AMP pour au-delà de l'environnement, de l'écologie, de la technologie, en faire des véritables bases diplomatiques qui défendent les intérêts de la France, de nos acteurs, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, etc... ?



PLÉNIÈRE THÉMATIQUE N°4

Un réseau intégré
dans les politiques et les territoires





CONTEXTE

Suite au Grenelle de la mer, la France s'est engagée dans la construction d'une politique maritime intégrée de la mer et du littoral fondée sur une approche écosystémique et intersectorielle. La stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) traduit cette orientation. Elle est déclinée dans le cadre des Documents Stratégiques de Façade (DSF) et des Documents Stratégiques de Bassin Maritime (DSBM), qui constituent des outils réglementaires forts d'intégration des AMP mais dont les rôles devront être concrétisés dans le cadre des futurs plans d'action et de suivi. Pour les collectivités du Pacifique, ces dispositifs ne s'appliquant pas, les AMP s'inscrivent dans les démarches de planification de l'espace maritime menées souvent dans un contexte régional avec des enjeux géopolitiques non négligeables. Le rôle attendu des AMP est alors important en matière de régulation, de gestion des activités et de suivi. L'intégration des AMP dans les politiques territoriales fait aussi appel à la cohérence terre-mer (66 % des AMP sont des sites mixtes terrestres et marins) et aux collectivités territoriales, dont le rôle en matière de biodiversité, de qualité de l'eau ou de climat, a largement été modifié depuis les récentes évolutions législatives. L'essentiel des politiques publiques est encore affecté soit au domaine terrestre, soit au domaine maritime, très peu à l'interface des deux, ce qui maintient un certain cloisonnement des actions. La question de la gouvernance de la cohérence terre-mer à instaurer reste clairement posée pour la décennie à venir. Enfin, l'intégration internationale et la coopération régionale seront également au cœur des enjeux d'intégration du réseau.

ANIMATION

- ▶ Laurent Germain, Agence française pour la biodiversité
- ▶ Appui technique : Joana Garat et Neil ALLONCLE, Agence française pour la biodiversité

COMPOSANTES ABORDÉES

- ▶ Place des AMP dans la planification en mer
- ▶ AMP, outil de la mise en œuvre des politiques de développement local et allocation de financements associés
- ▶ AMP, outil géopolitique pour la coopération régionale et les engagements internationaux
- ▶ Gestionnaires d'AMP et politiques de l'eau et de la biodiversité
- ▶ Intégration des AMP dans les politiques territoriales

INTERVENANTS

- ▶ Olivier Laroussinie, Ministère de la transition écologique et solidaire
- ▶ Sébastien Flores, Agence française pour la biodiversité
- ▶ Jean-Brice Herrenschmidt, GIE Océanide
- ▶ Jean-Eudes Beuret, Agrocampus Ouest
- ▶ Julie Bertrand, Parc naturel marin de la Gironde et de la mer des Pertuis
- ▶ Dominique Godefroy, ANEL, Parc naturel marin des estuaires picards
- ▶ Céline Martini, Province Sud de Nouvelle-Calédonie

Place des AMP dans la planification maritime

➤➤ Olivier LAROUSSINIE, Ministère de la transition écologique et solidaire

Quelques mots sur le sujet. Je ne prétends pas être exhaustif, mais pour essayer de provoquer la discussion, je commencerai par dire que, dans un monde idéal, il aurait fallu commencer par faire la planification globale et puis nous aurions eu les outils Aires marines protégées à placer aux bons endroits en rapport avec les autres enjeux et autres planifications plus précises que nous aurions fait pour telle ou telle activité ou telle ou telle considération de risques, de cultures, etc. Dans le monde réel, nous avons d'abord fait des Aires marines protégées. Nous avons commencé à planifier l'éolien en mer. Nous avons déjà pas mal de choses sur le transport maritime, etc..., et puis à un moment, nous nous disons que nous allons essayer de mettre tout cela ensemble et de façon intégrée. Je pense qu'en France, nous avons eu l'intelligence de dire : « Nous n'allons pas faire le socio-économique d'un côté et l'environnement de l'autre ».

Nous mettons en œuvre en métropole comme le disait Laurent en même temps deux directives européennes dans un cadre qui en fait est plus global puisque les documents stratégiques de façades, c'est mer et littoral et ce sont y compris les questions de risque, de culture, que vous n'allez pas forcément trouver dans les directives européennes. Je rappelle toujours que nous ne sommes pas en train de faire cela parce que nous mettons en œuvre des directives européennes, c'est le contraire. Nous mettons en œuvre notre document stratégique de façade. À cette occasion, il se trouve que nous mettons en œuvre deux directives européennes et que nous sommes le seul pays européen à faire cela. Après, que nous n'y arrivions pas vraiment, ce n'est pas étonnant parce que c'est très compliqué. Là, nous avons un premier volet stratégique qui vient d'être approuvé par les Préfets. C'est un énorme effort de collecte d'information, de mise en forme, de discussions avec les acteurs.

Nous allons avoir des insatisfactions peut-être, mais il fallait commencer. Je pense que nous allons capitaliser là-dessus. Là, nous discutons plan d'action. J'en viens quand même à la question des Aires marines protégées là-dedans. Je disais, nous les avons faites avant de faire la planification. Nous ne les avons quand même pas faites n'importe comment. Pour ceux qui étaient déjà dans ces débats dès le début, nous avons quand même essayé aussi de regarder les considérations socioéconomiques et essayé de placer la première et la deuxième stratégie au bon endroit. Bien évidemment, on dit « Aire marine protégée ». Vous savez que cela recouvre énormément de situations et de statuts différents et je retiendrai 2 catégories. Déjà, il y en a quand même une dans laquelle nous allons avoir les Parcs naturels marins nationaux, les grandes Réserves naturelles, le DPM affecté au Conservatoire ou en fait là nous avons vraiment une logique de territoire et de projet de territoire. Vous avez une gouvernance du territoire.

Vous avez une responsabilité complète. Quand vous êtes dans un site Natura 2000, c'est le prototype de l'autre catégorie ou même quand vous faites un arrêté de protection de biotope, en fait vous vous intéressez à un endroit parce qu'il a un intérêt particulier pour tel ensemble d'espèces ou d'habitats, mais nous sommes vraiment dans l'outil de la planification, nous ne sommes pas dans un projet de territoire qui lui-même porte une logique de planification. Nous pouvons peut-être distinguer les deux et ce n'est pas un hasard si sur les cartes des vocations qui viennent de sortir, nous

trouvons les parcs naturels marins, les parcs nationaux et les Bouches de Bonifacio parce que c'est une Réserve naturelle qui a une taille qui, de toute évidence, en fait l'équivalent d'un Parc. C'est le premier constat que je ferais.

Je vais dire un mot sur l'Outre-mer. D'abord, nous voulons appliquer le même principe de planification. Dans le bilan, je n'ai pas très bien compris pourquoi nous serions amenés à dire que nous le ferions moins bien sous prétexte qu'il n'y a pas de directive européenne. Nous pouvons le faire aussi intelligemment sans le faire autant de précision et de côté analytique. J'espère que nous ferons quelque chose d'utile. Par contre, la vraie différence outre-mer, c'est que les échelles ne sont pas les mêmes. Nous ne pouvons pas comparer 2 bassins maritimes parce que comparer Saint-Pierre-et-Miquelon avec l'Océan indien, c'est quand même un peu compliqué. Je ne parle pas du Pacifique. Nous avons ces grandes Aires marines protégées qui font toutes les ZEE. En fait, la question n'a plus de sens de la place des AMP dans la planification maritime puisque de fait ce sont elles qui la font.

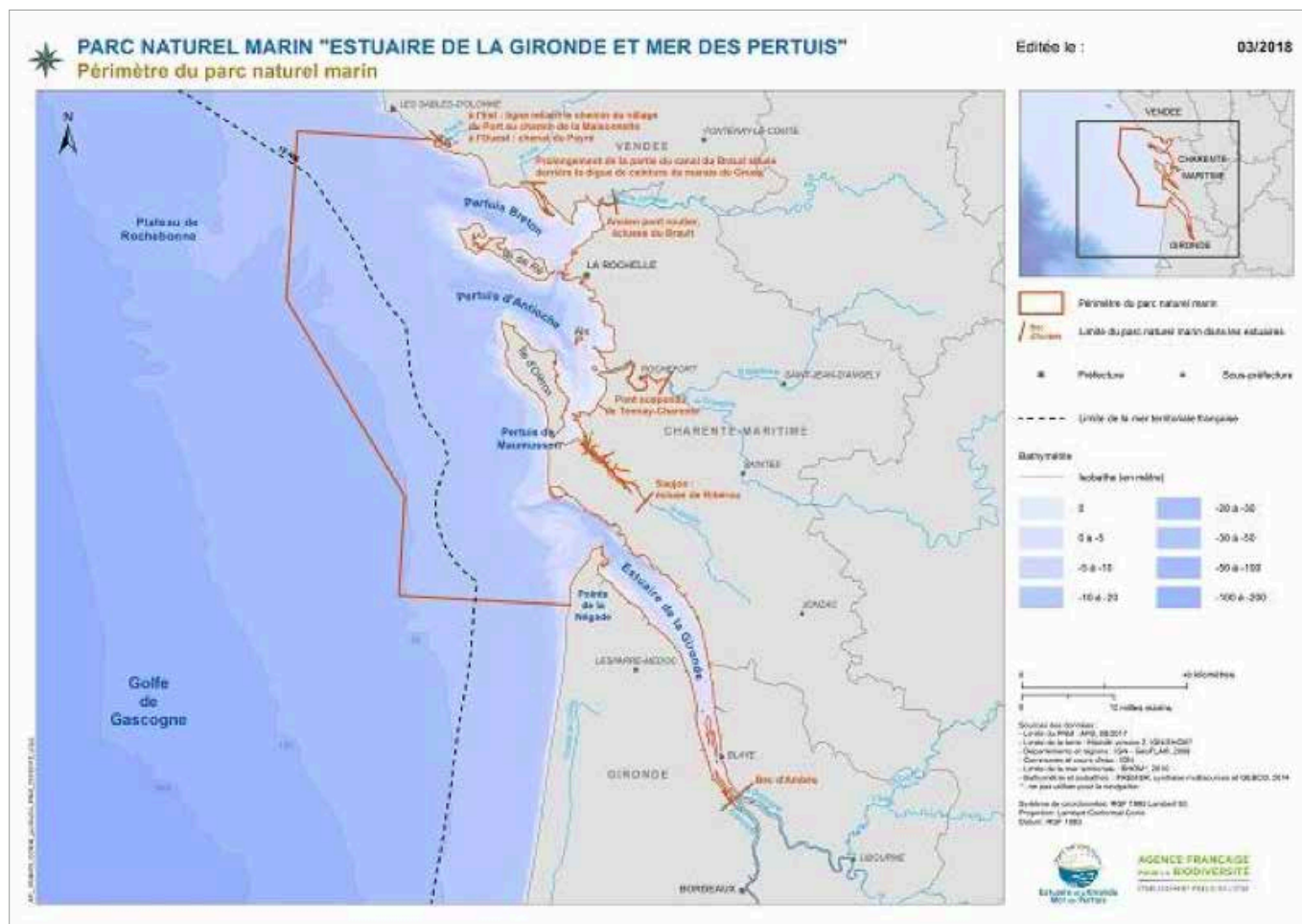
La carte des vocations du Parc naturel marin de Mayotte, c'est la carte des vocations que nous aurions dans un document stratégique de façade si Mayotte était une façade maritime. En fait, je le sens comme cela, Mayotte dans cette expérience au départ n'était pas un projet sur la ZEE, mais sur le lagon et puis la discussion avec les pêcheurs a amené à dire : « Il faut sortir du lagon parce qu'il faut arrêter de pêcher dans le lagon. Il faut que nous puissions pêcher un peu plus et il faut nous protéger un peu plus ». Nous avons commencé 25 nautiques et puis 50 et puis à la fin c'était la ZEE. Nous étions bien dans une logique d'aménagement du territoire et de planification à cette échelle-là. Je pense que ces Parcs qui font toutes les ZEE se sont un peu faits par défaut de la planification. Nous n'aurions peut-être pas fait cela si nous avions eu la planification avant. Je ne sais pas. Peut-être que si quand même parce que Mayotte ne se sent peut-être pas très bien dans un document stratégique de bassin dans lequel nous parlons aussi des terres australes. On se sent peut-être moins concerné à Mayotte.

Je suis allé à un Conseil maritime ultramarin aux Antilles. J'ai bien compris que la logique géopolitique de l'arc antillais et de la Caraïbe, c'était sympa, mais quand on est Martiniquais, on commence par s'intéresser à ce qui se passe autour de la Martinique. Là, le Parc naturel marin offre ce service-là. Je n'en dis pas plus parce que nous pouvons aller loin et puis il ne faut pas que je sois le seul à parler.

➤➤ Julie BERTRAND, Parc naturel marin de la Gironde et de la mer des Pertuis

Selon moi, le DSF offre avant tout un cadre commun pour l'ensemble des Aires marines protégées d'une façade. C'est-à-dire qu'il y a des orientations communes, un tronc commun. Même si nous avons des objectifs propres à chaque aire marine protégée, à chaque territoire, nous avons ces orientations communes qui nous aident aussi à opérer ce changement d'échelle, c'est-à-dire prendre en compte ce qui se passe à notre échelle territoriale qui est celle du périmètre de l'aire marine protégée, à une échelle infra qui est aussi de prendre en compte des spécificités de certains sites dans notre Parc naturel marin et de s'intégrer et de contribuer à un outil de planification et de gestion à une échelle biogéographique plus vaste.

Cela me semble important qu'à l'échelle de l'ensemble des Aires marines protégées d'une façade, nous ayons maintenant des stratégies à cette échelle. Il me semble intéressant aussi de rappeler que la planification maritime certes peut être un objectif en soi, mais que c'est aussi une composante, voire un préalable à des objectifs



de gestion. Il me semble qu'il faut le rappeler, c'est-à-dire qu'il y a effectivement la planification stratégique, spatiale, mais que quelque part on se pose très vite la question : comment met-on en œuvre, comment suit-on, comment évalue-t-on ? Nous, nous sommes gestionnaires d'Aires marines protégées. L'articulation avec un DSF va se poser en termes de gestion. Il me semble qu'en tant qu'aire marine protégée, à la fois nous sommes des acteurs de la planification à notre échelle et que nous sommes contributeurs de la planification à l'échelle de façade.

À ce niveau, cela pose tout de suite des questions : comment arrivons-nous à équilibrer un principe de subsidiarité qui est affiché dans les DSF et notamment dans les cartes de vocation ? Pour ce qui nous concerne au niveau de la carte de vocation du DSF Sud-Atlantique, il y a un secteur qui est celui du Parc naturel marin avec comme orientation les orientations de gestion qui sont inscrites dans le décret de création du Parc, et donc un principe de subsidiarité affiché dans la phase stratégique et en même temps un principe de compatibilité de notre plan de gestion avec le DSF qui pose aussi la question : comment intègre-t-on au mieux les orientations du DSF dans le document de gestion ? Autant, à ce stade-là de la stratégie, la cohérence est là. Autant, les questions se posent dans la mise en œuvre. C'est-à-dire comment va-t-on réussir cet équilibre entre principe de subsidiarité et prise en compte à l'échelle locale d'objectifs qui sont à une échelle plus vaste ? Je ne sais pas si nous y travaillerons dans les ateliers, mais cela me semble être une question à travailler collectivement.

Tu demandais, Laurent, si les membres du Conseil de gestion s'y retrouvent, plus ou moins. Il y a eu beaucoup de questions puisqu'en fait en ce qui nous concerne, nous avons élaboré le plan de gestion du Parc naturel marin en même temps que s'élaborait le document stratégique de façade. Effectivement, nous tâtonnions les uns et les

autres. En même temps, nous pouvions nous appuyer sur les retours d'expérience de la DIRM. La DIRM pouvait s'appuyer aussi sur ce qu'ils voyaient se passer au sein du Conseil de gestion. Très vite, il y a des membres du Conseil de gestion, des porteurs de projets en particulier et des élus locaux qui ont dit : « Mais comment tout cela s'articule-t-il et notamment avec des questions juridiques ? C'est-à-dire, nous avons un DSF qui est opposable, un plan de gestion qui ne l'est pas. En même temps, nous voyons la carte des vocations du parc apparaître dans la carte des vocations du DSF qui lui est opposable.

Est-ce que notre carte des vocations devient opposable ou pas ? Toutes ces questions-là se sont posées de façon très prégnante et également sur ce principe de compatibilité. Nous sommes en train d'élaborer le 1^{er} plan de gestion du parc. Est-ce qu'il va falloir le réviser dans 1 an au moment où le DSF sortira ?

Ce sont des questions de cet ordre-là qui a valu à la DML de rédiger une note qui est annexée à notre plan de gestion, avec aussi des spécificités. Quand on est dans une Réserve naturelle nationale, par exemple on a une réglementation propre. Effectivement, il y a ce principe de compatibilité, mais une réglementation qui existe dans les Réserves et dans les Parcs naturels marins, la capacité du Conseil de gestion à émettre des avis conformes. Est-ce qu'un avis conforme en termes d'opposabilité, c'est supérieur, inférieur à un DSF ? Cela a été clarifié. L'avis conforme par exemple à un niveau d'opposabilité supérieur à celui du DSF.

Ces questions de compatibilité, de mise en cohérence, etc. appellent une autre remarque de ma part qui est de dire la recherche de cohérence évidemment, mais il ne faut pas gommer non plus les spécificités de chaque outil. Pour rendre lisible tout cela auprès des acteurs locaux, c'est quand même un vrai boulot. À l'échelle d'un Parc, nous nous devons de rendre lisible tout cela, à la fois l'intégration de différentes directives européennes (DCE, DCSMM, directives oiseaux, directive habitat faune-flore), mais à une échelle plus territoriale aussi. La question, c'est comment rendre lisible et à la fois montrer que tout cela est cohérent, mais que chaque dispositif a bien été créé pour une question particulière ?

Gestionnaires d'AMP et politiques de l'eau et de la biodiversité

➤➤ Joana GARAT, Direction régionale de l'Agence française pour la biodiversité

Cela a été un peu abordé ce matin. Nous avons quand même parlé du lien terre-mer. Si nous faisons le bilan, lors de la révision des SDAGE, dont un encore en cours, mais qui se termine, il y a eu une recherche de cohérence entre politiques de gestion des eaux superficielles et des eaux marines. Donc, une recherche d'articulation de la DCE et de la DCSMM. Il y a eu également un travail de recherche d'articulation avec tout ce qui est la thématique inondation avec la directive inondation. Finalement, est-ce que déjà cette articulation a été suffisante lors du cycle qui se termine ? Du coup, il y a eu également les gestionnaires d'AMP qui sont devenus membres des CLE, qui sont les Commissions Locales de l'Eau qui est l'organe de gouvernance des SAGE. Nous pouvons voir aussi par rapport au SDAGE qu'il y a eu un lien avec la planification en mer puisqu'en tout cas sur la façade Sud Atlantique et le Bassin Adour-Garonne, il y a un lien terre-mer justement qui a été fait pour bien articuler ces deux directives.

Nous parlons politique de l'eau, mais il y a également la politique de la biodiversité où il faut essayer de mieux articuler ce qui se passe en biodiversité terrestre au sens large et également en mer. Il y a eu des évolutions puisque les Agences de l'Eau ont la possibilité d'intervenir davantage dans l'appui aux politiques sur la biodiversité marine. Les Parcs naturels marins et également les Parcs nationaux ont la possibilité via les avis conformes en fait de se prononcer sur des autorisations d'activités aussi bien en mer, mais également à terre. Bien pour accentuer ce lien terre-mer. Il y a des expériences de coopération pour améliorer cette cohérence terre-mer qui sont en cours sur Marseille ou Brest. Ce que nous pouvons voir, c'est qu'au niveau de la deuxième Stratégie nationale biodiversité, la stratégie AMP n'a été qu'une des déclinaisons 'mer' de la SNB, mais finalement nous avons peu travaillé sur le lien terre-mer et cette stratégie nationale biodiversité finalement a été peu cadrante par rapport aux autres politiques qui traitent de la mer, que ce soit la DCSMM Natura 2000. Il y avait peu également de dispositifs d'engagements qui étaient tournés vers les acteurs maritimes.

Ce que nous pouvons voir comme enjeux ou perspectives, par rapport finalement à ce recul puisque là nous avons le cycle SDAGE qui est en train de se terminer, c'est la révision des SDAGE qui est en cours. Comment mieux aligner les objectifs de la qualité de l'eau entre eau continentale et eau marine? J'ajouterais également une question puisque sur le territoire Adour-Garonne, il y a un gros enjeu de gestion quantitative. C'est vrai que nous en avons un peu parlé, par rapport aux changements climatiques, cela va être toutes les répercussions de diminution des débits d'eau douce. Cela a une grande répercussion au niveau du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde. Également, en fait la prise en compte systématique des objectifs communs. Les objectifs des AMP sont pris en compte dans les SAGE via les CLE, mais ne pas raisonner aussi qu'à l'échelle des SAGE du littoral, mais également plus en mont selon les enjeux. Comment renforcer également la coopération entre aires protégées terrestres et marines?

Dans les autres questions à se poser, c'est la solidarité à l'échelle du bassin versant, notamment par rapport à la question de la qualité de l'eau, de la gestion quantitative, mais également cela a été évoqué aussi ce matin par rapport à la thématique du risque et de la submersion marine. Comment bien articuler tous ces enjeux à l'échelle d'une AMP? Enfin, dans les autres questions à se poser, comment faire finalement de la SNB une stratégie vraiment intégrative de tous les enjeux, y compris marins et littoraux? Je vais passer la parole à Sébastien. Nous allons parler de l'articulation finalement entre les Aires marines protégées et la Stratégie nationale biodiversité. En fait, comment mieux intégrer les enjeux des AMP dans des politiques là et également, mais cela fera le lien avec la composante qui vient sur la SRB puisque les régions sont les chefs de file maintenant des collectivités avec la Loi NOTRe sur la biodiversité? Comment mieux articuler tout cela?

➤➤ Sébastien FLORES, Agence française pour la biodiversité

Ma carrière récente m'a amené finalement à piloter ces dernières années le début de la mise en place de la directive-cadre stratégie milieu marin (DCSMM) avec les 1^{ers} plans d'action milieu marin et puis à travailler avec l'Agence des Aires marines protégées dont nous assurons le suivi au ministère. Moi qui ne suis ni un marin ni un maritimiste, j'ai pris plaisir à découvrir ce secteur, ces réseaux, ces sources d'innovation, ces problématiques. Désormais, je suis à l'Agence Française pour la Biodiversité en charge des collectivités, de la politique territoriale, de travailler avec les Conseils régionaux pour créer des Agences régionales de Biodiversité et de mobi-

liser les collectivités locales françaises sur la biodiversité avec une initiative que nous avons récemment lancée « Territoires engagés pour la nature ». Le constat que nous faisons en passant d'une sphère à l'autre est assez intéressant intellectuellement, mais est quand même d'essayer de casser les silos parce que malgré tout, tout un chacun, que ça soit dans les grandes ONG, du côté de l'État, dans les secteurs professionnels, y compris des collectivités, nous sommes dans des démarches de silos.

Aujourd'hui, sur la politique Aires marines protégées, des élus de l'ANEL sont à l'aise, mais aurait-on ce même débat par exemple avec des élus de l'Association des intercommunalités ou l'Association des maires de France ? Demain, si vous parlez des SDAGE, des SAGE avec l'Association nationale des Élus de bassins, ils sont à l'aise, mais élargissons le propos. Du coup, c'est un effort à faire de part et d'autre pour essayer de casser ces silos. Prenons en tout cas ce sujet-là des Aires marines protégées et voyons comment, par rapport au schéma qui a été présenté tout à l'heure par Laurent Germain, ces nouvelles tendances, des choses peuvent avancer.

Le sujet de la nouvelle stratégie, c'est de pouvoir cranter des choses par rapport à la suivante et pouvoir avancer. Il ne faut pas revenir en arrière. Au Grenelle de l'Environnement, tout a été compris. Nous pouvons revenir sur le rapport qui s'appelait gestion intégrée de la mer et du littoral par Jérôme Bignon à l'époque, Agnès Vince et Isabelle Autissier. Tout était écrit pour la décennie à venir. À un moment donné, effectivement, les lieux de discussions doivent laisser aussi la place à l'action parce que la société civile de toute manière y est prête, nous y invite. Il suffit de voir les mouvements de jeunesse liés au climat. Nous ne pouvons ni opposer des sigles, ni des organisations en silo à ces mouvements-là, il faut avoir des réponses organisées.

Aujourd'hui, les grands vecteurs sont les grandes régions puisque la régionalisation, c'est un fait, avec les Fonds européens, la gouvernance qui s'en suit, l'intercommunalité. Le gouvernement précédent a divisé par 2 le nombre d'intercommunalités. Il y avait 3 000, il n'y en a plus que 1 500.

Vous arrivez à l'association qui fédère toutes les intercommunalités, ils ont des compétences exclusives désormais. Nous pouvons parler 2 minutes des AMP. Que doivent-elles traiter ou que subissent-elles ? Elles subissent encore de la pollution, l'artificialisation qui vient de la terre et pas que des communes rétro-littorales, de tout le Bassin Loire-Bretagne, de tout le Bassin Rhône-Méditerranée Corse. Elles doivent en tout cas essayer de prendre à bras-le-corps les ressources halieutiques. Quel est le sujet derrière ? C'est celui de l'alimentation. Les élus aussi s'en occupent.

Ces sujets-là sont pris à bras-le-corps par ces institutions-là qu'il ne faut pas qualifier de terrestres, qui ont des outils qu'ils adressent à la société et dont il faut que les maritimes et les Aires marines protégées soient dans ces débats. Un exemple pour ce qui concerne les collectivités, c'est aujourd'hui la mise en place des plans alimentaires territoriaux. Nous pouvons imaginer que dans de grandes régions littorales qui ont une vraie vocation maritime : Occitanie, Bretagne, Pays de la Loire, dès lors que les collectivités sont toutes sur ces problèmes-là, c'est voir comment nous pouvons clipper ces sujets de filières courtes aussi en lien avec les produits aquacoles et les produits de la pêche de qualité locale. Du coup, après, nous arrivons aussi à tirer les sujets : la pollution, l'artificialisation des sols et trouver les mots-clés aussi qui résonnent dans ces sphères-là. Il faut trouver des passeurs qui soient légitimes.

Les passeurs légitimes, ce sont aussi les élus de la République de sorte qu'ils puissent être à l'aise dans la grande famille des Aires marines protégées, des gens qui sont dans des Comités de gestion, des Conseils maritimes de façades, à la CRML, mais qui sont aussi à l'aise vis-à-vis d'interlocuteurs du Conseil régional, dans le Comité

régional Biodiversité et qui puissent être reconnus de part et d'autre pour des mandats de 5 à 10 ans ou de cycles au sein des Aires marines protégées. Il faut détecter ces passeurs et quelques sujets qui font passerelle. Le jeu de l'artificialisation qui est aujourd'hui pris à bras-le-corps et à très haut niveau, c'est quasiment le seul sujet sur l'écologie que prend le Président de la République aujourd'hui (l'artificialisation des sols). Vous allez me dire, c'est peut-être très limitant par rapport au sujet des Aires marines protégées. C'est peut-être un angle. Néanmoins, c'est un sujet puissant et si nous le prenons puissamment par tous les bouts de l'échelle, en multisectoriel comme le disait Jean-Eudes, ce sont des choses qui peuvent nous faire gagner des échelons par rapport à la mise en œuvre de nos stratégies. Casser du silo, c'est important.

►► Julie BERTRAND, Parc naturel marin de la Gironde et de la mer des Pertuis

Je confirme ce que vient d'évoquer Sébastien, c'est-à-dire que nous avons vraiment une réelle difficulté à travailler ce lien terre-mer en particulier parce que nous avons des dispositifs encore trop sectoriels d'un point de vue géographique. Nous avons de plus en plus de dispositifs, de politiques littorales, mais qui sont quand même avant tout terrestres. Pour moi, le lien terre-mer est multiple. Au niveau d'une AMP, c'est à la fois les problématiques de qualité de l'eau et ce sont celles qui sont ressorties depuis ce matin. Tu viens de citer les enjeux quantitatifs. Ce sont à la fois ce qui arrive en termes de volume d'eau douce à partir des fleuves, mais c'est aussi la gestion hydraulique des marées en termes d'aire marine protégée qui sont à côté de marées littorales. C'est aussi en termes de biodiversité des zones fonctionnelle sur les oiseaux notamment qui sont à cheval terre-mer.

Je dirais que nous arrivons un peu plus à le prendre en compte notamment parce que c'est écrit dans le document : 66 % des Aires marines protégées sont en fait des territoires mixtes terre-mer. J'ai l'impression que sur les problématiques zones fonctionnelles oiseaux, nous sommes quand même à peu près outillés et l'OFB demain doit relever ce défi d'intégrer un peu mieux le lien terre-mer.

Pour moi, il y a une problématique de gouvernance, c'est-à-dire que dans un Conseil de gestion de Parc naturel marin par exemple, il y a très peu d'acteurs terrestres. Quand on est dans une Commission locale de l'eau, ce sont avant tout des acteurs terrestres et très peu d'acteurs maritimes. Ce sont souvent les élus locaux qui peuvent effectivement faire le lien entre les deux. Comment mobiliser les élus locaux, les collectivités sur ce lien terre-mer ? Il me semble que c'est crucial.

Après, nous avons une réelle difficulté à aller de plus en plus sur l'amont. C'est-à-dire que nous, nous sommes sur le bassin versant de l'Estuaire de la Gironde qui remonte jusqu'au Tarn. Ce n'est pas le Parc naturel marin tout seul qui va aller sensibiliser l'ensemble des Commissions locales de l'eau ou des différents SAGE répartis sur le bassin versant. Nous sommes membres de droit des CLE, des SAGE côtiers. Il y en a 7, c'est déjà pas mal, mais plus en amont nous sommes en incapacité de faire. C'est là où un SDAGE par exemple se doit de prendre en compte ce point, c'est-à-dire qu'il y a à la fois la sensibilisation un peu au quotidien des acteurs les plus côtiers et puis il faut que les Schémas directeurs intègrent de plus en plus cette problématique.

AMP, outil de la mise en œuvre des politiques de développement local et allocation de financements associés

➤➤ Dominique GODEFROY, Parc naturel marin des estuaires picards

Les PNM aujourd'hui ne peuvent pas être à la hauteur d'un outil de développement local tel qu'ils sont aujourd'hui conçus et pourvus. Je pense que même si leur gouvernance leur donne cette vision-là puisque c'est une gouvernance multiple où nous retrouvons les acteurs de l'environnement, les acteurs économiques, les collectivités territoriales, l'État et puis un certain nombre d'experts, qui reflète bien en général sur un territoire la diversité et puis la composante des intervenants sur le milieu marin. Nous pourrions simplement nous dire : « Tiens, chouette, un petit Parlement de la mer qui va enfin s'occuper d'une partie d'un territoire et qui va pouvoir tracer des orientations, définir des choix, etc. ».

Mais nous voyons qu'en réalité, hormis un aspect environnemental important, le Parc marin ne peut pas aujourd'hui se positionner fermement et déterminer des orientations. Il accompagne, il se positionne par rapport à des choix économiques qui viennent de l'extérieur. Il peut appuyer certains choix, mais son pouvoir décisionnel est quand même limité à une fonction d'avis et l'avis conforme ne s'applique qu'à un avis sur l'impact éventuel au niveau de l'environnement. Nous l'avons vu, quand l'État veut se passer de l'avis d'un parc, il sait le faire. Je ne vais pas revenir sur l'éolien Dieppe-Le-Tréport qui n'est pas tout à fait du fait de l'État, mais qui est quand même de la responsabilité de l'État qui n'a pas su surveiller sa nouvelle loi sur la biodiversité.

Il y a eu des petites modifications qui viennent malheureusement pour nous complètement court-circuiter un sujet sur lequel nous avons débattu pendant près d'un an et demi. Nous avons même fait une commission économique qui n'était pas du tout dans notre vocation. Nous avons associé les pêcheurs à cette commission économique, ce qui nous paraissait important, mais complètement inconcevable de ne pas aborder la partie économique en même temps que celle environnementale. Pourtant, c'est bien un avis environnemental qui a été pris, pas par nous puisque nous avons donné un avis défavorable, mais par l'Agence Française pour la Biodiversité qui elle a pris un avis favorable et qui n'a pas effectivement suivi le Parc marin. Quand on veut s'en passer, on peut le faire. Ceci étant, je module cela en disant quand même que toutes les recommandations que le Parc a formulées ont été reprises et que la plupart des mesures que nous avons pu préconiser sont ressorties par la suite.

Deuxième exemple, nous sommes en train d'avoir un dossier phénoménal sur la Baie d'Authie qui est une Baie remarquable au sein du Parc marin. Je ne sais pas du tout comment nous allons réagir cette fois-ci parce que la première fois nous avons tous démissionné. Nous sommes tous revenus parce que nous étions confiants un petit peu dans ce qui pouvait se mettre en place, mais le Préfet prend une mesure d'urgence concernant la Baie d'Authie qui court-circuite l'autorité environnementale, le Parc marin. Conclusion : travaux de 350 000 m³ de sable, travail pendant 6 mois de camions qui vont modifier toute la Baie d'Authie, les reposoirs à phoques, détruire les gisements de coques, modifier toutes les frayères. Bref, où est le Parc marin là-dedans ? Il est mis de côté.

Nous finissons par nous poser des questions. Est-ce que nous sommes un outil de développement ? J'allais dire quand cela arrange, oui, on peut l'être et quand cela dérange ou quand cela pose des problèmes, on n'y est plus. Sérieusement, nous

pensons à l'évolution du statut de ces Parcs marins. Je suis convaincu que l'aspect environnemental est une chose, mais que demain nous devons associer les acteurs qui sont dans les Conseils de gestion pour que nous ayons quand même un avis beaucoup plus pesant sur les choix et les orientations économiques qui se font sur notre territoire. Je pense que c'est très important si nous voulons que les gens soient entendus et écoutés. Un Parc marin, c'est une petite démocratie participative. Je peux vous dire qu'après un Conseil de gestion, je ne pense qu'à une chose, c'est aller me reposer, mais c'est passionnant. Je me tourne vers la Directrice pour l'encourager, c'est passionnant.

C'est vrai que nous pourrions être un acteur si on avait un petit peu plus élargi les compétences de ce parc. Nous ne désespérons pas. C'est ce que nous allons demander. Je pense que les élus du littoral vont demander à ce que les Conseils de gestion soient dotés d'un regard sur les développements économiques de territoires, sachant que ces Conseils de gestion doivent être équilibrés entre les différents acteurs. Souvent, la plupart d'ailleurs le sont. Les collectivités territoriales et les élus qui s'y engagent ne le font pas parce qu'ils ont un intérêt politique dans un Parc marin ou alors je les invite à démissionner tout de suite, ce n'est pas du tout l'objet, mais il y a un intérêt de développement économique de territoire.

Même si au niveau du Parc d'Iroise par exemple, il y a pu y avoir quelques problèmes, nous voyons que certains conflits se règlent à travers le Parc marin. Certains passent à côté, mais certains conflits peuvent se régler. Nous voyons que ce genre de structure a quand même son intérêt et je crois que c'est un modèle. D'ailleurs, il m'a semblé à un moment donné que nous envisagions d'étendre ce modèle et puis tout de suite cela s'est refermé parce que c'était peut-être un peu trop ouvert. Je pense qu'il y a quelque chose à faire pour donner ce petit plus. Il n'y a pas grand-chose à faire justement pour donner ce petit plus, j'espère que nous allons évoluer dans ce sens-là.

➤➤ Jean-Brice HERRENSCHMIDT, GIE Océanide

En Océanie, nous avons plusieurs modèles en fait en termes d'Aire marine protégée et du lien à l'économie. Partout, il y a une revendication effectivement d'être plutôt dans une logique d'aire marine gérée pour reprendre les termes pris en Polynésie française. C'est-à-dire prendre en compte les pêcheurs et faire en sorte qu'une aire marine protégée ne soit pas de la conservation à tout crin et que ce soit plutôt un support à de la préservation des ressources et si possible essayer d'encourager du développement touristique. Là, il faut faire attention parce qu'il y a des Aires marines protégées qui ont commencé à essayer de raisonner en termes de préservation de ressources. En réalité, ce qui s'est passé, c'est que cela a donné lieu à des zones fermées à la pêche à différents endroits et nous n'arrivons pas à démontrer que cela a permis un réel développement de la pêche.

En tout cas, la capacité des pêcheurs n'a pas augmenté et les pêcheurs disent plutôt qu'ils pêchent moins qu'avant et que la ressource n'est pas forcément là à la clé. Sur l'argument de dire, «on ferme des zones, cela va permettre aux pêcheurs d'avoir une ressource supplémentaire», pour l'instant, nous sommes un peu dans l'expectative en Océanie où nous observons. Nous avons très peu de données aussi. Il faut savoir qu'en termes de connaissance, nous avons une grande difficulté pour suivre cela et voir si l'effet Réserve fonctionne effectivement. C'est la première chose. Après, il faut voir que dans d'autres modèles d'AMP, on nous présente l'AMP parfois comme étant la ressource elle-même. C'est-à-dire que c'est elle qui, parce que vous allez avoir un label AMP, va arriver du monde. Le projet de territoire est de devenir attractif pour faire venir des touristes et montrer des raies, des tortues, etc.

L'AMP va devenir un outil de développement local parce que cela va entraîner des flux. Il y a vraiment discussion, parce que les gens en Océanie n'ont pas forcément envie d'avoir des hordes de touristes qui viennent chez eux. Il y a plutôt des freins à ce développement. En tout cas, nous ne voulons pas d'un tourisme de masse et les Océaniens veulent assez peu de cela. Nous voyons ce que cela fait à Bora-Bora par exemple en Polynésie.

Souvent, nous dénonçons l'antinomie qu'il y a entre vouloir protéger finalement des écosystèmes ou même des services écosystémiques pour les populations locales et finalement augmenter la fréquentation qui elle va menacer pour le coup votre système. Nous avons aussi beaucoup de débats autour de la capacité de l'AMP en tant que ressource elle-même, c'est-à-dire pas préservation de la ressource, mais AMP ressource. Ce n'est pas non plus un modèle qui plaît beaucoup et qui est forcément soutenu.

Après, ce qui marche beaucoup mieux, alors moins dans les territoires français, mais dans le reste du Pacifique, c'est l'AMP en tant que ressource sur un marché de subventions internationales. Cela marche du tonnerre de Zeus. Nous avons des milliers d'AMP dans le Pacifique qui sont soutenues par différentes fondations. À Vanuatu, le pays à côté de la Nouvelle-Calédonie, nous avons quand même 600 ONG présentes. C'est quand même juste faramineux. Il y a de tout bien entendu. C'est-à-dire que là, nous avons un marché mondial de la subvention. En Océanie, ils sont très forts là-dedans. Par contre, cela marche très bien. Effectivement, cela crée du développement local ponctuellement. C'est-à-dire que cela donne une manne, une rente qui souvent est provisoire. Le souci, c'est que quand cela s'arrête, c'est le drame.

Il y a l'exemple des îles Salomon où il y a cette communauté qui avait des pratiques notamment de chasse au dauphin traditionnelle où on massacrait un certain nombre de dauphins. Il y a une ONG qui est arrivée, qui a financé beaucoup de choses et du coup, le jour où cela s'est arrêté parce que le financement a pris fin, la communauté locale a fait une espèce de grand massacre de près de 80 ou 90 dauphins pour se venger de l'arrêt du truc. Nous ne sommes pas vraiment dans un modèle de développement durable, ni d'un point de vue environnemental ni d'un point de vue économique. Je dirais, ce qui intéresse le plus en Océanie, au-delà du développement économique, c'est ce que nous mettons derrière le mot développement en fait. Si vous parlez de développement économique, les modèles océaniques ne sont pas pour l'instant vraiment des modèles que nous puissions exporter à mon avis.

En revanche, l'AMP comme support d'un développement humain, c'est-à-dire du point de vue de l'éducation, nous l'avons bien vu avec les aires marines éducatives nées en Polynésie ou aux Marquises, mais c'est vrai également dans plein d'autres aires marines où nous travaillons avec les communautés locales et où il y a des associations locales et des jeunes qui sont impliqués. Cela a quand même un impact sur les cohésions sociales, sur la revalorisation des territorialités anciennes et coutumières, sur la revalorisation culturelle, notamment dans des territoires où il y a eu colonisation et des frustrations terribles apportées par la colonisation. Le fait de faire simplement un travail avec les anciens et les gamins pour retrouver les noms des poissons. Nous avons fait un gros travail dans plein d'aires marines protégées, d'ailleurs plus largement avec le Patrimoine mondial en Calédonie.

Nous avons des communautés où nous retrouvons encore 120 à 130 noms en langue vernaculaire, et où nous arrivons encore à nommer 340 à 350 espèces. Les jeunes ne le savent pas. Ils redécouvrent cela. Cela crée une émulation, quelque chose qui certainement en termes d'investissement avec retour sur investissement. Nous n'en sommes pas là. Mais le retour sur investissement d'un point de vue humain,

par contre, est très intéressant. Par contre, il y a un vrai support de développement humain, y compris sur de nouvelles normes qui arrivent souvent des pays anglo-saxons d'ailleurs : la valorisation des femmes dans les plans de gestion, la valorisation de la jeunesse avec tous les problèmes de jeunesse qu'il y a dans les territoires océaniques. Du point de vue du développement humain par contre, il y a très certainement des modèles et des choses dont nous reparlerons tout à l'heure sur la notion de territoire d'ailleurs.

Intégration des AMP dans les politiques territoriales

➤➤ Joana GARAT, Direction régionale de l'Agence française pour la biodiversité

Cela a été évoqué ce matin à différentes reprises. Au niveau du bilan, nous avons des collectivités qui peuvent être gestionnaires d'AMP, notamment pour certains sites Natura 2000. Après, elles sont également membres du Conseil de gestion de PNM. Ainsi, il y a beaucoup de collectivités impliquées sinon dans la gouvernance des AMP. Il y a également du coup le cas particulier des collectivités du Pacifique qui ont la compétence de gestion et qui sont, de fait, gestionnaires d'AMP. Il existe différentes initiatives pour que les collectivités s'engagent dans la gestion d'AMP. Un des dispositifs de la Stratégie nationale biodiversité qui est Territoire engagé pour la nature. Il y a également une expérimentation via la SNML qui sont les Territoires maritimes et littoraux à valeur d'expérience et de nombreux appels à projets en cours en fait qui visent à ce que les collectivités s'impliquent davantage dans la gestion des AMP avec tout ce qui est solution fondée sur la nature ou via les appels à projets qui visent les risques naturels. Dans un deuxième temps, il y a également la mise en place des Agences régionales pour la biodiversité. Elles doivent venir en appui aux collectivités et aux acteurs. Fin 2019, nous aurons 7 ARB créées et 7 ARB dont le processus est engagé.

Dans les questions à se poser, cela a déjà été évoqué au cours des précédentes composantes, il y a l'articulation entre les AMP et la planification territoriale littorale et maritime, les différentes échelles, à mettre en regard avec les compétences des collectivités en termes d'aménagement du territoire, de planification, également, aux différentes échelles, que ce soit l'échelle communale, intercommunale, départementale, régionale. Quel est également le rôle des AMP pour la mise en cohérence de ces différentes échelles de planification territoriale entre elles? Quel appui pouvons-nous apporter aux collectivités pour intégrer l'enjeu des AMP? À la fois, qu'elles soient mieux associées dans la construction des politiques de l'État. Également, une amélioration finalement de l'appui technique aux collectivités pour prendre en compte les enjeux des AMP. Également, la souplesse en fait du cadre réglementaire. Bien s'adapter au territoire à l'échelle locale et ne pas mettre à chaque fois un cadre unique.

C'est également, et cela a été évoqué, la sensibilisation, la formation des collectivités des élus, mais cela peut être vu aussi jusqu'au citoyen. C'est l'appartenance, c'est sentir que l'AMP est le territoire du citoyen et des élus et qu'ils se l'approprient vraiment comme un territoire. Mobiliser à la fois les moyens propres, que la collectivité soit prête à mobiliser ses propres moyens en appui de la gestion de l'AMP. Je vais donner la parole à Jean-Brice sur la notion de territoire que vous aviez commencé à évoquer justement.

➤➤ Jean-Brice HERRENSCHMIDT, GIE Océanide

Tu viens de dire que l'AMP est un territoire. C'est un territoire approprié ou non. En tout cas, ce qui est clair, c'est que c'est plus qu'un territoire. En fait, c'est un processus de territorialisation. C'est vraiment important. C'est-à-dire que cela arrive déjà dans des espaces où il y a déjà différentes représentations du territoire. Dans une AMP où nous avons d'abord la représentation de l'État ou des pouvoirs publics qui ont compétence en la matière et il y a d'ailleurs plusieurs compétences qui vont affirmer au travers de leur planification ou de l'AMP une forme de souveraineté. Cette souveraineté de l'État qui vient est vécue très souvent de manière violente par ceux qui ont une autre représentation de ces espaces, donc de leur territoire et la territorialité des acteurs locaux, c'est une territorialité qui bien souvent est d'ordre affectif. Elle renvoie au fait que les espaces soient nommés, qu'il y a toute une mythologie et même finalement des droits ancestraux, que l'on soit pêcheur en Bretagne depuis X générations ou en Polynésie française ou en milieu canaque en Calédonie.

La territorialité va être vécue comme étant finalement un lien d'appartenance extrêmement fort. Toucher au territoire, en tout cas tel que nous le vivons et à son mode de vie ou de gestion traditionnelle lorsqu'il y en a, c'est effectivement toucher à l'identité des gens et à quelque chose d'extrêmement fondamental et à soi-même en réalité. Nous avons des réactions épidermiques que nous comprenons facilement puisque nous parlons d'êtres. Lorsque nous avons une rationalisation de l'espace qui est souvent soutenue par les pouvoirs publics face à des pratiques ou à des représentations qui ne sont pas de cette nature-là, ce sont différentes valeurs en fait qui sont mises en jeu, la solution tient dans les questions de gouvernance. Nous avons un premier problème autour de l'AMP, c'est cette question des territorialités et des valeurs qui sont sous-tendues par ces relations au territoire dans la production d'un nouveau territoire, encore une fois dans un processus de territorialisation ou de nouveaux enjeux où nous ouvrons chaque acteur aux enjeux de l'autre.

La question de l'altérité est posée, c'est comme la culture. La culture, c'est à la fois inclusif, c'est se reconnaître dans une culture. Le territoire, c'est pareil. Ceux qui sont d'ici ont droit à la parole. Ils ont une légitimité. On leur reconnaît une certaine souveraineté sur leurs ressources et « ce n'est pas un parigot qui vient du ministère de je ne sais pas quoi qui va nous dire que là, je ne peux pas pêcher ou quoi ». Si vous voulez, nous avons d'abord ces enjeux de télescopage de représentations des territoires qui sont absolument fondamentaux.

Ce qui est intéressant dans le travail qui est fait avec la notion de réseau d'AMP, c'est que là nous avons une 2^e vision, c'est encore une autre territorialité qui s'impose. La notion de réseau est intéressante aussi à plusieurs égards parce que d'abord dire que l'on fait un réseau d'Aires marines protégées, c'est la reconnaissance de la diversité des situations locales.

Nous n'allons pas pouvoir faire la même chose partout, il va falloir s'adapter. C'est une source de richesses, mais le réseau dans ce cas-là vient consacrer ou en tout cas tente de consacrer la fin des systèmes techniques centralisés de l'État ou en tout cas fait croire que ce n'est plus centralisé comme autrefois, sauf que ce n'est pas forcément vécu comme cela. Mais en même temps, cette idée de réseau comme une reconnaissance de la diversité de situation se contredit elle-même parce que le réseau, c'est aussi la notion de décroisement, le souci de faire communauté apprenante entre les différentes AMP qui vont appartenir à ce réseau et en particulier essayer de faire en sorte de rompre un peu la solitude des gestionnaires dans leur coin avec leurs problématiques et de se rendre compte que nous avons des problématiques communes et de pouvoir échanger avec ses pairs où là le réseau

réduit des distances et réintroduit quelque chose de plus universel finalement que les particularismes locaux.

Nous avons un peu cette tension dans la notion de réseau et enfin ce que je voudrais dire sur le réseau aussi dans cette territorialité de réseaux, c'est qu'il est quand même la consécration de la compétition entre les territoires. Aujourd'hui, les territoires sont en compétition les uns avec les autres. Nous sommes dans un système libéral avec une sorte d'élitisme des territoires. Les territoires où nous n'avons pas de choses particulières et où il y a besoin peut-être aussi de gestion de ressources, nous le voyons en Océanie, il y a des tas de communautés qui ont des problèmes de ressources locales, etc., mais ils n'ont pas la raie manta ou la tortue qui fait que nous avons une AMP ou le soutien d'ONG. Ils sont laissés un peu à l'abandon parce que finalement les financements sont mis sur les AMP ou sur des endroits particuliers. Je dirais sur les territoires qui sont l'élite et il faut faire attention à la notion de réseau aussi dans ce sens-là, cela crée de nouvelles territorialités et des compétitions entre territoires qui sont complexes aujourd'hui à gérer.

Je pense notamment à la Nouvelle-Calédonie, mais pas que, en Polynésie également. L'idée à la fois où nous avons des problématiques de gouvernance locale, du télescopage dans des arènes locales, et en même temps cette mise en réseau demande des gouvernances extrêmement complexes et de plus en plus sophistiquées. La 3^e couche qui est le pompon de la complexité si je puis dire, c'est que si nous voulons nous connecter au terrestre et essayer en plus d'avoir des approches intersectorielles et de prendre en compte des échelles bassins versants qui vont couvrir par exemple plusieurs communes, plusieurs territoires, mais également la biodiversité avec des notions de connectivité entre différents espaces, etc., où nous multiplions les complexités et les territorialités, nous avons dans la manière d'aborder la notion de territoire une complexité énorme à gérer et qui ne peut passer que par des systèmes de gouvernance de plus en plus sophistiqués et imbriqués les uns avec les autres.

Les gens de la mer vont participer dans tel secteur, mais avoir les agriculteurs autour de la table lorsque nous allons parler de telle chose, nous sommes dans ces problématiques-là aujourd'hui en Océanie dans des contextes où en termes de capacité concrète, matérielle, de nombre de gens (nous sommes très peu nombreux), arriver à se mobiliser dans ces arènes-là et à faire en sorte que ces territorialités arrivent à se mêler, c'est de plus en plus complexe. Nous y travaillons en tout cas avec beaucoup de processus participatifs. Ce sont des choses que nous avons développées notamment en Calédonie avec les autorités coutumières canaques dans beaucoup de tribus de la Nouvelle-Calédonie où nous avons travaillé justement à relégitimer un certain nombre de visions du territoire avec les gens. Voilà un petit peu le cadre dans lequel nous travaillons. Simplement, la notion de territoire et de projet de territoire est absolument centrale avec ces questions de gouvernance. Nous en venons même à nous poser la question.

Aujourd'hui, les capacités par exemple en Calédonie, mais c'est la même chose en Polynésie, de faire véritablement du suivi environnemental, c'est-à-dire de faire véritablement ce que nous appelons une gestion avec des données. Nous avons très peu de données, mais vraiment très peu et dans la plupart des espaces, nous travaillons beaucoup plus sur des principes de précaution et en réalité ce n'est pas tant de la gestion qu'il faut que nous fassions, mais c'est gouverner. C'est-à-dire que ce n'est pas un plan de gestion, mais c'est effectivement un plan de gouvernance qu'il faut faire et arriver à travailler ensemble et à mettre des mécanismes, à pouvoir prendre des décisions ensemble sur des espaces communs plutôt que de la gestion que nous pouvons faire effectivement ponctuellement sur certaines espèces

ou certains espaces. Mais le manque de moyens fait que finalement, nous avons plus besoin de gouverner que de gérer.

➤➤ Dominique GODEFROY, Parc naturel marin des estuaires picards

Deux petites choses. J'écoutais et j'approuve ce qui a été dit. C'est vrai que nous parlons de territoire. À un certain moment, nous avons essayé de lancer le qualificatif « merritoire ». Je trouvais que ce n'était pas mal parce que cela demande un effort, mais le merritoire a au moins la vocation d'être maritime. Si je fais référence à un Parc comme celui des Trois Estuaires et de la Mer d'Opale, imaginez, nous étions auparavant sur 4 régions, maintenant nous n'en avons plus que 2. C'est déjà encore dur. 2 régions différentes, avec des politiques différentes, une qui est proéolienne, l'autre qui est anti-éolienne. Bref, je veux dire, c'est passionnant parce que le Conseil de gestion est composé de 60 personnes. J'allais dire 60 chasseurs. Non. Il y a des chasseurs, des pêcheurs, et puis il faut des gens de Normandie, des Hauts-de-France, des carriers.

Il y a un moment donné où nous avons envie de leur dire : « Oubliez vos territoires et pensez à la mer. Vous avez un espace qui est un merritoire. Apprenez à travailler collectivement avec une approche globale et puis respectez les principaux utilisateurs qui sont déjà là aussi parce que vous n'arrivez pas sur un espace de merritoire complètement vide. Vous avez des gens qui travaillent depuis des siècles, qui sont des pêcheurs (à pied et en mer). Vous avez aussi des trafics maritimes. Je rappelle que nous, nous sommes juste en dessous du 2^e détroit du monde (650 bateaux par jour) qui traverse dans un sens, mais aussi du Sud vers le Nord, Ouest-Est. Tous ces gens-là travaillent, circulent, c'est un espace qu'ils occupent. Il faut trouver des équilibres ». C'est complexe. Nous essayons d'oublier et de gommer ces appartenances de territoire quand nous abordons des problématiques globales, mais ce n'est pas facile parce que chacun a ses intérêts et ses politiques à mener.

Vous m'avez posé une question par rapport au rôle des collectivités territoriales. L'État crée et les collectivités territoriales payent. C'est souvent ce qui se passe. Je pense qu'il va falloir arrêter parce que l'État nous a créés et nous avons approuvé des Parcs marins. Nous avons tout de suite adhéré. Nous avons tous vu l'intérêt que nous avions à y trouver. Aujourd'hui, nous sentons bien que c'est difficile. Je ne vais pas faire creuser les budgets de l'AFB, mais si je les compare à ceux de l'Agence de l'Eau qui diminuent et qui coulent doucement vers d'autres structures, aujourd'hui nous voyons bien que nous avons besoin des collectivités territoriales pour donner la juste dimension à ces Aires marines protégées que sont les Parcs marins. Je dois saluer quand même la ministre qui vient de nous accorder 35 postes d'un seul coup grâce à la démarche des Présidents des Parcs.

J'en profite pour saluer Jules Simeoni qui était avec nous. Nous n'avons pas mené un dur combat, mais un combat entendu et audible comme il sait le faire. 35 postes sous plafonds ou hors plafonds, je m'y perds toujours + tous les CDD. Avec cela, nous devrions être gâtés et commencer à bien fonctionner en termes d'opérations. La participation des collectivités n'est pas que financière.

Nous ne voudrions pas qu'elle ne soit vue que du côté financier. Quand je dis les collectivités, ce sont surtout des merritoires, des territoires d'acteurs, pas d'élus nécessairement. Ce sont des territoires d'acteurs. Je crois que l'ensemble des acteurs s'y investit. Les collectivités n'iront que si elles ont le soutien des acteurs locaux. C'est clair. L'élu n'est pas là uniquement pour faire ce dont il a envie. Il est là aussi pour traduire une demande sociétale et une demande de professionnels. Nous essayons

de travailler étroitement avec les acteurs et entre nous aussi. C'est un autre problème parce que tout le monde n'est pas convaincu.

Demain, ce que je disais tout à l'heure, c'est que nous voudrions ne plus être considérés comme un bras armé de l'AFB, uniquement comme un outil, mais nous voudrions quand même que ce Conseil de gestion que nous avons voulu multiple, pluriel, n'ait pas un pouvoir décisionnel – encore que mon ami Simeoni dirait que si – le Parc corse est plus autonome que les autres, c'est bien connu. Il faudrait qu'à un moment donné, nous puissions quand même exprimer de façon audible auprès du Préfet, des représentants de l'État des choix, des orientations. Nous pouvons comprendre qu'il y ait des orientations très économiques en termes de politique énergétique et autres, en termes de politique des pêches aussi. Ce n'est pas nous qui décidons, mais localement nous avons peut-être des choses à dire. Les acteurs, notamment les pêcheurs en termes d'exploitation de ressources, et nous-mêmes aurions peut-être des choses à décider collectivement au niveau d'un Parc. J'aimerais que cette démocratie que l'on nous donne et que l'on nous attribue soit un peu plus effective en local.

Je n'ai pas cité la Loi NOTRe qui nous a attribué via la GEMAPI les problématiques d'érosion de défense côtière. Il s'avère qu'à notre collectivité, cela nous a été attribué le 1^{er} janvier 2018 et que le 3 janvier 2018, il y a toute une partie des digues de Wimereux qui sont parties à la mer. Bien sûr, l'État, la Région, tout le monde m'a dit : « Vous n'avez pas de chance, débrouillez-vous ». Nous voulons bien absorber des tas de choses, mais je pense qu'il y a des échelles aussi. Il faut absolument prendre cette mesure d'échelle. Quand vous parlez d'une collectivité, il faut savoir de quoi on parle. Si vous parlez d'une commune, elle n'a pas la capacité à entamer des processus de défense contre la mer. Si vous parlez d'un EPCI, là aussi il n'a pas la capacité de tout le temps. Cela dépend du volume, mais il n'a pas la capacité seule à régler les problèmes de GEMAPI.

Ce que nous avons demandé, c'est qu'au moins cela soit pris au niveau des grandes régions puisqu'on a fait de grandes régions qui ont des socles financiers bien plus sûrs et plus assis, mais personne n'a fait le pas pour dire : « Si, ce serait bien ». Nous nous retrouvons avec des EPCI aujourd'hui qui sont face à des problèmes d'érosion côtière et qui malheureusement sont obligés de lever un impôt pour aller chercher des financements parce qu'ils n'en ont pas la capacité financière. Et encore, lever une taxe pour se défendre contre la mer, elle peut s'élever à 250 000 euros comme à 3 millions d'euros. Nous ne savons jamais jusqu'où la problématique érosion, défense contre la mer va aller. Ce que nous aimerions bien, à la limite il existe des fonds que nous appelons les fonds Barnier, mais qu'il y ait un fonds de solidarité qui se mette en place pour au moins aider les collectivités à travailler sur leur bande littorale et sur les problématiques marines. Ce serait pas mal.

Pour répondre à l'Agence Française pour la Biodiversité, je dis sans ambiguïté : oui, nous ferons un effort. Nous l'avons déjà fait en termes d'approche et de moyens humains. Nous pouvons contractualiser un certain nombre de choses pour permettre d'augmenter des effectifs pour créer des sites et nous l'avons fait pour certains centres de sièges de Parcs marins dans plusieurs endroits.

Nous allons continuer à contribuer, il y a un moment donné où tout ce que nous dépensons, il faut bien se retourner vers les concitoyens pour leur dire : « Voilà, cela coûte ».

Le Pas-de-Calais est un des départements les moins urbanisés au niveau littoral et des plus protégés grâce à une structure qui s'appelle EDEN 62 qui gère et puis le Conservatoire du littoral a fait preuve de volonté avec une grande acquisition, mais

je pense que partout où nous pouvons le faire, il faut le faire. Il faut encourager le Conservatoire du littoral à acquérir un certain nombre de secteurs pour justement faciliter cette protection. Alors, on peut être pour ou contre la couche de millefeuilles. Vous savez, dès fois le millefeuille devient un crumble parce qu'on ne sait plus du tout, tout se mélange. Je pense qu'il faut que nous avancions sur ce sujet de protection de nos zones côtières. Dans tous les PLUs que nous avons vus, que nous avons créés sur le littoral, nous y avons inclus une clause de protection et d'anti-urbanisation. Je pense que c'est fait partout maintenant. La continuité de la construction se fait systématiquement. Je crois qu'elle est d'ailleurs obligatoire. Je ne sais plus exactement, mais nous faisons très attention à cela. Ensuite, la partie marine nous échappe encore légèrement, mais je vais laisser la parole aux autres.

»» Jean-Eudes BEURET, Agrocampus Ouest

Je voulais revenir sur deux points, déjà sur la question de la gouvernance. Nous, nous travaillons en ce moment sur la gouvernance des sites Natura 2000. Plusieurs fois, j'ai entendu aujourd'hui dire : «La gouvernance, les instances, les Comités de pilotage, les CLE, etc.», je crois que ce n'est pas là que se passe la gouvernance. Je pense qu'il faut avoir des instances officielles, etc., un COPIL de site Natura 2000, c'est plus un espace d'information mutuel et de validation de choses qui ont été décidées ailleurs. Par contre, il faut vraiment s'intéresser à ce que nous pouvons faire en termes de gouvernance. Cela rejoint ce qui a été dit sur les territorialités, la familiarisation des uns avec les discours des autres. Cela se passera forcément ailleurs. Nous, nous militons vraiment pour que nous fassions attention, que nous prêtions attention à ce qui se passe ailleurs et ce que nous pouvons faire de plus informel. L'enjeu, c'est vraiment de créer des proximités entre des parties prenantes qui s'engagent durablement.

Simplement, sur l'insertion des AMP dans les politiques territoriales, sur cette étude nous nous apercevons que dans les sites Natura 2000, il y a en mer un tas de gestionnaires différents et que là où il y a des élus, cela fonctionne un petit peu mieux, en tout cas au moins sur l'intégration des enjeux maritimes et terrestres sur l'intégration terre-mer. Selon les façades, il y en a où il y a très peu de collectivités qui sont impliquées et d'autres où il y en a beaucoup plus, notamment en Méditerranée. Sur l'implication des élus, cela rejoint ce qui avait été dit, à savoir qu'il était intéressant que les élus soient impliqués. Après, beaucoup d'élus ne sont pas du tout familiarisés avec la mer. Il y a un enjeu d'appropriation de l'espace maritime à tel point qu'aujourd'hui nous allons créer des sites Natura 2000 au large et il y a des initiatives qui vont dans le sens du fait que des élus s'approprient un espace qu'ils ne s'étaient pas approprié auparavant. C'est l'idée de merritoire qui irait un petit peu plus au-delà de la zone des 12 milles et surtout d'une zone de 300 mètres auxquels les élus se limitent parfois.

Pour accompagner ceci, là aussi nous retombons dans l'accompagnement d'une concertation plus informelle, de choses. Il y a des AMP dans lesquelles nous avons accompagné des élus sur de la plongée, voir les fonds marins, des choses comme celles-là. C'est de la familiarisation. Cela se fait bien au-delà d'instances formelles, Comités de pilotage, etc. Je milite vraiment pour que nous insistions sur ces choses-là et que nous nous donnions les moyens de les faire. Vous me direz, il y a beaucoup de problèmes de moyens qui sont posés. Vous allez dans certains Parcs marins. Déjà, il y a peu de gens et dans certains, il y en a beaucoup. Trouver quelqu'un qui soit spécialiste formé à la conduite d'une concertation, ce n'est pas toujours facile.

➤➤ Olivier LARROUSSINIE, Ministère de la transition écologique et solidaire

Dans la Stratégie nationale mer et littoral, il est clairement dit qu'il y a une échelle locale à laquelle il va falloir trouver une façon de fonctionner. C'est-à-dire que tout ne va pas se régler certainement à l'échelle de la façade. Dominique Godefroy pourrait dire : « Oui, c'est l'État qui demande aux collectivités de s'occuper de financer le truc, de faire discuter les gens entre eux ». C'est vrai. Cela revient à cela et d'ailleurs, c'est aussi pour cela que nous avons des niveaux locaux de gens élus qui sont chargés d'organiser la vie publique. Bien évidemment, cela coince parce que par ailleurs nous n'avons pas changé les textes et par ailleurs il y a toujours un représentant de l'État pour vous dire : « Non, mais de toute façon ce n'est pas vous qui êtes compétent. Les 300 mètres, c'est juste pour la baignade ». Il faut plutôt rester sur la terre.

Il y a une réflexion clairement en route pour voir ce qu'il faudrait toucher. Est-ce qu'il faut rendre des choses obligatoires en termes de planification ? Est-ce que les SCOT doivent aller en mer ? Est-ce que les régions doivent avoir des compétences, etc. ? C'est un débat au sein du Conseil national de la mer et des littoraux. Je ne vais pas dévoiler des résultats que je n'ai pas encore. C'est aussi le sujet des Journées de l'ANEL cette année qui vont avoir lieu à partir de demain. Je pense qu'assez vite, il va quand même falloir sortir quelques idées sur la façon de favoriser une échelle locale et nos institutions locales que sont les communes, les inter-communes, les départements, les régions. Je terminerai juste par un point parce que je ne résiste pas à l'envie de vous raconter cette histoire au sujet de la création du Parc marin du Golfe du Lion. L'annonce qu'a faite le Président Bourquin qui était l'homme fort des Pyrénées-Orientales et à ce moment-là du Conseil régional était que grâce à la création du Parc, nous avons doublé la superficie du département des Pyrénées-Orientales. Si ce n'est pas utiliser une AMP pour sa politique territoriale, je ne sais pas ce que c'est.

➤➤ Jean-Brice HERRENSCHMIDT, GIE Océanide

Juste pour conclure aussi, je voulais quand même exprimer un souhait. J'espère que le résultat qui ressortira, qui sera retenu ou au moins écrit, c'est ce qu'a dit tout à l'heure Julien en 1^{re} conclusion que je viens évidemment confirmer, c'est aussi vraiment d'avoir une approche locale. Si nous avons une approche et c'est un peu le réflexe français très jacobin, Paris dirige la France. C'est au niveau local qu'il faut avoir une approche. Si nous voulons des Aires marines protégées qui soient efficaces, cela doit partir d'en bas. N'oubliez pas, le grondement qu'il y a eu, il y a quelques mois, c'est parce que justement ceux d'en bas n'étaient pas écoutés. Là, c'est la même chose. Si vous voulez que les gens soient entendus et écoutés, avec une efficacité, il faut partir sur des aires marines locales avec des outils locaux en mettant bien tout le monde autour de la table et surtout en se disant que, comme je l'ai dit tout à l'heure, avoir des objectifs certes, mais avec une cible qui soit bien identifiée. Autrement, si on fait du global, cela ne marche pas. J'espère que vous aurez entendu, même si vous m'avez entendu un peu beaucoup aujourd'hui, mais je le fais parce que dites-vous bien une chose, si vous ne le faites pas, ce sera la guerre avec les professionnels de la pêche parce qu'ils n'accepteront plus ce genre d'approche. Cela peut se comprendre et il faut l'entendre. Il faut que vous l'entendiez. Cela ne marchera plus autrement.

AMP, outil géopolitique pour la coopération régionale et les engagements internationaux

➤➤ Céline MARTINI, Province Sud de Nouvelle-Calédonie

Je suis de la Province Sud, pas au niveau Nouvelle-Calédonie ou gouvernement, néanmoins nous avons cet intérêt de coopération régionale. Nous le pratiquons notamment via le PROE, le SPREP qui nous permet d'avoir de la visibilité sur une échelle beaucoup plus large. Sur des enjeux qui nous dépassent comme le changement climatique, c'est quelque chose sur lequel nous avons une attente par rapport à cela. Nous avons des outils de coopération ou de programmes de coopération sur lesquels nous nous sommes beaucoup appuyés pour travailler là-dessus. Après, c'est vrai qu'à l'échelle plus large, sur le Parc de la mer de Corail, c'est forcément quelque chose qui est intéressant sur une échelle régionale avec des échanges forcément vis-à-vis de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande ou les États insulaires du Pacifique évidemment. Oui, nous en riions parce que j'en parlais, cela peut présenter notamment un intérêt par rapport aux problématiques de croisière.

Nous avons une vraie réflexion sur l'impact de ce type de développement touristique. Oui, pour répondre très clairement, cela présente un intérêt. Aujourd'hui, nous avons quand même des choses à mettre en place. Nous ne l'intégrons pas forcément au quotidien. Je prends juste un temps pour répondre ce sur quoi je voulais donner mon expérience en tant que gestionnaire, nous faisons quand même le grand écart au quotidien en étant en charge de la protection de l'environnement, sur les thématiques qui sont extrêmement variées et parce que la collectivité est compétente, comme je l'indiquais sur tous les champs qui peuvent intervenir, que ce soit en termes d'aménagement du territoire, sur terre, sur mer, sur le littoral. Nous sommes normalement sur ces thématiques-là tout à fait à même de pouvoir avancer. C'est un atout.

En termes de possibilités, nous faisons aussi le grand écart aussi. Pour prendre le cas de ma direction, nous sommes en charge de la réglementation. Nous essayons d'avoir une réflexion stratégique sur nos thématiques. Nous sommes gestionnaires et nous assurons le contrôle puisque pour prendre le cas de ma direction, nous avons des gardes nature qui sont sur terre et sur mer. C'est très bien sur le papier. Du coup, cela veut dire que nous pouvons tout faire. J'insiste parce que je pense que c'est important, même si nous pouvons tout faire, nous sommes quand même en difficulté parce que sur les AMP, il y a vraiment cette réflexion de travailler par territoire et de travailler avec les gens, que ce soit la société civile — nous avons chez nous le volet classique et coutumier — y compris les acteurs économiques et l'ensemble des acteurs qui sont susceptibles d'intervenir sur la zone. Nous avons depuis 10 ans et avec notamment le volet Patrimoine mondial beaucoup développé la gestion participative qui est un joli mot et qui prend beaucoup de temps et sur lequel je considère que nous sommes en marge de progrès nécessaire. En tant que gestionnaire, on se projette avec ces outils, ces compétences et cette manière de fonctionner à l'échelle du coup très locale, mais avec une échelle plus macro sur laquelle je vois les possibilités, mais ce n'est pas concret encore à mon niveau.

➤➤ Jean-Brice HERRENSCHMIDT, GIE Océanide

J'aimerais vraiment apporter un complément sur le Pacifique parce que c'est quand même le plus grand océan du monde. La France y a des territoires absolument gigan-

tesques. La Polynésie française, c'est la taille de l'Europe. Ce qui est très intéressant dans ce qui se passe en ce moment en termes de coopération régionale, c'est que nous payons si vous voulez depuis des années la bombe nucléaire de Mururoa. C'est-à-dire que dans les relations avec nos voisins et avec les autres États, cela a mis beaucoup de temps pour recréer des liens de confiance avec les autres territoires et cela s'est fait de plusieurs manières. En effet, tout le monde aujourd'hui sent bien qu'il y a un enjeu majeur à travailler avec les États. Pourquoi ? Parce que si vous regardez la carte des ZEE, elles sont jointives en fait. Il y a des îles partout et en fait si nous prenons simplement les ZEE des territoires du Pacifique, des 26 pays du Pacifique indépendants et les territoires, cela crée de multiples États qui sont absolument considérables. Nous ne sommes pas dans des eaux internationales.

Il y a moyen sur des espaces gigantesques de prendre un certain nombre de mesures, d'aller vers des aires gérées, aires protégées. Effectivement, il y a des initiatives françaises qui commencent à voir le jour. Récemment, les chercheurs de l'IRD ont lancé tout un petit colloque suite au résultat de l'IPBES qui a duré 3 jours à Nouméa et les résultats ont été présentés aux 26 ministres de l'Environnement, du Pacifique aux Réunion du PROE que tu évoquais.

Ce qui est très intéressant, c'est que justement a été mise en avant cette question de la capacité à s'entendre entre territoires sur des espaces absolument gigantesques où nous parlons vraiment de protection de l'océan dans son ensemble. C'est le premier point. La deuxième chose, c'est que pour créer cette confiance en fait, cela a été un long processus. Réintégrer différentes instances régionales comme le forum des îles, etc., mais il y a eu aussi tout ce travail de terrain, d'échanges au travers de réseaux d'ONG. Par exemple, LMMA's (Locally Managed Marine Areas) qui fait un travail considérable, qui a plus de 2 000 Aires marines protégées dans le Pacifique.

Il y a eu des connexions entre les petites Aires marines protégées dans nos territoires français sous multiples aspects, en tout cas des échanges avec les Fidjiens, avec Samoa, etc. Nous avons sillonné le Pacifique. Cela fait plus de 20 ans que nous travaillons sur cela pour rattraper la problématique de relation très difficile suite à la bombe atomique de 95-96 qui n'est vraiment pas passée auprès de nos partenaires. Tous ces liens de confiance et le fait de passer par des Océaniens, par des réseaux océaniques et des échanges entre Océaniens, pour nous la meilleure entrée pour des échanges de coopération régionale à l'échelle des États va passer par le fait de mettre en relation les Océaniens eux-mêmes, c'est-à-dire les Canaques, les Polynésiens, Wallis-et-Futuna. Aujourd'hui, il y a effectivement un projet de créer à l'échelle de la ZEE de Wallis-et-Futuna une AMP un petit peu comme à l'image de la mer de Corail.

Cela peut être très intéressant à partir du moment où dans les gouvernances et là, nous revenons à la question de la gouvernance, nous impliquons fortement les autorités coutumières et les Océaniens à se reconnecter avec le reste de l'Océanie. Si elle fait cela, la France a une capacité d'influer sur l'avenir du Pacifique à une échelle encore une fois considérable. C'est vraiment la protection de l'océan à une échelle considérable. Tout ceci pour dire que ces Aires marines protégées peuvent aujourd'hui porter à la fois au travers des réseaux ONG et des échanges très informels dont tu parlais quelque part, c'est aussi cela. Même à cette échelle-là, ce sont tous ces liens qui se passent en dehors des instances habituelles, couplées avec un travail avec les États qui permet d'envisager sur les 20 prochaines années quelque chose d'extrêmement intéressant dans le Pacifique.



PLÉNIÈRE THÉMATIQUE N°5

Un réseau mobilisateur
et engageant





CONTEXTE

Les engagements internationaux et nationaux impliquent une nécessaire association de la société civile dans la gestion et la gouvernance des AMP. Les AMP peuvent contribuer à opérer des changements dans les pratiques et les comportements appelant à un paradigme fondé sur une prise de conscience de notre lien à la mer et à la nature. Cependant, la création d'une AMP peut s'accompagner d'un manque d'acceptation sociale, expliqué en partie par une incompréhension des bénéfices engendrés par la protection du milieu marin. La mobilisation et l'engagement des citoyens envers les Aires marines protégées, qui doit refléter une plus grande appropriation des enjeux maritimes, sont un incontournable. Cela fait appel à plusieurs thématiques comme l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), la sensibilisation des citoyens à l'importance et aux bénéfices de la protection de la biodiversité marine ou encore des formes de participation citoyenne plus directe à la gouvernance des aires protégées.

ANIMATION

- ▶ Thomas Delage, Agence française pour la biodiversité
- ▶ Olivier Musard, Agence française pour la biodiversité

COMPOSANTES ABORDÉES

- ▶ Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
- ▶ Sensibilisation et appropriation du public et des usagers
- ▶ Engagement des acteurs et participation citoyenne

INTERVENANTS

- ▶ Muriel Dagens, Académie de Bordeaux
- ▶ Florent Marcoux, Surfrider Foundation
- ▶ Pascal Provost, Réserve naturelle nationale des Sept-Iles
- ▶ David Rontet, Ecole nationale de voile et des sports nautiques
- ▶ Christophe Aubel, Agence française pour la biodiversité
- ▶ Anne Cadoret, Université Aix-Marseille
- ▶ Frédérique Chlous, MNHN

Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

»» Madame Muriel DAGENS, Académie de Bordeaux

Bonjour. Merci beaucoup. Je vous ai mis une petite diapo pour poser en fait le cadre dans lequel je vais intervenir. Effectivement, ma mission essentielle est l'éducation au développement durable. Cela fait partie des « éducations à » et les entrées que nous avons dans cette éducation, c'est une formation à la citoyenneté. Nous sommes bien sur le 3^e point. Il y a 3 mots qui sont importants. La 1^{re} chose pour nos élèves, c'est qu'il faut qu'ils comprennent les enjeux, avoir les connaissances nécessaires. Il y a toute une partie sur les connaissances scientifiques, dont les rapports scientifiques et tout ce que nous pouvons avoir dans les programmes, c'est extrêmement important. Ensuite, il faut pour nos élèves des savoir-faire. Il faut aller chercher de l'information, être critique par rapport à cette information. Il faut la trier et la traiter, faire des synthèses, des exposés oraux, des diaporamas, etc.

Il y a toute une partie sur cela. L'autre partie qui est extrêmement importante, ce sont les échanges parce qu'effectivement, nous vivons dans une société dans laquelle nous rencontrons des acteurs qui ont chacun des points de vue différents sur un objet. C'est vraiment important, et toujours avoir l'aspect critique. Une fois que nous avons cette première base qui est la compréhension, nous sommes au niveau de la deuxième base sur une éducation citoyenne. Nous ne sommes pas dans du prescriptif, mais sur une éducation au choix. Nous, nous sommes là pour outiller intellectuellement nos élèves pour leur apporter les savoir-faire utiles pour qu'ils se fassent leur propre opinion. Après, les choix qu'ils vont faire en tant que citoyens, c'est de leur propre responsabilité. Pour cela, nous les outillons aussi intellectuellement avec du travail sur l'argumentation, la capacité à argumenter, à contre argumenter, à construire quelque chose qui est relativement solide en termes de savoir.

Nous leur enseignons également la pratique du débat et de l'échange parce que la vie en société, c'est cela. Ensuite, il y a l'aspect face à un enjeu particulier. Il y a plusieurs options possibles. Essayer de prendre chacune de ces options et de se dire les avantages, les inconvénients, les limites, ce qui sera facilitateur, les leviers que nous pouvons avoir, les difficultés que nous pouvons rencontrer pour les anticiper. Après, il y a la recherche du consensus parce qu'il y a des choix individuels, mais aussi des choix collectifs. Nous, nous sommes dans des établissements scolaires, dans des écoles, il y a des choses qui impactent le fonctionnement de l'école. Il faut se mettre d'accord. La recherche du consensus, c'est extrêmement important de les former dès le plus jeune âge à cela.

Le 3^e point qui est fondamental si nous ne voulons ni perdre les élèves ni les adultes parce que je pense que nous en sommes tous là, c'est que nous avons besoin d'agir parce que nous sommes sur des modifications en fait de comportements. Il faut que nous changions nos comportements. Ce n'est pas facile. Nous avons pris des habitudes. Nous sommes dans des rouages. Il faut travailler sur cela, agir individuellement ou collectivement. L'aspect collectif est fondamental. C'est être responsable aussi. Se dire : avec les informations que j'avais, à un moment donné j'ai fait des choix individuellement ou nous avons fait des choix collectivement et puis nous pouvons nous rendre compte 5 ans après, 10 ans après, 50 ans après – c'est ce que nous vivons aujourd'hui – que les choix qui ont été faits par les générations passées finalement ne sont pas les bons choix. Ils ont fait les choix avec les informations qu'ils avaient. S'ils avaient eu les informations que nous avons aujourd'hui, ils

auraient certainement fait d'autres choix. C'est vraiment important d'arriver à cela et de montrer cela à nos élèves.

Ensuite, comment cela se traduit-il ? Dans nos établissements, par des projets d'éducation au développement durable ou des établissements qui sont dans une telle démarche que nous allons leur donner un label qui s'appelle l'EDDD, c'est établissement en démarche de développement durable. Est-ce que nous avons un cadre encourageant et engageant ? Oui. Nous avons un cadre. L'éducation au développement durable. La phase de généralisation date depuis 15 ans. C'est depuis 2004 que nous avons cette phase-là avec des circulaires régulières. Nous avons une circulaire qui est sortie le 27 août qui est maintenant beaucoup plus injonctive, qui demande des actions, des comptes chiffrés, de l'évaluation. Nous étions jusqu'à présent dans l'incitatif, c'est-à-dire dans l'aspect un peu sensibilisation et accompagnez-nous. Il faut maintenant aller très vite, passer au stade de l'action et mettre en place les structures qui vont le permettre.

Par exemple, il faut avoir 2 éco-délégués au moins par école, par établissement scolaire. Il faut au moins que toutes les écoles et tous les établissements aient un projet biodiversité pérenne. Nous sommes dans cette circulaire-là. Alors, voilà un petit peu pour vous dire que la dynamique est présente. Nous avons tous les outils. Nous avons un gros avantage sur l'éducation au développement durable. Notre première circulaire date de 1977. Vous voyez, cela fait très loin. Nous sommes dans la continuité. C'est-à-dire que nous n'avons pas de rupture, nous sommes toujours dans un approfondissement, mais nous restons sur la même ligne. C'est vraiment important pour nous. Nous avons les moyens, les structures. Quelles sont les difficultés ? C'est tout simplement que dans nos écoles et nos établissements, il y a tout un tas de projets et que l'aspect mer, l'aspect biodiversité marine.

Il y a aussi l'alimentation, le tri des papiers, la biodiversité terrestre, le changement climatique, le vivre ensemble. Parfois, la difficulté, c'est trouver l'espace ou faire rentrer cette thématique-là dans d'autres projets. Nous pouvons avoir cette difficulté-là. L'autre chose, c'est que nous sommes sur une pédagogie de projets. C'est une vraie plus-value. Cela veut dire travailler avec des partenaires. Nous avons vu ce matin que le travail avec les partenaires prend du temps parce que le partenariat se construit sur du long terme. Cela veut dire de la confiance, comprendre les caractéristiques de son partenaire, ses limites. C'est une difficulté. Voilà un petit peu les difficultés que nous avons. Maintenant, les leviers que nous avons sont les suivants : nous avons toutes les structures qu'il faut, tout dans les programmes. De ce côté-là, c'est parfait.

Ensuite, nous avons un atout formidable, c'est que nous avons l'enthousiasme des élèves. Quand nous montons des projets, nos élèves sont toujours partants, d'accord, ils ne rechignent jamais. Nous, en tant qu'enseignants, nous y trouvons une plus-value parce que pour le travail que nous avons à faire avec eux, c'est un formidable point d'entrée et un formidable moyen de les mobiliser. Dernière chose qui m'avait été demandée : quelles sont les opportunités pédagogiques ? Oui, des opportunités pédagogiques sur la mer, nous en avons. Nous avons les aires marines éducatives. Oui. Nous en avons une quinzaine sur l'Académie de Bordeaux. Je vous en parlerai demain. Je pense que c'est un formidable outil et puis plein d'autres projets que nous pouvons construire aussi avec les partenaires. Nous, nous avons un Parc marin sur le Bassin d'Arcachon. Nous avons un projet qui s'appelle les hommes et la mer. Nous le testons cette année avec 2 collèges pilotes. Il a vertu à s'étendre plus largement. Ce sont des projets qui sont des leviers intéressants. Donc, oui.

Sensibilisation et appropriation du public et des usagers

➤➤ Florent MARCOUX, Surfrider Foundation

Mobilisation et engagement, c'est le sujet du jour et c'est un peu l'origine de la création de Surfrider, créée par des surfeurs comme son nom l'indique et comme vous vous en doutez tous pour ceux qui ne nous connaîtraient pas, qui se sont mobilisés spontanément et qui se sont engagés pour la protection, non pas peut-être à cette époque-là en se disant de façon consciente la protection de l'environnement, mais la protection de leur terrain de jeu tout simplement. De fil en aiguille nous en sommes arrivés sur cette protection de l'océan. Nous sommes nés de cette capacité du citoyen à se mobiliser et à s'engager et avec aussi cette double vision qui, je pense, est très importante dès l'origine pour Surfrider de protéger à la fois son environnement, en l'occurrence l'océan, et à la fois l'usage. Les 2 étaient liés et nous recherchons en permanence aujourd'hui à Surfrider dans nos dispositifs, nos programmes pédagogiques, nos plaidoyers aussi que nous pouvons aller porter vis-à-vis de la puissance publique. Nous recherchons toujours cette harmonie, cet équilibre du citoyen dans son environnement de façon générale ou globale ou de l'utilisateur nautique dans l'océan de façon plus spécifique en ce qui nous concerne.

Effectivement, cela a été rappelé ce matin et là aussi en début de session, cet objectif n'était pas explicité dans les stratégies passées, mais cela ne nous a pas empêchés d'avoir tout un tas d'initiatives autour de cet enjeu de mobilisation et d'engagement. Effectivement, Surfrider a depuis très longtemps noué des partenariats opérationnels dans le cadre des AMP, de Parcs marins, de Parcs naturels marins, pour développer un certain nombre d'activités éducatives, pédagogiques ou de sensibilisation. J'ai envie de partager avec vous 2 gros enjeux qui me paraissent clés. Le premier, autour de l'idée : on protège ce qu'on aime, généralement on protège ce qu'on aime et ce qu'on valorise. Effectivement, il y a un gros enjeu pédagogique pour faire le lien avec ce qui vient d'être dit d'éducation, de sensibilisation, d'information. Tout cela est un peu une montée en puissance.

Faire comprendre à ceux qui nous écoutent, parce qu'il y a les enfants, mais pas que les enfants, il y a aussi les adultes, d'abord les services rendus par l'océan. Je pense qu'aujourd'hui il y a encore des efforts à faire là-dessus. J'en prends un qui me paraît évident aujourd'hui, si nous demandons à n'importe quel citoyen dans la rue grâce à quoi nous respirons, tout le monde va vous parler du poumon vert et de la forêt. Très bien. Personne ne va vous parler du poumon bleu. Une respiration sur deux, nous la devons à l'océan. Ce type de sujet, de valorisation des services rendus, cela me paraît absolument indispensable en termes de contenu pédagogique, donc de qualité de l'éducation. Faire connaître aussi les pressions. Là, nous arrivons sur la phase un petit peu plus négative de la chose, mais qui est absolument indispensable : quels sont les enjeux aujourd'hui et les atteintes à cet environnement océanique ?

Nous, nous structurons notre activité autour de la problématique des déchets aquatiques, particulièrement des déchets plastiques, de la qualité de l'eau, pollution bactériologique, pollution chimique, dérèglement de la biodiversité aussi qui peuvent avoir une interaction avec les usages ou les usagers. Nous avons quelqu'un de La Réunion ce matin qui parlait de la crise des requins par exemple. C'est un exemple, mais il y en a d'autres. Nous suivons aussi pour ceux qui sont de la côte méditerranéenne l'algue *Ostreopsis Ovata* qui a des risques majeurs sur les usagers. Valoriser les services rendus, faire connaître les pressions et faire comprendre qu'individuellement,

bien sûr collectivement, mais ne serait-ce qu'individuellement, nous avons un rôle tant dans la pollution que dans la solution à y apporter dans ses gestes quotidiens.

Il faut apporter, en termes de contenu pédagogique, un certain nombre de petites choses, de choses plus importantes, mais ce que nous pourrions appeler les bons gestes du quotidien qui vont permettre de contribuer à la protection de l'océan et du littoral. C'est le contenu. Nous avons développé tout un tas d'activités autour de cela d'une façon générale. Nous les avons développées aussi dans le cadre des AMP ou de Parcs marins ou Parcs naturels marins. Je pense néanmoins qu'il y a une autre chose toujours autour de cet enjeu de sensibilisation et d'éducation, c'est et tu l'évoquais tout à l'heure, agir. En termes de démarche, ce qui nous paraît intéressant et ce qui fonctionne bien, c'est quand nous sommes en capacité de faire vivre une expérience à un interlocuteur ou une personne que l'on veut amener à changer dans son quotidien ou son comportement. L'amener sur le terrain.

C'est une chose d'être dans une salle de classe et parler de la pollution aux déchets aquatiques ou plastiques, c'est autre chose d'amener les élèves sur une plage pour qu'ils collectent des déchets, non pas pour nettoyer la plage – généralement, les collectivités s'en chargent très bien – mais pour qu'ils se rendent compte réellement que ce ne sont pas des bâtons de sucettes par exemple qu'ils vont retrouver en quantité assez importante, mais des cotons-tiges qui ont été jetés peut-être 20, 30, 40 kilomètres à l'intérieur des terres. Cette démarche de faire vivre une expérience nous paraît très importante. Ce n'est pas toujours possible. Dans l'ensemble, nous pouvons toujours trouver quand même, y compris pour les collectes de déchets. Nous faisons beaucoup sur des zones plus urbaines ou à l'intérieur des terres des collectes. Cela peut fonctionner sur des quais.

Je pense aux quais de Seine par exemple. Vous pouvez ramasser des mégots. Vous serez surpris de la quantité de mégots que l'on peut ramasser en 1h de temps à 50. Nous sommes sur plusieurs dizaines de milliers de mégots en 1h que nous pouvons ramasser. C'est assez phénoménal. Au-delà de cela encore pour les rendre acteurs réellement de cette protection, nous nous appuyons beaucoup sur quelque chose que nous n'avons pas inventé, mais sur lequel nous nous appuyons, c'est la science participative. Nous avons besoin de données. D'une façon générale, nos sociétés ont besoin de données, que ce soit la société civile, les agences de l'État, les gouvernements, les scientifiques. À travers la science participative, c'est comment mobilise-t-on des citoyens pour qu'ils contribuent à des dispositifs de recueil de données ? Je donne quelques exemples pour que ce soit peut-être plus clair ou plus explicite.

Quand nous sommes avec des élèves ou des adultes sur une plage en train de ramasser des déchets, il y a une sensibilisation qui est très importante, mais au-delà de ça, à la fin, nous les faisons trier, quantifier, qualifier les déchets retrouvés. Ce n'est pas juste pour le plaisir et puis simplement pour leur donner de la formation complémentaire, c'est que toutes ces données-là nous les gardons, nous les capitalisons et les mettons dans un rapport systématiquement partagé avec l'État, la Commission européenne à Bruxelles par exemple. Nous avons également fait appel pendant un certain nombre d'années, y compris d'ailleurs sur la mer d'Iroise, mais dans d'autres espaces, sur des prélèvements, à des Waterman Testeurs, des bénévoles qui allaient à l'eau, formés par nos soins au préalable, qui prenaient un petit prélèvement d'eau et ils nous le donnaient ensuite pour que nous puissions ensuite mesurer la qualité bactériologique de cette eau de baignade ou d'activité nautique.

C'était le premier point. La sensibilisation, l'éducation, des enjeux de qualité de l'éducation, de contenus, de démarches, tous ces points sont fondamentaux. Le deuxième sujet que je voulais aborder, je vais le faire et puis nous pourrions peut-être revenir

dessus à la fin en l'illustrant par une phrase que j'aime bien d'André Gide qui dit : « Choisir, c'est renoncer ». Je pense que nous passons notre temps en France, mais dans plein d'autres pays, sur tout ce qui est projet d'aménagement, concertation ou consultation, à essayer de faire accepter la pilule du renoncement. Généralement, nous renonçons et acceptons de renoncer nous-mêmes, individuellement, dans nos décisions quotidiennes, à partir du moment où nous avons fait le choix. Mais si nous ne contribuons pas et si nous ne participons pas au choix, c'est là où cela commence à poser problème.

Je crois qu'il y a un véritable enjeu de changement de paradigme et de redéfinition des démarches participatives, de dialogue territorial, de concertation, etc. parce qu'aujourd'hui nous allons vraiment droit dans le mur. Tout le monde est campé sur ses positions. Nous ne mettons encore une fois que nos différences au lieu de nous rappeler et de valoriser ce qui nous unit et notamment cette passion et ce choix de la protection de l'environnement au sens large et de l'océan en particulier.

Je pourrais en parler non pas des heures, mais en tout cas un certain temps, je vais m'arrêter là. Mais l'axe de gouvernance partagée des Aires marines protégées, notamment, mais pas que me paraît très intéressante, et je conclurai juste en disant d'ailleurs que je pense qu'en termes de perspectives, les AMP pourraient être un très bel outil pour porter cette nouvelle façon de faire un dialogue territorial sur la problématique océan. Dans l'intérieur des terres, cela peut être un peu différent. Merci.

»» David RONTET, École nationale de voile et des sports nautiques

Avant tout, peut-être vous préciser dans quelle action le ministère des Sports s'engage. Depuis 2003, nous avons une politique de développement maîtrisée des sports de nature. Cette politique a une maîtrise à plusieurs sens : juridique pour avoir les conflits d'usage, la préservation de nos espaces de pratiques. Cela a été cité. La première motivation des pratiquants, c'est de pratiquer dans une nature pure, belle, etc... S'il n'y a plus de nature, il n'y a plus de pratique. Le sens même de nos activités, c'est de pratiquer dans la nature. La maîtrise, c'est aussi la fréquentation. Vous n'êtes pas sans savoir surtout sur le littoral que nous avons de plus en plus de populations et d'usages récréatifs. Nous avons eu des politiques publiques qui ont amené cela et l'évolution de la société. Il faut les gérer et nous en faisons partie. Cette politique 2003 commence à dater.

Lors du Grenelle de la Mer a été créée une mission Sport, Mer et Littoral qui s'appelait Groupe ressources, littoral, etc., qui avait pour objectif de dire : côté littoral et océan, il y a des enjeux et des particularités que nous ne retrouvons pas sur le terrestre. 2003, tous azimuts, plutôt terrestre et montage et en 2009, création de ce partenariat avec le ministère en charge de l'Environnement et son opérateur qui, au fur et à mesure, a évolué. Ce que je veux partager, c'est le fruit quand même de 10 ans de travail partenarial. Je pense que le 1^{er} bilan positif que nous pouvons avoir, c'est que nous avons réussi en 10 ans à être encore partenaires et à faire des actions, des projets et avoir une vision commune que ce soit au niveau national et dans tous les territoires. Bien entendu, nous avons des intérêts particuliers, mais nous avons des intérêts aussi communs et je pense que nous en avons beaucoup plus maintenant qu'avant.

Pour revenir sur les éducateurs sportifs, nous avons une particularité en France par rapport à d'autres pays : c'est une profession réglementée que celle d'éducateur sportif. L'État peut avoir une action très particulière sur la formation des éducateurs sportifs. Dans ce cadre-là, nous avons des lignes qui étaient mises dans nos diplômes qui

visaient l'éducation à l'environnement, la connaissance des milieux, etc. Certaines réformes à valeur économique surtout ont fait que nous avons eu une vision un peu plus globale. La question que nous nous posons est bonne, c'est de dire : est-ce que ces enjeux-là sont maintenus bien que nous ne le retrouvons plus dans les obligations réglementaires ? C'est le travail que nous sommes en train de faire en ce moment. Nous saurons le fruit de ce résultat l'an prochain, mais ce que nous pouvons observer déjà des premiers travaux, c'est que les fédérations sportives se sont toutes emparées de la formation des pratiquants de sports nature, de l'éducation à l'environnement, des pratiques moins impactantes et même d'une meilleure connaissance du milieu avec certaines fédérations qui sont en pointe et d'autres qui, historiquement, arrivent tout doucement. Mais toutes, il n'y en a pas une seule.

Je pense que c'est le point positif, elles sont toutes dans des partenariats avec le territorial ou le national avec des acteurs de protection de l'environnement, que ça soit associatif (des ONG) ou des territoires, des collectivités territoriales, des gestionnaires d'espaces naturels. Je pense que c'est important parce que le point particulier que nous avons au niveau de la mobilisation et l'engagement, c'est le maintien de cette mobilisation et cet engagement. Nous avons des pointes. Nous le voyons, c'est cyclique. Après, nous avons des chutes parce qu'en fin de compte nous avons des modifications de l'espace naturel qui est très lent par rapport aux évolutions de nos activités humaines. Tous les 2 ou 3 ans, il y a une nouvelle activité sportive qui arrive.

Il y a de nouveaux usages sur de nouveaux territoires. Les technologies évoluent à une vitesse grand V. Vous avez peut-être entendu arriver les pratiques folles, une pratique plutôt de santé (le longe-côte), etc.

Je pense qu'il n'y en a aucun de nous qui peut dire quelle sera la pratique de demain. Nous nous devons de maintenir, en permanence grâce à des objectifs et des projets partagés, nos relations. Ce qui permet de mieux comprendre ensemble comment nous pouvons adapter les nouveaux comportements que nous ne connaissons pas maintenant, qui vont arriver demain parce que la réalité est celle-ci. Nous travaillons actuellement avec les comportements d'hier. Alors, il faut essayer de trouver les méthodes pour anticiper les comportements de demain. C'est un vrai enjeu. Les éducateurs sportifs sont une clé d'entrée parce que nos pratiquants, comme l'Éducation nationale, viennent dans les clubs, apprennent à pratiquer, apprennent également des techniques pour se déplacer dans un espace naturel le moins impactant possible parce que c'est la réalité de l'essence même des activités de sports nature. Nous nous déplaçons de manière esthétique, fluide, et de la manière la moins impactante possible. C'est l'essence.

Après, le reste, ce n'est pas l'essence, ce sont des bifurcations qu'ont prises les activités. Il faut revenir sur cette essence-là et l'évolution des technologies et des pratiques nous amène à nous éloigner un peu de cette essence-là. Il y a un enjeu important sur ce côté-là, mais nous en reparlerons dans nos débats.

Engagement des acteurs et participation citoyenne

➤➤ Pascal PROVOST

Bonjour à toutes et à tous. La Réserve des Septîles a une surface de 280 hectares, 5 îles majeures, + 10 % des oiseaux marins nicheurs, 1^{re} colonie de reproduction de phoques gris, des habitats marins prodigieux. Voilà pour planter un peu le décor.

C'est un véritable bijou en Bretagne Nord. C'est important de le rappeler, mais évidemment cet archipel situé à 2 milles nautiques de la côte de Perros-Guirec est implanté dans un territoire. Même si la surface est minime, nous avons, depuis des années et des années, souhaité développer ce que nous appelons l'ancrage de cette Réserve dans son territoire. Je vais vous citer une anecdote, mais qui m'a permis de comprendre un peu sur quel axe il fallait orienter un peu les choses. Déjà, j'ai été embauché pour travailler sur un plan de gestion. Vous savez ce que c'est? C'est un document stratégique qui est validé par arrêté préfectoral et qui fixe les grands objectifs, les orientations et les opérations de la Réserve naturelle.

Dans les premiers temps, il a fallu s'inspirer un peu de la culture des gens en place et du territoire, etc., comprendre un peu le fonctionnement du territoire. Donc, inviter aux vœux du maire tous les ans, un maire charismatique en la personne d'Yvon Bonnot, maire de Perros-Guirec pendant 30 ans, député, etc... Dans le discours du maire, il n'a été à aucun moment question des Sept-Îles. Je me tourne vers mon collègue et dit : «C'est quand même assez dommage. Il a sur son territoire une Aire marine protégée prodigieuse, historique parce qu'il y a plus d'un siècle de création de cet espace protégé dès 1912 avec l'arrêt de la chasse aux macareux, 1976 la Réserve d'État. Cela me pose question». Gilles me dit : «Ah oui, les relations sont assez tendues, etc...». Nous allons donc essayer de détricoter tout cela, déconstruire pour reconstruire. Ce sont des phrases que pourraient prononcer des sociologues, mais en tout cas ce sont des choses que j'aime beaucoup.

Au moment de l'écriture du plan de gestion, sur quoi allons-nous nous orienter? Quel type d'action, etc.? J'ai beaucoup travaillé sur de l'acquisition de connaissances en sciences naturelles, en sciences humaines et sociales et systématiquement dans ces acquisitions de connaissances, c'était d'associer les gens du territoire dans la Réserve, mais pas que, au-delà du territoire, etc. Que ces connaissances-là dans un deuxième temps, elles soient vulgarisées, transmises au plus grand nombre, sous forme photographique ou de conférence, etc. Le 3^e point important, c'est de quelle manière nous petits gestionnaires nous travaillons pour acquérir ces connaissances-là et les traduire et les vulgariser? C'est la question de la posture du gestionnaire. Je vais démarrer là-dessus, c'est à quel point un gestionnaire d'Aire marine protégée doit être neutre et objectif dans sa manière d'approcher les choses? C'est à partir de là que nous allons tisser des liens et rétablir ou établir un climat de confiance.

Je parle du climat. Ce n'est pas que l'effet du changement climatique, mais nous essayons d'avoir un climat de plus en plus positif. C'est important. Je vais revenir au 1^{er} point, les acquisitions de connaissances. Il y a beaucoup d'actions et je vais les présenter d'ailleurs demain soir qui dépassent le territoire de l'Aire marine protégée parce qu'évidemment un archipel, ce n'est pas quelque chose de déconnecté de son environnement marin. Cela passe par les interactions entre les phoques gris et la pêche professionnelle. Au début, on me disait : «Mais Pascal, tu vas démontrer qu'un prédateur a un effet négatif sur une activité professionnelle». «Et alors?» S'intéresser à cette problématique c'est : s'intéresser à l'activité, embarquer avec eux, les comprendre. Cela évite peut-être d'avoir des titres de journaux écrits par la LPO : demain, il n'y aura plus de pêcheurs à cause des phoques». Je caricature, mais nous aurions pu avoir cela, nous ne l'avons pas eu.

Ce sont des actions de connaissances autour des services écosystémiques. Il a fallu comprendre où se répartissaient les activités, récréatives, plongée, kayak, etc. qu'il y avait dans le territoire. Nous nous sommes rendu compte de quelque chose de fondamental, c'est que dans plus de 60 % des cas, lorsqu'on questionne les gens sur le temps passé à leur activité, résidents comme touristes, c'est parce qu'il y a un environnement marin de qualité. L'environnement marin de qualité est support du coup

d'activités récréatives, évidemment d'activités professionnelles telles que la pêche et est source de bénéfices pour toute la biodiversité, etc... Voilà différentes actions de connaissances.

Les vulgarisations passent sous différentes formes. Ce sont des conférences dans le territoire et des expositions itinérantes. C'est extrêmement concret, mais il y a une exposition qui circule depuis 1 an dans 4 communes intégrées au Comité consultatif de la Réserve à la gouvernance, mais c'est une manière de dire que si vous n'avez pas la possibilité d'aller sur l'eau, d'aller voir le patrimoine, nous vous le restituons. C'est d'autant plus important que la plupart des îles sont interdites au débarquement. C'est éviter aussi un climat de frustrations ou de choses comme cela. Je vais citer un exemple, l'année dernière c'était la Coupe du Monde 2018. Nous organisons des conférences avec Armor Science. C'est une association. Nous avons défini une date à l'avance, sauf que cette date-là est tombée pendant la demi-finale avec la France en Coupe du Monde.

Nous nous sommes dit : « Cela va être un flop total ». 18h, c'était la fin du match. Nous nous sommes retrouvés avec le Palais des Congrès de Perros-Guirec blindé avec 250 personnes. Dans un moment où nous avons depuis quelques mois relancé le projet d'extension qui, il y a 20 ans auparavant, n'avait pas réussi à avoir un écho extrêmement favorable. C'était une manière de dire : nous avons des oppositions de certaines structures, mais nous touchons quand même beaucoup de gens du territoire qui ont envie d'avoir ces restitutions des connaissances, de connaître un peu la vie de la Réserve et comment nous y travaillons, etc. Je crois que j'ai plus ou moins fait le tour. Après, je ne vais pas forcément détailler les différentes actions et aussi la place de la science. J'ai rappelé les connaissances. C'est une aire marine assez singulière. C'est-à-dire que nous avons très peu d'interventions. En fait, nous avons bâti une espèce de territoire de veille scientifique, d'observatoire. C'est une manière de rendre compte, quelle est la température et quelle qualité avons-nous dans cet environnement marin qui aussi est votre territoire ?

Pour citer quelques chiffres, 93 actions dans le plan de gestion, une soixantaine dévolue aux sciences naturelles, humaines et sociales. Nous baignons dedans et cela veut dire des démarches partenariales et c'est un travail avec une trentaine de laboratoires et universités de recherche. Cela fourmille. Vous allez me demander combien nous sommes sur l'aire marine. Nous sommes 3 salariés. Si nous y arrivons, c'est parce que nous avons foi dans ce que nous faisons. Nous sommes extrêmement passionnés, mais c'est parce qu'il y a évidemment ces collaborations scientifiques. Je suis moi-même biologiste et aussi peut-être de par mes origines de parents paysans, d'avoir travaillé 12 années dans une Réserve assez conflictuelle en Estuaire de la Seine où justement c'est aussi ici que j'ai un peu fait mes armes. C'est de comprendre qu'en biodiversité, il y a un écosystème et des activités. Il faut comprendre tout cela pour préfigurer l'avenir et le construire. Tu l'as abordé, nous avons un projet d'extension, que nous sommes en train de mener. Je ne vais pas vous parler de territoires et de mesures parce que c'est en cours. Toutes ces opérations, la manière, la posture, etc., une manière de poser les jalons pour le futur territoire qui restera classé en Réserve d'État, mais du coup avec une dimension autrement plus intéressante d'un point de vue conservation et fonctionnalité notamment. Merci.

➤➤ Christophe AUBEL, Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité

J'ai été Directeur d'une ONG 15 ans. Maintenant, je fais cela. Mon constat de départ : il se passe plein de choses en matière de biodiversité et d'environnement

depuis le Grenelle de l'Environnement et de la Mer. Il y a plein d'actions sur les territoires, des choses qui avancent, et puis quand même le constat c'est que cela continue à ne pas aller bien. La biodiversité s'érode et continue à filer. Cela ne veut pas dire que ce que nous faisons ou beaucoup d'entre vous font ne sert à rien. Ponctuellement, il y a même des réussites. Mais globalement, nous n'avons pas encore changé. Il y a bien un truc à essayer de continuer à réfléchir et de se poser des questions parce qu'il faut bien que nous arrivions à basculer dans autre chose. Je suis vraiment convaincu que le « basculer dans autre chose », en réalité c'est « il faut changer de monde ». C'est-à-dire que c'est quand même cela la vérité.

Si nous voulons prendre en compte la biodiversité et faire face aussi au dérèglement climatique, il faut changer de monde. Je pense pour les uns à ce qui a été dit sur les Marquises, pour les autres à son environnement, mais cela veut dire aussi changer plein de choses dans la vie quotidienne. Changer de monde, ce n'est pas facile. Cela ne se fait pas comme cela. Les exemples précédents sont des exemples de réussites. Ils ont expliqué comment ils avaient passé du temps à obtenir des choses et là, nous voulons que cela bascule d'un coup. Vous avez interrogé tout à l'heure les élus qui suivent et ceux qui ne suivent pas. Je pense qu'ils suivront ou en tout cas qu'un truc à tenter en plus de ce que nous faisons tous déjà, de ce que les acteurs mobilisés dans les aires marines notamment, mais pas que font déjà, c'est d'aller chercher plus de monde pour porter ces sujets. Je ne fais pas partie de ceux qui pensent que nous allons faire basculer l'ensemble de la société parce que ce n'est pas vrai, que c'est plus compliqué. Il y a des gens qui pour des tas de raisons quelquefois sociales et très légitimes d'autres choses en tête que de penser cela. En même temps, certains sont prêts à le faire.

En tout cas, il faut que nous ayons une part significative de gens qui soient prêts à faire autrement, à aller vers autre chose et encore une fois à œuvrer chacun à son échelle sur ce que j'appelle un changement de monde. Il a été dit changement et transformateur, je pense que cela se joue aussi bien dans le rapport à la nature, c'est-à-dire dans la relation que chacun a avec la nature, mais aussi évidemment sur les changements de modèles socioéconomiques. Une fois que nous avons dit cela, je vais surtout axer mon propos sur la mobilisation citoyenne. Tu l'as dit, vous l'avez dit aussi, EDD, mobilisation citoyenne et des acteurs. Nous avons besoin des 3.

Comment faisons-nous en sorte, peut-être avec ce que nous réfléchissons ici, que cela se passe mieux sur ces échanges-là, même si je pense qu'il est important que cela ait lieu ? Pour moi, il est important que cela ait lieu. Pour moi, cela ne s'est pas mal passé. Il y a moyen d'œuvrer. Depuis que l'AFB a été créée au 1^{er} janvier 2017, nous essayons modestement de faire quelque chose. Peut-être avant de parler de ce que nous sommes, j'aimerais revenir sur le citoyen. J'ai dit, nous avons besoin du citoyen pour influencer évidemment sur les décideurs : la carte bancaire et la carte d'électeur quelque part. Cela veut dire que nous touchons bien un individu. C'est-à-dire que toucher le citoyen, c'est faire qu'il se mobilise lui-même. C'est le citoyen prescripteur, qui influence ses voisins, ses amis, ses copains. Anne-Caroline Prévot, qui est quelqu'un du Muséum d'histoire naturelle, suit dans son travail de recherche les expérimentations que nous pouvons faire et dont je parlerai tout à l'heure en mobilisation. Elle dit souvent dans ses conférences : « Quand parler de son expérience de la nature sera aussi courant que de parler du dernier film que l'on a vu, c'est qu'il se sera passé des choses ». Je pense que cela est assez juste aussi.

Toucher le citoyen, ce sont vraiment tous ces niveaux-là. Action directe : qui peut le faire ? Action de prescripteur ? Évidemment. Action d'influence ? Sur les décideurs, sur leurs voisins, amis, famille. Nous avons mis en place d'abord des ateliers de co-construction citoyenne. Ce sont un peu les démarches de jurys citoyens.

D'habitude, les jurys citoyens, nous les convoquons surtout pour leur poser une problématique. Êtes-vous pour ou contre les OGM? Il y a des tas de pays qui ont fait des choses là-dessus. Nous demandons un éclairage de ces citoyens avec des méthodes évidemment qui sont cadrées. Ce n'est pas juste le fait de leur poser la question comme cela. Nous, nous l'avons fait dans le cadre de la création d'un établissement public en leur disant : « La loi dit qu'il faut créer l'Agence Française pour la Biodiversité en regroupant 4 établissements. Ce sont 1 200 personnes, 1 30 millions de budgets. Vous, citoyens, que pensez-vous qu'elle devrait faire ? » Nous avons organisé comme cela avec un panel de citoyens tirés au sort des ateliers de ce type-là. C'est Thomas avec ses équipes, des prestataires qui nous ont aidés, qui étaient à la manœuvre.

Nous en tirons 3 expérimentations en cours notamment. Il y a d'autres idées, mais nous avons aussi une administration. Nous arrivons à faire plein de trucs. Nous n'avons jamais assez de moyens. Nous sommes parfois lents. Pour le moment, nous en faisons 3, ce n'est déjà pas si mal. Nous en avons une qui s'appelle un Conseil d'orientation citoyen. En fait, l'Agence a été créée avec un Conseil d'administration comme tous les établissements publics. Elle a été créée dans la loi avec des Comités d'orientations d'acteurs. Nous en avons un sur l'eau, sur la mer, sur les Outre-mer, sur le terrestre. Au passage, peut-être que le législateur aurait été bien inspiré de ne pas le faire en silos, mais c'est une autre histoire. En tout cas, nous avons des Comités d'orientations acteurs. Ils sont là pour éclairer le Conseil d'administration dans ses démarches. Avec les citoyens, nous nous sommes dit : « Tiens, s'il y avait la même chose pour les citoyens ».

Pendant 1 an, nous avons travaillé à sa mise en place parce qu'évidemment cela veut dire un travail de partage avec l'acculturation. Nous n'allons pas juste leur dire : « Voilà, vous avez l'AFB, que voulez-vous qu'elle fasse ? » Il faut leur expliquer ce qu'est l'AFB, à quoi sert-elle, quelles sont les contraintes ? En tout cas, il a le même poids qu'un autre Comité d'orientations pour alimenter la réflexion. Nous avons fait la même chose avec les Agences régionales de biodiversité qui sont des démarches partenariales que nous déployons en région. Cela s'appelle les « résidences des ARB ». C'est la même idée. Nous avons également les zones à restaurer où l'idée est d'identifier, nous le faisons aussi en lien avec des régions, des zones plutôt dégradées. Avec un collectif de citoyens qui est là, qu'est-ce qu'on y fait ? Comment restaurons-nous et comment pouvons-nous faire des choses ?

Nous avons aussi lancé cet été en association avec les festivals culturels : Jazz in Marcillac, Les Eurockéennes, Les Francfolies, Le Cabaret Vert, peu importe, un partenariat où là aussi nous avons organisé des ateliers d'échanges avec le public du festival. Le pari que nous tentions était que les gens ne viennent pas pour cela, ils viennent écouter Patti Smith par exemple ou du jazz. Mais nous les attrapons sur ces sujets-là avec des conférences d'abord pour leur donner envie. Cela rejoint ce que vous disiez tout à l'heure sur le partage des connaissances. Ensuite, plusieurs types d'ateliers, dont certains étaient plutôt sur l'imaginaire. Racontez-nous des histoires, notamment la biodiversité, comment vous la voyez en 2050. Il y a du qui fait peur, qui donne envie. Plus précisément, qu'est-ce que vous pensez là aussi que les pouvoirs publics devraient faire ? Nous avons une ambition.

À l'époque, nous avons appelé cela, à une époque, les cahiers de doléances. Nous verrons quelle forme cela prend et au moment du Congrès à Marseille, nous remettons cela, pourquoi pas, au Président de la République, au Premier ministre, au ministre. Mais sur la contribution de citoyens que nous avons interrogés, nous allons déployer cela via une plateforme internet à partir de la rentrée de 2020 pour avoir plus de retours pour alimenter la Stratégie nationale biodiversité numéro 3. C'est-à-dire la SNB numéro 2 a vraiment associé des acteurs. Il y a eu un vrai boulot de fait à la fin des

années 2008-2009 et jusqu'à 2010. L'idée est de dire : tiens, si nous essayions aussi de faire que les citoyens se l'approprient. Je rêve du moment où les politiques publiques de biodiversité ou environnementales seraient connues de l'opinion publique, c'est-à-dire que les gens auraient une opinion : la SNB, c'est bien ou c'est nul.

Il y avait la ministre Chantal Jouanno qui disait : « Nous aurons gagné le jour où les citoyens et acteurs demanderont dans les communes des trames vertes et bleues et pas des parkings ». Ce n'était pas complètement idiot comme réflexion sous la forme de la boutade en fait, mais cela nécessite un besoin d'explication. Nous avons aussi une campagne de sensibilisation. Préserver la biodiversité, c'est aussi nous préserver. Je voulais la citer parce que le message derrière les campagnes de sensibilisation, c'est et vous avez été deux à le dire tout à l'heure, ce sont aussi les services écosystémiques. Je fais partie de ceux et encore une fois j'ai été instituteur pendant 20 ans et j'ai fait dans mon ONG de l'éducation à l'environnement pendant 15 ans. Oui, bien sûr, la découverte de la nature et de ses merveilles et de tout ce que cela peut apporter.

La nature n'est pas seulement sympathique, elle est vitale au sens propre du terme parce que nous sommes une espèce vivante. Nous sommes en interaction avec tout cela et nous en dépendons. J'entends quelquefois le reproche : « Oui, mais c'est utilitaire ». Je ne dis pas que c'est utilitaire. Pour moi, c'est très éthique. Cela veut dire que nous nous replaçons dans le fait que nous faisons partie du cortège du vivant, que nous sommes en interaction avec. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas aussi préserver la nature pour elle-même, mais Robert Barbault du Muséum disait souvent : « Le lion profite du service écosystémique des gazelles qu'il capture ». Nous aussi, nous faisons des choses. Je ne suis pas en train de me comparer au lion, je ferme la parenthèse. En tout cas, la biodiversité qui s'érode, nous sapons ce sur quoi nous reposons. Je pense que cela fait partie des choses qu'il faut porter.

Quand par exemple on voit la jeunesse qui se mobilise sur le climat et je pense que nous sommes tous ravis que cela se passe parce que nous entendons ce que nous voulons sur la radio et les gens qui critiquent untel ou untel, en tout cas cela fait bouger les choses. Mais on parle quand même beaucoup moins de biodiversité même si ces dernières semaines c'est en train de changer. S'ils en parlent moins, c'est parce que ce sujet que vous avez porté tout à l'heure de cette appropriation du fait que ce n'est pas qu'un cadre dans lequel nous sommes bien et que nous regardons la nature, ce sont quand même les enseignements de Descartes. Pour nous, la nature est là-bas et nous, nous sommes là. Non, en fait nous sommes dedans. Encore une fois, il y a des gens qui le savent mieux que nous peut-être, en tous les cas qui le vivent encore. C'est un autre élément que nous avons essayé de porter.

Évidemment, si je vous raconte tout cela, ce n'est pas pour dire qu'ils sont super à l'AFB. Si je vous raconte cela, cela va marcher et les expérimentations ne vont pas marcher. C'est juste parce que je suis convaincu que dans la Stratégie de création des Aires marines protégées, vous avez un coup d'avance aussi dans les aires marines, que vous avez associé des acteurs, des Conseils de gestion, vous avez raconté tout cela. Il y a vraiment un coup à jouer. Celle qui marche, l'extension qui et nous croisons les doigts est en train de bien se passer, c'est bien parce qu'ils sont allés chercher la population. Nous pouvons raconter des histoires de Réserves naturelles, par exemple à Saint-Pierre-et-Miquelon. J'y pense parce que cela ressemble un petit peu aux Sept-Îles à Saint-Pierre-et-Miquelon où c'est un four total parce que ce sont juste les scientifiques et je ne dis pas cela méchamment en disant : « Il y a plein d'oiseaux, faisons une Réserve naturelle ».

Les gens se sont dit : « Ah oui, mais nous étions déjà là. Nous passons. Nous ne pourrions plus rien faire ». Les scientifiques sont repartis dans l'avion et il n'y a toujours

pas de Réserve naturelle. Il y a un terreau. Allons chercher les citoyens, pourquoi pas des Conseils d'orientations citoyens auprès des Conseils de gestion ou dans les aires marines ou 2 expérimentations. Nous nous en fichons, l'objet n'est pas de vendre les nôtres, mais d'en inventer d'autres parce que ce sont des territoires d'expérimentation aussi et pour que ce qui se passe dans les Aires marines protégées fasse tache d'huile aussi ailleurs. Par contre, je vous mets en garde sur une chose, je me permets de le dire comme cela dans une instance comme celle-ci, une des recommandations portées très fortement par le ministère, ce sont les aires protégées.

Tant mieux, mais en même temps, je suis un peu déçu parce que faire la réponse aux enjeux du changement de modèle, ce n'est pas seulement faire des aires protégées. Je ne suis pas en train de dire qu'il n'en faut pas. Mais c'est aussi changer partout à côté. Du coup, je pense que si nous porteurs des Aires marines protégées, nous sommes capables simplement en disant que c'est juste un projet de territoire, peut-être que dans le territoire d'à côté il n'y a pas une réglementation, mais peut-être des recettes en termes de dialogue des acteurs, d'associations des citoyens qui sont à prendre parce que quand je fais mon PLU, il y a peut-être des recettes à tirer qui auront été expérimentées dans les aires protégées.

➤➤ Anne CADORET, Géographe à l'Université d'Aix-Marseille

Bonjour à tous. Je suis géographe à Aix-Marseille Université, donc enseignant chercheur. En fait, cette question des conflits est vraiment très importante et fondamentale. Pourquoi ? Parce qu'en fait, il y en a tout le temps et il y en aura toujours. Ce n'est pas la participation qui va les supprimer. Une première chose à dire, c'est que finalement le conflit, c'est une norme, qu'il faut faire avec et qu'il faut même prendre appui en fait sur les oppositions et les revendications parce que c'est déjà une mobilisation. Si nous sommes en conflit, c'est que nous avons des choses à dire, en l'occurrence que nous ne sommes pas d'accord soit avec les mesures de gestion qui sont mises en place ou le statut de l'Aire marine protégée ou bien avant parce qu'il y a des craintes, des incertitudes par rapport à un sentiment de dépossession. Cela peut être aussi quelque chose qui n'a pas été pris en compte parce que la participation est insuffisante ou insatisfaisante. Il y a des milliers de raisons pour qu'il y ait des conflits et des oppositions.

Après, ce qui est important, c'est de savoir en tirer parti et profit, pas forcément les maîtriser, mais déjà ne pas les nier, les considérer et pouvoir tirer parti parce qu'ils ont des propriétés innovantes en fait. Ils peuvent être des leviers pour des innovations. Par exemple, à Moorea, il y a eu un conflit lié à l'activité de kitesurf, assez virulent, et le fait qu'il y ait la manifestation d'oppositions avec la forte mobilisation des médias, des réseaux aussi des kitesurfeurs, finalement a contribué à mettre en dialogue des personnes qui n'ont pas la même vision du territoire, la même façon de pratiquer l'espace. Il y a eu un zonage qui a été fait, une charte qui a pris un peu de temps, mais du conflit est née une mise en dialogue et une innovation.

Autre exemple, peut-être toujours sur Moorea où lors de la révision du plan de gestion de l'espace maritime lié au lagon, les pêcheurs sont assez divisés entre eux, mais en même temps le fait qu'il y ait cette révision a permis à ces pêcheurs de se structurer, voire de se réorganiser pour pouvoir porter en fait et être vraiment acteurs du plan de gestion de l'espace maritime.

Un dernier exemple, ce serait dans le cadre du Parc national des Calanques. En général, il faut une quinzaine d'années à peu près pour avoir la création d'une aire protégée, que ce soit en mer ou littorale et maritime. Dans le cadre du Parc national

des Calanques, il a été question ce matin des fameuses boues rouges qui ne le sont pas, mais je vais garder cette appellation parce que c'est comme cela que cela avait été fortement médiatisé. Ce conflit, qui est toujours d'actualité, en fait a permis à d'autres acteurs de se saisir de la question des pollutions, pas uniquement actuelles, mais plus anciennes puisque nous avons 7 à 8 usines très polluantes le long du littoral des Calanques et cela fait partie du cœur de Parc. Ce conflit a permis de vraiment publiciser et de mettre au débat, même au sein des gestionnaires la question des pollutions industrielles héritées. Le conflit peut être moteur et permettre une mise en dialogue ou mettre sur la table des thématiques qui finalement n'auraient pas été abordées, pas de la même façon ou pas au même moment, etc. Considérer les conflits aussi, ce n'est pas uniquement n'en considérer qu'un seul de façon autonome parce qu'en fait nous nous apercevons qu'il y a des liens entre eux et que finalement pour réguler un conflit, il faut peut-être en réguler un autre.

Cela prend un certain temps, voire un certain nombre d'années, mais il est aussi important de considérer des conflits qui parfois n'ont rien à voir avec l'Aire marine protégée ou alors peu que des gestionnaires ou des acteurs impliqués dans la gestion de l'aire marine ne vont pas forcément prendre en compte aussi parce qu'ils n'ont pas toutes les cartes en main pour pouvoir gérer des problèmes sanitaires par exemple, parce que ce n'est pas la priorité de l'Aire marine protégée qui va plus être de s'intéresser à agir pour diminuer la perte de biodiversité. Des choses qui peuvent être très constructives en fait. Tout à l'heure, je disais que ce n'est pas la participation qui va faire disparaître les conflits. Par contre, agir en amont par la participation, cela peut permettre de prendre en compte des problématiques, de les traiter pour pouvoir faire en sorte que les conflits soient beaucoup plus constructifs ou le soient beaucoup plus vite. Nous n'allons pas les empêcher d'émerger, mais au moins nous pouvons agir en amont, traiter des problèmes et éviter que ces conflits deviennent virulents, violents, voire faire émerger des sentiments d'injustice qui vont cristalliser des positions et fragiliser le capital confiance.

La confiance, c'est quelque chose qui a été cité à plusieurs reprises. Je le redis parce que ce capital confiance, même dans des Parcs qui sont très anciens comme le Parc national de Port-Cros, à un moment donné a été très fragilisé. En plus, il y a eu l'extension du cœur de Parc au niveau de l'Île de Porquerolles, des questions d'enjeu aussi liées à la forte fréquentation de cet espace maritime et terrestre. Un sentiment de dépossession qui est revenu, qui a repris forme, une réactivation d'un conflit plus ancien qui était un petit peu enterré. Du coup, le capital confiance finalement et c'est ce que disait quelqu'un ce matin, il faut qu'il soit reconstruit. Ce n'est jamais une donnée. Nous avons acquis un capital confiance, tout va bien. En fait, cela fait partie du quotidien des gestionnaires, je ne leur apprends rien, de toujours garder cette confiance-là des acteurs locaux.

Le fait qu'il y ait l'inscription de cet enjeu dans la stratégie, pour moi, c'est comme si nous passions un cap. C'est de dire que finalement, les acteurs ne sont pas qu'utilitaires à l'AMP, mais sont nécessaires à son efficacité. C'est vraiment quelque chose d'important. Pourquoi sont-ils nécessaires? Parce que nous ne pouvons pas agir sans eux et parce que leur connaissance contribue à l'efficacité. Selon moi, c'est donc reconnaître par cet enjeu-là les savoirs locaux, l'expertise d'usage comme un facteur fort qui contribue à atteindre les objectifs que se fixent les Aires marines protégées. Mais par contre, comment faire participer? Parce que si ce n'est que faire participer pour convaincre qu'il faut sauver la planète, c'est difficile. Ce sont des enjeux qui sont lointains, pour lesquels nous nous sentons finalement assez démunis. Ne pas faire participer pour impliquer. Tout à l'heure, il a été question d'implication.

Là aussi, j'insiste, participer pour impliquer, et du coup ce que la participation doit viser selon moi et selon les recherches que j'ai faites, elle doit viser l'objectif d'impliquer des personnes qui vivent sur le territoire, qui le pratiquent, qui circulent, qui le gèrent aussi. Faire participer ces personnes, à l'inverse d'être passives, pour qu'elles deviennent actrices d'un projet de territoire. Cette dimension territoire et projet de territoire, elle est vraiment fondamentale parce qu'il y a derrière la notion d'appropriation. Ce n'est pas simplement : on tolère des mesures de gestion où on s'en accommode, c'est plus. On s'approprie, on légitime l'Aire marine protégée parce qu'on fait partie de ce territoire, on accepte et même on les porte. Si les acteurs arrivent à porter eux-mêmes les mesures de gestion, c'est gagné. Tout n'est jamais gagné, mais c'est déjà avancer là-dessus. En plus, sans appropriation, on peut arriver aussi à délégitimer une Aire marine protégée et puis cela peut cristalliser et arriver à certains conflits. Pour cela, il y a un certain nombre de conditions, mais je n'ai plus le temps, je garde mes billes pour tout à l'heure. Merci.

➤➤ Frédérique CHLOUS, Muséum national d'histoire naturelle

Il y a une diversité des AMP, ne serait-ce que par leur statut. Pour mobiliser, engager, il faudra vraiment prendre en compte cette diversité d'AMP. 2^e préalable, question de vocabulaire. Nous avons parlé éducation, sensibilisation, mobilisation, engagement et participation. Ce sont 5 termes qui ne veulent pas dire la même chose. Il faudra vraiment faire attention de quoi nous parlons, de ne pas prendre un mot pour un autre parce que c'est vraiment essentiel. Si bien sûr la sensibilisation et l'éducation sont extrêmement importantes, je ne dirai pas le contraire ici, il faut faire aussi attention que la mobilisation et l'engagement ne se réduisent pas à de l'éducation ou à de la sensibilisation parce que même si nous agissons, il y a un côté plus top-down. Enfin, 3^e préalable, les publics. Nous voyons quand il y a des parties prenantes. Il y a des citoyens, du grand public, ceux qui sont dans les arènes de la gouvernance et puis peut-être ces réseaux sociaux. Il faudra vraiment être assez vigilant de quoi nous parlons quand nous parlons.

Olivier m'avait posé la question suivante : pourquoi les enjeux ? Nous en avons vite parlé. C'est évidemment l'efficacité, la construction d'un territoire, la sensibilisation, l'appropriation, la capacité à chacun de se saisir des enjeux. J'insisterai juste sur une chose qui n'a pas encore été mentionnée aujourd'hui, c'est la justice environnementale. Mobiliser aussi les gens, c'est pouvoir peut-être mieux prendre en compte cette justice environnementale et cette interaction entre vulnérabilité écologique et sociale. Il y a les difficultés aussi des temporalités. Comment et nous l'avons dit aussi les acteurs peuvent-ils s'engager sur le long terme ? Ce n'est pas la même chose quand on crée et après quand on anime. Il y a la structuration des parties prenantes qui est aussi importante : les questions de formation, de territoires.

J'insisterai peut-être sur un point, c'est que dans une aire marine, il y a évidemment la diversité des pratiques. Vous le savez, la diversité des représentations, la manière dont on se représente le territoire, les enjeux, etc., mais il y a aussi une diversité d'engagements. Nous travaillons en ce moment beaucoup sur cette question des formes d'engagement. J'y reviendrai ensuite. Il y a 4 grandes formes d'engagement : le bien commun, produire de l'action, la curiosité/méconnaissance et le familial. Je reviendrai sur cet engagement familial qui me semble important à être reconnu. J'aimerais insister sur 2 points qui sont ceux que je connais et sur lesquels j'ai travaillé. Le 1^{er} : les sciences participatives. C'est une question qui me semble aujourd'hui intéressante.

Je parle à la fois de mon expérience personnelle, mais aussi du point de vue du Muséum où nous avons quand même beaucoup développé les sciences participa-

tives. Attention, c'est peut-être avoir un point de vigilance sur la manière dont on construit à la fois ces sciences participatives avec peut-être des formes de co-construction, mais aussi la manière dont on va centraliser les données. Aujourd'hui, nous travaillons beaucoup au Muséum sur des systèmes de gestion de bases de données qui permettent de ne pas avoir des données qui soient éparpillées partout, mais qui puissent véritablement servir ensuite aux gestionnaires à pouvoir les utiliser et à ce que cela devienne de véritables outils. Aujourd'hui, il y a une multiplication des sciences participatives, mais je pense que nous en perdons pratiquement les trois quarts.

Ce qui nous semble aussi intéressant, c'est que les sciences participatives permettent de faire « communauté ». Nous avons parlé « communauté ». Nous avons des réseaux. Quand nous avons des plateformes qui sont construites pour cela, à partir du moment où un contributeur met une information visible et qu'il est possible de commenter, nous pouvons avoir des réseaux.

Il y a un certain nombre de plateformes au Muséum. Ce n'est pas pour en faire la pub, mais il se trouve que c'est assez intéressant de voir comment ces communautés virtuelles autour d'un objet science participative se construisent comme des communautés réelles quand on fait de la cartographie participative aux Marquises pour ne citer que cet exemple où il y a là aussi une communauté qui discute de ces informations. Sciences participatives, oui, mais avec une vraie réflexion sur la manière dont elles sont construites et dont nous utilisons les résultats et la manière dont cela peut faire ou non réseau. C'est aussi un outil de sensibilisation.

La question qui était posée, c'était intégrer les éléments culturels. C'est assez vaste, nous pourrions revenir sur cette définition, mais il me semblait qu'il y avait plusieurs points. J'en ai noté pas mal. Premièrement, c'est considérer véritablement un socio-écosystème. Nous ne gérons pas que de la biodiversité, mais aussi un système économique, culturel et politique. 2^e point, c'est que cette séparation nature et culture n'a pas de sens aujourd'hui. Évidemment, en outre-mer, cela va de soi, mais je trouve dommage que l'on ne cantonne cela justement que dans les outre-mer, même si les Outre-mer nous montrent l'exemple de ce lien très fort entre nature et culture parce que c'est la réalité aussi dans tous les territoires, aux Sept-Îles que je connais bien aussi. Il y a un véritable patrimoine culturel autour des activités marines.

Ce qui me semble aussi important, c'est que si nous intégrons ou réintégrons les éléments culturels, c'est que cela donne du sens aux enjeux environnementaux. En fait, la plupart du temps, la difficulté d'appropriation, c'est pourquoi nous, nous allons nous intéresser à tel type d'espèce et les éléments culturels peuvent permettre de donner du sens. Je prends souvent cet exemple des Marquises. Si je dois résumer ce que j'ai appris aux Marquises, c'est qu'un poisson peut être une espèce menacée, mais c'est aussi un mot dans une langue, ce sont des savoirs écologiques, ethnologiques, des savoirs pêcher, artisanaux, médicaux et des savoir-faire pour faire la cuisine concernant ce poisson ou une danse autour de ce même poisson, etc. Il y a vraiment un tout et cela donne du sens. Quand on se dit que l'on perd le poisson, on perd tout ce qu'il y a à côté.

C'est vraiment quelque chose d'important et puis la beauté d'un espace, l'attachement à un territoire. Il y a une étudiante qui a fini un travail sur l'Île de Groix, cet attachement est totalement lié à la biodiversité et à l'environnement. Cela donne du sens du coup de pouvoir aussi prendre en compte ces éléments culturels. J'ai marqué aussi l'engagement familial. Je vous ai dit qu'il y avait plein de formes d'engagements et qu'il fallait être attentif à cet engagement familial à partir du moment où il n'est pas excluant, c'est-à-dire prendre en compte ce que les gens vont dire de leur territoire. Ils s'engagent parce qu'ils sont nés là, parce qu'ils aiment ce territoire, parce qu'ils

l'ont pratiqué avec leurs parents, leurs grands-parents, etc. C'est quelque chose aussi qui est certainement intéressant à prendre en compte parce qu'après cet engagement peut aussi évoluer vers l'action, le bien commun, mais il ne faut pas négliger cet engagement familial. Parfois, nous avons tendance à dire que c'est toujours un petit peu le même discours.

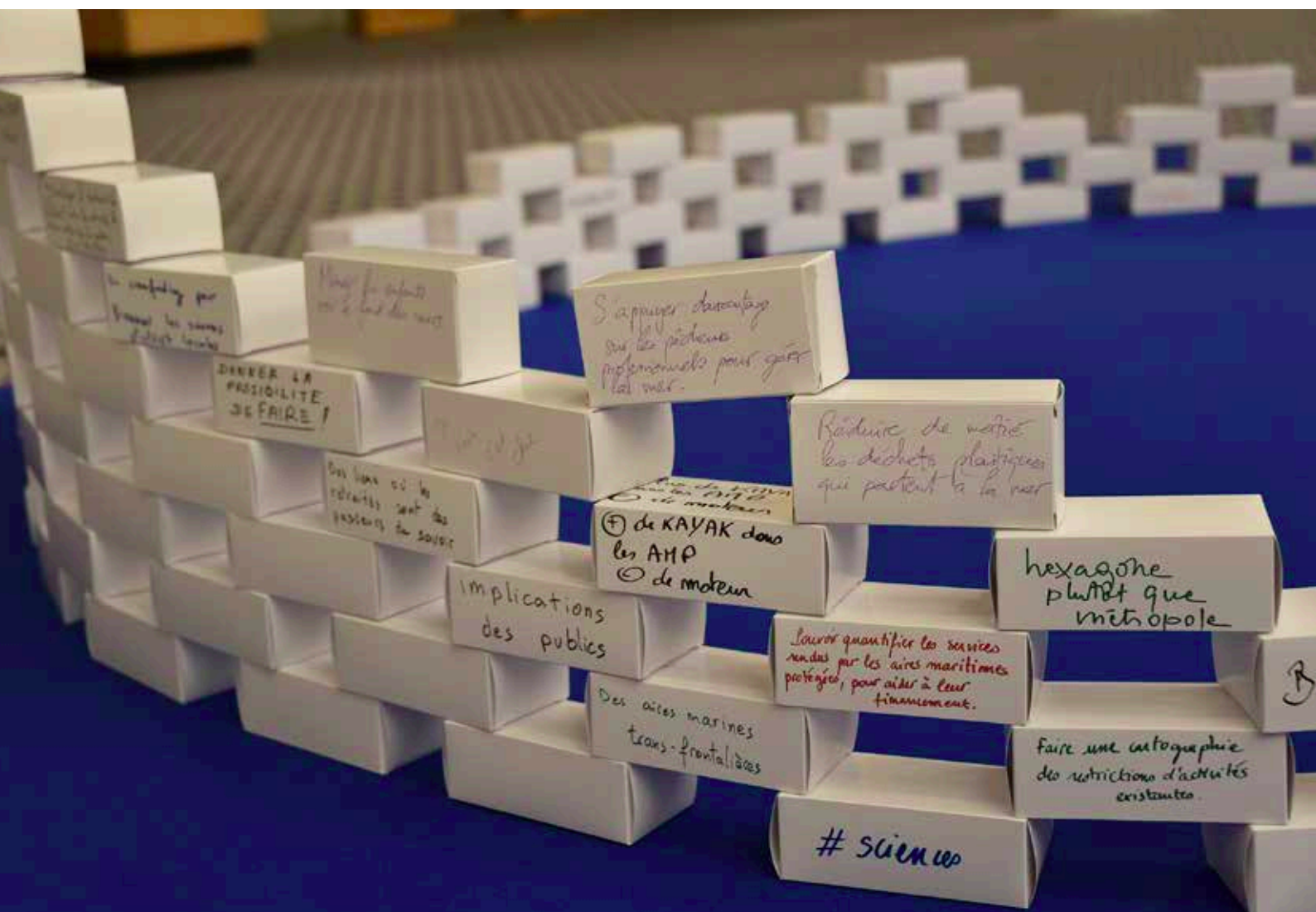
Je voudrais juste vous faire part d'une réflexion que nous avons en ce moment avec d'autres collègues sur cet aspect. Le culturel, c'est aussi la transmission entre les générations. C'est quelque chose qui est important à prendre en compte et ce concept d'amnésie environnementale. J'essaye de vous expliquer rapidement. C'est-à-dire que nous avons tendance à oublier comment était notre environnement, il y a 20, 30, 40 ans. Ce que nous pouvions y faire et que nous ne pouvons plus y faire aujourd'hui. Si nous prenons ce que nous dit l'IPBES, c'est-à-dire d'engager les citoyens pour aller vers des transformations et des changements, il semble qu'aujourd'hui malgré tout, lorsque les citoyens entendent les scientifiques qui fournissent des indications s'appuyant sur de grandes bases de données, de grandes séries, cela ne fait pas forcément sens.

Aujourd'hui, nous nous disons qu'il y a peut-être une manière d'agir et nous allons lancer un projet tout à fait expérimental en ce sens, c'est de travailler avec les personnes pour, à partir de leurs souvenirs, ceux de leurs parents et grands-parents, essayer de reconstituer ce que pouvait être l'environnement à un moment donné et de s'appuyer sur ce patrimoine culturel, ce patrimoine même familial, pour pouvoir donner du sens à quelque chose qui est parfois difficile à comprendre de l'extérieur. Juste un exemple, retrouver des photographies de son grand-père qui pêchait, qui avait de gros poissons énormes que l'on ne pêche plus aujourd'hui, cela donne à voir un changement qui est parfois difficile à prendre en compte. C'est essayer de s'appuyer sur les éléments culturels, individuels et même parfois intimes pour donner du sens aussi à tous ces enjeux environnementaux.



SYNTHÈSE

des ateliers stratégiques





400 personnes ont participé aux 15 ateliers stratégiques du mercredi 23 et aux ateliers opérationnels du jeudi 24 octobre.

L'ensemble des propositions issues des ateliers ont fourni un premier cadre et la matière de départ pour l'écriture de la nouvelle Stratégie (attendue pour l'été 2020) qui sera lancée après le colloque sous l'égide du Ministère de la Transition écologique et solidaire en associant l'ensemble des parties prenantes.

Deux types d'ateliers ont été intégrés à chaque parcours « enjeu » :

- ▶ Ateliers stratégiques : ils ont visé à produire une vision partagée sur les résultats à atteindre d'ici 2030 pour chacun des cinq enjeux de la future Stratégie. L'exercice a consisté à décrire un état souhaité en 2030 pour chacune des « composantes », en vérifiant que cet état est évaluable. Il s'agissait, pour chaque composante, de répondre à la question suivante : « La Stratégie 2030 sera réussie si ... » Les conclusions ont été présentées en plénière de restitution le 24 octobre au matin.
- ▶ Ateliers opérationnels : ils ont visé à proposer des actions collectives au service des objectifs stratégiques proposés la veille. Les conclusions ont été présentées en plénière de clôture le 24 octobre après-midi.

ENJEU 1

Cohérence et complétude du réseau Restitution des ateliers n° 1, n° 2 et n° 3



ANIMATEURS

Xavier Harlay, Guillaume Paquignon, Gwenola de Roton, Vincent Toison
Agence française pour la biodiversité

»» Restitution en plénière : Aude Brador et Alain Pibot, Agence française pour la biodiversité

Les débats de la première journée durant la plénière thématique ont beaucoup porté sur l'identification des lacunes, qu'elles soient thématiques ou géographiques. Nous sommes repartis des fondamentaux en rappelant l'utilité d'une AMP, notamment à travers la question des services écosystémiques. Les débats ont été francs et parfois difficiles, particulièrement au sujet des zones de protection forte et des inquiétudes exprimées par le secteur de la pêche.

Les ateliers avaient ensuite pour objectif de formuler les grands objectifs stratégiques à atteindre d'ici 2030. 80 personnes ont participé aux ateliers de l'enjeu 1. Il y a eu des consensus mais aussi des points de désaccords. Si la nécessité de compléter le réseau par des protections fortes a bien été exprimée, il n'y a pas eu de consensus sur le pourcentage de protection forte à mettre en œuvre par territoire. En revanche, les participants semblaient plus enclins à définir un pourcentage à atteindre à des échelles biogéographiques.

Le réseau est considéré comme suffisant, notamment dans la partie hexagonale, mais devrait être complété dans certains territoires d'Outre-mer. Ces propositions doivent passer par un exercice local de concertation. La nécessité de concerter davantage a été fortement rappelée. Un des objectifs phare proposé par les participants : « soustraire au moins 10 % de l'espace marin aux principales pressions anthropiques, en particulier les pressions d'origine terrigène ». Beaucoup de contributions ont été faites dans le sens de se tourner vers les pressions d'origine terrigène compromettant le bon état écologique défini dans le cadre de la DCSMM, mais aussi dans le cadre des documents de bassins ultramarins.

➤➤ Objectifs stratégiques proposés

Composante	Objectifs stratégiques
<p>Extension et cohérence du réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaque façade, bassin maritime et collectivité d’outre-mer dispose d’un réseau d’AMP cohérent, couvrant tous les enjeux écologiques prioritaires présents sur son territoire ➤ Chaque territoire d’Outre-mer est doté d’un outil de protection adapté à ses enjeux et avec les moyens associés ➤ 30 % des habitats/espèces sont représentés ➤ 100 % AMP sont bien réparties et distribuées
<p>Consolidation du réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le niveau de protection répond efficacement aux enjeux écologiques identifiés au sein du réseau des AMP et au sein de chaque AMP ➤ La Stratégie 2030 sera réussie si une part significative (au regard de la résolution UICN) de chaque type d’écosystème marin par région biogéographique est mise en protection forte ➤ Nous avons soustrait au moins 10 % du domaine marin aux pressions anthropiques, en particulier aux pressions terrigènes, pesant sur l’état écologique des écosystèmes, par bassin/façade/SRM
<p>Articulation des outils</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les différents outils ont été mobilisés de façon complémentaire et adaptée pour préserver la biodiversité en fonction des enjeux identifiés et du niveau de protection nécessaire ➤ Si les outils de gestion et de protection utilisés sont compréhensibles, cohérents et lisibles et s’intègrent dans la planification spatiale ➤ 100 % des AMP coopèrent pour une meilleure articulation et organisation sur un territoire donné (façade, bassin, pays, international)

ENJEU 2

Un réseau efficace et bien géré Restitution des ateliers n° 4 et n° 5



ANIMATEURS

Amandine Eynaudi, Isabelle Gailhard Rocher, Élodie Gamp, Coraline Jabouin
Agence française pour la biodiversité

»» Restitution en plénière : Christophe Aulert et Ronan Lucas, Agence française pour la biodiversité

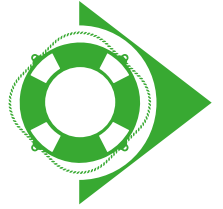
40 personnes ont participé aux 2 ateliers qui ont abouti à 8 propositions d'objectifs stratégiques. Les ateliers se sont déroulés avec beaucoup de respect et d'écoute. Il y a eu des difficultés à se projeter dans une vision stratégique, en particulier sur la priorisation des mesures. Les participants avaient du mal à formuler des objectifs stratégiques et voulaient aborder tout de suite le concret. Il n'y a pas eu de nouveau concept exprimé. Les Outre-mer ont été peu présents dans les discussions. Quelques représentants Outre-mer étaient présents mais le travail est resté très « Métropole centré » avec le jargon, les systèmes de classement DCSMM, Natura 2000 ... que les Outre-mer n'ont pas. Malgré tout, les réflexions menées dans le cadre métropolitain peuvent inspirer le travail des Outre-mer, par exemple sur les thématiques comme les zones de protection forte.

➤➤ Objectifs stratégiques proposés

Composante	Objectif Stratégique
<p>Planification de la gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En 2030, nous aurons réussi si toutes les AMP ont un plan de gestion (convergence vers un document unique), adapté aux enjeux locaux, intégrant les différentes échelles du territoire, en cohérence avec les engagements communautaires et internationaux : l'AMP dispose d'une équipe technique, d'un organe de gouvernance et de moyens adaptés ➤ Bien articuler entre vision à long terme clairement définie et ambitieuse avec des actions opérationnelles annuelles (court terme) réalisables/réalistes et fédératrices (basées sur des résultats concrets – avancées) ➤ Mettre en place une évaluation régulière (qui valorise les efforts consentis) permettant de réviser les plans de gestion et plans d'actions de façon dynamique en maintenant le cap des objectifs à long terme, avec souplesse face aux imprévus/éléments émergents/CC. ➤ Travailler en lien avec les autres AMP et réseaux existants
<p>Priorisation des mesures</p>	<p>En 2030, nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nous avons coconstruit un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs et animé (=mouvant en fonction des évolutions) sur les enjeux écologiques, les pressions, les activités et les représentations du territoire ➤ Nous avons défini des cibles à court terme et à long terme permettant de mettre en place un programme de mesures répondant aux enjeux prioritaires du site. ➤ Les mesures concernant les enjeux prioritaires sont mises en œuvre, évaluées, pérennes (tant que les objectifs ne sont pas atteints) comprises et respectées par les acteurs, en cohérence à l'échelle biogéographique (cohérence écologique) et en cohérence avec les autres AMP.
<p>Dispositifs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En 2030, nous aurons réussi si toutes les AMP disposent d'indicateurs faciles d'utilisation, partagés et transposables, interprétables de l'échelle locale aux différentes échelles supra nécessaires, et contribuant au rapportage des directives. ➤ En 2030 nous aurons réussi si nous arrivons à établir des indicateurs locaux, robustes, compréhensibles et partagés par tous, qui s'intègrent dans les objectifs des politiques publiques en cohérence avec les stratégies régionales (dont la DCSMM), avec les moyens humains et financiers pour les produire et les suivre.
<p>Qualité de la gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En 2030, nous aurons réussi une gouvernance de qualité si nous avons mutualisé les instances de gouvernance d'un territoire vers un organe unique avec des commissions ad-hoc associant la représentativité des acteurs du territoire et couvrant tous les objectifs des Aires marines protégées (même celles actuellement orphelines) avec des représentants qui s'approprient les enjeux de gestion et une gouvernance dotée d'outils de décision pour piloter la gestion. ➤ En 2030 nous aurons réussi si les acteurs s'impliquent davantage notamment dans des groupes restreints à construire localement en cohérence avec l'AMP, sa maturité (ou des projets et portée) par une animation pérenne et dotée en ressources (humaines et financière), une animation qui n'oublie personne et qui confie un pouvoir décisionnel éclairé et intégré dans son contexte réglementaire, au groupe d'acteurs.

ENJEU 3

Un réseau contribuant à des usages durables – Restitution des ateliers n° 6, n° 7 ; n° 8 et n° 9



ANIMATEURS

Antonin Blaison, Yoan Denis, Kevin Leleu, Sylvain Michel, Stéphanie Tachaires
Agence française pour la biodiversité

»» Restitution en plénière : Céline Maurer et Frédéric Fasquel, Agence française pour la biodiversité

80 personnes se sont réparties en 4 ateliers qui ont permis de formuler 20 propositions d'objectifs stratégiques. Nous ne présentons ici qu'un objectif par composante. De manière générale, les échanges ont été intenses mais les participants ont montré une bonne écoute mutuelle. Formuler des objectifs stratégiques a parfois été difficile avec une tendance à adopter un langage plus opérationnel. Les thématiques des services écosystémiques et de la préservation des services rendus a été particulièrement difficile à appréhender, malgré des propositions finales plutôt convergentes. Quelque chose qui est revenu en fil rouge dans tous les ateliers est la question de moyens dédiés pour atteindre les objectifs. Avoir des moyens à la hauteur des ambitions et des objectifs. C'était vrai pour la valorisation des pratiques et la promotion des activités respectueuses mais aussi pour la spatialisation des usages. À l'inverse, il y a eu des débats autour de la question de l'échelle d'application des questions de planification. Pour plusieurs ateliers, les participants se sont concentrés sur les questions d'échelle, à savoir si la façade, à travers le document stratégique de façade, est bien la bonne échelle pour des questions de planification ou si la planification ne doit pas être plutôt appréhendée à l'échelle de l'AMP.

L'importance de renforcer le lien terre-mer a aussi beaucoup été évoquée, particulièrement s'agissant des questions de gouvernance. Une des réflexions de la plénière thématique et qui est aussi ressortie pendant les ateliers relève de questions sémantiques : Devons-nous parler d'activités durables ou d'activités compatibles ?

Parmi les 20 propositions d'objectifs stratégiques, certaines propositions sont ressorties d'un groupe à l'autre. En termes de réduction des pressions et des impacts cumulés, la Stratégie 2030 sera réussie si les enjeux du milieu marin sont pris en compte dans les politiques du milieu terrestre et aquatique avec par exemple la notion d'indicateurs partagés eau douce/eau salée. Si l'on souhaite réussir en matière d'interface terre-mer, il faut plus de convergence. En ce sens, la question de l'évolution des instances de gouvernance a souvent été abordée.

En matière de préservation des services rendus, la Stratégie sera réussie si les services écosystémiques sont mieux connus et décrits, puis diffusés à l'ensemble des publics afin d'être véritablement pris en compte dans les politiques publiques.

Au sujet de l'amélioration des pratiques et de la valorisation des pratiques respectueuses, un objectif très chiffré a été proposé avec un certain consensus : 100 % des activités s'exerçant dans une aire marine protégée sont compatibles avec les objectifs de conservation de l'AMP.

En termes de spatialisation des usages, la Stratégie sera réussie si la spatialisation est dynamique et évolutive et concertée avec l'ensemble des usagers. Il y a derrière cela la nécessité de la bonne connaissance spatiale et temporelle des usages et la volonté d'œuvrer pour une spatialisation plus intégrée, notamment en intégrant le patrimoine naturel dans une démarche prospective. Encore une fois, la question des moyens est revenue fortement, puisque cette ambition forte doit bénéficier de moyens adaptés.

➤➤ Objectifs stratégiques proposés

Composante	Objectif Stratégique
Réduction des pressions/ impacts cumulés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer d'un observatoire central/national avec des moyens d'animation dédiés capitalisant l'ensemble des données sur les usages et patrimoine naturel (pour évaluer effets cumulés), ainsi que les retours d'expériences existant au sein et en dehors des AMP grâce à une boîte à outils standardisées permettant d'appréhender les pressions et leurs effets cumulés. ➤ Concrétiser le fonctionnement d'un lieu d'échanges entre instances de gouvernance Terre et Mer ➤ Fixer des valeurs seuil pour chaque objectif (tableau de bord) et spécifiques à chaque AMP : 100 % des pressions identifiées, connues, décrites. 100 % des niveaux max de pressions supportables dans chaque AMP définis. ➤ Réduire des pressions terrigènes sur le milieu marin en responsabilisant les instances de gestion terrestres (SAGE, AAE, normes industrielles, etc.) ➤ Partager l'expérience entre acteurs locaux des AMP pour tendre vers l'adoption des meilleures pratiques, en dépassant les incertitudes scientifiques sur les impacts des activités.
Préservation et valorisation des services rendus (SR)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer dans la gouvernance, l'animation et la valorisation des AMP, les services rendus : usages récréatifs, pêche et ressources halieutiques, services de non usages (changement climatique, puits de carbone, protection contre l'érosion du littoral, lien terre-mer et zones humides, patrimoine immatériel) – services non monétaires (évaluation du coût de la non action) ➤ Développer le lien acteurs/recherche pour évaluer les services rendus ➤ Développer le gagnant/gagnant usages-protection ➤ Des services rendus connus et partagés envers les acteurs, les scolaires, les collectivités, le grand public... ➤ Traduire les connaissances sur les services rendus en mesures de gestion ➤ En 2030 les services rendus (SR) par les écosystèmes marins sont mieux connus/décrits et diffusés auprès de l'ensemble de la population : le programme de l'Éducation nationale intègre des éléments concernant les services rendus par les AMP et les écosystèmes marins ➤ Pour chaque AMP une cartographie des SR est réalisée et y compris présente ces éléments de manière socio-économique et culturel des SR, sensibilisation sur les SR auprès des acteurs concernés dans les AMP (journées de service national de défense des SR, auprès des fédérations d'usagers, etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Être ambitieux sur la communication et la pédagogie pour expliquer les types de services écosystémiques aux différents publics en bénéficiant ▶ Être ambitieux sur la gestion des usages terrestres qui dégradent les services écosystémiques marins, en distinguant (si besoin) les usages qui profitent des SE, et ceux qui les impactent ▶ Être ambitieux sur la protection et la gestion des fonctions écologiques ▶ Favoriser les projets et aménagements vertueux qui augmentent la qualité des SE ▶ Développer une Fiscalité/Redevance sur les opérateurs utilisant et exploitant les SE ▶ Reconquérir, préserver et porter à connaissance les fonctionnalités et les services rendus, ainsi que les savoir-faire et savoir-vivre de l'Homme.
<p>Amélioration des pratiques et promotion des activités respectueuses</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avoir une connaissance et un suivi des usages avec des moyens dédiés conséquents ▶ Dans chaque AMP, les usages coexistent et évoluent sans conflits ▶ Il y a un accompagnement des usagers sur l'amélioration de leurs pratiques par les gestionnaires d'AMP avec des moyens humains et financiers adaptés ▶ Tous les usages sont « compatibles » / « durables » avec les objectifs de l'AMP via des pratiques « durables » ▶ Chaque activité à enjeux bénéficie d'un dispositif co-construit et efficace de reconnaissance et d'accompagnement valorisant les bonnes pratiques (charte, label, etc.) avec un engagement croissant des acteurs ▶ 100 % des activités ou usages s'exerçant dans une AMP sont compatibles avec les objectifs de conservation poursuivis par l'AMP : <ul style="list-style-type: none"> – Organiser la réflexion sous la forme de concertations avec l'ensemble des acteurs sur la zone concernée – Définir et connaître les impacts, s'appuyer sur les études existantes – Travailler sur les améliorations possibles en termes de meilleures pratiques, déterminer des outils adaptés à chaque activité et aux spécificités de chaque territoire
<p>Spatialisation des usages</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une spatialisation « dynamique » concertée systématique des usages et des enjeux écologiques qui permet d'éclairer la prise de décision ▶ En 2030, nous aurons réussi si dans le cadre de la continuité Terre-Mer, il y a connaissance, respect des usages de chacun, acceptabilité de la notion de partage et appropriation identitaire ▶ Connaissance socio-économique et spatialisée de chaque usage et de chaque enjeu patrimonial <ul style="list-style-type: none"> → réaliser, pour chaque AMP existante un exercice de prospective pour anticiper les évolutions sectorielles et patrimoniales et partager un projet commun pour chaque secteur de l'AMP

ENJEU 4

Un réseau intégré dans les politiques et les territoires – Restitution des ateliers n° 10, n° 11 ; n° 12 et n° 13



ANIMATEURS

Neil Alloncle, Karine Dedieu, Fanny Le Fur, Gérald Mannaerts
Agence française pour la biodiversité

»» Restitution en plénière : Laurent Germain et Joana Garat, Agence française pour la biodiversité

5 composantes ont été traitées pour les ateliers de l'enjeu 4. L'ambiance de travail a été très constructive. Le travail par petits groupes s'est avéré très enrichissant et a permis d'avoir une bonne répartition des acteurs. Une particularité a été la participation d'Haïti à nos ateliers, ce qui a permis de mettre un peu de distance vis-à-vis de notre jargon national, ce qui pose par ailleurs la question de l'appropriation par les citoyens des enjeux des aires protégées. Nous avons eu 25 propositions d'objectifs stratégiques, dont certains assez redondants que nous pouvons regrouper.

Nous avons aussi travaillé à partir des constats et des thèmes récurrents du premier jour : les questions d'échelles pertinentes (locales, régionales, nationales, biogéographiques...), les questions de la confiance, de la qualité de la gouvernance, de la connaissance mise à disposition de l'évaluation des AMP ont été importantes durant les échanges. Certaines composantes ont été moins traitées : les AMP comme outil de développement ou encore les AMP comme outil de planification sectorielle des activités sont deux composantes qui ont été moins traitées. Nous avons aussi travaillé sur des axes plus transversaux considérant les AMP comme des facteurs d'appropriation favorisant le lien à la mer et la fierté territoriale. Une présentation a d'ailleurs été faite du dispositif « Territoire engagé pour la nature ». La notion de « passeur de mer » a été évoquée. C'est-à-dire que les acteurs des AMP peuvent être des passeurs vers la mer, comme une sorte de synapse entre le terrestre et le marin. L'approche bottom-up a aussi beaucoup été discutée, avec la nécessité de voir des AMP se créer à l'initiative des acteurs du territoire. Deux autres notions ont été importantes dans les discussions : la meilleure articulation des politiques publiques grâce aux AMP et l'intégration dans les documents de planification. Pour résumer, je dirais que si nous parvenons à faire en sorte que, d'ici 10 ans, nos AMP soient facilitatrices et intégratrices, notre Stratégie sera réussie.

Comme pour les autres groupes, les réflexions ont très vite basculé sur le plan opérationnel. Malgré cela, les premiers objectifs stratégiques qui sont ressortis par rapport

à cette notion d'AMP facilitatrices traitent de la réappropriation des questions de planification, de la notion d'objectif connu et partagé localement, de la communication et de la sensibilisation aux enjeux de planification, notamment la sensibilisation des élus, dans une idée d'appropriation par les acteurs terrestres des enjeux marins.

Au sujet de l'articulation entre les AMP et les politiques de l'eau et de la biodiversité : améliorer le portage, par les politiques, des enjeux des AMP dans les Stratégies de planification des bassins, et ce aux différentes échelles, que ce soit à l'échelle des SAGE pour les enjeux littoraux, ou à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Il y a eu un consensus sur la nécessité que la connaissance concernant les sujets terre-mer soit mieux partagée et plus accessible, à travers la notion de référentiel commun, pour que chacun puisse se comprendre. Un autre objectif stratégique qu'il nous a semblé important de vous présenter ici est le fait que l'AMP puisse être un outil de mise en œuvre de politiques de développement local et d'allocations de financements associés.

Quant à l'intégration des AMP dans les politiques territoriales (proche de la thématique AMP et politiques de l'eau), les participants ont exprimé le fait que l'échelle régionale, intermédiaire entre l'État et le niveau local, est pertinente et que les documents de planification et leurs instances de pilotage doivent intégrer et répondre aux enjeux environnementaux et socioéconomiques marins et littoraux. C'est-à-dire que les documents de planification comme les SRADDET ou les SCOT aient un volet marin vraiment distinct et que les acteurs de la mer participent activement à ces instances de pilotage.

Une dernière composante traitait du rôle des AMP comme outil géopolitique permettant de répondre aux engagements internationaux. La priorité a été très forte sur les Outre-mer pour cette thématique.

➤➤ Objectifs stratégiques proposés

Composante	Objectif Stratégique
AMP, outil de la mise en œuvre des politiques de développement local et allocation de financements associés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une AMP, objet de fierté et de réappropriation de la mer tenant compte des histoires maritimes ➤ Permettre aux porteurs de projets (gestionnaires, institutionnels, socio pro, usagers) de se recentrer sur la pertinence locale en proposant un accompagnement par la recherche de financement ➤ Nous aurons réussi si la protection du milieu marin est plus « profitable » (pas de consensus sur un terme : qui regroupe aspects sociaux, humains, économiques et écologiques) que sa dégradation ➤ Certains types d'AMP ayant caractérisé et valorisé les services rendus (à l'homme et à la nature) par une bonne gestion ➤ ... si des taxes nouvelles ou existantes sont affectées à la gestion des AMP sans impact sur les populations locales
AMP, outil géopolitique pour la coopération régionale et les engagements internationaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La coopération régionale apporte des dispositifs concrets et opérationnels pour répondre à la problématique du changement climatique tant sur le plan de l'adaptation que sur la prévention (GIZC). Rq : l'AMP n'a pas vocation à lutter contre les changements globaux. Elle permet une sensibilisation sur le sujet. ➤ La coopération favorise la cohérence des outils de planification à l'échelle européenne, Pacifique et régionale (=régions françaises ou conventions régionales) ➤ La coopération régionale favorise l'amélioration et le partage des connaissances et la gestion durable des écosystèmes marins

	<ul style="list-style-type: none"> › Les moyens opérationnels sont adaptés pour satisfaire les objectifs de police et de surveillances des AMP, qu'ils soient nationaux ou résultants d'accords internationaux › Créer et renforcer des instances régionales pour la création et gestion des AMPs en haute mer (manque dans le pacifique) › Promouvoir la coopération régionale pour atteindre les objectifs de la Convention de Diversité Biologique
Gestionnaires d'AMP et politiques de l'eau et de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> › Le réseau d'AMP est un vecteur de l'intégration opérationnelle des enjeux du lien terre-mer dans les planifications locales terrestres et marines › Gestion durable des loisirs dans le temps et l'espace › Les connaissances scientifiques terre/Mer sont partagées et accessibles sur des supports communs. › Le lien terre/mer est pris en compte dans les documents de planification › Nous aurons réussi si nous améliorons le portage politique par les élus locaux des enjeux des AMPs dans les stratégies de planification des bassins (versants à hydrographique)
Intégration des AMP dans les politiques territoriales	<ul style="list-style-type: none"> › Les AMP sont moteur dans la co-construction des stratégies et des documents de planification régionaux en mobilisant leurs comités de gestion multi-acteurs locaux › À l'échelle « région », intermédiaire entre État et niveau local, tous les documents de planification et leurs instances de pilotage intègrent et répondent aux enjeux environnementaux et socio-économiques de la mer et des espaces du continuum terre-mer › Le réseau d'AMP national joue un rôle de facilitateur et de médiateur pour la mise en cohérence des normes et de l'action de l'État grâce au dialogue avec les collectivités territoriales et des acteurs locaux fondé sur un travail de réseau en proximité › Nous aurons réussi si les usagers et la population locale sont reconnus comme les acteurs de la gestion et sont conscients des enjeux de protection du milieu marin › Nous aurons réussi si les aires protégées mettent en cohérence leur périmètre, les enjeux et les acteurs › Nous aurons réussi si nous prenons en compte la réalité de la diversité des territoires et des spécificités locales (cantonnements de pêche, Rahui en Polynésie, Réserves coutumières de Nouvelle Calédonie) pour obtenir la pleine adhésion des populations de l'ensemble de toutes les régions de France. Il n'y a pas 1 modèle de création et de gestion d'AMP mais plusieurs modèles, reformulations proposées : ... si la Stratégie propose un modèle d'AMP suffisamment souple pour s'adapter à tous les territoires et à leurs spécificités (gestion culturelle des AMP...). Ou encore : ... si la Stratégie permet d'intégrer des modèles d'AMP issus des territoires. › Nous aurons réussi si le volet mer est établi au sein des documents de planification territoriale (SDRADDET/SAR ; PLU ; SCOTT, PLUI)
Place des AMP dans la planification en mer	<ul style="list-style-type: none"> › Les AMP permettent de se réappropriier localement les questions de planification, notamment sur le lien terre-mer. › Les documents de planification et le réseau des AMP sont articulés de manière cohérente aux différentes échelles (notions clés de lisibilité, simplification, hiérarchie des normes claire et établie, suivi/évaluation, retours d'expériences) › Nous aurons réussi si les AMPs renforcent leur capacité à être un outil de planification en mer

ENJEU 5

Un réseau intégré dans les politiques et les territoires – Restitution des ateliers N°14 et N°15



ANIMATEURS

Gérald Mannaerts, François Morisseau, Diane Vaschalde
Agence française pour la biodiversité

»» Restitution en plénière : Olivier Musard et Thomas Delage, Agence française pour la biodiversité

La plénière thématique de la première journée a été fondamentale pour les ateliers qui ont suivi. Elle nous a permis de mettre en perspective un certain nombre de retours d'expérience où l'on a bien vu que le lien à la mer, le lien aux AMP, devait se construire dans le temps et devait s'appuyer sur les différentes parties prenantes. Nous avons salué la présence du Ministère de l'Éducation Nationale, qui n'était pas présent en 2015, d'autant plus que le travail mené par l'Agence sur les aires marines éducatives a montré qu'il y avait une vraie importance à travailler ensemble sur ces aspects. À travers l'implication de chercheuses et chercheurs (Frédérique Chlous, Anne Cadoret, Jean-Eudes Beuret ...), nous avons constaté que les questions traitant des conflits, de l'appropriation, de la convergence d'intérêts, étaient de plus en plus primordiales.

Nous utilisons beaucoup de mots, quand ce n'est pas des acronymes, et les chercheurs nous ont bien interpellés sur l'attention qu'il faut porter à la façon dont nous utilisons les mots. Nous aimerions que la rédaction de la future Stratégie prenne en compte cette recommandation et que les mots soient utilisés correctement.

Ce qui nous semblé important est le fait que l'éducation à l'environnement n'existait pas en tant que principe dans la précédente Stratégie. Le fait qu'aujourd'hui ce soit un des cinq enjeux du colloque et de la future Stratégie est extrêmement important et signifie qu'une étape est passée.

Les débats ont été très constructifs et les points de vue ont été exprimés de façon équilibrée. Il y a eu un consensus sur les formulations des objectifs relatifs aux quatre composantes (Éducation à l'environnement ; sensibilisation du public ; engagement des acteurs et participation citoyenne). Les participants se sont accordés sur le fait que la mobilisation des citoyens et des acteurs était une bonne façon de gérer les AMP dans de bonnes conditions et que les AMP sont également une opportunité pour créer de la mobilisation.

Six propositions ont émergé du travail des deux ateliers. Nous avons aussi souhaité renommer la composante EEDD par «Éducation à l'environnement et aux transforma-

tions pour un nouveau modèle de société durable ». L'ambition est forte puisqu'il s'agit presque d'un nouveau concept. Pour cette plénière de restitution, nous avons souhaité mettre en lumière un des objectifs qui ont été proposés relativement à ces questions d'éducation à l'environnement : « Permettre la reconnexion entre les humains et la nature pour un apprentissage continu, intégrant les différentes formes de savoirs, d'expériences et d'émotions, les liens intergénérationnels et l'égalité des publics visés ». Vous pouvez constater l'ambition de la chose dont nous avons nous-mêmes été surpris. Il va falloir s'en donner les moyens.

En ce qui concerne la sensibilisation et l'appropriation du public, un des objectifs formulés a été : « Reconnaître, accompagner, valoriser et légitimer des communautés de citoyens de la mer ». C'est aussi un concept peut-être nouveau ou, en tout cas, à porter.

➤➤ Objectifs stratégiques proposés

Composante	Objectif Stratégique
Éducation à l'Environnement et au Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre la reconnexion ou maintenir le lien entre les humains et la nature pour un apprentissage continu intégrant les différentes formes de savoirs, d'expériences et d'émotions, les liens intergénérationnels et l'égalité des publics visés ➤ En 2030 nous aurons réussi si l'ensemble des acteurs du territoire dans leur diversité socio-culturelle est impliqué dans la construction et la mise en œuvre de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les AMP
Sensibilisation et appropriation du public et des usagers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reconnaître, accompagner, valoriser et légitimer des communautés de citoyens de la mer ➤ En 2030, nous aurons réussi si nous avons fait connaître les enjeux de la protection de l'océan et le rôle des AMP au public le plus large possible en favorisant la diversité des approches
Engagement des acteurs et participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impulser et/ou renforcer/maintenir/pérenniser la dynamique de participation des acteurs et des citoyens par des dispositifs évolutifs et adaptés aux territoires ➤ En 2030 nous aurons réussi si l'ensemble des acteurs et utilisateurs se sont engagés et impliqués dans les processus décisionnels des instances des AMP



RESTITUTION

des ateliers opérationnels





ENJEU 1

Un réseau complet et cohérent

Choix de l'objectif stratégique	Titre du projet d'action	Comment? Dispositifs, leviers, outils à mobiliser
<p>Nous avons soustrait au moins 10 % du domaine marin aux pressions anthropiques, en particulier aux pressions terrigènes, pesant sur l'état écologique des écosystèmes, par bassin/façade/SRM</p>	<p>Créer des zones de protection intégrale et haute ayant été définies dans le cadre d'une large concertation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaborer des cartes par région biogéographique (et plus détaillées) : <ul style="list-style-type: none"> – des habitats et des écosystèmes et des services écosystémiques – des usages et activités – des pressions et risques (avec intensité) incluant les apports terrigènes ▶ Prioriser [sur des bases scientifiques] les zones où établir la protection intégrale et haute ▶ Large concertation pour discuter la priorisation scientifique (y mettre les moyens) ▶ Décision des autorités administratives pour mise en place effective. Le consensus ne doit pas être un objectif, un arbitrage politique doit avoir lieu. ▶ Tout au long du processus, impliquer l'ensemble des acteurs au comité de suivi.
<p>Chaque territoire a défini une ambition en termes de renforcement de gestion du réseau via des outils de conservation en déclinaison d'une ambition nationale chiffrée ou non Chaque territoire a atteint sa cible</p>	<p>Définition de cibles à l'échelle pertinente (AMP? Secteur DCSMM?) sur les enjeux (forts et majeurs) prioritaires. Les cibles peuvent être chiffrées ou non</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Demander à chaque AMP de définir un projet de protection forte ou de renforcement de la protection. ▶ Travailler a minima sur des cibles multi-pressions [pour un seul enjeu] et éventuellement sur des cibles multi-enjeux. Nécessité d'une distinction Métropole et autre bassins maritimes du fait de l'existence de la mesure Protection forte dans les PAMM. ▶ Question à traiter : <ul style="list-style-type: none"> – cas de recouvrement d'AMP – doit-on définir les cibles avant ou pendant? – cas des documents déjà validés (DOCOB, ASR...) – avoir une idée des moyens disponibles et à mettre en œuvre – définir le processus de concertation
<p>Chaque territoire a défini une ambition en termes de renforcement de gestion du réseau via des outils de conservation en déclinaison d'une ambition nationale chiffrée ou non Chaque territoire a atteint sa cible</p>	<p>Identifier les zones à protéger/ conserver de manière spatialisée et concertée</p>	<p>Compiler les données existantes sur les usages, le patrimoine naturel et culturel ainsi que les documents d'aménagement Si nécessaire, compléter ces données Intégrer tous les enjeux et services écosystémiques. ...</p>
<p>Chaque façade, bassin maritime et collectivité d'outre-mer dispose d'un réseau d'AMP cohérent</p>	<p>Établir dans chaque département d'outre-mer une feuille de route pour la mise en place d'un réseau cohérent</p>	<p>Implication des élus et services des collectivités en Polynésie, Wallis et Futuna</p>

<p>Chaque façade, bassin maritime et collectivité d'outre-mer dispose d'un réseau d'AMP cohérent</p>	<p>Établir dans chaque collectivité d'outre-mer, non dotée d'un réseau d'AMP, une feuille de route pour la mise en place d'un réseau cohérent et représentatif</p>	<p>Implication des élus et services des collectivités en Polynésie, Wallis et Futuna</p>
<p>Le niveau de protection répond efficacement aux enjeux écologiques identifiés au sein du réseau des AMP et au sein de chaque AMP</p>	<p>Mettre en place d'ici 5 ans des plans d'action opérationnels sur des espèces et des habitats naturels stratégiques ou menacés dans chaque AMP, en prenant en compte les enjeux régionaux, nationaux et internationaux</p>	<p>Travail en réseau avec les autres AMP concernées Concertation locale Mobilisation des connaissances disponibles et des acteurs locaux</p>
<p>Les différents outils ont été mobilisés de façon complémentaire et adaptée pour préserver la biodiversité en fonction des enjeux identifiés et du niveau de protection nécessaire</p>	<p>Mieux partager et intégrer la connaissance des enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Besoin d'outil de partage (par exemple une appli mobile) pour renseigner des observations inhabituelles de biodiversité ou d'activités ▶ Besoin d'animer les acteurs locaux – contact avec les usagers (usagers organisés en priorité) ▶ Besoin de liens avec le réseau scientifique pour identifier les lacunes et prioriser les besoins non couverts ▶ Programmes de surveillance nationaux (DCE, DCSMM)
<p>Chaque territoire d'outre-mer est doté d'un outil de protection adapté à ses enjeux et avec les moyens associés</p>	<p>Créer des Comités multi-acteurs territoriaux pour identifier les enjeux et décider du renforcement et/ou si nécessaire de la création des outils de protection 1. Lister et définir/identifier les enjeux (avec les acteurs locaux) en prenant en compte : les comités de loisirs et professionnels, la culture locale, la richesse écosystémique, les interactions avec les pays voisins, les réseaux de pollution 2/ Identifier les outils de protection déjà mis en place dans les outre-mer et voir s'ils répondent aux enjeux 3/ Si nécessaire, renforcer les outils existants et/ou en créer de nouveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un Comité dédié dans chaque territoire qui lance le projet avec un Comité national qui chaque comité local fait remonter ses analyses ▶ Moyens : État, Collectivités concernées, redevance usagers, partenariats entre les Outre-mer pour les moyens humains (universités...), solidarité entre territoire : création d'un fonds commun ultra-marin alimenté par les collectivités, les redevances, des dons...



ENJEU 2

Un réseau efficace et bien géré

Choix de l'objectif stratégique et/ou de la composante	Titre du projet d'action	Comment ? (Dispositifs, leviers, outils à mobiliser)
Priorisation des mesures	Faire le lien entre les instances de coordination et le niveau politique, puis développer une méthode de priorisation des mesures et les rendre lisibles et compréhensibles par tous	<p>Temps d'échanges entre gestionnaires d'une façade pour définir les priorités, puis nécessité d'une instance avec services de l'État/gestionnaires AMP/représentants politiques et socio-pro des AMP pour faire un bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre pour les enjeux prioritaires (articulation échelles de façade/bassin outre-mer). Dans l'objectif de débloquer des financements, des tensions.</p> <p>→ Commission AMP dans comités de bassins et CMF, qui peut rappeler le cas échéant à l'instance de gouvernance qu'elle doit honorer ses engagements.</p>
Dispositif d'évaluation	Développer des tableaux de bord opérationnels pour tous types d'AMP, disposant d'un document de gestion pour une évaluation multi-sites et multi-échelles.	<p>Définition d'indicateurs, et protocoles SMART</p> <p>Généralisation des postes d'interface sciences – gestion.</p> <p>Appropriation des méthodes par les têtes de réseaux.</p> <p>DCSMM</p>
Qualité de la gouvernance	Phase 1 : état des lieux des modalités de gouvernance dans les AMP existantes, évaluation de la qualité de ces modalités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration de la grille 2. Distribution 3. Remplissage par les gestionnaires 4. Analyse comparative avec identification et mutualisation des bonnes pratiques <p>→ Recommandations/guide de bonnes pratiques (notamment pour les AMP ne disposant pas d'organe de gouvernance)</p>
Qualité de la gouvernance	Phase 2 : Capitaliser et promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Répertoire d'animateurs professionnels ▶ Formations pour les animateurs professionnels, et pour les participants ▶ Accompagnement : comment instaurer la confiance ? Comment mobiliser la connaissance ? Comment aboutir à un diagnostic partagé ? ▶ Jumelage et compagnonnage
Qualité de la gouvernance	Phase 3 : construction et expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'instances de gouvernance dans toutes les AMP (quelle que soit leur catégorie) : associant tous les acteurs du territoire, avec des comités ad hoc le cas échéant. ▶ Favoriser les échanges réguliers, instaurer un lien de confiance. ▶ Veiller à l'articulation des ces instances si superposition de plusieurs AMP sur un même territoire, voire créer un lieu d'échange commun.



ENJEU 3

Un réseau contribuant à des usages durables

Choix de l'objectif stratégique	Titre du projet d'action	Comment? (Dispositifs, leviers, outils à mobiliser)
Rendre accessible et diffuser à tous les services rendus par les écosystèmes pour faire évoluer les pratiques	Créer des supports adaptés aux différents publics pour monter en compétences sur les services rendus	<ol style="list-style-type: none"> 1. Clarifier la notion de services écosystémiques → GT national OFB/Être capable de l'expliquer → « appropriation » – outils grand public qui sont déclinés par AMP (schéma, vidéo, carte interactive). 2. Démultiplier avec des relais pour informer largement : encadrants sport de nature, AME, formation lycée maritime, fête de la nature → plan de communication 3. Éléments de langage pour les instances de gouvernance
Interface terre-mer : réduction des impacts des pressions terrigènes sur le milieu marin en responsabilisant les instances de gestion terrestre et marine (agent ex-AAMP)	Ensemble des acteurs de la mer et de la terre/PRÉALABLE : Nous avons constaté dans ce groupe de travail qu'il existait un problème d'articulation des politiques et structurations existantes qui a pour conséquences un manque d'écoute et de participation entre les acteurs terre-mer.	
Une spatialisation « dynamique » concertée systématique des usages et des enjeux écologiques qui permet d'éclairer la prise de décision	Renforcer l'utilisation de la cartographie pour mettre en place des mesures de gestion	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer une cartographie des usages (type, intensité), des sources de pressions (fréquentation, pollution, lien terre-mer), et des enjeux (écologiques, économiques et sociaux) en tenant compte de la saisonnalité, temporalité, vents et marées (conditions de pratiques), évolution des enjeux et acquisitions de connaissances). 2. Partager avec toutes les instances pour faire des propositions de gestion concertées. 3. Évaluer l'atteinte des objectifs de durabilité fixés lors de la spatialisation 4) Développer une méthodologie, puis mettre à jour la cartographie à moyen terme (4 à 6 ans). POINTS DE VIGILANCE : lisibilité, compréhension dans la représentation de l'information, tenir compte de la mobilité des usages.
Suivi des usagers et moyens dédiés conséquents	Systematiser le libre accès aux données d'usages produites par des entités publiques	Utiliser le processus de création du SIMM
Accompagner les usagers par des moyens humains et financiers adaptés	Accompagner financièrement l'évolution des pratiques de loisirs plus respectueuses	Exemple du Beach-Ranger : pour délocaliser une activité de loisir vers un site moins propice mais moins impactant, financement d'un surveillant de surf qui surveille, sécurise et propage des informations sur l'activité. Nécessité d'identifier les flux d'argent disponibles et pérennes au moins le temps que le changement d'habitudes ait le temps d'être effectif

<p>Amélioration des pratiques et usages plus responsables par un accompagnement des usagers financièrement et humainement</p>	<p>Sensibiliser les pratiquants de loisirs nautiques non encadrés (kayak, kite, paddle)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les loueurs et les vendeurs sur l'AMP 2. Réunion avant saison avec ces acteurs pour préciser l'outil de sensibilisation le plus adapté pour passer les informations des gestionnaires aux usagers (ex: C Mon Spot) 3. Création de l'outil (ex : C Mon Spot) 4. Identifier les influenceurs, pour qu'ils diffusent l'information via les réseaux (notamment sociaux) des contre-indication de l'AMP 5. Maraudage 6. Communication engageante (ex : poubellator) 7. Mettre en place une signalisation par panneaux notamment, chez les loueurs, vendeurs, et sur les panneaux existants (ARS en bord de plage) <p>Spécifiquement AFB : lancer des campagnes nationales de communication ; faire du lobbying auprès des acteurs nationaux (ex : Decathlon) pour porter et relayer le message.</p>
<p>Partage d'expériences entre acteurs locaux pour tendre vers l'adoption des meilleures pratiques en dépassant les incertitudes scientifiques sur les impacts des activités</p>	<p>Créer et animer un forum d'échanges au sein du centre de ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vision nationale des retours d'expériences sous forme de fiches (regroupées en catégories avec des mots-clefs et spécifiant les contacts). ▶ Ne pas cibler uniquement des fiches, mais proposer également des sujets sous forme de web-conférences alimentées par des échanges et de la bibliographie, pour dynamiser le réseau et les échanges de pratiques.
<p>Réduction des pressions terrigènes sur le milieu marin en responsabilisant les instances de gestion terrestres (SAGE, MAE, normes industrielles, etc.)</p>	<p>Améliorer la représentativité des acteurs du milieu marin dans les instances terrestres de gestion</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Levier réglementaire : compléter le décret et l'arrêté des Comités de bassin pour y inclure une représentation des usagers maritimes et des gestionnaires d'AMP (par ajout d'un collègue des acteurs du milieu marin) ; 2. Levier administratif : adapter les missions sur le littoral dans les services de l'État, ou y créer un poste de référent dédié au lien terre-mer, étendre la logique de bassin versant à leur prolongement en mer ; 3. Sur le modèle des instances terre-mer en Polynésie, fusionner les Comités de bassin hydrologique et des Conseils maritimes de façade, afin de gérer de façon « insulaire » chaque bassin hydrologique (et les bassins versants) et sa connexion à la mer.
<p>100 % des activités ou usages s'exerçant dans une AMP sont compatibles avec les objectifs de conservation poursuivis par l'AMP (composante C3 « Amélioration des pratiques et promotion des activités respectueuses », atelier stratégique n° 12)</p>	<p>Définir les critères de compatibilité des usages avec les objectifs de conservation de l'AMP, de manière concertée avec ses acteurs</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Optimiser les dispositifs de concertation existants pour mobiliser tous les acteurs (cf. « avec qui ? ») 2. Identifier les relations activités – pressions – impacts, vers et à partir de l'AMP, de façon partagée 3. Déterminer les changements de pratiques qui pourront réduire efficacement les impacts identifiés <p>Outils : chartes (engagement volontaire), labellisation (reconnaissance de l'engagement), décret (obligation réglementaire)</p>



ENJEU 4

Un réseau intégré dans les politiques et les territoires

Choix de l'objectif stratégique	Titre du projet d'action	Comment? (Dispositifs, leviers, outils à mobiliser)
<p>Nous aurons réussi si les usagers et la population locale sont reconnus comme les acteurs de la gestion et sont conscients des enjeux de protection du milieu marin</p>	<p>Amener la connaissance localement par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la vulgarisation scientifique 2. L'identification et l'atteinte de publics non sensibles 	<p>A. Éducation, malette pédagogique (investissement sur l'avenir)</p> <p>B. Signalétique physique (balisage « vous entrez dans telle AMP, cela implique... ») + nouvelles technologies (GPS, mobiles, navionics...)</p> <p>C. Sciences participatives</p> <p>D. Intégrer dans les formations liées à la mer des espaces riverain des AMP (marins-pêcheurs, permis côtier, mareyeurs...), y compris celles avec un lien plus secondaire (restaurateurs, écoles hôtelières...), un volet « culture mer » ancré localement. Ex: formation obligatoire pour les prestataires voulant amener les touristes en cœur de Parc National).</p>
<p>Deux objectifs relatifs à l'articulation et lisibilité des politiques publiques à différentes échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Les AMP permettent de se réapproprier localement les questions de planification, notamment sur le lien terre-mer. ► Les documents de planification et le réseau des AMP sont articulés de manière cohérente aux différentes échelles (notions clés de lisibilité, simplification, hiérarchie des normes claire et établie, suivi/évaluation, retours d'expériences) 	<p>Clarifier les politiques publiques aux différentes échelles, de façon accessible aux parties prenantes jusqu'aux citoyens.</p>	<p>A. Représenter les enjeux et les politiques publiques associées</p> <p>B. Cartographier les acteurs</p> <p>C. Représentation graphique interactive de ces éléments</p> <p>D. Utilisation en formation des élus et des différents acteurs</p> <p>E. Médiateur à employer, notamment sur les questions de vocabulaire</p> <p>F. Sites pilotes « Gouvernance »</p> <p>G. « Blind test » du langage employé</p>
<p>Le réseau d'AMP est un vecteur de l'intégration opérationnelle des enjeux du lien terre-mer dans les planifications locales terrestres et marines</p>	<p>Renforcer la représentation des acteurs terre-mer dans les instances de pilotage des documents de planification terrestres et marins (SDAGE, SAGE, SRADDET, DSF...). Créer et animer un réseau de référents T/M</p>	<p>A. Cartographier SDAGE et SAGE de façon croisée avec les AMP et les DSF</p> <p>B. Établir des éléments de langage partagés sur les grands enjeux T/M (connaissance, raréfaction des flux d'eau douce vers la mer, changement climatique, qualité de l'eau...)</p> <p>C. Valoriser et capitaliser les retours d'expérience de régions pilotes (GT à 10-15 personnes max)</p> <p>D. Faire évoluer la réglementation. Ex : Intégration obligatoire des gestionnaires d'AMP dans les CLE des SAGE</p>
<p>Les AMP permettent de se réapproprier localement les questions de planification, notamment sur le lien terre-mer.</p>	<p>Connaître les enjeux territoriaux pour mieux les intégrer à la planification, qui soit adaptée au contexte (connectivité terre-mer)</p>	<p>Rendre accessibles les informations (échanges, comitologie, cartographie) sur les deux milieux terre-mer. Rendre accessible les bases de données à l'ensemble des acteurs via un géoportail par exemple</p>

<p>Les AMP sont moteur dans la co-construction des stratégies et des documents de planification régionaux en mobilisant leurs comités de gestion multi-acteurs, locaux</p>	<p>Créer un réseau de « référents AMP » (issus de la gestion ou de l'animation), chargé de l'accompagnement des instances de planification régionale (façade, bassins versants, régions administratives, communautés de communes, agglomération, etc. du PLU au DSF) pour une prise en compte OBLIGATOIRE du lien terre-mer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cette action doit être accompagnée de la création d'un outil de rassemblement de connaissance terre-mer (scientifiques, administratives, sur les réseaux d'acteurs, etc.) ▶ Application d'un outil de type « avis », rendu par la/le référent(e) AMP → permet de créer un indicateur de mesure de l'action (nombre d'avis rendus, etc.) <p>(NB : fiche en lien avec l'objectif stratégique 1 sur les « AMP permettent de se réapproprier localement les questions de planification, notamment sur le lien terre-mer)</p>
<p>Nous aurons réussi si les usagers et la population locale sont reconnus comme les acteurs de la gestion et sont conscients des enjeux de protection du milieu marin</p>	<p>Instaurer et légitimer une gouvernance représentative du panel des usagers et de la population à une échelle plus large que le périmètre de l'AMP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mener une réflexion avec les services de l'État pour élargir la gouvernance ▶ Appel à projet expérimental pour mise en œuvre locale ▶ Créer de nouvelles instances de concertation si nécessaire et faire en sorte qu'elles soient reconnues ▶ Organiser cette concertation par collèges et commissions thématiques ▶ Former les membres, vulgariser tous les enjeux des AMP
<p>À l'échelle « région », intermédiaire entre État et niveau local, tous les documents de planification et leurs instances de pilotage intègrent et répondent aux enjeux environnementaux et socio-économiques de la mer et des espaces du continuum terre-mer</p>	<p>Action 1 : réaliser un diagnostic qui permet d'identifier les enjeux des AMPs et les instances de gouvernance/concertation à terre</p>	
	<p>AMP et eau</p> <p>Action 2 : institutionnaliser la représentativité du monde marin dans les instances de concertation relative à l'eau des collectivités non littorales (s'inspirer du modèle COLIMER)</p> <p>Action 2bis : Développer des outils de diagnostic et de mises en œuvre de solutions en particulier sur les liens amont-aval-mer</p>	
	<p>AMP et territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Action 3 : renforcer les moyens de financement de solidarité terre-mer (ex. étendre la taxe GEMAPI aux collectivités « amont ») ▶ Action 3bis : renforcer la gouvernance avec un volet mer au sein des communes pour mieux gérer les milieux aquatiques porteurs de pressions sur le milieu marin et des AMP. ▶ Action 3ter : renforcer une culture commune : référentiel commun, communication, sensibilisation 	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de SRADDET intégrant un volet marin dans les régions avec façade maritime (1 à 8) en métropole. ▶ Personnes ressources en charge de la prise en compte de la mer au niveau régional et de l'intégration de la mer dans les documents et les instances de planification régionales (préfectures, ARB, etc ...) ▶ Nombre de SCOT intégrant un volet mer et/ou terre-mer ▶ Évolution de la superficie d'AMP ou d'aires protégées terre-mer
	<p>Action 4 : renforcer les capacités des AMPs dans la planification en renforçant les outils d'action réglementaire (ex. Avis conforme)</p>	
	<p>Action 5 : renforcer des démarches de médiation entre AMPS et acteurs.</p>	

<p>Les AMP sont un vecteur d'amélioration de la mise en cohérence des législations des États partis à l'échelle régionale sur l'ensemble des activités en mer</p>	<p>Action 1 : ouverture d'un dialogue dans le cadre des instances régionales (au sens région marine) et pas uniquement dans les instances traitant de biodiversité (pêche/ fret maritime...) Nb : il faut que la France soit présente dans les différentes conventions</p>	
	<p>Action 2 : besoin d'établir un cadre international</p>	
	<p>Action 3 : faire un état des lieux des conventions existantes Nairobi/Nouméa/...et évaluer les dispositions légales des différents États partis (dans le cadre des conventions). Nb : concordance entre le droit international et le droit des territoires</p>	
	<p>Action 4 : inciter à la mise à niveau des législations et réglementations/ harmonisation des cadres légaux territoriaux dans le cadre des conventions</p>	
	<p>Action 5 : création d'une AMP en haute-mer doit permettre de catalyser les réflexions des États voisins à la gestion durable dans leurs eaux territoriales et/ou internationales. Nb : cohérence d'échelles d'intervention par rapport aux enjeux.</p>	



ENJEU 5

Un réseau mobilisateur et engageant

Choix de l'objectif stratégique	Titre du projet d'action	Comment ? (Dispositifs, leviers, outils à mobiliser)
Permettre la reconnexion entre les humains et la nature pour un apprentissage continu intégrant les différentes formes de savoirs, d'expériences et d'émotions, les liens intergénérationnels et l'égalité des publics visés	Construire un plan national pluriannuel d'expérimentation sur l'apprentissage continu décliné dans les territoires	<p>Tout au long de la vie, en favorisant les publics divers rassemblés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Appels à manifestation d'intérêt ▶ Écriture/construction du plan par l'AFB (mais co-construit avec usagers, décideurs territoriaux) ▶ Centres de ressources pédagogiques <p>AFB crée un groupe de travail Formation → AMI par les AMP → choix des AMP d'expérimentation → au sein du territoire. AMP : création d'un GT local avec scolaires, décideurs, élus, animateurs, artistes, historiens, sciences biologiques pour la création de la Stratégie Cycle de formation tout au long de la vie → réalisation des expérimentations → essaimage. Mise en commun via retour d'expériences national à chaque étape.</p>
Permettre la reconnexion entre les humains et la nature pour un apprentissage continu intégrant les différentes formes de savoirs, d'expériences et d'émotions, les liens intergénérationnels et l'égalité des publics visés	Développer un événement convivial fort et grand public multipliant les expériences autour de la mer sur chaque territoire AMP ; croiser les regards.	Événement autour : des sports de nature (régate voile traditionnelle, plongée, pêche...), de la culture et des arts (balades contées, spectacles, éveiller les sens...), sciences participatives, convivialité autour du partage de la mer. AMP co-organise.
Impulser/renforcer/maintenir/pérenniser la dynamique de participation des acteurs et des citoyens par des dispositifs évolutifs et adaptés aux territoires	Faire l'état des lieux et l'évaluation des dispositifs et outils de participation des acteurs et des citoyens dans la création, la gestion d'une AMP et de son territoire périphérique, et de la protection de l'environnement marin	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Établir un cahier des charges à l'échelle nationale (AFB?) ▶ Réaliser l'inventaire au niveau de l'AMP et de son territoire périphérique ▶ Faire une évaluation locale puis nationale ▶ Faire une synthèse nationale ▶ Faire des recommandations ▶ Communiquer et accompagner pour initier ou maintenir ou améliorer les dispositifs existants → création d'une base de données (enrichir le réseau OPEN)

<p>Permettre la reconnexion ou maintenir le lien entre les humains et la nature pour un apprentissage continu intégrant les différentes formes de savoirs, d'expériences et d'émotions, les liens intergénérationnels et l'égalité des publics visés</p>	<p>Développer de façon systématique des sorties sur le terrain littoral et en mer dans des projets éducatifs continus avec des approches pédagogiques variées : scientifiques, sportives, artistiques...</p>	<p>Obstacle : coût/contraintes administratives et de sécurité, disparité entre les territoires</p> <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Interpeller l'Éducation nationale pour faciliter les sorties ▶ Faire des conventions avec l'Éducation nationale et les mairies/les associations porteuses ▶ Développer des partenariats privés pour financer les sorties ▶ Simplifier et alléger les procédures et les normes de sorties <p>Dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sortie scolaire minimum 1 fois par mois pour les communes littorales ▶ Mise en place d'une semaine «de la mer» comme la semaine du goût autour du 8 juin pour tous les enfants -> mise en réseau des enfants <p>→ Évaluation de ce qui reste chez les enfants : rendus/supports créés par les enfants</p> <p>→ Valorisation des enfants : présentation de production, diplôme.</p>
<p>Reconnaitre, accompagner, valoriser et légitimer des communautés de citoyens de la mer</p>	<p>Développer des appels à initiatives citoyennes pour la mer</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les zones à embrumer (amener des embruns dans le quotidien du territoire, amener la mer → partage de valeurs → appropriation des enjeux) ▶ Moyens d'animation et de communication pour la valorisation des initiatives et le partage de celles-ci (appui aux actions : lancement crowdfunding, valorisation...) ▶ Échelle : projets locaux (kermesses, brocantes, marchés, ciné-débat, sports, ramassage déchets...) mais dynamique nationale avec le lancement d'un appel à initiatives de manière simultanée
<p>Faire connaître les enjeux de la protection de l'océan et le rôle des AMP au public le plus large possible en favorisant la diversité des approches</p>	<p>Développer une communauté autour des océans et des AMP pour faire émerger un réseau de citoyens impliqués dans et conscient des enjeux marins</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Choix d'influenceurs (artistes, journalistes JT, sportifs, etc...) via des appels (écoles, réseaux sociaux,...) ▶ Mobilisation et immersion des influenceurs dans une ou des AMP → communication auprès de leurs communautés en les invitant à agir en leur disant «et toi que fais-tu pour protéger l'océan?» ▶ Réponse par une création (photo, dessin, poème, vidéo,...) individuelle ou collective déposée sur une plateforme ▶ Choix d'ambassadeurs territoriaux par les influenceurs (via la plateforme) ▶ Intervention des ambassadeurs au niveau local pour sensibiliser et fédérer à la protection des océans
<p>Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans leur diversité socio-culturelle dans la construction et la mise en oeuvre de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les AMP</p>	<p>Développer les valeurs éducatives attachées au SMU (citoyenneté, civisme, cohésion, ...) grâce au milieu marin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer des structures d'accueil et d'accompagnement ciblées autour des AMP ▶ Développer activités ciblées autour du milieu marin (secourisme, ramassage déchet, aménagement, suivis scientifiques...) ▶ Actions citoyennes, parrainage ▶ Les projets doivent être opérationnels et pratiques

<p>L'ensemble des acteurs et utilisateurs se sentent engagés et impliqués dans les processus décisionnels des instances des AMP</p>	<p>Faciliter les échanges entre les différents acteurs</p>	<p>Former des référents au sein des AMP, capables d'aller « régler » les conflits dans d'autres AMP</p>
<p>L'ensemble des acteurs et utilisateurs se sentent engagés et impliqués dans les processus décisionnels des instances des AMP</p>	<p>Ouvrir la gouvernance des AMP à tous les usagers</p>	<p> ▶ Copil hors les murs»: proposer des copils dans les espaces publics (plage, place du marché, cinéma, école, ...) ouvert à tous avec des prises de décision par consentement ▶ «Entendre la voix des usagers»: aller à la rencontre des usagers sur leurs lieux de pratique pour collecter leurs besoins, suggestions, ...ressentis en amont des COPIL (et donc au-delà de la mise en place de l'AMP) pour alimenter/contribuer aux réflexions/prises de décisions du COPIL. ▶ Outils : enquête de « terrain » associée à un outil numérique de contribution </p>
<p>Reconnaitre, accompagner et légitimer des communautés de citoyens de la mer</p>	<p>Faire émerger un réseau de communautés de citoyens de la mer rassemblés autour de valeurs communes</p>	<p>Idées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Site/plateforme internet ▶ Création d'une charte de valeur ▶ Création d'un sigle = une vague <p>Animation de réseaux ?</p>

PLÉNIÈRE

de clôture



»» Bernard Cressens, président du comité français de l'UICN

Nous avons beaucoup parlé d'humanité durant ce colloque. Je voulais à ce titre que nous prenions une minute, que nous décrochions de nos portables et tablettes pour lire ce message de Claude Lévi-Strauss.

« En ce siècle où l'homme s'acharne à détruire d'innombrables formes vivantes, après tant de sociétés dont la richesse et la diversité constituaient de temps immémorial le plus clair de son patrimoine, jamais sans doute il n'a été plus nécessaire de dire, comme font les mythes, qu'un humanisme bien ordonné ne commence pas par soi-même, mais place le monde avant la vie, la vie avant l'homme, le respect des autres êtres avant l'amour-propre ; et que même un séjour d'un ou deux millions d'années sur cette terre, puisque de toute façon il connaîtra un terme, ne saurait servir d'excuse à une espèce quelconque, fût-ce la nôtre, de se l'approprier comme une chose et s'y conduire sans pudeur ni discrétion »

Claude Lévi-Strauss, L'origine des manières de table

Lorsque je viens au colloque, c'est toujours un plaisir et le plus grand plaisir est d'abord de vous retrouver. C'est toujours un moment d'émotion et de partage et quand on repart d'ici, on repart grandi. Merci d'être là. Le Comité français de l'UICN est très heureux d'organiser ce 4^e colloque avec l'Agence française pour la biodiversité. Le titre nous va très bien : « Ensemble ». Et lorsqu'on dit « ensemble », c'est avec les hommes et les femmes de bonne volonté. On ne peut pas travailler contre un mur, contre un borné. Il faut donc que chacun d'entre nous accepte l'autre. Il y a 2 mots que je répète depuis des années : La confiance dans le respect. Il ne peut y avoir de confiance s'il n'y a pas de respect, et il ne peut pas y avoir de respect s'il n'y a pas de confiance.

L'enjeu aujourd'hui est de doter la France d'un réseau efficace d'aires marines protégées et d'engager tous les acteurs, aussi bien terrestres que marins, pour assurer la bonne santé de nos océans qui ont déjà bien souffert. Depuis le premier colloque des AMP à Boulogne en 2007, on a quand même avancé de manière fantastique. Boulogne, est le colloque fondateur ; La Rochelle a été celui de l'extension, avec la prise en compte des Outre-mer ; Brest a été le bilan à mi-parcours ; Aujourd'hui à Biarritz, ce sont les enjeux de gouvernance qui sont le plus prégnants. Pour le vieux militant que je suis, je suis heureux que ce thème soit mis en avance. Nous sommes persuadés depuis des années que nous ne créons pas des aires protégées contre les populations. Nous sommes là pour défendre le bien-être commun. Nous sommes aujourd'hui au milieu du chemin et beaucoup reste à accomplir. Nous sommes en route pour le congrès mondial de la nature. Alors que l'UICN est né en France il y a 70 ans à Fontainebleau, la France va recevoir pour la première fois le congrès mondial de l'UICN. Entre 13 et 15 000 personnes des délégations de plus 180 pays y sont attendus. Ce moment sera extrêmement fort dans la mesure où il va précéder la COP 15 de la Convention sur la biodiversité en Chine. Si avec ces 180 pays nous

arrivons à nous mettre d'accord sur des objectifs pour protéger la biodiversité dans le monde, une grande partie du travail sera fait pour la COP15.

Il faut qu'à Marseille nous puissions présenter une stratégie nationale pour les aires protégées qui soit exemplaire. Il nous faut poursuivre nos efforts de création pour faire en sorte que le réseau soit plus cohérent et représentatif ; Il faut renforcer les protections et clarifier les outils ; Il faut améliorer la gestion et travailler de manière plus rapprochée avec les acteurs en s'appuyant sur une gouvernance équilibrée et inclusive. Les aires protégées ne sont pas des îlots au milieu de nulle part, ce sont des espaces qui doivent vivre en corrélation avec ce qui les entoure. Il faut enfin absolument que nos aires marines protégées soient intégrées dans l'environnement économique, social et culturel.

Pour terminer, j'ai été sollicité pour pouvoir communiquer sur l'inquiétude que soulève une annonce du Président de la République qui était à Mayotte hier, au Parc naturel marin que j'ai l'honneur de présider. Je donne la parole à Emmanuel Caillot pour présenter un projet de motion contre l'extension de la piste aéroportuaire de Mayotte.

➤➤ Emmanuel Caillot, Président du forum des gestionnaires d'aires marines protégées

Merci beaucoup. Nous souhaitons proposer une motion portée par le forum des gestionnaires d'aires marines protégées en séance plénière de clôture du 4^e colloque national des AMP. Aujourd'hui même, tous les gestionnaires d'aires marines protégées de métropole et d'Outre-mer sont rassemblés au 4^e colloque national des aires marines protégées de Biarritz, afin de définir la future stratégie nationale. Au même moment, Monsieur le Président de la République, en déplacement officiel sur les îles de Mayotte et de la Réunion, annonce officiellement l'extension de la piste de l'aéroport de Pamandzi. Nous, membres du forum des gestionnaires d'aires marines protégées, avons pris connaissance de cette annonce. Conscients de l'impact potentiel d'un tel projet sur les milieux marins, nous tenons à rappeler la responsabilité de la France sur la protection des récifs coralliens, inscrite dans l'article 113 de la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 : « protéger 75 % des récifs coralliens dans les outre-mer français d'ici 2021 ». De plus, le plan biodiversité réaffirme cette volonté en affichant un objectif de protection étendu à 100 % des récifs coralliens français à l'horizon 2025. Le lagon de Mayotte est l'un des hauts lieux de la biodiversité marine mondiale et cela se traduit par la création de 2 aires marines protégées en charge d'assurer sa gestion et sa protection, selon les principes de la concertation et de la démocratie participative. Nous demandons que les engagements pris en matière d'aires marines protégées soient respectés.

➤➤ François Gauthiez, Directeur de l'appui aux politiques et aux acteurs (DAPA), Agence française pour la biodiversité

Je vais essayer d'énoncer brièvement ce que l'AFB retient de ce colloque. Nous allons aussi travailler à la restitution des travaux du colloque pour la journée dédiée à la stratégie des espaces protégés qui aura lieu demain. J'aurai l'honneur d'y restituer nos travaux et tout ce qui a pu être élaboré pendant ces 3 jours. Ce colloque nous inspire et nous interpelle pour l'élaboration de nos missions techniques qui sont assez traditionnelles. Je rappelle que l'OFB est gestionnaire d'un grand nombre d'aires marines protégées, que ce soit Natura 2000, les parcs naturels marins et maintenant avec les réserves qu'apporte l'ONCFS. Nous avons beaucoup parlé du lien terre-mer, c'était très frappant aujourd'hui et cela nous interpelle forcément.

Il y a une 2^e dimension qui est particulièrement ressortie. J'ai noté plusieurs mots : Émotion, solidarité intergénérationnelle, langage, art, confiance ... Je voudrais rappeler que l'OFB a l'ambition d'aller chercher les citoyens pour faire monter les enjeux de biodiversité. C'est effectivement de tous ces mots que nous y parviendrons. Ce n'est pas seulement avec la technique. Nous savons faire du technique et nous avons les compétences pour le faire, mais devons aussi aller vers d'autres registres. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites durant ces trois jours et qui sont à mon avis transposables directement dans un cadre plus large, qui est celui des espaces protégés. Je ne manquerai pas de le dire demain.

La deuxième chose que je voudrais aborder est la question de ce qui va se passer plus tard. Premièrement à très court terme, tout ce qui a été produit et ce qui a été dit sera conservé et capitalisé. Il va aussi falloir que ce travail décante pour produire la future stratégie. C'est un travail que nous allons faire dans les mois qui viennent mais dont les modalités restent à préciser. En tout cas c'est un travail que nous ne ferons pas en chambre et que nous continuerons à faire dans la concertation. Après, il faudra que cette stratégie se décline dans les différents bassins ultramarins et façades métropolitaines tout en mobilisant les bons systèmes de gouvernance et en respectant la décision des territoires lorsqu'ils sont compétents en matière d'environnement.

La dernière chose que je souhaite est tout simplement de remercier chacun d'entre vous. Nous représentons une communauté qui regroupe des gestionnaires, des pêcheurs, des gens de la société civile, des scientifiques, des gens de l'administration, des représentants d'autres activités économiques que la pêche. C'est un collectif absolument riche. Je vous remercie pour votre engagement et pour la qualité et la franchise de nos échanges. Merci particulièrement à ceux qui viennent de loin et parfois très loin. C'est vraiment fabuleux d'avoir toute cette représentation. Je voulais remercier tout particulièrement les personnes qui ont animé les ateliers. C'est un témoignage de compétence qui a fructifié, depuis 10 ans à l'agence des aires marines protégées et aujourd'hui à l'AFB, autour d'un travail technique certes, mais aussi dans le domaine de la concertation et de l'animation. Je souhaite remercier les organisateurs qui étaient dans le cœur du réacteur : Anne Nicolas, Anne-Sophie Barnay, Agnès Poiret, Antoine Rolland, Jean-François Sys du Comité français et Laurent Germain qui n'était jamais très loin. Merci à tous. Merci au Comité français de l'UICN avec qui nous avons organisé ce colloque. Je voudrais aussi souligner que nous avons eu des relations de travail de grande qualité avec la Direction et de l'Eau et de la Biodiversité notamment grâce à Fabienne Ricard qui a suivi et piloté le projet dès le départ. Et je remercie Thierry Vatin qui est avec nous depuis le premier jour du colloque. C'est un signe très positif pour nous tous.

➤➤ Thierry Vatin, Directeur de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la transition Écologique et Solidaire

Nous sommes tous fatigués donc je vais être bref. Le texte de Lévi-Strauss est très touchant. C'est lui qui a raison. Cela me fait penser à cette parole du chef de l'État il y a un ou deux ans à l'ONU disant qu'il n'y a pas de planète B. Après mûre réflexion, je me suis dit qu'il y a bien une planète B, mais sans nous. C'est le côté un peu égocentrique de l'humain, si nous détruisons notre écosystème, nous allons finir par en mourir mais la planète s'en remettra très bien. Je dis ça car nous travaillons bien sûr pour la planète mais aussi pour notre survie. À force de couper la branche sur laquelle on est assis, cela risque de nous coûter cher. Je pense aussi à Nicola Hulot qui, au mois de mai 2018 à Marseille lors de l'annonce du congrès mondial de la nature, avait un fait un discours d'une heure. C'était très émouvant de l'écouter

tellement il était imprégné et incarnait cet espoir. Il nous a dit : « Nous n'avons plus que 10 ans pour sauver la biodiversité. » Ce que nous sommes entrain de faire en ce moment, puis pendant les 6 mois à venir avant le congrès mondial et la COP15, représente un enjeu et un défi immenses. Nous devons le relever et les jeunes générations sont entrain de nous le dire. Nous travaillons donc pour cette décennie à venir et nous ne pourrons relever ces défis qu'ensemble. Le slogan du colloque est donc très bien choisi mais j'ai aussi envie de dire qu'il va falloir élargir cet ensemble si nous voulons atteindre nos objectifs. Il va falloir emmener l'ensemble des réseaux des collectivités, le grand public, mais aussi des réseaux socio-économique beaucoup plus larges.

Depuis 2 ans que je suis à la tête de la DEB, nous travaillons sur la question des moyens avec des feuilles de route devant nous. Nous parlions tout à l'heure du plan biodiversité à propos de Mayotte. Ce plan a permis de faire remonter les enjeux de biodiversité au même titre que le changement climatique. Nous n'allons pas gagner le combat du climat sans la biodiversité, comme nous n'allons pas gagner le combat de la mer sans l'eau. Nous avons donc travaillé sur le plan biodiversité mais aussi sur les assises de l'eau. Nous avons d'ailleurs réorienté les moyens des agences de l'eau vers la biodiversité et la mer dans le 11^e programme. C'est quand même quelque chose de très nouveau. La question des moyens est donc centrale et nous en avons gagné. La ministre qui vient d'arriver oriente quand même la moitié du schéma effacé pour l'OFB, pour les parcs nationaux aussi et pour les parcs naturels marins. C'est un signe assez fort. Nous avons tracé une feuille de route sur l'eau. Nous allons tracer une feuille de route aussi pour les aires protégées. Tout cela nous aide à faire remonter les sujets de l'eau, de la biodiversité et de la mer en haut de la pile et c'est très bénéfique pour aller chercher de nouveaux moyens. J'ai envie de dire aussi que; lorsqu'on parle des moyens, le mot « ensemble » a aussi tout son sens. La question des moyens ne concerne pas que l'État. Les régions sont aujourd'hui chef de file des territoires en matière de biodiversité. Il y a aura aussi bientôt des contrats de plans. Je rappelle aussi que le plan biodiversité est interministériel et que 16 ministères sont impliqués. La question des moyens ne concerne donc pas que le ministère de l'écologie. Si nous parvenons à mettre en synergie tous ces moyens, nous parviendrons à aller beaucoup plus loin.

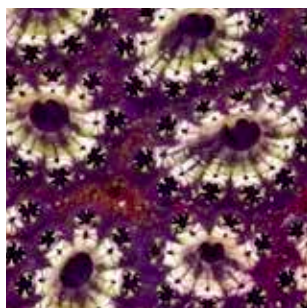
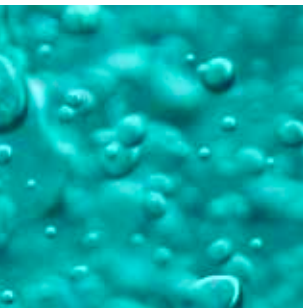
Je suis vraiment impressionné des deux jours et demi qui viennent de passer. Tout le monde a joué le jeu. Je me souviens en particulier de la parole des marins quand ils sont arrivés – d'ailleurs je voudrais les remercier car ils ont été extrêmement constructifs – Je me souviens que quelqu'un avait dit « ce que vous faites pour moi sans moi, vous le faites contre moi ». C'est une parole qui ne vaut pas que pour les marins mais pour tout le monde. À ce titre, un des aspects que je retiens particulièrement du colloque est que nous devons coconstruire cette stratégie ensemble, dans les territoires et avec tout le monde autour de la table. Si on exclut un des acteurs, cela ne va pas marcher. Je suis donc extrêmement heureux que cela ait marché, que tous ceux qui sont venus ont joué le jeu et que beaucoup de choses ont été produites et nous permettront de progresser.

La feuille de route qui est devant nous est un début. Nous engagerons la réunion de demain à partir de vos travaux dans l'objectif d'avoir une stratégie unifiée entre le terrestre, le marin, la métropole et les Outre-mer. Les choses resteront ensuite à construire territoire par territoire sur la base de cette future stratégie qui pourra constituer en quelque sorte une colonne vertébrale. Nous allons donc dérouler cette stratégie entre aujourd'hui et le congrès mondial avec quelques étapes à venir que je peux vous donner. D'abord, la Ministre va très certainement réunir tous les tous les réseaux de travail vers la mi-novembre à Roquelaura pour lancer les travaux. Tout ce qui a été

fait pendant le colloque, puis les contributions du Comité national biodiversité et du Conseil national de protection de la nature constitueront la base de travail pour 5 groupes de travail qui se réuniront courant décembre et janvier. Une première version de la stratégie sera produite que nous porterons fin mars lors d'un forum des aires protégées qui sera un temps fort, plus politique, et qui aura pour objectif de faire mûrir la stratégie. Une fois que cette deuxième version sera produite, elle sera soumise aux instances nationales qui pourront encore l'enrichir. Cela sera donc un travail de coconstruction sur quelques mois pour arriver in fine à la présenter politiquement, au moment du congrès mondial de la nature de l'UICN. Voilà en gros l'ensemble des étapes à venir sur les six mois de travail qui restent devant nous. Ce que vous avez produit aujourd'hui est un matériau extrêmement riche, que nous allons utiliser mais vous aurez encore largement l'occasion d'y revenir.

Je termine pour vous remercier. Je veux remercier le maire de Biarritz Michel Veunac et la mairie de Biarritz. Je remercie particulièrement l'AFB, son directeur général et toute l'équipe ainsi que le Comité français d'UICN qui ont été extrêmement efficaces et ont fait en sorte que ce colloque soit une réussite. Merci à tous les Ultramarins qui ont été très présents. C'est un très bon signe pour notre collectif. Je retiens le climat de confiance qui a accompagné ce colloque. C'est très important et c'est un des critères qui fait que nous arriverons à progresser.

ANNEXES



LES CONFÉRENCES

du forum des solutions



ENJEU 1

Un réseau complet et cohérent

➤➤ Vers une meilleure prise en compte de la connectivité dans la création et la gestion des Aires marines protégées

Neil ALLONCLE, Agence française pour la biodiversité

Les modes de déplacement des organismes et de connexion des populations sont déterminants dans la démographie et la survie des espèces. Cependant, chez les organismes marins, les événements de dispersion s'effectuent souvent lorsqu'ils sont dans une phase microscopique, difficile à observer directement. La notion de connectivité est ainsi très peu appréhendée dans les politiques de protection du milieu marin, notamment concernant la création et la gestion des Aires marines protégées.

De nombreuses méthodes ont pourtant été développées pour suivre ou estimer ce phénomène à différentes échelles de temps et d'espace. Elles ont été élaborées dans des domaines de recherches divers, allant de l'océanographie physique à la bio-géochimie, en passant par la génétique des populations, le radio-tracking, etc.... D'autre part, de multiples approches ont été développées dans le but de prioriser les enjeux de conservation au regard des patrons de connectivité des espèces ciblées par les politiques de conservation.

Toutefois, aucune méthode ne réunit à elle seule les informations nécessaires à une vision d'ensemble de ces « mouvements du vivant ». Il convient donc d'intégrer ces approches pour délivrer une information exploitable pour la gestion.

L'AFB et le Groupement de Recherche MARCO collaborent en ce sens depuis plusieurs années. Un ouvrage publié récemment aux éditions Quae propose une synthèse des réflexions menées entre gestionnaires et scientifiques pour une meilleure prise en compte de la connectivité dans la création et la gestion des AMP.

➤➤ Les zones de conservation halieutiques, un outil qui reste à mettre en œuvre malgré les connaissances sur les habitats essentiels des ressources marines exploitées et l'intérêt de leur conservation

Olivier LEPAPE, Agrocampus Ouest

L'article 98 de la loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages introduit une nouvelle catégorie d'Aire Marine Protégée, appelée « zone de conservation halieutique » (ZCH), avec pour objectif de préserver ou de restaurer des zones fonctionnelles d'importance pour le cycle de vie des ressources halieutiques. Ces ZCH visent essentiellement à protéger des espèces d'intérêt

halieutique exploitées ou potentiellement exploitables qui réalisent une partie ou la totalité de leur cycle de vie dans les eaux territoriales françaises (0-12miles).

Un inventaire de la connaissance sur les zones fonctionnelles d'importance des ressources marines exploitées a permis de centraliser des informations sur les secteurs de frayères et de nourriceries d'un certain nombre d'espèces halieutiques d'intérêt majeur en France métropolitaine. Cette connaissance s'accroît régulièrement dans les eaux métropolitaines et est en cours d'acquisition dans les eaux ultramarines.

Des travaux scientifiques ont récemment permis de mettre en évidence l'intérêt pour le renouvellement des ressources marines exploitées de préserver leurs zones fonctionnelles d'importance. L'altération de ces habitats halieutiques essentiels du fait des impacts combinés d'un large panel de pressions anthropiques est, avec la pêche, l'une des principales causes de diminution de ces populations.

Malgré la connaissance disponible et les enjeux de l'établissement de ZCH, la dynamique de leur mise en œuvre tarde à se mettre en place, notamment du fait de réserves des acteurs de la pêche professionnelle vis-à-vis de ce type de mesure.

La conférence présente les connaissances existantes et en cours d'acquisition sur les zones fonctionnelles d'importance des ressources marines exploitées dans les eaux métropolitaines et ultramarines, les connaissances scientifiques sur l'intérêt de leur préservation pour le renouvellement de ces populations et les verrous actuels qui retardent la mise en place de ZCH.

➤➤ Espèces à forte mobilité, comment agir pour leur protection au sein des AMP?

Noémie Michez, Agence française pour la biodiversité

Le parc naturel marin en tant que vaste territoire, constitue un espace de vie privilégié pour les espèces mobiles. Malgré l'attractivité de ces espèces (oiseaux, cétacés, requins), leur étude, suivi et gestion restent de véritables défis, tant les échelles sont étendues bien au-delà de son propre périmètre.

En complément des campagnes coordonnées au niveau national et international, le Parc naturel marin du golfe du Lion a mis l'accent, depuis 2016, sur le développement d'une stratégie de suivi contribuant à évaluer l'atteinte des objectifs du plan de gestion pour les populations de cétacés fréquentant les eaux du Parc. Ce travail, réalisé en étroite collaboration avec EcoOcéan Institut, a permis de disposer d'un état des lieux des connaissances sur les cétacés, des pressions qui s'exercent sur eux et ainsi, identifier les principaux enjeux de conservation. Cette coconstruction a également abouti à la création de deux indicateurs du tableau de bord. Pour les renseigner, deux campagnes par an de collecte de données ont été définies. Au terme d'une année et demie de test, les premiers résultats de ces campagnes sont là mais plusieurs questions et difficultés subsistent telle l'insuffisance des moyens humains et matériels pour être totalement autonomes, en particulier pour l'accès au large.

En parallèle, différentes sources de données professionnelles ou participatives (OBSenMER) sont encouragées et organisées en collaboration avec ces acteurs. Leur traitement et utilisation restent encore à définir, tout comme l'agrégation de l'ensemble de ces résultats de suivi au sein des sites N2000, des parcs naturels marins, des parcs nationaux et du sanctuaire Pelagos. L'atteinte des objectifs de gestion pour chacune d'entre elles sera-t-elle suffisante pour la conservation des populations de mammifères marins de la Méditerranée occidentale?

➤➤ Les niveaux de protection du réseau d'AMP français de métropole et des Outre-mer

Joachim CLAUDET, CNRS

Les océans sont menacés par des impacts grandissants dont le principal est la surexploitation des ressources (IPBES 2019). Les AMP ont des effets positifs écologiques, halieutiques et économiques reconnus (Claudet 2010). Fort de ce constat, les pays Parties de la CBD se sont engagés à établir 10 % d'AMP dans leurs ZEE (Cible 11 d'Aichi). Cependant, l'écrasante majorité des AMP nouvellement créées sont des AMP à protection partielle (Lubchenco et Grorud-Colvert 2015). Or, dans ces AMP, même si les usages sont réglementés, leur intensité a tendance à être plus forte à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'AMP (Zupan et al. 2018a). De plus, les bénéfices reconnus des AMP qui ont été à l'origine de ces engagements internationaux provenaient tous d'études sur des AMP à protection intégrale. Afin d'y voir plus clair, a donc été créée une nouvelle classification des AMP basée sur les réglementations qui prend en compte les impacts sur les espèces et les habitats des usages autorisés (Horta e Costa 2016). Elle est maintenant intégrée dans le Guide des AMP, utilisé par UNEP WDPA, IUCN WCPA, Protected Seas, MPA Atlas. Une méta-analyse (Zupan et al. 2018b) a montré, qu'en moyenne, les bénéfices écologiques des AMP ne peuvent être atteints que par des AMP à protection intégrale ou haute, ou à protection modérée si une zone de protection intégrale existe alentour. Aucun bénéfice écologique n'est observé dans les niveaux de protection plus faibles. Les bénéfices halieutiques et économiques dépendent, en premier lieu, de l'existence des bénéfices écologiques. Ici, nous nous proposons, sous forme de cartes et de graphiques, de montrer l'application de cette classification au territoire français de métropole et d'outre-mer, par façades et par bassins, afin de guider au mieux l'objectif français affiché qui est d'atteindre 30 % d'AMP d'ici 2022, dont 1/3 en protection forte.

➤➤ Les Terres australes et antarctiques françaises : vers un réseau d'AMP complet et cohérent de la zone polaire à la zone tropicale ?

Mouna CHAMBON, Collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)

Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) se composent de trois zones géographiquement éloignées et de nature contrastée : sur le continent antarctique, la terre Adélie ; dans la région tropicale de l'océan Indien, les îles Eparses et dans la région subantarctique, les Terres australes françaises. Avec 2,6 M km² de ZEE, les TAAF couvrent 22 % de la ZEE française et s'étendent sur plus de 80 % de l'hémisphère Sud. La gestion de ces territoires sur un gradient latitudinal aussi vaste présente des défis majeurs en matière de protection des écosystèmes marins. Pour répondre à ces enjeux, la collectivité des TAAF a mis en place différents outils de protection adaptés aux spécificités de chaque territoire. L'ensemble de ces outils constitue un réseau d'Aires marines protégées complet et cohérent qui se traduit par une articulation entre des zones de protection forte et des zones réglementées où les activités sont strictement encadrées telles que le périmètre de protection autour de la Réserve naturelle nationale (RNN) des Terres australes françaises couvrant l'ensemble des ZEE australes (1,66 millions de km²). Cette conférence présentera l'approche méthodologique des TAAF dans le développement de son réseau d'AMP, fondée sur une collaboration étroite avec la communauté scientifique, ainsi que les enjeux actuels de renforcement de ce réseau, notamment à Saint-Paul et Amsterdam et dans la perspective de transformation du PNM des Glorieuses en RNN.



ENJEU 2

Un réseau de qualité grâce à une gestion efficace et efficiente

➤➤ Mise en place et surveillance de grandes Réserves intégrales dans un immense parc marin

Thierry CANTERI, Gouvernement de Nouvelle-Calédonie

Le Parc naturel de la Mer de Corail recouvre toute la ZEE de Nouvelle-Calédonie, soit 1,3 million de km². Il abrite des habitats et espèces remarquables : récifs coralliens, tortues, baleines, oiseaux marins. Les espaces les plus emblématiques ont été classés en Réserves naturelles ou intégrales pour protéger des espaces sauvages. Cela représente 28 000 km² de mer et d'îlots. Un travail est en cours pour procéder au classement de monts sous-marins, très utilisés par les cétacés, notamment les baleines à bosses. Il devrait aboutir courant 2020. Reste le besoin de surveiller un aussi grand espace pour que le classement ne soit pas vain. C'est un des enjeux et il n'est pas mince. Il ne pourra reposer que sur des techniques automatiques et peu coûteuses sous peine de ne jamais voir le jour.

➤➤ Les ZNIEFF mer, un outil d'aide à la décision pour les politiques maritimes environnementales et économiques en Guyane

Christelle GUYON, DEAL Guyane

L'inventaire ZNIEFF a été lancé en métropole en 1982 par le Ministère de l'Environnement puis appliqué au domaine marin en 1990 et étendu aux Départements d'Outre-Mer en 1995. Suite à l'élaboration de la liste des habitats et des communautés spécifique aux ZNIEFF-mer DOM, trois zones tests ont été décrites en 1997 en Guyane. Ce travail a permis d'adapter la méthodologie, notamment avec la création de la notion de « mobilité » d'une ZNIEFF, compte tenu des fortes dynamiques littorales. Il a également mis en exergue l'insuffisance des données écologiques marines pour prétendre à une identification des ZNIEFF-mer.

Puis l'Agence des aires marines protégées et la DIREN ont réalisé en 2009 une analyse stratégique régionale, qui a dressé l'état des lieux des connaissances sur le milieu marin et identifié les enjeux associés. Des listes d'espèces (poissons, oiseaux et mammifères marins) ont été ainsi validées par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

L'AAMP et la DEAL ont ensuite lancé des études en 2010 et 2011 sur les habitats et les espèces permettant de disposer de connaissances suffisantes pour débiter officiellement un inventaire des ZNIEFF-Mer en Guyane. 18 ZNIEFF-Marines ont ainsi été validées en avril 2015, faisant état de la connaissance sur les milieux naturels marins à un moment donné.

Outil de connaissance et d'aide à la décision, l'inventaire ZNIEFF mer en Guyane apporte des informations aux naturalistes et aux acteurs de l'aménagement du territoire. S'il n'a pas d'implication réglementaire, il doit être consulté dans le cadre de projets pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel et pour faciliter un développement respectueux des enjeux environnementaux. Il permet d'identifier les secteurs les plus propices au développement pour que l'impact soit le plus faible possible sur la biodiversité. Il permet également de calibrer les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.

»» Stratégie de protection de la biodiversité dans un Parc naturel marin de la connaissance à la protection et de la mise en place de la gestion à son évaluation. Recul sur dix années de protection et de développement durable dans le Parc naturel marin d'Iroise.

Philippe le NILIOT, Parc naturel marin d'Iroise, Agence française pour la biodiversité

En 2006 la loi sur les parcs naturels marins est votée en France afin de compléter la boîte à outil destinée à la création d'un réseau d'aires marines protégées. Grâce à la création d'outils et d'établissement spécifiquement dédiés et conçus pour la mer, il a été possible de compléter le réseau d'Aires marines protégées et des parcs nationaux et proposer une réponse aux enjeux de la protection de la biodiversité marine en France. En une dizaine d'années le réseau s'est étoffé pour couvrir les eaux françaises de neuf parcs naturels marins. L'outil parc naturel marin a été choisi car il présente plusieurs avantages, comme celui de se glisser aisément dans tous les contextes que l'on peut rencontrer sur les côtes de France. Peu exigeant sur la forme juridique, il nécessite toutefois, de déterminer un périmètre (ce qui n'est pas si aisé), puis de regrouper et fédérer au travers un Conseil de gestion les acteurs intéressés par le périmètre désigné pour y proposer des objectifs communs de protection et de développement durable. Toutefois, le manque de recul sur cet outil et la relative souplesse de mise en place laisse planer un doute sur son efficacité notamment en matière de protection de la biodiversité et de conservation de l'environnement marin et de ses ressources. Le contexte de multi usages qui caractérise la plupart des périmètres de parcs naturels marins et la volonté, affichée dans les textes, de contribuer au développement durable des activités maritimes ont achevé d'installer la suspicion quant à son efficacité en matière de conservation d'espèces et d'habitats devenus rares. Une dizaine d'années (et trois colloques nationaux) plus tard, est-il possible d'envisager un premier bilan de l'outil à partir de l'expérience du premier parc naturel marin mis en place ? Le Parc naturel marin d'Iroise, créé en 2007, a d'emblée proposé une gestion intégrée de son périmètre afin de promouvoir une gestion permettant de garantir un haut niveau de conservation de ces richesses naturelles et le développement des activités maritimes sur des bases durables. Cette Stratégie fait appel à un approfondissement des connaissances des enjeux afin de proposer un cadre de gestion adapté qui fait l'objet d'évaluation régulière. Cette approche, mise en place dans un contexte de gouvernance particulier au parc naturel marin, donne des résultats encourageants pour la protection de la biodiversité insulaire et côtière à l'échelle de l'Iroise. Une présentation de cette approche illustrée par des exemples concrets est donc proposée au colloque « national AMP Biarritz 2019 » afin de partager ces expériences avec les participants

»» La gouvernance des sites Natura 2000 en mer : une lecture de sa diversité et des déterminants de sa qualité, au regard de divers enjeux

Jean-Eudes BEURET, Agrocampus Ouest

Financé par la Commission européenne, le projet Marha entend renforcer les initiatives existantes dans l'objectif de rétablir et maintenir le bon état de conservation des habitats naturels marins, au regard de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore ». Parmi les axes de travail identifiés, la gouvernance des sites Natura 2000 est apparue comme un élément déterminant. Un travail de caractérisation de la gouvernance des sites Natura 2000 a donc été réalisé par une équipe de chercheurs en sciences humaines et sociales dans le cadre du projet Marhagouv.

L'analyse de la gouvernance des dispositifs Natura 2000 en mer s'appuie sur 20 études de cas représentatives de la diversité des situations à l'échelle nationale. Une méthodologie qualitative (entretiens semi-directifs (n = 250) et analyse documentaire) est mobilisée pour interroger la gouvernance dans sa complexité : influence du contexte local, la structuration interne du dispositif, le fonctionnement de la gouvernance, les engagements et effets d'apprentissage des acteurs, ...

Les premiers résultats mettent en évidence que deux types de gouvernance principaux peuvent être identifiés, selon si la gouvernance de Natura 2000 est spécifique reposant sur des arènes propres à Natura 2000 ou selon si elle est intégrée à une autre arène de gestion (type Parc naturel marin). En outre, l'étude met en évidence que la gouvernance est influencée par la temporalité des projets, ainsi que par les proximités entre les acteurs locaux (qu'elles soient préexistantes ou résultantes de la mise en œuvre de Natura 2000). Ces différentes catégories permettent de mettre en évidence les forces et faiblesses des différents modèles de gouvernance Natura 2000 en mer, et participent à construire la définition d'une gouvernance de qualité.



ENJEU 3

Un réseau contribuant à des usages durables

»» Les pêcheurs engagés pour la protection de leurs ressources en Polynésie française

Marc ATIU, Syndicat de pêche Rava'ai Rau

Les stocks halieutiques du Pacifique sont menacés par la surpêche. La plupart des espèces commerciales comme le thon et l'espadon sont en déclin. Les premières victimes de cette crise sont les petits pêcheurs des états insulaires, et en particulier les pêcheurs artisanaux, qui n'ont pas les moyens techniques de s'éloigner de leurs côtes. Les pêcheurs de Polynésie française sont mobilisés pour protéger durablement les stocks halieutiques dont leur activité dépend. Ils souhaitent se défendre contre les grandes puissances de pêche internationale, qui convoitent de plus en plus les ressources polynésiennes. Lors de cette conférence, Marc Atiu, Président du plus grand syndicat de pêche hauturière et côtière de Polynésie française, donnera sa vision sur la gestion durable des stocks halieutiques du Pacifique et en particulier de la ZEE de Polynésie française, une zone qui représente près de la moitié des eaux françaises. Il évoquera les menaces majeures qui pèsent sur la ressource, comme la pêche illégale, la pêche à la senne, les DCP dérivants et l'intensification de l'effort de pêche dans les eaux internationales. Il parlera des projets de Rahui (concept polynésien de protection des ressources) dans les lagons de Polynésie française, et des projets de grandes Aires marines protégées (au large des îles Marquises et des îles Australes), qui sont soutenus par une grande partie de la profession. Il présentera une analyse opérationnelle des enjeux auxquels le secteur fait face et proposera des réajustements nécessaires pour gérer durablement les ressources halieutiques. Il présentera une proposition de planification pragmatique de l'espace maritime polynésien, incluant un réseau cohérent d'aires marines hautement protégées et connectées pour conserver durablement les stocks du Pacifique pour le bénéfice des pêcheurs locaux et celui des générations polynésiennes futures.

►► **Projet DÉCIDER : une approche concertée pour améliorer la gestion des interactions pêche/environnement**

François GATEL, AGLIA

Julien DUBREUIL – CRPMEM Bretagne

Dès 2008, la France a étendu son réseau de sites Natura 2000 aux milieux marins. Pour évaluer les interactions engins/habitats sur ces sites Natura 2000, une méthodologie basée sur la littérature scientifique a été développée : l'analyse de risques.

Dès lors, les professionnels de la pêche ont souhaité se doter de méthodes d'évaluation fines des situations locales afin d'être force de proposition sur les actions à mettre en place sur les sites Natura 2000. En mettant les professionnels au cœur des actions pour répondre à leur demande opérationnelle, le projet DÉCIDER a permis de :

- Comprendre et évaluer la diversité des situations sur le terrain : diversité des engins, diversité des habitats, mise en perspective avec les autres activités humaines, les conditions environnementales et tout élément lié au contexte des sites...
- Agir en mettant au cœur du projet les pêcheurs professionnels. L'objectif est de les impliquer pour qu'ils s'approprient les enjeux de l'analyse de risques et qu'ils soient force de proposition.
- Partager à l'échelle de la façade atlantique une méthodologie commune et robuste pour associer les professionnels.

Pour son cas d'étude, le projet a retenu quatre sites pilotes pour étudier les interactions dragues/maërl. Le travail mené sur le terrain a alimenté les 6 grandes actions de ce projet : caractérisation des pêcheries utilisant des dragues et du maërl, évaluation des interactions immédiates des différentes dragues, identification et analyse critique des actions potentielles possibles, développement et diffusion d'une méthodologie commune, et communication.

Afin d'assurer la réussite du projet, il a été primordial d'associer tous les acteurs concernés : les professionnels de la pêche, mais aussi les scientifiques, les partenaires institutionnels et les gestionnaires d'AMP concernés.

►► **Contributions des sciences humaines et sociales à la gestion des Aires marines protégées. Quelques enseignements issus d'une démarche partenariale sur la capacité de charge**

Éric Le GENTIL, IRD

La gestion des espaces naturels protégés est une tâche difficile car elle nécessite de conjuguer conservation des écosystèmes et accueil du public. Ce double objectif se traduit par une question récurrente pour les gestionnaires : dans quelle mesure assurer l'accueil des visiteurs dans un espace protégé sans pour autant le « dénaturer » ?

C'est dans ce contexte que le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) HomMer a coordonné une réflexion associant chercheurs en sciences humaines et sociales (SHS) et gestionnaires d'Aires marines protégées (AMP) pour questionner l'utilité de la capacité de charge (CC) dans une perspective d'aide à la gestion.

La démarche partenariale mise en œuvre, à la fois pluridisciplinaire et pluri-méthodologique, avait pour objectif de répondre aux différents questionnements identifiés, de l'étude des sens dévolus aux différentes dimensions de la CC jusqu'à l'expérimentation de protocoles d'évaluation in situ (Réserve naturelle nationale des Sept-Îles).

Cette communication s'attachera à mettre en exergue, au travers de deux points de vue distincts (gestionnaires d'AMP et chercheurs en SHS), l'intérêt et les difficultés de ce travail collectif, en termes : (I) de conditions de production de connaissances scientifiques sur les comportements des usagers (état de référence, dispositifs de suivi) ; (II) de diffusion et valorisation des résultats ; (III) d'emploi de cette information pour la gestion (concertation, projet territorial). Elle soulignera les conditions identifiées comme nécessaires, dans le cas présent, pour le fonctionnement de ce type de collaboration (démarche partenariale) et la réalisation de ce type d'évaluation (CC).

➤➤ AMP du Grand Nouméa et gestion des usages touristiques et de plaisance

Céline MARTINI, Province Sud de Nouvelle-Calédonie

Les îlots de Canard, Amédée, Maître, Signal et Larégnère sont situés dans le lagon sud-ouest de Nouvelle-Calédonie. En raison de leur proximité avec la ville de Nouméa (entre 1 et 13 km selon les îlots), et de leur qualité environnementale exceptionnelle, ils concentrent une part importante de l'activité touristique et plaisancière du territoire.

La province Sud, propriétaire du Domaine Public Maritime et des îlots, pratique une gestion intégrée de ces Aires marines protégées, dans l'objectif de protéger le patrimoine naturel tout en permettant un développement économique responsable et une valorisation du littoral du Nouméa. Ainsi, notamment, la définition de plans de gestion constitue un outil indispensable à la gestion des îlots, permettant de déterminer les objectifs de la gestion et d'assurer une continuité et une cohérence de la gestion dans l'espace et le temps.

Dans le cadre de la rédaction des plans de gestion de deuxième génération, une évaluation de la mise en œuvre des anciens plans d'actions a été réalisée. Suite à cela, un état des lieux exhaustif a été fait, permettant une description du patrimoine naturel et des composantes sociales, économiques et culturelles des 5 îlots protégés étudiés. Malgré des statuts différents, les contextes physiques, naturels et socio-économiques de ces cinq Aires marines protégées sont globalement semblables, représentant ainsi une entité de gestion relativement homogène.

La synthèse des données acquises sur le patrimoine physique, naturel et humain a permis de mettre en évidence les enjeux pour ces 5 Aires marines protégées. Ces enjeux ont été identifiés en évaluant l'intérêt écologique des sites d'étude, et en y associant les menaces et pressions exercées sur le système. Assurer l'accueil du public en lien avec les enjeux socio-économiques et culturels constitue un des quatre enjeux principaux.

➤➤ Comment augmenter les retombées socioéconomiques des AMP : Retour d'expérience de la Méditerranée

Thomas Binet, Vertigo Lab

Vertigo Lab propose une session « Conférence » sur le thème des retombées socioéconomiques pour les AMP de Méditerranée.

La conférence s'articulera autour de la présentation des résultats et des recommandations pour l'ensemble des AMP françaises de l'étude en cours sur les retombées socioéconomiques pour le réseau des gestionnaires MedPAN – 'Comment améliorer l'efficacité de gestion des AMP peut engendrer des retombées socioéconomiques sur l'économie locale?'

Les gestionnaires détiennent un réel potentiel pour déclencher des retombées socio-économiques. Les actions de conservations telles que l'établissement de no-take zones, une surveillance efficace d'une zone protégée, la coordination et la coopération avec les parties prenantes ainsi que la promotion des fournisseurs locaux pour le matériel de gestion et les équipements en sont les moyens. De plus, il est important d'intégrer les deux grandes activités génératrices de revenus en Méditerranée (la pêche et le tourisme) dans la gestion des AMP sous l'angle de la durabilité et de l'impact environnemental positif. Une pêche durable et un tourisme raisonné peuvent contribuer à maximiser les bénéfices pour les économies locales sans nuire à l'environnement. Pour illustrer ces leviers de retombées socioéconomiques, des exemples Méditerranéens d'approches innovantes qui promeuvent l'économie locale et d'entrepreneurs de l'Économie bleue seront présentés.

Enfin, le travail conjoint des AMP et des Groupements d'Action Local Pêche Aquaculture (GALPA, FLAG en anglais) est la clé de succès. Du 9 au 11 Octobre aura lieu à Syros en Grèce, la première réunion des GALPA sur le développement socio-économique et les Aires Marines Protégées. Les conclusions de cet atelier seront ainsi partagées avec les participants.



ENJEU 4

Un réseau intégré dans les politiques et les territoires

»» De la cohérence à la convergence des actions publiques ou la recherche d'une subsidiarité partagée

Olivier MUSARD, AFB – Parc naturel marin du golfe du Lion

Un parc naturel marin est un projet de territoire dont l'animation et la gestion reposent fondamentalement sur des principes de subsidiarité et d'association de parties prenantes. Articles du code de l'environnement, plan de gestion, les références à une mise en cohérence des projets, plans, programmes avec les objectifs de long terme du Parc ne manquent pas. Pour autant, une question peut sembler rester en suspens : qui doit se sentir concerné par la mise en œuvre du plan de gestion, et incidemment, par le programme d'actions ? À ce titre, le cœur du système de gouvernance du Parc est basé sur une articulation resserrée entre un Conseil de gestion se réunissant plusieurs fois par an et une équipe technique dépendant d'une agence.

Or, après plusieurs années de vie du Parc, il importe de s'interroger sur un triple renforcement du projet de territoire : la mer est-elle véritablement un objet commun pour celles et ceux à qui il a été demandé du jour au lendemain de travailler ensemble pour cet environnement à la croisée du *res nullius* et du *res communis* ? ; le plan de gestion est-il suffisamment intelligible et compréhensible pour créer des synergies de travail entre acteurs ? ; en s'engageant pour la mer, le littoral, le territoire maritime, est-il opportun de s'inclure dans un dispositif supra de reconnaissance des actions déployées et quels en seraient les gains ? Ces questions essentielles soulignent en filigrane certaines limites d'un dispositif de gouvernance territorial qu'il faut bien évidemment animer au-delà des sessions du Conseil de gestion. Fort de ces réflexions, le Parc a entrepris de déployer un projet de mise en valeur des actions portées par les collectivités membres du Conseil de gestion en connectant le projet au dispositif « Territoires engagés pour la Nature » et au plan de gestion.

➤➤ Vers 30 % d'AMP : quelle vision stratégique pour les interactions entre AMP et économie maritime ?

Catherine PIANTE, WWF France

Des négociations sont en cours pour définir de nouveaux objectifs de protection de la nature post-Aichi – pour les écosystèmes marins cela signifie aller au-delà des 10 %. Certains experts soutiennent même que près de 30 % (UICN) voire 50 % (Nature Needs Half) des océans de la planète doivent être protégés d'ici 2030.

L'augmentation des objectifs signifiera dans tous les cas un changement potentiellement radical pour la gouvernance et l'efficacité de la gestion des eaux sous juridictions française. Dans le même temps, la politique de croissance bleue française se déploie et la concurrence pour l'espace maritime va augmenter à l'avenir, reflétant le besoin pressant de gérer nos eaux de manière plus cohérente à travers notamment une politique ambitieuse de planification de l'espace maritime basée sur une approche écosystémique et la mise en œuvre de la doctrine ERC.

L'objectif de cette conférence est de réfléchir sous l'angle stratégique à l'efficacité de l'outil AMP dans le contexte d'une Économie Bleue en pleine expansion.

Les réflexions menées en Méditerranée dans le cadre du projet PHAROS4MPAs (www.pharos4mpas.org) seront utilisées. Il sera proposé des pistes de réponses aux questions suivantes :

- Comment représenter un réseau représentatif, cohérent et connecté d'AMP dans la PEM ? Comment assurer la connectivité écologique dans la PEM ?
- Quels critères de durabilité pour les activités maritimes dans les zones de protection forte ? Hors des zones de protection forte ? Quelle application de la doctrine ERC dans les deux cas ?
- Dans quels cas faut-il penser compatibilité, dans quels cas faut-il penser limites ?
- Comment définir une approche spécifique des impacts cumulés en AMP ?



ENJEU 5

Un réseau mobilisateur et engageant

➤➤ Une proposition de la société civile polynésienne pour créer l'une des plus grandes Réserves marines au monde aux Iles Australes en Polynésie française

Artigas HATITIO, Association Rahui Nui no Tuhaa Pae

Suite à l'annonce de la Polynésie française en 2014 de créer une grande AMP de 1 million km² aux Australes, les 5 mairies de l'archipel ont proposé en 2016 la création du Rahui Nui no Tuhaa Pae, le grand rahui des îles Australes. Ce projet fait référence au concept traditionnel polynésien du rahui pour la préservation des ressources lagunaires, qui serait étendue pour les ressources du large.

L'état des lieux pluridisciplinaire de l'environnement marin des Australes a démontré la richesse des services écosystémiques marins et l'importance de la culture liée à l'océan. L'analyse économique du projet réalisée par des experts montre que les bénéfices liés à la création de l'AMP seraient 3 fois supérieurs aux coûts, en développant l'écotourisme de l'archipel et préservant la pêche artisanale. Une campagne

de sensibilisation et d'éducation a abouti à la création de la première aire marine éducative des Australes à Tubuai.

Ce projet partagé a fait l'objet d'une large consultation pendant 2 ans et d'une mobilisation importante de la société civile avec plus de 60 réunions publiques dans les 5 îles. Plus de 80 % de la population des Australes et 75 % des Polynésiens soutiennent la création de l'AMP selon un sondage indépendant récent. Lors de cette conférence, Artigas Hatitio, président de l'association Rahui Nui no Tuhaa Pae a exposé l'engagement de la société civile pour la reconnaissance du projet et la Stratégie de mobilisation des différents acteurs pour l'intégration de l'AMP à la politique de conservation du Pays, notamment au sein de la grande Aire Marine Gérée créée sur l'ensemble de la ZEE polynésienne. Enfin il évoquera les opportunités de partenariat gagnant-gagnant entre les acteurs du territoire, élus, associations, pêcheurs, population, pour faire de la Polynésie française un leader de la protection des océans au niveau international.

➤➤ Quelles relations tisser entre l'Éducation nationale et les AMP du territoire ?

Muriel DAGENS, Rectorat de Bordeaux

L'Éducation nationale, par les programmes d'enseignement et le déploiement de l'Éducation au développement durable, aborde les questions de la protection du milieu marin et de la gestion durable du littoral. Selon les objectifs pédagogiques des enseignants, différentes actions sont organisées : sortie-découverte du littoral, actions de sciences participatives, rencontre avec des scientifiques, collaboration avec des associations ou des services déconcentrés de l'état...

Le projet 'Les hommes et la mer' du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et du Parc naturel régional des Landes de Gascogne vise ainsi à sensibiliser les collégiens à la richesse patrimoniale du Bassin d'Arcachon, grâce à des sorties sur le terrain et des rencontres de professionnels de la mer. Graines de reporters scientifiques, projet mené en partenariat avec Tara océan, invite les élèves à devenir des journalistes scientifiques producteurs de courtes vidéos sur l'océan. L'académie de Bordeaux compte aussi quinze Aires marines éducatives sur sa côte atlantique : accompagnés par l'Agence française pour la biodiversité et des partenaires locaux, les écoliers partent à la découverte du littoral aquitain, de sa biodiversité marine et de ses usagers ; ils formulent des préconisations soumises aux gestionnaires de la zone étudiée et s'impliquent dans des actions de préservation. Quant au projet Aborder l'EDD par le dessin de presse, il permet de constater que les élèves ont bien compris les menaces pesant sur le milieu marin et sont capables de communiquer par un dessin humoristique un message sur les enjeux liés à sa protection.

Ces exemples révèlent les collaborations susceptibles d'être nouées ou renforcées entre l'Éducation nationale et les Aires marines protégées du territoire, et l'intérêt d'un tel partenariat au service d'objectifs éducatifs partagés. La production de ressources pour favoriser l'appropriation des enjeux liés à la préservation du milieu marin et une offre d'actions concrètes dans lesquelles les jeunes puissent s'engager semblent des points d'entrée pertinents pour leur permettre de comprendre, choisir et agir en tant que citoyens responsables.

➤➤ **Projet d'une grande Aire marine protégée aux îles Marquises, un projet fédérateur et structurant pour l'archipel et la Polynésie française**

**Débora KIMITETE, Association pour l'environnement des Marquises
Te kua o te Henua Enana**

Suite à une démarche participative et une large consultation menée depuis 2012, en partenariat gagnant-gagnant entre le Pays, l'État et la société civile marquisienne, la CODIM a soumis au gouvernement de Polynésie française en juin 2018 le projet de grande Aire Marine Protégée des Marquises, Te Tai Nui a Hau. En 2013 (IMPAC3) et 2014 (congrès UICN Sydney), le Pays s'est engagé à créer une AMP de 700 000 km² aux Marquises. Plusieurs expéditions scientifiques et culturelles ont été menées, démontrant la valeur exceptionnelle des services écosystémiques, la forte connexion des Marquistes à leur territoire maritime et la diversité des rapports Homme/nature. Une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation à l'environnement a été menée, avec l'invention du concept des Aires Marines Éducatives aux Marquises. Le projet d'AMP propose un zonage de compromis avec une zone de pêche industrielle pour soutenir le développement économique des îles, une zone de pêche artisanale exclusive autour des îles pour garantir la pêche côtière et une zone de protection stricte au large dans la zone de reproduction du thon obèse. Lors de cette conférence, Débora Kimitete a présenté le projet d'AMP porté par les élus et la population, auquel elle a contribué aux côtés du Pays et de l'État ainsi que la mobilisation de la société civile. Plus de 15 000 personnes ont signé une pétition et 3 000 personnes ont manifesté pour la protection des eaux marquistes. Selon un sondage indépendant, 75 % des Polynésiens sont favorables à la création de l'AMP. Enfin, elle présentera comment l'intégration de l'AMP des Marquises à la grande Aire Marine Gérée créée sur la ZEE permettrait de valoriser les engagements et la politique de conservation du Pays, de renforcer la connexion entre les acteurs du territoire, et de promouvoir la notoriété internationale de la Polynésie française.

➤➤ **Nouveaux liens entre l'emblématique Réserve des Sept-Îles et son territoire : nouvelle stratégie, principaux enseignements**

Pascal PROVOST, LPO France

Les enjeux de la Réserve des Sept-Îles sont importants : importantes populations d'oiseaux marins et de phoque gris, habitats marins et naturalité des îles d'une grande richesse.

Au démarrage de l'écriture de son troisième plan de gestion 2015-2024, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, gestionnaire en convention avec l'État, a souhaité développer les liens entre la Réserve et son territoire afin que tout à chacun puisse se réapproprier les enjeux. Cela se traduit par une nouvelle stratégie d'acquisition de connaissance et de communication :

- Perception des Sept-Îles auprès des acteurs socio-économiques, évaluation des services écosystémiques (activités récréatives en mer), lien entre la mégafaune et son réseau trophique (régimes alimentaires, fonctionnalité, habitats marins).
- L'évaluation des interactions entre le patrimoine et certaines activités (activités de pêche et phoque gris, capacité de charge de la seule île autorisée au débarquement).
- De nouvelles opérations de communication (conférences, expositions, réseaux).
- Mais aussi une posture objective et neutre du gestionnaire.

Cette communication dresse un bilan à mi-parcours des opérations menées, les avancées et les principales difficultés. L'évaluation de cette nouvelle stratégie est une manière de se questionner sur le rôle prépondérant d'une Réserve d'État emblématique dans son territoire au moment de la redéfinition de son périmètre (projet d'extension) et plus largement du lien entre l'Homme et la Nature.

LES CAFÉS DES CONNAISSANCES

du forum des solutions



ENJEU 1

Un réseau complet et cohérent

➤➤ Vers un réseau de grandes aires marines hautement protégées dans les outremer français

Jérôme Petit, Pew Bertarelli Ocean Legacy

En 2016, les membres de l'UICN ont recommandé de protéger strictement au moins 30 % des habitats marins mondiaux d'ici 2030, sans aucune activité extractive. La communauté scientifique internationale reconnaît que la protection forte est la mesure qui apporte le plus de bénéfices aux écosystèmes marins. Dans le monde, de vastes réserves marines hautement protégées recouvrent déjà une surface totale de près de 10 millions de km², soit 6 % des ZEE de la planète. Depuis 10 ans, la France a fait d'énormes progrès en matière de protection des ressources marines, avec 33 % des eaux françaises couvertes aujourd'hui par des AMP. Et les opportunités de protection forte sont nombreuses, avec des projets ambitieux proposés, notamment dans les outremer : Le gouvernement français a annoncé récemment la protection future de la ZEE de Saint Paul et Amsterdam sur près de 500 000 km². En Polynésie française, les élus des Marquises ont présenté un projet d'AMP contenant une zone de protection forte de 310 000 km² et la population des Australes milite pour la création d'une réserve marine d'un million de km². En Nouvelle Calédonie, le gouvernement a promis la protection élevée d'au moins 200 000 km² d'océan. Un collectif de scientifique a milité pour la protection forte de 100 000 km² des eaux de Clipperton. Mais, malgré ces annonces, seules 1,3 % des eaux françaises bénéficient d'un régime de protection renforcée actuellement. Ce café des connaissances sera facilité par Jérôme Petit, directeur du programme Pew Bertarelli en Polynésie française. Des acteurs des outremer français seront invités à échanger sur les opportunités de protection forte, à partager leurs retours d'expériences, et à identifier les freins et les leviers d'action possible. Ils s'interrogeront sur le rôle que peut jouer la société civile pour contribuer à l'objectif du gouvernement français de 10 % de protection forte d'ici 2022.

➤➤ Les acteurs de la société civile mobilisés pour porter une stratégie AMP cohérente et efficiente

Loreley Picourt, Plateforme Océan et Climat

La Plateforme Océan et Climat (POC) souhaite réunir autour d'un « café des connaissances » des représentants de l'UICN, MedPAN, l'AFB, les TAAF et le CNRS, afin de discuter, dans un premier temps, des positionnements adoptés par chacune des

structures concernant les AMP. L'objectif sera ensuite de définir une position commune à tous qui pourra être portée par chaque structure dans les différents rendez-vous nationaux et internationaux post-2020. Les discussions porteront, entre autres, sur :

- L'importance d'établir un objectif chiffré, scientifiquement valide, en terme de proportion d'océan placé sous AMP.
- La mise en place de différents niveaux de protection au sein des AMP, notamment les niveaux de protection haut et intégral qui fournissent des bénéfices écologiques, économiques et sociaux importants.
- L'importance d'intensifier les efforts pour la mise en place de zones de protection forte partout où c'est possible.
- La nécessité de renforcer un réseau global, cohérent, représentatif et résilient d'AMP afin de restaurer d'urgence la biodiversité et de renforcer la résilience au changement climatique.

Cet échange pourra s'appuyer sur l'aire marine des TAAF ainsi que sur d'autres aires sur lesquelles les organisations présentes travaillent.

➤➤ Natura 2000 en mer, gouvernance et protections fortes – Comment le réseau Natura 2000 en mer peut-il permettre une protection élevée et efficace des habitats et des espèces, tout en garantissant une concertation multi-acteurs ?

Sophie Mjati, France Nature Environnement

Grâce à son immense espace maritime, la France est parmi les pays les plus riches en matière de biodiversité marine. Pourtant, dans son rapport de 2018, la Commission Européenne souligne le mauvais état de conservation du milieu marin de l'UE, y compris celui de la France pour ses habitats et espèces.

De nombreuses études mettent en avant les bénéfices écologiques et socio-économiques des AMP hautement protégées. Ces bénéfices sont observés lorsque les pêcheries impactantes sont écartées, au profit de pêcheries moins néfastes. Comme l'a souligné le rapport d'évaluation de la SNCGAMP, la conservation des habitats et espèces doit faire partie intégrante de la nouvelle stratégie française de gestion des AMP, avec des niveaux de protection plus élevés que les niveaux actuels.

Le réseau Natura 2000 (N2K) marin constitue une catégorie d'AMP couvrant plus de 11 % des eaux françaises et 23 % des eaux métropolitaines. Une politique cohérente, des moyens financiers et de suivis suffisants, ainsi que des modes de gouvernance homogènes pour les sites N2K sont nécessaires afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la Directive Habitat-Faune-Flore en France.

FNE (présent dans la majorité des Comités de pilotage N2K), Seas At Risk, Client Earth et la Marine Conservation Society (MCS) travaillent ensemble pour soutenir l'établissement de mesures de conservation ambitieuses, ainsi que des moyens financiers suffisants pour permettre un suivi efficace et un mode de gouvernance cohérent.

Une réflexion collective sur l'articulation entre N2K et la création d'AMP « fortes » doit être envisagée. FNE propose de faire avancer la discussion avec une illustration du modèle anglais pour l'établissement de mesures de conservation et la gouvernance (« Inshore Fisheries and Conservation Authorities »), avec un retour d'expérience de la MCS. Il s'agira de construire, avec l'ensemble des acteurs, des pistes pour l'établissement de protections plus fortes dans le réseau N2K en mer.



ENJEU 2

Un réseau de qualité grâce à une gestion efficace et efficiente

»» Suivi sanitaire de la faune marine : quel rôle des Aires Marines Protégées ?

Benjamin GUICHARD, Agence Française pour la Biodiversité

De très nombreuses espèces marines protégées peuvent être victimes de problème sanitaire (maladies, intoxications...) susceptibles de contrarier les efforts de conservations mis en place dans le cadre de politiques publiques, en particulier dans les Aires Marines Protégées.

Historiquement, les populations de phoques veaux-marins (*Phoca vitulina*) d'Europe du nord ont ainsi connu de très sévères épisodes de mortalité dus au *Phocine Distemper Virus* (plus de 50 % de la population de Mer du Nord en 2002), et le morbillivirus des dauphins provoque régulièrement de nombreux échouages en Méditerranée. Plus récemment, un nodavirus est à l'origine d'importantes mortalités de mérours bruns (*Epinephelus marginatus*) en Méditerranée, et les populations de grandes nacres (*Pinna nobilis*) d'Espagne, de France et d'Italie ont été décimées en 2018, probablement par un protozoaire du genre *Haplosporidium*.

Les participants à l'atelier ont également partagé d'autres problèmes ou projets : découverte de *Vibrio* pathogènes dans des eaux de ballast en Aquitaine, évaluation de la contamination biologique et chimique des dauphins dans le sanctuaire PELAGOS, interactions avec les maladies des espèces aquacoles, contamination au mercure et mortalités dues à un herpèsvirus des oiseaux de la RN du Grand-Connétable, suivi de l'Influenza aviaire par le SAGIR et contamination de la faune benthique dans la RN du Golfe du Morbihan, augmentation de la présence de larves d'anisakis dans les poissons de pêche et apparition d'espèces d'Anisakidés tropicales dans le golfe de Gascogne.

Les gestionnaires d'AMP sont souvent démunis face à ces événements, mais il existe des réseaux et des organismes spécialisés qui peuvent apporter un appui scientifique et technique : Réseau National Échouages des mammifères marins (RNE), réseaux d'échouages des tortues (RTMMF et RTMAE), réseau de pathologie des mollusques (REPAMO), unité de pathologie virale des poissons de l'ANSES, réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres (SAGIR), centres de soins, laboratoires vétérinaires départementaux...

»» Comment améliorer la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes marines dans les AMP ?

Yohann SOUBEYRAN, Comité français de l'UICN

Les mers, océans et côtes n'échappent pas aux espèces exotiques envahissantes (EEE). Les invasions biologiques marines sont considérées comme une composante essentielle du changement global des écosystèmes marins et côtiers. Les eaux françaises ne sont pas épargnées avec plus de 480 espèces exotiques marines recensées le long des côtes métropolitaines dont plusieurs ont des conséquences écologiques et socio-économiques négatives. L'outre-mer n'est pas en reste avec par exemple l'invasion du Poisson-lion dans les Antilles françaises ou du Crabe vert à Saint-Pierre et Miquelon.

L'installation de nouvelles espèces exotiques devrait se poursuivre dans un contexte d'accroissement des pressions anthropiques, d'augmentation des échanges commerciaux maritimes et de changements environnementaux et rien ne laisse aujourd'hui présager un ralentissement des introductions.

La prévention et la gestion des EEE marines sont des enjeux transversaux qui doivent mobiliser les collectivités, les acteurs environnementaux et socio-économiques de la mer. Très difficiles à maîtriser une fois installées, la prévention, la surveillance, la détection précoce suivie d'une réaction rapide sont alors les clés de la gestion. Des cadres tels que la DCSMM ou le règlement européen sur les EEE offrent des opportunités pour définir des programmes d'actions adaptés et partagés. Les EEE marines ne connaissant pas de frontières, la coopération inter-AMP et la coopération régionale sont des éléments déterminants.

Pour faire face au phénomène, les enjeux liés aux invasions biologiques marines doivent être spécifiquement intégrés dans les plans de gestion des AMP. Les actions opérationnelles à mettre en œuvre comprennent notamment les inventaires d'espèces marines non indigènes, la surveillance des espèces prioritaires, la maîtrise des vecteurs d'introduction et la mise en place de bonnes pratiques, la sensibilisation de toutes les parties prenantes.

➤➤ L'évaluation des plans de gestion des AMP, une méthode unique ou adaptative ?

Sophie KATRAWI, Province Nord (collectivité de Nouvelle- Calédonie)

En Province Nord, nous avons lancé en 2018 l'évaluation du plan de gestion d'une de nos AMP. Ce fut l'occasion pour la collectivité de mesurer l'impact de nos actions et surtout d'évaluer notre dispositif de gestion appliqué en Province Nord.

Également, ce fut l'occasion de remobiliser des acteurs et renouveler leurs engagements pour la gestion de l'environnement. Plusieurs problématiques se sont donc posées à l'issue de cette évaluation.

- Les acteurs se retrouvent-ils dans nos dispositifs ?
- Entre volonté de la collectivité et la démarche initiée auprès de la population locale pour la mise en place des AMP, y a-t-il un décalage ?
- La population était-elle consciente de l'engagement qui était pris lors des discussions ?
- Avons-nous donné toutes les clés et les informations nécessaires à la population ?
- L'accompagnement de la collectivité, trop ou pas assez ?

Un ensemble de questions que nous souhaiterions aborder lors des échanges avec les gestionnaires lors du colloque. Notre objectif est d'optimiser notre gestion des AMP et qu'elle soit la plus pertinente et adaptée aux zones sur lesquelles nous travaillons et conduise à une AMP gestion de façon efficace.

➤➤ La surveillance des grandes aires marines protégées

Mouna Chambon, Collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)

Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) représentent 22 % de la ZEE française et sont répartis sur 80 % de l'hémisphère Sud dans le sud-ouest de l'océan

Indien. Ces territoires constituent un véritable sanctuaire de biodiversité encore préservée et jouent un rôle clé pour la bonne santé des océans à l'échelle planétaire. La gestion efficace et en particulier la surveillance d'un réseau d'aires marines protégées à la fois extrêmement vaste et étendu constitue un défi majeur dans un contexte de développement de pratiques de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Afin de préserver la biodiversité marine de ses territoires, les TAAF ont mis en place un dispositif de surveillance efficace fondé sur la mobilisation d'outils et moyens complémentaires (outils satellitaires, moyens nautiques et aériens, contrôleurs embarqués) à travers des partenariats forts avec les différents acteurs de la zone, et en particulier les services de l'Action de l'État en mer. Les TAAF œuvrent également à la mise en place de partenariats internationaux avec les États voisins (pays de la commission de l'océan Indien, Afrique du Sud, Australie) pour renforcer la surveillance à l'échelle du sud-ouest de l'océan Indien. Ce café des connaissances permettra d'échanger sur les défis communs des grandes AMP en matière de surveillance et sur les facteurs de succès. Cette contribution aborde notamment l'utilisation de bio-indicateurs pour la surveillance maritime à partir de l'exemple du programme OCEAN SENTINEL qui permet de surveiller la présence de bateaux de pêche dans les eaux australes françaises avec le déploiement de « balises » sur le dos d'albatros.



ENJEU 3

Un réseau contribuant à des usages durables

»» Présence durable halieutique dans les AMPs

Jean-Claude MÉNARD, association Estuaires Loire Vilaine

On peut s'étonner du peu de nombre de personnes intéressées par le sujet alors que dans les séances plénières ces questions étaient récurrentes. On peut s'étonner également de l'absence des fédérations de pêcheurs récréatifs. L'association Estuaires Loire Vilaine est impliquée dans les groupes de travail des 3 sites Natura 2000, Mor Braz, baie de Vilaine et Loire externe. Elle effectue des inventaires de type laminaires afin d'évaluer la qualité écologique des masses d'eau sur le site du plateau du Four 44, en collaboration avec le MNHN de Concarneau. Les AMPs ont pour vocation de maintenir et préserver la biodiversité sur des sites ou des habitats remarquables. Les sites qui possèdent des habitats de bonne qualité devraient être particulièrement riches en présence halieutique. Mais la réalité est autre. Les plongeurs apnéistes d'ELV, constatent depuis des années (rapports scientifiques ELV, MNHN, IFREMER), qu'il n'y a plus ou peu de poissons, notamment bars, mullets, soles sur les zones du plateau du Four de celui de la Banche. Les espèces sédentaires, telles que les labres (vieilles), les congres, sont présentes. Les crustacés sont en augmentation, homards, crabes, araignées (peut-être en raison de la disparition des prédateurs). Les espèces pélagiques qui migrent dans le golfe de Gascogne pour leur reproduction et leur alimentation, devraient fréquenter des habitats favorables tels que les AMPs, mais ce n'est pas le cas. La cohérence, pour que les sites (façade atlantique) répondent à leur vocation de protection, serait que les zones de reproduction des espèces halieutiques qui fréquentent les AMPs soient aussi incluses dans des périmètres de protection. Ce serait la seule façon de sauver la ressource halieutique et que les AMPs soient vraiment des sites propices à la conservation des espèces. Ces zones de reproduction et nourriceries agissent comme des zones de concentration de poissons. Elles sont exploitées pendant ces périodes par des chalutiers, entraînant aussi la mortalité des

dauphins présents sur ces lieux de reproduction. Il faut également noter la pression de plus en plus forte des pêcheurs récréatifs sur les AMPs.

Cette situation pose la question quant à la réelle cohérence et efficacité qui devrait exister entre les divers services de l'État, notamment concernant les AMPs, pour se doter de réels moyens de contrôle. Pour faire respecter les règles et diverses contraintes qui devraient encadrer la protection des écosystèmes marins. Il faut noter dans ce café des connaissances des différences de point de vue sur ces questions.

➤➤ Un projet de production d'énergie marine renouvelable, co-construit en vue d'une intégration durable à son environnement

Johanna Jordi EFGL

La société LEFGL, lauréate fin 2016 de l'Appel à Projets EolFlo dans la zone de Leucate au sein du PNM du Golfe du Lion, développe un projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes, qui vise à valider la viabilité technique et économique de la technologie retenue. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs politiques régionaux de transition énergétique.

De son côté, le PNM du golfe du Lion a pour objectif, inscrit dans son plan de gestion, de « veiller à la gestion intégrée des projets d'énergies marines renouvelables sur l'ensemble de son périmètre, en harmonie avec ses objectifs de conservation de la biodiversité marine, de maintien et de développement des activités économiques maritimes durables et de protection des habitats »

LEFGL et le PNM se sont donc rapprochés, début 2017, pour co-construire un projet pilote d'éoliennes flottantes, respectueux de l'environnement naturel sensible dans lequel il s'implante et s'intègre durablement dans le territoire qui l'accueille.

Un Groupe de travail « Éolien flottant », regroupant de nombreux membres et experts du Conseil de Gestion du PNM formé pour l'occasion, s'est mobilisé pour analyser les interactions du projet avec l'environnement naturel et humain et le faire évoluer. LEFGL s'est ainsi engagé sur des choix techniques (par exemple liés à la conception du projet ou à la technologie de flotteur) qui ont permis de réduire les impacts du projet et sur un dispositif de mesures de suivi très ambitieux visant à l'amélioration des connaissances.

Des axes de travail en commun entre LEFGL et le PNM du Golfe du Lion sont d'ores et déjà en réflexion pour l'avenir : mise en œuvre de projets pédagogiques avec les scolaires et autour du tourisme industriel. Ces projets permettront d'ancrer la relation dans la durée et de poursuivre l'intégration de la ferme pilote au sein du PNM du Golfe du Lion.

➤➤ À la recherche de synergies entre aquaculture et Aires marines protégées

Raphaëla LE GOUVELLO, expert indépendant, UICN international – Commission Écosystème E-Bag Aquaculture

Le contexte était donné par une brève présentation de R. le Gouvello des travaux de l'UICN sur la thématique aquaculture et Aires marines protégées. Un des objectifs de ce café de connaissances était aussi d'obtenir des informations sur des cas potentiels d'approfondissement de la thématique avec des AMPs en France où l'aquaculture était présente ou envisagée. La grille de discussion utilisée avec chaque participant

était inspirée de celle pratiquée dans la description des cas d'étude aquaculture/AMP proposée par le groupe de travail de la commission E-Bag de l'IUCN : quel contexte spécifique (besoin de conservation, objectif spécifique et cas d'aquaculture préexistante ou pas), comment est traitée la coexistence des activités, dont aquaculture, quelles interactions positives/négatives, quelles opportunités ?

Le café a permis de nouer des contacts avec des acteurs impliqués directement dans des potentiels cas d'études aquaculture/AMPs en France. Les participants ont témoigné de leur expérience sur deux situations géographiques en France métropolitaine :

- Dans le Finistère, avec le Parc marin d'Iroise ou des sites Natura 2000 en mer, pour des activités de cultures d'algues, et de conchyliculture extensive.
- Sur le bassin d'Arcachon, avec le Parc Marin dont le périmètre inclut des activités ostréicoles importantes.

Sur les sites Natura 2000 Finistériens, peu d'interactions directes entre producteur et gestionnaires ont été signalées.

En revanche, sur les parcs marins, des interactions positives ou négatives ont été expliquées et montrent qu'il y a lieu d'approfondir la thématique proposée du café. Par ailleurs, un participant a signalé la parution à venir d'un rapport de l'AFB autour de l'activité aquacole dans les AMPs en France.

➤➤ Réduction des pressions pesant sur le milieu marin dans les PNM de Mayotte et des Glorieuses : retours d'expériences et propositions de solutions

Michel Charpentier, Association des Naturalistes de Mayotte et France Nature Environnement

Face aux thoniers senneurs sous pavillon européen écumant les bancs de poissons avec leurs DCP dérivants, nous construisons ensemble des propositions pour protéger les pêcheurs locaux et les aider à se professionnaliser, afin qu'ils pratiquent une pêche durable ne mettant pas en péril le renouvellement de la ressource.

La richesse et la diversité de la faune marine de Mayotte sont régulièrement mises en avant, mais les menaces pesant sur cette biodiversité ne sont pas assez soulignées : captures accidentelles, braconnage intensif, pression touristique d'observation (dugongs et autres mammifères marins, tortues), espèces surexploitées en pêche à pied ou en pêche illégale (fusil sous marin ou filet sur récifs). Il s'agira de faire un retour d'expérience, en évoquant les problématiques ainsi que les bonnes pratiques (exemples des initiatives du PNM de Mayotte telles que la contractualisation avec les habitants pour la pêche au poulpe et l'instauration du label HQWW), afin d'élaborer ensemble des solutions.

Trois types de rejets dégradent la qualité des eaux des récifs coralliens : les apports terrigènes responsables de l'envasement, les pollutions liquides (lavages en rivière et défaut d'assainissement), les macrodéchets rejetés en mer. Des pistes de résolution de ces problématiques seront envisagées, comme par exemple une action coordonnée bassin versant-collecte des déchets marins.

Les deux PNM de Mayotte et des Glorieuses couvrent l'intégralité de leur ZEE. Cependant un renforcement de protection serait nécessaire, pour protéger une biodiversité fortement menacée. À Mayotte, des zones de reproduction d'espèces, de riches herbiers, des récifs coralliens particulièrement remarquables mériteraient

une protection renforcée. L'idée d'une inscription au patrimoine mondial Unesco ou une réserve de Biosphère serait un pas dans cette direction. Quant au PNM des Glorieuses, l'intérêt scientifique qu'il présente justifie sa transformation en Réserve Naturelle Nationale.

➤➤ **Diagnostiques socio-économiques de DOCOB : Évaluation et préconisations méthodologiques**

Christelle Adouit, Université de Lille, TVES

Au regard du contenu des Documents d'objectifs de sites Natura 2000 en mer, la partie socio-économique du diagnostic qui traite principalement de la description des activités et de leurs effets sur les habitats et espèces, mériterait d'être approfondie.

Les sites Natura 2000 en mer sont une catégorie d'AMP ayant été construits avec une volonté d'implication des acteurs locaux. Or le jeu d'acteurs et son implication sur le territoire sont encore parfois insuffisamment traités dans les DOCOBs.

Ce café des connaissances débutera par une restitution des résultats préliminaires d'une analyse thématique faite par TVES-Université de Lille sur des diagnostics socio-économiques actuels. L'objectif sera d'apporter une lecture critique des diagnostics socio-économiques et d'échanger sur ces premiers résultats avec les gestionnaires. L'analyse repose sur un échantillon de 30 DOCOBs pour identifier des pistes permettant de consolider le diagnostic socio-économique. La construction de cet échantillon vise à une représentativité des DOCOBs.

Cette présentation introduira une mise en discussion avec les gestionnaires pour confronter et échanger sur les propositions faites pour améliorer le diagnostic socio-économique des DOCOBs. Celles-ci seront-elles cohérentes ou non avec leurs moyens humains et financiers ? Avec la disponibilité des données en SHS ?...

La finalité de cette démarche vise la production de fiches méthodologiques synthétiques et opérationnelles à destination des opérateurs de sites Natura 2000 en mer. Ces fiches pourront enrichir les guides méthodologiques existants, tels que le CT 88 et notamment la partie « Comment décrire la place de l'Homme dans l'ENP ? ».

➤➤ **Renaturation ouvrage portuaire et création de nouveaux services écosystémiques pour une aire marine protégée**

Christine Dobroniak, Grand port maritime de Dunkerque

Pour le compte de l'État, Dunkerque-port a réalisé il y a 4 ans, un rechargement massif de plus de 1 200 000 m³, afin de conforter un ouvrage stratégique de protection contre la submersion marine du dunkerquois à la frange du site natura 2000 marin Bancs des Flandres. Aujourd'hui l'espace pélagique et dunaire nouvellement créé constitue un secteur indéniablement colonisé par les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Fort de cette expérience, Dunkerque-port envisage de conforter prochainement ses propres ouvrages en recréant un cordon dunaire devant eux de près de 9 km de long. Véritable corridor écologique, ce nouvel espace sera le lien entre les dunes situées de part et d'autre du territoire portuaire. À l'image de ce qui se fait déjà aux Pays bas, parmi les aménagements visant à protéger le littoral, ce système de rechargement de plage constitue donc une solution souple, favorable au développement de la biodiversité et avec une bonne intégration paysagère, et touristique. Concilier aménagement et biodiversité n'est plus une utopie.



ENJEU 4

Un réseau intégré dans les politiques et les territoires

➤➤ Gestion intégrée des zones côtières : des principes à la pratique

Mahé Charles, Agence française pour la biodiversité

Il est proposé d'échanger sur des retours d'expériences en termes d'application concrètes des principes de gestion intégrée des zones côtières en milieu insulaire océanique. Inscrit culturellement dans ces territoires, la gestion terre/mer implique une coordination des politiques publiques à différentes échelles et une mobilisation des parties prenantes. La qualité des processus de participation et l'impératif d'efficacité opérationnelle constituent également des exigences à prendre en compte. Parmi d'autres exemples, des retours d'expérience du projet RESCCUE pourront être partagés (www.spc.int/resccue).

En outre, des kakemonos et vidéos sur les actions concrètes menées dans le cadre du projet RESCCUE pourraient également être proposées.
<http://resccue.spc.int/fr/sujet/gestion-integree-des-zones-cotieres>

➤➤ Océans sans frontière

Gérald Mannaerts, Agence française pour la biodiversité, Sanctuaire Agoa

La France partage des frontières marines avec 5 pays au niveau de l'hexagone et avec plus de 20 en Outre-Mer. Il s'agit de fait du pays possédant le plus de frontières au monde.

En termes de conservation marine ce facteur est particulièrement important dès lors qu'on parle d'espèces mobiles et migratrices qui ne s'arrêtent pas aux frontières (oiseaux, cétacés, poissons, tortues, ...). Plusieurs exemples de partenariats transfrontaliers existent (Pelagos, Bouches de Bonifacio) et de nombreux réseaux régionaux permettent d'animer la coopération entre aires marines protégées françaises et étrangères (travail international mené autour du Sanctuaire Agoa, MedPAN, Commission de l'Océan Indien, etc.).

Il convient néanmoins d'interroger dans le cadre de la révision de la future stratégie de création et de gestion des aires marines protégées les résultats des premiers partenariats réalisés et la vision pour la prochaine décennie.

Se posent donc des questions sur les frontières/façades pour lesquelles l'objectif de coopération est le plus pertinent et les compartiments écologiques qui s'y prêtent le plus. Pour ce faire, l'atelier proposé lors de ce colloque mettra en lumière les réussites et échecs précédents et identifiera collégialement les points d'attentions pour la prochaine stratégie.

➤➤ AMP de Méditerranée et plan d'action méditerranéen pour la pêche aux petits métiers (CGPM)

Catherine Piante, WWF

La signature d'une déclaration ministérielle sur le Plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire (RPOA-SSF) a eu lieu le 26 septembre

2018 à l'issue de la réunion de haut niveau de la Conférence de haut niveau sur la pêche artisanale durable organisée par la CGPM.

Le RPOA-SSF est un engagement politique qui énonce des actions concrètes à mener au cours des dix prochaines années (jusqu'en 2028) afin de renforcer et de soutenir une pêche artisanale durable dans notre région. Il vise à établir des objectifs, des principes et des actions concrètes pour assurer la durabilité environnementale, économique et sociale à long terme de la pêche artisanale.

Il est demandé à l'État français signataire de mettre en œuvre les objectifs, principes et actions de ce plan au sein des stratégies et/ou plans nationaux et de s'engager à mettre en œuvre d'ici au 1^{er} janvier 2028 les actions prévues dans le plan.

Ce café des connaissances réfléchira à la façon dont la gestion de la pêche dans les AMP françaises en Méditerranée préfigure déjà une mise en œuvre de ce plan localement et établira des propositions sur la façon dont la mise en œuvre de ce plan pourra être pris en compte dans la future stratégie nationale des AMP.

➤➤ Pérennisation des financements pour la gestion des AMP françaises

Fanny le Fur, Agence française pour la biodiversité

Le constat de manque de financements et de moyens humains consacrés à la gestion des AMP est récurrent, pour toutes les catégories d'AMP et sur l'ensemble du littoral français. Différents mécanismes de financements ont été testés localement pour assurer la pérennité des financements de certaines AMP ou réseau d'AMP : redevances du DPM au CELRL, crédits carbone, taxes éoliennes, fonds de compensation, fiscalité écologique, taxes mouillage, paiement pour service écosystémique, partenariat public-privés, etc.

Quels sont les mécanismes de financements innovants les plus efficaces à développer pour assurer le financement durable du réseau d'AMP français? Une présentation d'expériences réussies permettra d'alimenter les échanges sur cette question. Des pistes de réflexion et des recommandations seront formulées à l'issue du café des connaissances.



ENJEU 5 Un réseau mobilisateur et engageant

➤➤ Suivre et évaluer la gouvernance des Aires marines protégées : du pourquoi au comment

Hélène Rey-Valette, Université de Montpellier

La transposition française des directives européennes Natura 2000 s'est traduite par une gouvernance orientée sur la sphère locale, décision qui a imposé un modèle innovant de gouvernance côtière. Les acteurs locaux sont invités à y participer, dans le Comité de Pilotage mais aussi dans des arènes de dialogue plus informelles (groupes de travail, espaces de dialogues très divers). Le suivi et l'évaluation de la gouvernance doivent permettre de considérer la façon dont les acteurs s'approprient les espaces de gouvernance, s'y impliquent de façon effective, etc... Des gestionnaires tentent de construire des indicateurs pour alimenter des tableaux de bords,

mais au-delà du «réalisé», les indicateurs font souvent défaut. Cet atelier visera à partager les expériences en la matière pour accompagner les gestionnaires dans cet exercice difficile.

L'atelier se déroulera de la façon suivante. L'équipe de chercheurs reviendra brièvement sur ce qu'est la gouvernance, le pourquoi et les enjeux du suivi-évaluation, ainsi que les enjeux de la gouvernance tels qu'ils ressortent des premiers résultats de leur étude. Puis la parole sera donnée à deux AMPs pour un témoignage relatif à la façon dont elles se sont posé la question de la construction d'indicateurs pour le suivi-évaluation et le pilotage de leur gouvernance, ainsi que la présentation de quelques indicateurs qu'elles jugent pertinents. Ces éléments serviront de support à un échange d'expériences alimenté par les participants. L'atelier se terminera avec une séquence de brain-storming lors de laquelle chacun sera invité à proposer un indicateur en précisant à quel enjeu il se rapporte. Les résultats de cette séquence alimenteront en particulier les travaux sur les indicateurs d'évaluation qui seront proposés en janvier 2020 lors de l'atelier de restitution et mise en discussion de l'étude Marha réalisée sur la gouvernance des sites Natura 2000 en mer.

»» Participation des sports de nature à la préservation de la qualité environnementale des sites de pratiques

David RONTET, École nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN)

Les sports de nature/nautiques sont une opportunité pour les AMP afin de sensibiliser et éduquer le grand public et contribuer à la gestion efficiente des AMP. La préservation de la qualité environnementale des sites de pratiques est un enjeu commun aux gestionnaires et aux acteurs des sports de nature.

Il est nécessaire dans chaque AMP et réseau d'AMP de construire un partenariat étroit et dynamique avec les associations et professionnels de sports nautiques afin de concevoir ensemble des solutions de sensibilisation, d'éducation et de gestion efficace et durable.

Les AMP doivent être des territoires d'innovation socio-écologiques sur l'éducation à la mer au sein des AME notamment. L'intégration des sports nautiques dans les AME va être une opportunité pour concevoir ensemble des générations de citoyens sportifs de la mer – Vers une génération Océan 2024.

La cogestion ou gestion partagée/participative passe par l'information et la formation des éducateurs sportifs à une meilleure connaissance de la biodiversité et des milieux à protéger, des pratiques respectueuses de l'environnement. Les sportifs sont des sentinelles des AMP qui peuvent être mobilisés par les gestionnaires d'AMP. L'observation dynamique des usages récréatifs de la mer et du littoral : Une mobilisation constructive des citoyens peut contribuer à la connaissance des activités – sentinelles des AMP avec l'utilisation d'outil comme Sentinelle des Sports de nature – <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> ou autres outils de science participative développer avec les pratiquants et pour les pratiquants.

»» Les Aires marines éducatives, un outil de sensibilisation et de mobilisation contribuant au suivi et à la gestion des AMP

Pascale Fossecave, IMA

Une aire marine éducative (AME) est «une zone littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire suivant

les principes définis par la charte». Ce concept né aux Marquises en 2012 est développé en France depuis 2016. Une dizaine d'écoles du littoral basque se sont engagées dans ce projet pédagogique, citoyen et intégré au territoire.

Après avoir choisi leur site d'étude (AME), les enfants avec l'aide du référent scientifique définissent les objectifs de leur AME. L'IMA, en tant que référent scientifique, accompagne les élèves et les enseignants dans 5 écoles de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure (Pyrénées-Atlantiques) dans la réalisation de leurs objectifs sur leurs AME respectives (toutes sur sites NATURA 2000). Ainsi, nous proposons des interventions sur le terrain, mais aussi en classe. L'enseignant fait ensuite vivre l'AME tout au long de l'année en l'intégrant dans tous les enseignements scolaires. Des conseils de la mer des enfants ont lieu tout au long de l'année afin de faire le point sur l'avancée des objectifs, de répondre à d'éventuelles questions et de définir des objectifs et actions futurs.

Aujourd'hui, les AME encadrées par l'IMA sont financées à travers le programme MArha (E.3.2) et grâce au soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, du département des Pyrénées Atlantiques, du Syndicat Intercommunal de la baie St Jean de Luz, de la Communauté d'agglomération Pays basque et de la Fondation Nature et découvertes.

L'AME a d'abord un objectif pédagogique. Elle sert de support de connaissances pour les élèves. Il y a aussi un objectif de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Les travaux des AME contribuent par ailleurs à la préservation du littoral en s'inscrivant dans l'ensemble des politiques locales et dans la gestion des sites NATURA 2000. Ce concept engageant rend les enfants acteurs de leur littoral.

LISTE

des participants

- ALLAMAN Jean-Marc** Coordonnateur régional sports de nature
Drdjcs Nouvelle-aquitaine
- ALLONCLE Neil** Chargé de mission planification Agence
Française pour la Biodiversité
- ALLOUCH Stéphane** Chef du service Patrimoine Naturel DREAL
Nouvelle-Aquitaine
- ALAMNDOZ Ines** chargée de projets secteur littoral et animatrice
Natura 2000 mer et littoral communauté d'agglomération
Pays Basque
- AMESTOY Imanol** Étudiant Aucun
- ANDRO Thomas** –
- ARTZNER Flora** chargée de projets marins Indépendante
- ATIU Marc** Président Syndicat de pêche Rava'ai Rau
- AUDUIT Christelle** IGR Univeristé de Lille
- AULERT Christophe** Chef d'Antenne AFB
- AUMONT Lucile** Chargée de mission environnement
CRPMEM de Normandie
- AUSCHER Fabrice** Chef de la mission milieu marin et littoraux
DREAL Occitanie
- AUTRET Guilhem** Chargé de mission géomatique Antenne
Atlantique AFB
- BACHET Frédéric** Chargé de Mission Parc Marin
de la Côte Bleue
- BANDINI Elayis** chargée de mission SGMer
- BARNAY Anne-Sophie** Cheffe de projet Stratégie et Évaluation
pour les espaces protégées AFB
- BARRERA de PAZ Alejandro** Ingénieur d'études Laboratoire TVES
– Université de Lille
- BATAILLE Tristan** Chargé d'aménagement littoral DDTM
de la Corse-du-Sud
- BEDEL Sophie** Chef de service Patrimoines Parc national
de la Guadeloupe
- BEGUET Benoit** Chef de Projet Applications Spatiales I-Sea
- BENAND Corinne** Ecologue Ingénieure écologue
- BENEDETTI Mireille** Présidente ARPE-ARB
- BENOIT Héloïse** Chargée de mission en environnement marin
et gouvernance Préfecture maritime Manche – mer du Nord
- BERGERON Jean-Damien** Directeur associé Responsable
Environnements ABYSSA
- BERGERON Peggy** chargée de mission Océan Environnement
Ville de Biarritz
- BEURET Jean-Eudes** Professeur AGROCAMPUS OUEST
- BIANCATO Romain** Étudiant Master bioressource aquatique
- BIENVENU Mikael** Chargé d'étude Wave Bumper
- BINET Thomas** Directeur Vertigo Lab
- BLANC Emeline** Étudiant Université de Montpellier
- BLANC Moramade** Direction des pêches Ministère
de l'agriculture et ressources naturelles Haïti
- BLANCHARD Kevin** Chargé de mission AFB
- BLIN Éric** Expert environnement et littoral SUEZ
- BLOTTIÈRE Doriane** Chargée de mission espèces exotiques
envahissantes Comité français de l'Union internationale
pour la conservation de la nature
- BOILEAU Fabien** Directeur délégué Parc naturel marin d'Iroise –
AFB
- BOLLING Laurence** Animatrice scientifique Centre de la mer
de Biarritz
- BON Cécile** Chargée de mission AFB
- BORDIN Amandine** Chargée de programme biodiversité marine
GEPOG/RNN Ile du Grand-Connétable
- BOUDET Colas** Chargé de mission – tableaux de bord des PNM
Agence française pour la biodiversité
- BOULLARD Roxane** Chargée de missions Natura 2000
COREPEM
- BOUTILLER Chloé** Bénévole Surfrider Antenne Gironde
- BRADOR Aude** Directrice déléguée du parc naturel marin
de Martinique Afb
- BRETON Anne** Chef d'Unité Natura 2000 DREAL PACA-
Service Biodiversité Eau Paysages
- BRICOUT Camille** Chargée d'études biodiversité ARB
Nouvelle-Aquitaine
- BROCKBANK Alistair** Chargé de Mission Environnement Littoral
CPIE Littoral basque
- BROSSIER Franck** Patron armateur CDPMEM 29
- BURON Karine** chargée de mission office de l'environnement
de la corse
- CABAR Mathieu** Étudiant en biologie marine Université
de Montpellier
- CALBEGUEN Jérôme** Conservateur ONCFS RNCFS du golfe
du Morbihan
- CADORET Anne** Maitresse de Conférences UMR CNRS 7303
TELEMME AMU
- CAILLAUD Anne** Chargée de programme Outre-mer Comité
français de l'UICN
- CAILLOT Emmanuel** Président du Forum des gestionnaires
d'AMP Réserves Naturelles de France
- CALVEZ Yannick** Président CDPMEM 29
- CANTERI Thierry** Responsable R&D
- CARNUCCINI Anne-Sophie** Chargée de mission Ministère
des outre-mer
- CARRE Hubert** Directeur général CNPMMEM
- CARRE Aurélien** Chargé de mission « liste rouge
des écosystèmes » Comité français de l'UICN
- CARRUEL Guillaume** Secrétaire exécutif Conseil Consultatif (UE)
Conseil Consultatif Pélagique
- CASTAING Laure** Ingénieur environnement wpd offshore France
- CASTERAS Rémi** Environnement wpd offshore France
- CAYOCCA Florence** Cheffe de département AFB

- CÉLESTIN Wilson** directeur Département de la Production Animale Université d'État d'Haiti/FAMV
- CENSI Isabelle** CONSULTANTE SAMUDRA Conseil
- CHABROLLE antoine** Animateur oiseaux marins MNHN/GISOM
- CHALIFOUR Julien** Resp. scientifique AGRNSM
- CHAMBON Mouna** Chargée de mission AMP Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)
- CHAPEAU Marion** Étudiante en Sciences de la Mer Sorbonne Université
- CHARDIN Nicolas** directeur adjoint Parc national des Calanques
- CHARLES Mahé** chef d'antenne (intérim) NC WF, chef de projet AFB, Nouvelle-Calédonie/Wallis&Futuna
- CHARPENTIER Michel** président association
- CHARTIER François** chargé de campagne océan Greenpeace
- CHLOUS Frédérique** Professeure Muséum national d'Histoire naturelle
- CHIOURAQUI David** Membre Opr
- CHOURY Loïc** Président Association Les Écumeurs
- DOBRONIAK Christine** chargée DD & biodiversité GPMO
- CITORES Antidia** Manager Surfrider Foundation Europe
- CLAUDET Joachim** Directeur de Recherche CNRS
- CLERC Pascal** Directeur CPIE Littoral basque
- COLLET Astrid** Chargé de Projet Plateforme Océan Université de Bordeaux
- COLLIN ARNAUD** directeur RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE
- COLOMBIER Nina** Médiatrice scientifique Seaquarium – Institut Marin
- CORTES Marie** Chef de service Mer et Littoral – Ville de Marseille
- COUPE Élodie** Responsable pôle environnement marin DIRM Sud Atlantique
- COURGEON Laurent** chef de la mission de coordination des politiques mer et littoral dir sud Atlantique
- CRESPIN Rosalie** Chargée de mission CNPMM
- CRESENS Bernard** Président du Conseil de gestion PNM des Glorieuses
- CRILLON LABROUSSE Jessica** chargée de mission Patrimoine naturel Agence Française pour la Biodiversité
- CRUZ Odile** Cheffe du département des Centres de ressources AFB
- D'ELBÉE Jean** Directeur Laboratoire d'Analyses de Prélèvements Hydrobiologiques (LAPHY)
- DA CUNHA DE FREITAS LEAL Kévin** Chargée de mission Life MarHa AFB
- DACHICOURT Bruno** Conseiller mer et littoral SNMP CFTC
- DAIREAUX Zoé** Étudiante en biologie marine Université de Montpellier
- DALIAS Nicolas** Directeur SEANEO
- DANG Clément** recherche d'emploi université de Bordeaux
- DAS NEVES BICHO Nazaré** chargée de mission biodiversité et Life MarHa Parc naturel régional d'Armorique
- DAUDIN Gwladys** Chargée de mission Natura 2000 Morlaix Communauté
- DAVIAU Nicolas** chargé de mission Natura 2000 baie de goulven haut léon communauté
- DAVID Gilbert** chercheur IRD UMR Espace-Dev
- DE BETTIGNIES Thibaut** Chargé de Mission Scientifique AFB
- DE CASAMAJOR Marie-Noëlle** Chercheur Ifremer
- DE MONBRISON David** Chef de Projet Biodiversité-pêche-GIZC BRL ingénierie
- DE ROTON Gwenola** Chargée de missions Habitats marins et fonctionnalités Agence Française pour la Biodiversité
- DE SAINT GERMAIN Charles-Éric** Professeur Agrégé de l'Université Lycée
- DE VRIES Louis** Chargé de mission Parc naturel marin du Golfe du Lion
- DEBARD Caroline** Responsable Permitting et Environnement ÉOLIENNES EN MER Dieppe Le Tréport/Yeu Noirmoutier
- DEDIEU Karine** Chargé de mission N2000 et DCSMM Agence Française pour la Biodiversité
- DEHOUCK Aurélie** présidente i-Sea
- DELABY Françoise** chargée de mission Milieux marins DREAL PAYS DE LA LOIRE
- DELAGE Thomas** chef de département Mobilisation citoyenne Agence Française pour la Biodiversité
- DELANNE Xavier** gérant CONSULTANT
- DELANNOY Julie** Ingénieure d'études AGROCAMPUS OUEST
- DELELIS GOULART Caroline** chargée de mission suivi-évaluation et mise en réseau des aires protégées AFB
- DELVAUX Hélène** Cheffe de l'unité Biodiversité DEAL
- DESIRADE Asmine** étudiante UEH/FAMV
- DESPOIS Émilie** Médiatrice scientifique Seaquarium – Institut Marin
- DESVALLON Marie-Bénédicte** avocat WAT & LAW
- DEWEZ Alexandre** Président Gefma
- DHARDIVILLE Céline** Chargée de mission CDPMEM 56
- DI-MEGLIO Nathalie** Chercheur EcoOcéan institut
- DIARD COMBOT Marion** conservatrice Réserve naturelle nationale de Saint Nicolas des Glénans Bretagne Vivante
- DINDART Thibault** Étudiant UPPA
- DONINI Joseph** Responsable du département « Stratégies et Sciences de la Mer » Office de l'Environnement de la Corse
- DONZE Alexandre** Patron Armateur CDPMEM 29
- DOREMUS Louis** Chargé de mission AMP Terres australes et antarctiques françaises
- DOUCET Raimana** Chef de projet milieu marin Direction de l'environnement Polynésie française
- DOUDET Jacques** Secrétaire général CRPMM Bretagne
- DOUSSET Caroline** Étudiante Université de Montpellier
- DRAGOTTA Alicia** Étudiante M2 Dynamique des écosystèmes Aquatiques UPPA Anglet
- DRISCH Jérémy** Chef de bureau Gouvernance et Environnement marin Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord
- DUBERNET Martin** Étudiant Faculté des sciences de Montpellier
- DUBOIS Clotilde** Ingénieure météo Météo France
- DUBREUIL Julien** Chargé de mission CRPMM de Bretagne
- DUCLOY Perrine** Chargée de mission CNPMM
- DUMONT Alice** Chargée de mission environnement marin DIRM Sud-Atlantique
- DUMONT René** Conservateur de la Réserve Office national des forêts
- DUMONT Alice** chargée de mission environnement marin DIRM SA
- DUNAN Philippine** Collaboratrice parlementaire Assemblée nationale
- DUPONT Samuel** CEO Bioceanor
- DUPOUY Emilie** chargée de communication Comité français de l'UICN
- DUPUCH Cécile** Communication scientifique ComH2O

- DUQUESNEL Adrien** VR 360 Photographe Vidéaste Pilote de Drone 360degres.info
- DURANDEAU Paco** Délégué maritime Ville 'Hendaye
- DURR Fabien** Directeur de projets, chargé de mission évaluation environnementale stratégique Cerema
- DUVAL Philippe** Membre du Conseil CDPMEM 29
- ELOIRE Damien** Vice-président NaturDive
- EMONNOT Flore** Étudiante Uppa
- ESVELIN Evelyne** Assistante sociale Btz Assistante sociale
- EYNAUDI Amandine** Chargée de mission patrimoine naturel AFB PNM EGMP
- FABIANO Isabelle** Animateur Cité de l'Océan
- FAGGIO Gilles** Chargé de missions Natura 2000 mer Office de l'Environnement de la Corse
- FARYS Caroline** Designer Animal cross
- FASQUEL Frédéric** Directeur délégué du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale Agence française pour la biodiversité
- FAURE Lionel** Secrétaire Général ABAPP
- FILLINGER Laura** Chargée de mission Politiques environnementales DIRM NAMO
- FLAHAT Thierry** Elu CDPMEM 56
- FLORES Sébastien** Responsable Partenariats dans les territoires AFB Agence française pour la biodiversité
- FOLCO Sidonie** Chargée de projet mer Ministère des sports
- FORGET Antoine** Géomaticien outre-mer Agence française pour la Biodiversité
- FOSSECAVE Pascale** Chargée de mission Environnement et pêcheries du golfe de Gascogne Institut des Milieux Aquatiques
- FOURNIER Nicolas** chargé de mission UE Oceana
- FRANCIL Hugues** Secrétaire Général CRPMEM MARTINIQUE
- FRERE ESCOFFIER Ludovic** Responsable programme Vie des océans WWF France
- GABRIE Catherine** Consultante IFRECOR
- GAILHARD-ROCHER Isabelle** Chargée de mission coordination R&D mer Agence française pour la biodiversité
- GALLARDO RUIZ Marta**, Chargée de mission Natura 2000-Animation de réseau Gallardo Ruiz
- GAILL Françoise** conseillère scientifique CNRS/poc
- GALLOIS Aurel** Chargé d'étude scientifique Réserves Naturelles de France
- GALLON Susan** Responsable scientifique MedPAN
- GAMP Élodie** Chargée de mission AFB
- GARAT Joana** Chargée de mission AFB
- GARCIA Philippe** secrétaire Association de Défense des Ressources Marines
- GARNIER Laurent** Responsable Pôle Usages et Biodiversité Parc naturel régional de la Guyane
- GATEL Francois** Directeur Aglia
- GAUTHIER Laureline** Chargée de mission Environnement MAA/DPMA
- GAUTHIEZ François** Directeur de l'appui aux politiques et aux acteurs Agence française pour la biodiversité
- GAUTIER Gaël** Directeur AL LARK
- GERBER Julien** Responsable IDRA BIO LITTORAL
- GERMAIN Laurent** chef de service AFB
- GIANNASI Paul** Chef de service Ingénierie AFB – Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses
- GIMARD Antonin** Chargé mission Usages et aménagements MMN Agence Française pour la Biodiversité
- GIRAULT Ines** Étudiante Faculté sciences Montpellier
- GOMEZ Gérard** Président ADRM
- GONCHAROVO Natalya** Member de association cpis.org.ua Cpis Ukraine
- GONIN Michèle** étudiante etudiante ULCO
- GRANGER Arnaud** Chef du département activités littorales/Coordonnateur pédagogique environnement marin ENSAM
- GREBENSCHYLOVA Zhanna** étudiant en doctorat Irstea
- GROSSET André** adjoint chef de pôle environnement Préfecture maritime de la Méditerranée
- GUCHAN ANNE** chargée de mission Mer et Littoral Région Nouvelle Aquitaine
- GUEGUEN Anthony** chargé de mission CRPMEM NA
- GUERIN Anaïs** Responsable Environnement CAN
- GUESDON Romain** Chef de projets environnement ENGIE Green
- GUICHARD Benjamin** Chargé de mission « Mammifères marins – tortues marines » AFB
- GUILHEM-TAUZIN Laure** Déléguée adjointe Aquitaine Conservatoire du littoral
- GUILLOT Vincent** Ingénieur Biodiversité ANTAGENE
- GUNNEL Fidenti** Animatrice Réseau régional des espaces naturels ARPE/ARB PACA
- HAGOBIAN Marjorie** Chargée de mission Congrès IUCN MTES
- HAMON Nolwenn** Chargée de mission pêche/AMP CRPMEM Bretagne
- HARLAY Xavier** Directeur Adjoint Parc naturel Marin « Estuaires picards – Mer d'Opale »/AFB
- HATITIO Artigas** Président Association Rahui Nui No Tuhaa Pae
- HEC Laurie** Directrice déléguée du Sanctuaire Agoa AFB/Sanctuaire Agoa
- HEMON Anthony** Elu CDPMEM 56
- HEURTAUX Christophe** Chargé de projet environnement marin Ocean'Obs
- HOLYST Claude** Directeur Général ARPE
- HUGUENIN Laura** Doctorante UPPA
- IMBERT Nicolas** Directeur Green Cross
- IMIRIZALDU Maël** Coordinateur Grandes Aires Protégées Conservation International
- JABOUIN Coraline** Chargée de mission milieux marins et littoraux Agence française pour la biodiversité
- JACOB Yann** Chargé de mission naturaliste Bretagne Vivante
- JAFFRE Alain** CA Bertin
- SAMSON Jean-Marie** Ingénieur Agronome Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV) de l'Université d'État d'Haïti (UEH)
- JORDI Johanna** chargée de mission ENGIE GREEN LEFGL
- KASRAOUI Yoldes** Cadre Agence nationale de protection de l'environnement
- KATRAWI Sophie** Chargée de mission Province Nord, Nouvelle Calédonie
- KIMITETE Débora** Présidente assoc. Environnement NUKU HIVA Association Environnement Marquises
- KUSIELE SOME Rock** Étudiant Université de Ouagadougou
- L'HOSTIS Denez** Président d'honneur France Nature Environnement
- LABACH Hélène** Coordinatrice GIS3M
- LABAY Roland** Chef de service départemental Afb sd64

- LABOUGADE Pierre** Étudiant Université de Pau et des Pays de l'Adour
- JOURDAN Laetitia** responsable Rivages Pro Tech
- LAFARGUE Jean-Luc** Administrateur CPIE littoral basque
- LAFARGUE Patrick** Président CRPMEM NA
- LAGARDE Virginie** Chargée de mission Environnement CDPMEM 29
- LAGRANGE Pamela** chargée d'étude scientifique RNF-OPNL
- LALANNE Yann** Ingénieur UPPA
- LALLEMAND Olivier** Chef de service DIRM Sud-Atlantique
- LAMAILLE Corinne** Membre du Conseil d'administration Animalcross
- LARRONDE Isabel** Chef de projet SUEZ Rivages Pro Tech
- LASSERE Magali** Chargée de mission Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins NA
- LE BIHAN François** Élu CDPMEM 56
- LE BORGNE Maïwenn** chargée de mission Lannion-Trégor Communauté
- LE CALVEZ Servane** chargée de mission Comité Départemental des Pêches Maritimes et Elevages Marins des Côtes d'Armor
- LE DIREACH Laurence** Chargée de recherche et d'administration GIS POSIDONIE
- LE FUR Mélodie** Étudiante Biologie marine Université Montpellier
- LE FUR Fanny** CM financement Natura 2000 en mer Projet Life Marha AFB
- LE GENTIL Éric** Ingénieur de recherche IRD – ESPACE-DEV – GIS HomMer
- LE GOUVELLO Raphaëla** Expert IUCN/Stermor
- LE MOIGNE Guy** Vice-Président CDPMEM29
- Le NILIOT Philippe** Adjoint au directeur Agence française pour la biodiversité-Parc naturel marin d'Iroise
- LE PAPE Olivier** Enseignant-chercheur Agrocampus ouest
- LE PEN Jean-Ronan** Co-Président ZEA
- LECERF Sophie** Chargée de mission pêche environnement CRPMEM Bretagne
- LEDARD Michel** Chargé de mission – référent milieux marins DREAL Bretagne/SPN
- LEFEBVRE Thierry** Chargé de programme UICN France
- LEFEUVRE Cécile** Cheffe du département des parcs naturels marins AFB
- LEFÈVRE Ludovic** Archiviste/webmaster Sea Shepherd
- LEGRAND Melvil** artiste Silure Blanc
- LEMAIRE Nicolas** Chargée de mission interface terre/mer Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
- LENFANT Philippe** Professeur Université de Perpignan
- LEPRÊTRE Olivier** Président CRPMEM Hauts-de-France
- LIRET Céline** Directrice scientifique – Conservatrice OCEANOPOLIS
- LOPEZ Romain** Consultant Écologie Marine & Halieutique Indépendant
- LOUFOUANDI Grâce** Frantholi Manager WCN
- LUCAS Ronan** adjoint à la directrice-déléguée AFB- Parc naturel marin estuaire de la Gironde et mer des Pertuis
- LUCAS Bertrand** Médecin OPR
- LUGAND Joséphine** Chargée de mission aires marines éducatives AFB
- MADEC Alain** Représentant au PNM IROISE Chambre Syndicale des Algues et Végétaux Marins
- MADELENAT Jill** chargée d'études la fabrique écologique
- MAGNIN Hervé** Directeur délégué parc naturel marin du golfe du Lion
- MANNAERTS Gérald** Chef de projet CARI'MAM AFB/Sanctuaire Agoa
- MARAN Vincent** Vice-Président Commission Nationale Environnement et Biologie Subaquatiques, Chargé de mission DORIS FFESSM, Fédération Française d'études et de Sports Sous-Marins
- MARCELLIER Marc-Adrien** DG Equalogy
- MARILL Xavier** Chef de la mission de coordination des politiques maritimes DIRMer MEMNOr
- MAROBIN-LOUCHE Delphine** Chargée de mission Littoral et milieu marin PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE
- MARRAS Phénia** projets de coopération internationale des Aires marines protégées Agence française pour la biodiversité
- MARTEAU Cédric** Directeur environnement et Réserve naturelle des Terres australes TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES
- MARTEL Ludovic** maître de conférences université di Corsica
- MARTIN Alizée** Chargée de mission Life MarHa PNM du Golfe du Lion
- MARTINI Céline** Directrice adjointe province Sud Nouvelle-Calédonie
- MARTINIE-COUSTY Élodie** Pilote Réseau Océan, Mer et littoraux FNE
- MARZIN Anahita** Chargé de mission Natura 2000 – Life Marha – Façade Atlantique AFB
- MASLACH Nicolas** Directeur/Conservateur RNN de Saint-Martin
- MASSE Philippe** Fondateur et gérant Setavoo
- MASSE Cécile** chargée de mission DCSMM ENI UMS Patrimoine Naturel
- MASSEY Jean-Laurent** Chargé de mission écosystèmes marins AFB
- DUGOURD Maud** Responsable institutionnel et développement durable Fédération des Industries Nautiques
- MAUGATEAU Ateliana** adjointe au chef du service SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT DE WALLIS ET FUTUNA
- MAURER Céline** Responsable Antenne façade Méditerranée AFB
- MEDIONI Emilia** Responsable Division Milieux Naturels Ville de Marseille
- MEINESZ Coralie** Chargée de mission environnement marin, site Natura 2000 mer Métropole Nice Côte d'Azur
- MENARD Jean Claude** président association Estuaires Loire Vilaine
- MERIT Christophe** Directeur adjoint/DML DDTM 64
- MERRIEN Chloé** Étudiant Université de Montpellier
- MEUNIER Charlotte** Présidente Réserves Naturelles de France
- MEYNIEL Elouan** Chargé de mission CDPMEM 56
- MEZIANI Sofia** chargée de mission DIRM MEMN (MICO)
- MICHEL Sylvain** chargé de mission AFB
- MICHEZ Noémie** chargée de mission Espèces, Habitats et Ecosystèmes marins AFB
- MICOL Thierry** Chef du service Etudes, développement durable, international et outre-mer LPO
- MIGNERON Gabriel** Elu CDPMEM 56
- MILLIEN Max** François Chargé de mission auprès du Vice-rectorat à la Recherche et à l'Innovation Université Quisqueya Haïti
- MILON Émilie** Chargée de recherche Centre de la Mer de Biarritz

- MIATI Sophie** Chargée de mission Océans, Mers et Littoraux
France Nature Environnement
- MOIGN Lenaïg** Apprentie ENVSN
- MONCORPS Sébastien**, Directeur du Comité français de l’UICN
- MONGRUEL Rémi** Chercheur Ifremer
- MONTASSINE Gérard** représentant SNMP CFTC
- AIT-HABBOUCHE Morad** réalisateur de documentaires
Elle est pas belle la vie
- MORELL René** Project Officer Vertigo Lab
- MORISSEAU François** Chargé de mission aires éducatives AFB
- MORLON Anaïs** Étudiant Istom
- MORLON Jacques** Président APPMA La Maulde
- MORLON Paule** Préparatrice en pharmacie Pharmacie
de Saint-Just
- MOURET Ève** Service civique Centre de la mer de Biarritz
- DAGENS Muriel** coordonnatrice académique adjointe Éducation
au Développement Durable rectorat académie de Bordeaux
- MUSARD Olivier** Adjoint « Ingénierie » du directeur-délégué
Agence française pour la biodiversité – PNM du golfe du Lion
- NATIVEL Jean-François**, Président Océan prévention réunion
- NEVEU Reda** Chargé des données MedPAN
- NICOLAS Anne** chef du service protection et usages
du milieu marin AFB
- NICOLAS Murielle** ENSEIGNANT EDUCATION NATIONALE
- ODY Denis** Responsable programme cétacés WWF France
- OLBASQUE Oihana** Étudiante Université de Pau et des Pays
de l’Adour
- OLIVIER Audrey** Chargée de mission CDPMEM 56
- OLLIVIER Sophie** Bureau environnement marin Préfecture maritime
de l’Atlantique
- OVARZUN Gorka** Chargé de mission pédagogie Water Family
Du Flocon à la Vague
- PAJOT Regis** Chargé de mission Conseil départemental
- PAPORE Laetitia** Responsable national granulats marins GSM
- PAQUIGNON Guillaume** Chargé mission Patrimoine naturel AFB
- PASCAL Nicolas** CEO Blue finance
- MOUSSET Patrick** Administrateur CPIE Littoral Basque
- PEMHA Thina** D^r LEBEAU PDG ET FONDATEUR AIPEA/AIPIA/
ACAEPB
- PERRON Carole** Chargée de mission écosystèmes marins et
estuariens Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer
d’Opale/AFB
- PETIT Jérôme** Directeur Polynésie française Pew Bertarelli
- PETIT Auriane** Project officer Vertigo Lab
- PETTAVINO Jeanne** Chargée de mission DREAL
- PIANTE Catherine** Chargée de programme AMP WWF-France
- PIBOT Alain** Coordinateur national LIFE IP Marha Agence
française pour la biodiversité
- PICARD LUCILLE JEUNE** DIPLOMEE ISTOM
- PICOT Gabriel** Chargé du développement culturel Aquarium
tropical
- PICOULEAU François** Auditeur principal Cour des comptes
européenne
- PIEL Steven** Chef du pôle géomatique mer et littoral Agence
française pour la biodiversité
- PINEAU Kévin** Conservateur RN Ile du Grand-Connétable –
GEPOG
- PIRAULT Paul** Bureau protection de l’environnement PREFECTURE
MARITIME MED
- PLANES Serge** Directeur de Recherche CNRS
- PLEIBER Aspasia** Chef du bureau Environnement marin
Préfecture maritime atlantique
- POISSON Pauline** Coordinatrice de l’observatoire participatif
Plages Vivantes Muséum national d’Histoire naturelle
- PORCHERET Anais** responsable communication suez
- POTHIN Karine** Directrice GIP Réserve nationale marine
de La Réunion
- POTIE Benjamin** Chargé de mission environnement marin
État-major de la Marine
- POUET Élodie** medias/sensibilisation/conférence sea shepherd
france
- POULIQUEN Agnès** Dirigeante Systema Environnement
- PRUNIER Ariane** Assistante administrative et communication
Agence Française pour la Biodiversité
- QUEMENEUR Erwan** Chargé de mission CDPMEM29
- QUEMMERAI-AMICE Frédéric** chargé de mission AFB
- QUENTEL Armand** Président Commission Environnement et
Usages CNPMM
- RABIC JACQUELINE** Présidente et directrice ARA FRANCE –
AAPPED GIRONDE
- REY-VALETTE Hélène** Maître de Conférences Université
Montpellier
- REYHOL Yorick** chef d’équipe UMS Patrinat – AFB/MNHN
- RIBLER Pascal** Elus CDPMEM 56
- RICARD Morgane** Chargée de mission CRPMM
Hauts-de-France
- RICARD Patricia** Présidente Institut océanographique Paul Ricard
- RICHARD Magali** Secrétaire générale CDPMEM 56
- RISPAL Vanessa** Chargée de mission mer et littoral DREAL NA
- RITSCHARD Lucille** Post-Doc Agrocampus Ouest
- ROBARD-LE GUENNEC Solenne** Coordinatrice Comité
des pêches maritimes et élevages marins du Finistère
- ROMITI Gérard** Président CNPMM
- RONTET david** Chargé de mission Sport Mer Littoral Ecole
nationale de Voile et des Sports Nautiques
- ROTH Melina** Directrice déléguée AFB/ Parc naturel marin
du Bassin d’Arcachon
- ROUILLET Léna** Chargée de mission Setavoo
- ROUX de BEZIEUX Sabine** Présidente Fondation de la Mer
- ROUX Sylvie** Membre du Conseil/Bureau CRPMM de Bretagne
- RURUA Lee** Présidente Information et sensibilisation du PGEM
Association PGEM MOOREA
- SAGE Maïna** Députée de la Polynésie française
Assemblée nationale
- SAHYOUN Rita** chargée de programme marin et pêche WWF
- SAINT MARTIN Eric** Vice-président FFESSM CODEP64
- SALAUN Jessica** Doctorante Aquitaine Landes Récifs
- SALMY Farid** Étudiant Faculté des sciences de Montpellier
- SANOGO Ibrahim** Étudiant Étudiant
- SARGIAN Peggy** Chargée de mission AFB
- SASAL Pierre** CHERCHEUR CNRS
- SAUBOUA Paul** Resp. Gouvernance et Usages,
projet Marha AFB
- SCHAFFAR Aline** Chef de projet The Pew Charitable Trusts
- SCHLICKLIN Ferdinand** service civique Syndicat mixte
de la ria d’Etel
- SCHOTTE Olivier** Directeur EXPLORE OCEAN
- SCOURZIC Thomas** DIRECTEUR SEANEO
- SEREY Cécile** Chargée mission juridique nature – animation
groupe de travail police inter-parcs nationaux AFB

- SERRE Christophe** Référent Milieu Marin Conseil départemental des Alpes-Maritimes
- SIERRA JIMENEZ Mara** Géographe Laboratoire PASSAGES CNRS
- SOMMIER Michel** Directeur parcs et aires protégées AFB
- SOUBEYRAN Yohann** Chargé de mission Comité français de l'UICN
- SOUCHIER Dominique** membre association animal cross
- SOULIER Laurent** Directeur IMA
- SOUQUIERE Anne** Chef d'équipe directives milieu marin UMS PatriNat
- SOURICE Lucas** Étudiant Université de Montpellier
- SULTAN Emmanuelle** Ingénieure de Recherche en Environnement MNHN
- SYLLA Gregory** Chargé de mission Natura 2000 Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
- SYS Jean-François**, chargé de mission colloque national des AMP, UICN France
- TACHOIRES Stéphanie** chargée de mission « pêche et usages maritimes » AFB
- TANRET Donatien** chargé de projets Pew Polynésie française
- THEVENIN Emmanuel** chef de projet ARB AFB
- Thibault Robin** Étudiant UPPA
- THIRIET Pierre** Responsable Thématique Poissons-Céphalopodes Côtiers de Roches, Herbiers et Coralligènes UMS PatriNat (AFB, CNRS, MNHN)
- THOMAS Carole** Chargée d'étude CRPMEM NA
- THOMAS Carole** Chargée d'étude CRPMEM NA
- THOME Valérie** Vice-présidente Animal Cross
- THOME Benoît** Président Animal Cross
- THORIN Sébastien** Responsable R&D CREOCEAN
- TILLIER Ion** COREPEM COREPEM
- TINETTI Julie** Chargée de missions FFESSM
- TOISON VINCENT** CM AFB
- TOLOKO Napoléon** Chargé de programme de gouvernance accès partage des avantages du PNL ICCN/ADEPA asbl/RDC
- TRAVICHON Ségolène** chef de service espaces protégés LPO
- TRON François** Directeur de Programme Conservation International
- VACHE Audrey** Chargée de mission ATE AFB
- VAISALA Gabriella** Étudiante Association Maui lelei
- VALLETEAU Claire** Étudiante UPPA
- VARGAS NADIA** Cheffe de projet Stratégie Nationale pour la Biodiversité MTES
- VARY Magalie** Secrétaire Association Les Ecumeurs
- VASCHALDE Diane** Chargée de mission Agence française pour la biodiversité
- VEILLEUR Maurice** Directeur Protection et Aménagement du Territoire PARC NATUREL RÉGIONAL DE MARTINIQUE
- HIDALGO Véronique** Directrice Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon et Réserve ornithologique du Teich – Parc Naturel régional des Landes de Gascogne.
- VIAS Frédérique** responsable communication suez
- VICTOR François** chef de mission DIRM NAMO
- VIDEAU Laurent** Accompagnant Océan Prévention Requin
- VIGNAND Bernard** chargé de mission CGArm
- VIGOUROUX Erwan** Étudiant Université de Montpellier
- VILLABDA Manon** Étudiante en biologie marine Université de Montpellier
- VILLEMOT Jacques** Étudiant University of Edinburgh
- VIREVIALLE François** Chargé de Mission planification spatiale maritime DIRM-Méditerranée
- LAFON Virginie** Directrice Générale I-SEA SAS
- WEILLER Yohan** Chargé de mission pêche et conchyliculture Parc naturel marin Gironde Pertuis
- WEJIEME MARJORIE** CHEF DE SERVICE ENVIRONNEMENT PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ
- WEPPE Lucas** Étudiant La Rochelle Université
- YUNE Maurice** Directeur de cabinet gouvernement Polynésie Fse – Ministère en charge de l'Environnement
- ZAMMITE Jean-Michel** Directeur de la police AFB

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS

par secteurs d'activité

